

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société d'émulation de Roubaix. Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix. 1871-2004.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

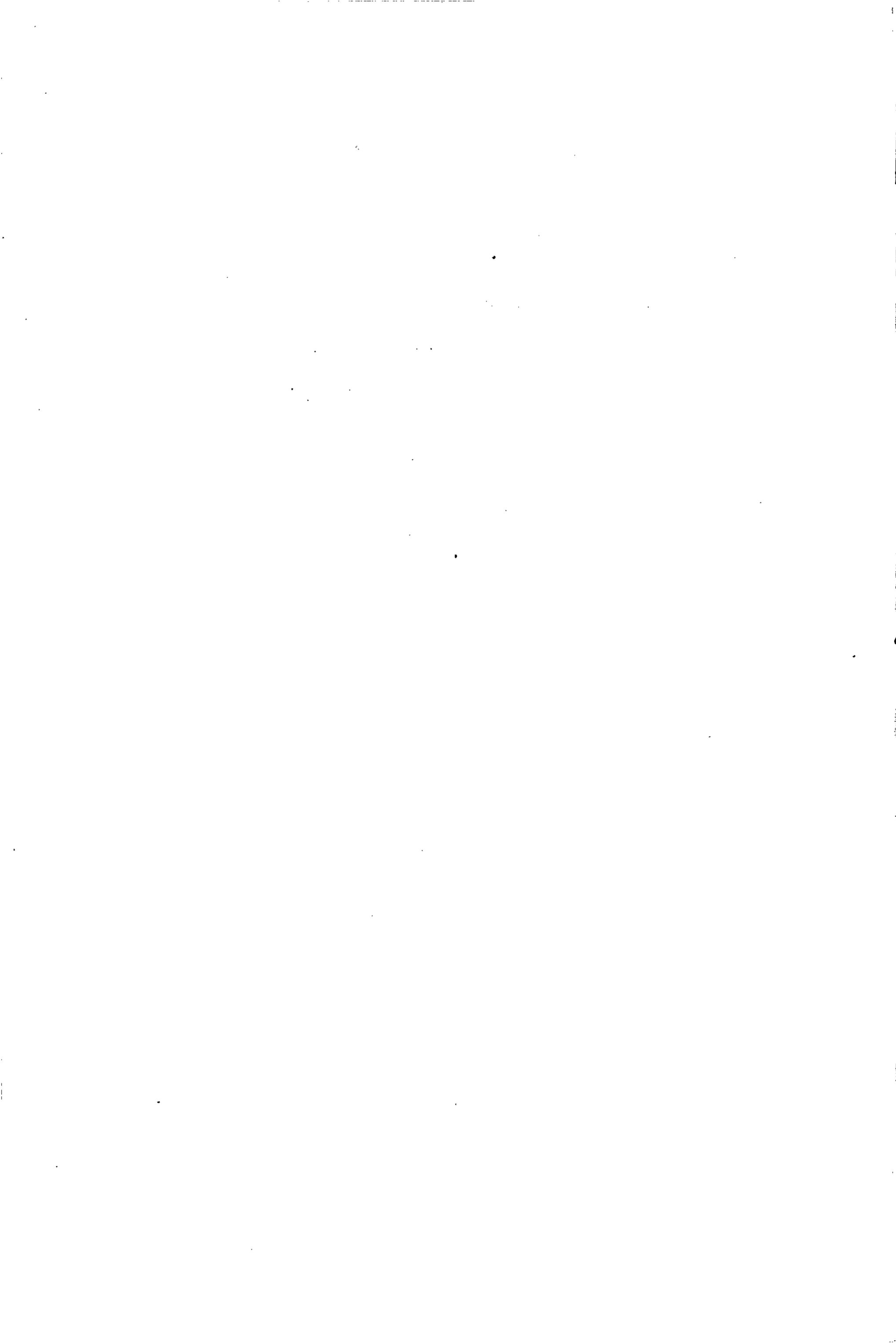
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



Université de Caen



MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

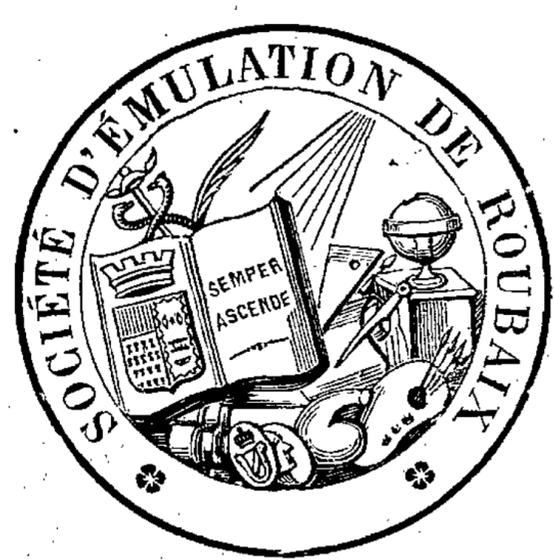
DE ROUBAIX.

DEUXIÈME SÉRIE,

TOME V.

(TOME XII DE LA COLLECTION.)

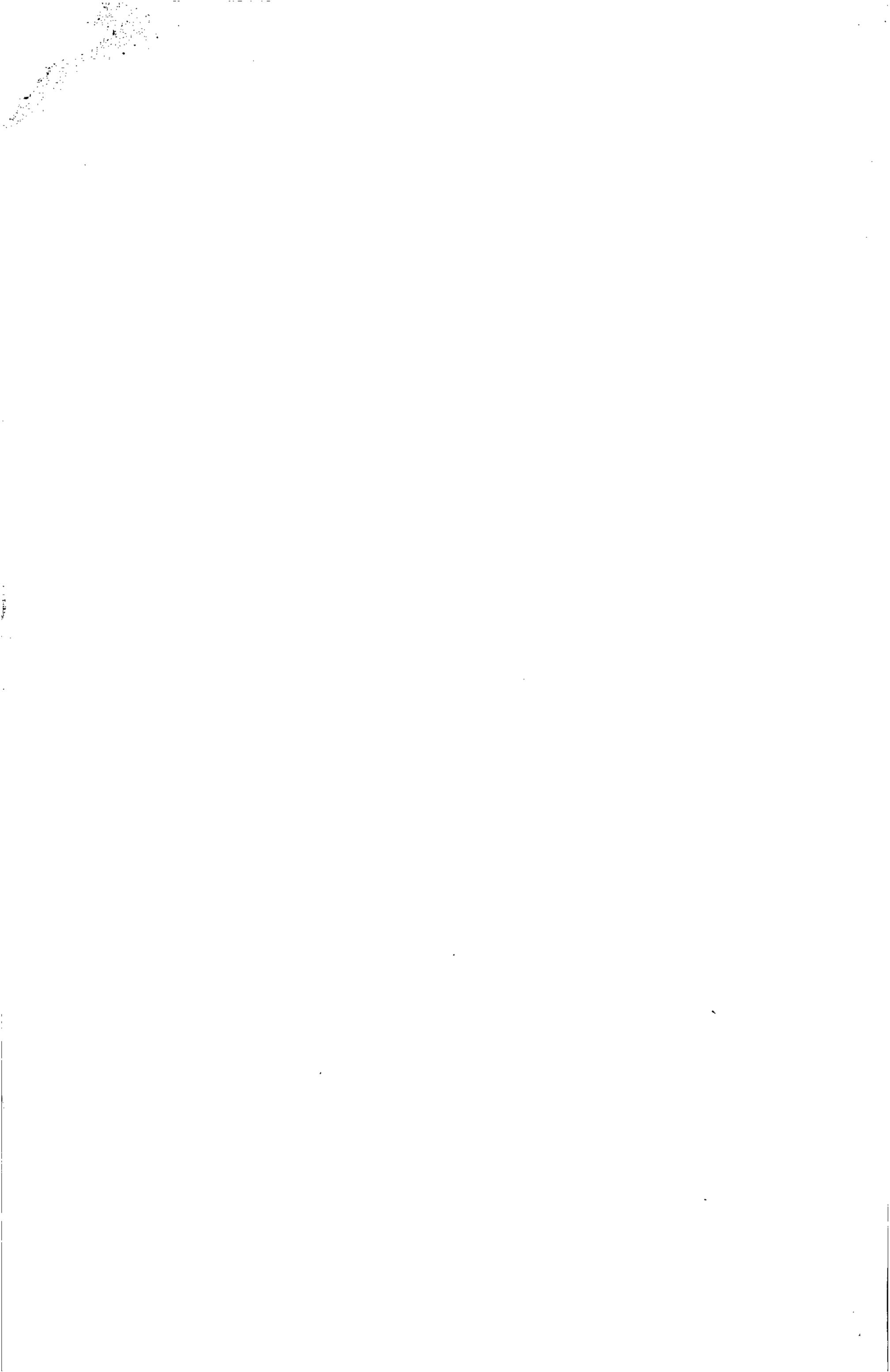
1889.



ROUBAIX

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1890





MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE ROUBAIX.

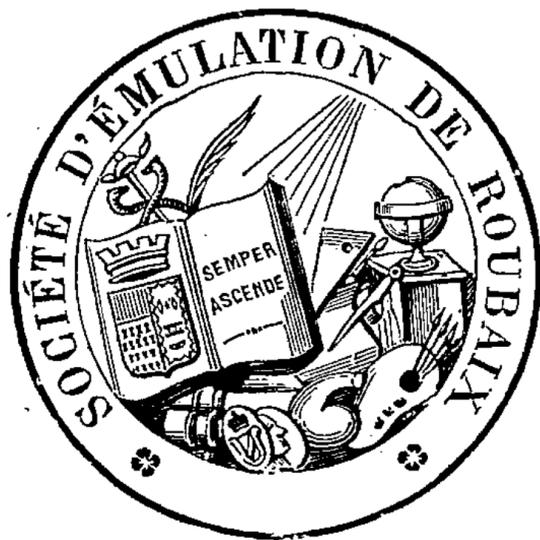


2000

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DE ROUBAIX.

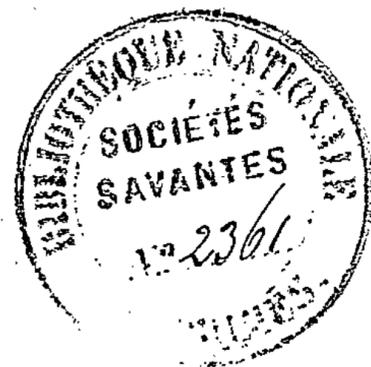
DEUXIÈME SÉRIE,
TOME V.
(TOME XII DE LA COLLECTION.)

1889.



ROUBAIX

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX, RUE NEUVE, 17
1890



ps
pen. 6° 1928



LES
EAUX POTABLES

DE

ROUBAIX-TOURCOING

PAR

M. L'ABBÉ VASSART

Président de la Société d'Émulation de Roubaix

Nous ne poursuivons d'autre but que celui d'être utile en venant soumettre en toute liberté aux membres de la Société d'Émulation quelques réflexions qui peut-être ne seront pas pour eux sans intérêt.

Ils ont pu lire dans le *Journal de Roubaix* les remerciements qu'ont adressés les conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing à MM. les ingénieurs de la commission préfectorale et à M. Binet, directeur du service municipal des eaux, ainsi que les « bravos unanimes » qui ont accueilli la motion de M. le D^r Carrette, félicitant notre administration municipale et en particulier M. le Maire et M. Vinchon, adjoint, qui ont su par leur énergie et leur tenacité mener à bonne fin cette affaire importante des eaux potables. Nous trouvons donc à l'ordre du jour et au premier rang parmi les questions qui doivent intéresser les villes de Roubaix et de Tourcoing la grosse question des eaux qui vient ainsi naturellement faire le sujet de nos premières réflexions.

DES EAUX POTABLES

1° Etat de la question.

Nous allons donc enfin avoir des eaux potables : la commission mixte et les conseils municipaux des deux villes ont dit leur dernier mot, ils ont voté la dépense nécessaire et l'exécution des travaux n'attend plus que la ratification des décisions par la signature des autorités gouvernementales.

L'importance de cette question pour Roubaix, ville de plus de 100.000 âmes, ne peut échapper à personne et les municipalités qui viennent de se succéder n'ont pas manqué de s'en préoccuper. M. Vinchon, dans son remarquable rapport, a voulu rendre le juste tribut de reconnaissance aux efforts qui avaient été tentés depuis 1873. Depuis cette époque, en effet, la question était nettement posée, des crédits avaient été votés, des travaux avaient été entrepris, des rapports avaient été déposés par des commissions d'ingénieurs et le comité d'hygiène.

Les études qui avaient été faites avaient conduit à écarter les eaux de rivières, les eaux de la Lys corrigées, les eaux du bassin de la Deûle, les eaux de la vallée de la Marque, y compris celles de Bouvines, de Barbieux, d'Hem, de Willems, de Wasquehal et l'on était forcé, quoiqu'il dût en coûter, de s'éloigner jusqu'à la vallée de la Scarpe. Là il fallait éviter le voisinage de la ville de Douai, la proximité des mines de l'Escarpelle et le rapprochement de la ville de Marchiennes.

On crut pouvoir s'établir sur la ligne de Marchiennes à Anhiers passant par Vred, Pecquencourt et Lallaing et

c'est définitivement à la nappe d'eau de ce bassin que les commissions d'un commun accord, ont demandé le volume d'eau potable nécessaire pour l'alimentation de Roubaix et de Tourcoing.

2^e De la quantité d'eau.

La vallée de la Scarpe pourra-t-elle fournir l'eau en quantité suffisante pour ces deux villes ?

Les forages qui ont été exécutés d'abord par M. Binet en 1883 au Prétolu et à la Tourberie et qui donnent 14.000 mètres cubes en 24 heures, puis ceux de moindres dimensions exécutés par la commission à Pecquencourt et à Lallaing et donnant ensemble un débit de 9.000 mètres cubes, enfin d'autres sondages de recherches ont convaincu la commission mixte des eaux, que la nappe à laquelle on allait s'alimenter « était suffisante non seulement pour les besoins présents (15.000 mètres cubes) mais encore pour les besoins futurs, quelque grands qu'ils puissent se révéler.

Les explications et renseignements fournis par les ingénieurs des ponts et chaussées faisaient en effet considérer le volume d'eau de cette nappe souterraine comme illimité, « cette nappe étant alimentée par l'infiltration des eaux pluviales dans des terrains d'une étendue extrêmement considérable (10 lieues carrées au moins) recevant une quantité d'eau telle qu'elle ne sera jamais influencée par l'alimentation des deux villes. »

Ces prévisions se fortifiaient encore par l'étude d'une alimentation en eau potable puisée dans une couche géologique de même constitution mais d'une étendue moindre que celle de la vallée de la Scarpe et fournissant pourtant depuis 35 ans, sans abaissement piézométrique, 60.000 mètres cubes en 24 heures pour une population de 400.000 âmes, dans le vallon de Deptford-Creck, en Angleterre.

Il y a donc de quoi satisfaire aux besoins des 2.909 maisons de Roubaix et des 1.463 maisons de Tourcoing qui réclament l'eau potable en quantité suffisante, et d'un grand nombre de maisons qui ne tarderont pas à venir puiser aux mêmes sources si les eaux municipales répondent aux promesses des commissions.

3. De la qualité de ces eaux comme eaux potables

Ces eaux qui vont jaillir pour Roubaix et Tourcoing sont-elles des eaux potables, des eaux réellement bonnes au point de vue de l'hygiène ?

La science des hommes compétents nous rassure complètement sur ce point.

A. D'abord les eaux provenant de ces forages ont une température constante qui est en moyenne de 12° C. Or, si l'on consulte les ouvrages d'hygiène les plus autorisés, on voit qu'ils s'accordent à reconnaître que les eaux pour être bonnes comme eaux potables doivent être fraîches, mais non froides en hiver et tièdes en été et c'est là un des points de vue qui portent à rejeter comme eaux potables les eaux des rivières.

Quand les eaux sont tièdes en été, elles ne désaltèrent pas, ce qui excite à chercher dans la quantité le rafraîchissement désirable et l'on s'expose ainsi à des sueurs énervantes. Si elles sont froides en hiver, elles peuvent compromettre la santé et amener des engorgements glandulaires. C'est pourquoi il est à désirer que la température des eaux potables soit comprise entre le 15° et 9° c.

B. Les eaux potables doivent être limpides, incolores, inodores. Si des matières terreuses ou organiques étaient tenues en suspension dans l'eau, ou si des matières donnant lieu à une coloration ou à une odeur s'y trou-

vaient en dissolution, cette eau serait impropre aux usages domestiques et ne serait pas une eau potable. Cette considération pèse d'un bien plus grand poids que la question de température pour faire rejeter les eaux de rivières et en particulier les eaux de la Lys qui sont plus ou moins troubles, colorées, à odeur malsaine, ces conditions défavorables provenant des résidus industriels ou des matières organiques en dissolution surtout à l'époque du rouissage du lin. Les eaux des forages de Pecquencourt sont au contraire d'une grande limpidité et parfaitement incolores et inodores.

C. Les auteurs hygiénistes qui ont traité la question des eaux potables s'accordent à demander que les eaux potables soient bien aérées, une eau bien aérée étant dite légère, par opposition à une eau mal aérée qui est lourde pour l'estomac. Ceux qui vont plus loin dans leurs explications ajoutent que les eaux potables doivent contenir par litre 25 à 50 centimètres cubes de gaz contenant 8 à 10 0/0 d'acide carbonique, le reste étant formé d'un mélange d'oxygène et d'azote le premier dans la proportion de 30 à 33 0/0, et le second dans la proportion de 70 à 67 0/0.

L'acide carbonique y remplit, de l'avis de tous, un rôle favorable en donnant à l'eau une saveur agréable ; l'azote paraît ne produire aucun effet et à l'oxygène serait attribué un effet utile dans la digestion. Cette assertion n'est que trop souvent répétée sans qu'aucune observation directe en ait démontré la vérité. Ce qui est certain, c'est qu'il faut se défier d'une eau qui ne contiendrait pas d'oxygène libre, parce que l'absence de ce gaz pourrait être un indice de la présence de matières organiques qui l'auraient absorbé et qui alors rendraient l'eau très nuisible.

On rapporte que le peuple le plus nombreux du monde, les Chinois ne se servent que d'eau préalablement bouillie et par suite privée d'air. Si cette observation est vraie, nous serions bien inclinés à penser que l'oxygène n'a dans l'eau potable aucune influence directe sur la digestion. Sans doute l'oxygène est nécessaire dans l'eau pour entretenir la vie des poissons, puisque cet oxygène est nécessaire à leur respiration branchiale ; mais quand il s'agit d'eau potable il n'est point démontré que l'oxygène ait quelque effet pour provoquer la sécrétion du suc gastrique, comme cela est si bien établi pour l'acide carbonique.

Tel est le rôle des gaz qui se trouvent habituellement dans l'eau potable. Quant à leurs proportions relatives, on en trouve l'explication dans les deux remarques suivantes : 1° C'est que les gaz constitutifs de l'air atmosphérique, c'est-à-dire l'oxygène et l'azote se dissolvent dans l'eau d'après leur coefficient respectif de solubilité, ce qui montre pourquoi l'air dissous dans l'eau est plus riche en oxygène (30 à 33 0/0) que l'air atmosphérique qui n'en contient que 21 0/0.

2° Suivant l'observation de M. Pélégot, la pluie en tombant dépouille l'air atmosphérique de l'acide carbonique qu'il contient et cet acide carbonique se retrouve en dissolution dans les eaux provenant de ces pluies, ce qui explique cette proportion relativement si forte d'acide carbonique dans l'air des eaux potables.

Quoiqu'il en soit, les dispositions du projet assurent l'aération de l'eau qui pourra s'aérer à l'usine élévatoire avant d'être refoulée dans la conduite ascensionnelle et qui après son long parcours pourra s'aérer de nouveau dans le réservoir supérieur des Bonnets qui présente une surface d'eau de 4800 mètres carrés.

D. Les hygiénistes s'accordent à reconnaître que les eaux potables doivent contenir en dissolution des matières salines dans la proportion minimum de 0 gr. 15 et peuvent en contenir comme maximum 0 gr. 5 par litre. Ce sont les matières salines qui, avec l'acide carbonique, communiquent aux eaux potables cette légère saveur agréable qu'elles doivent avoir, au lieu de ce goût fade et insipide que l'eau pure a par elle-même. Ces matières salines ont aussi pour effet d'apporter à l'organisme des matériaux plus ou moins importants, en particulier pour la charpente osseuse.

D'abord faisons remarquer qu'on ne peut prendre pour eaux potables des eaux alcalines ou sulfureuses qui devraient à la présence de ces composés du soufre ou des métaux alcalins une saveur désagréable et des propriétés nuisibles. On avait analysé les eaux de la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe, située à 150 mètres au-dessous du sol et nommée le *Torrent*, mais ces eaux étaient alcalines et sulfureuses et furent comme telles rejetées par une commission composée de MM. Flament et Masquelez, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, Matrot, ingénieur des Mines et Gosselet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lille.

Pendant les années 1877 et 1878, une somme de 40,000 francs a été dépensée pour exécuter sur la propriété Famechon, à Barbieux, un forage qui fut poussé à 180 m.; l'analyse de l'eau de ce forage fut faite en 1879 et cette eau, trouvée comme celle du *Torrent* sulfureuse et alcaline, fut rejetée par le comité d'hygiène.

En résumant les données généralement admises sur le rôle des matières salines en dissolution dans l'eau potable, nous pouvons regarder les bicarbonates de soude, de chaux et même de magnésie comme favorables à l'ali-

mentation, l'acide carbonique ayant pour effet de provoquer la sécrétion du suc gastrique et la base, chaux ou magnésie, pouvant saturer les acides développés dans l'estomac par la digestion.

Les chlorures alcalins seraient aussi utiles, pourvu que leur proportion ne fût pas assez forte pour communiquer à l'eau une saveur salée ; et la proportion qui existe dans les eaux est du reste sans importance, eu égard à la quantité de chlorure de sodium qui passe, et avec profit incontestablement, dans l'assaisonnement des aliments.

Le sulfate de chaux n'apporte aucun élément utile pour la digestion, il ne concourt pas non plus comme le bicarbonate de chaux au développement du système osseux ; il peut même sous l'influence d'une fermentation spéciale donner lieu à la formation d'acide sulfhydrique, mais ses effets nuisibles ont été souvent exagérés par les hygiénistes surtout relativement à la production des calculs vésicaux à l'état d'urates, d'oxalates ou de phosphates de chaux constituant la pierre ou la gravelle.

Les observations précises manquent encore pour appuyer cette assertion ; Bouchardat avance même que tel remède reconnu efficace contre les calculs contiendrait relativement une forte proportion de sulfate de chaux. La question a donc encore ses côtés discutables mais pourtant le sulfate de chaux paraît avoir un rôle plutôt nuisible qu'utile.

Toutes les eaux contiendraient au moins quelques traces de phosphate, mais généralement ce sel n'est pas signalé dans les analyses : elles contiendraient aussi de la silice qui est indiquée dans les analyses, mais le plus souvent dans une proportion qui est sans danger ; elles pourraient aussi contenir du fer qui, dans une très faible

proportion, n'aurait qu'un effet utile dans leur emploi comme eaux potables.

Enfin nous avons donné comme maximum 0 g. 5 pour le résidu fixe par litre ; nous ajouterons qu'en tenant compte des observations précédentes, une eau contenant surtout du bicarbonate de chaux pourrait être employée comme boisson sans effet nuisible quand même son résidu minéral fixe atteindrait ce maximum. Mais, comme une distribution d'eau potable doit fournir de l'eau qui soit propre à d'autres usages domestiques comme la cuisson des légumes, le lessivage du linge, il est avantageux de faire choix d'une eau qui ne dépasse pas 30 degrés hydrotimétriques ce qui correspond à 0 g. 3 de résidu fixe par litre, le dosage de l'acide sulfurique ne doit pas indiquer plus de 35 millg. par litre, ni celui du chlore plus de 30 millig. par litre. (1)

Telles sont les considérations qui dominent la question de la qualité de l'eau relativement aux gaz et aux matières salines en dissolution. Appliquons ces bases d'appréciations à l'eau des forages de Pecquencourt. La teneur en chaux a été trouvée 0 g. 157 par litre dans les deux analyses qui ont été faites au laboratoire de l'école des ponts-et-chaussées, chiffre qui n'a rien d'inquiétant ni d'exagéré, surtout si l'on remarque que ces eaux ne contiennent que 9 à 15 millig. en acide sulfurique et 10 à 14 millig. en chlore, aucune trace d'alumine et de fer et comme sels calcaires surtout le bicarbonate de chaux qui

(1) Cette teneur 35 millg. par litre en acide sulfurique anhydre est prise comme base d'appréciation dans certaines distributions d'eau potable et regardée comme une limite que ne doit pas dépasser une bonne eau. Le comité consultatif d'hygiène de France considère non comme bonne, ni comme passable, mais comme mauvaise une eau qui en contient 50 millg. On sait que les eaux de la Deûle (sources de Seclin) en contiennent 53,4 et celles de Bouvines 52,1 millg.

est le sel le plus avantageux pour l'usage de l'eau comme boisson.

E. Nous arrivons maintenant dans notre étude au point de vue le plus important à considérer quand il s'agit d'eaux potables : nous voulons parler de la présence des matières organiques, organisées ou vivantes qui peuvent être en suspension ou en dissolution dans l'eau. La condition que tous les hygiénistes réclament avec une imposante unanimité et de la manière la plus absolue, c'est que les eaux potables soient exemptes le plus complètement possible de matières organiques et surtout organisées. Le grand mouvement d'études qui se produit de nos jours autour de ces micro-organismes qui sont devenus les petites bêtes les plus intéressantes du monde, dont on parle tant et que l'on connaît encore si peu, qui faisaient depuis toujours tant de mal et qu'on pensait si peu à combattre, ce grand mouvement d'études bactériologiques est venu donner une nouvelle importance à cette considération. Jusqu'à notre époque avec la vieille sagesse de tous les peuples le savant lui-même pouvait vous dire : « *Il ne faut pas chercher la petite bête.* » De nos jours, les plus petits savants vous accuseraient d'ignorance scientifique si, en recherchant l'étiologie d'un mal plus ou moins mystérieux encore, vous n'affirmiez pas avec un imperturbable aplomb « qu'il faut chercher la petite bête » le microscopique « et maudit animal d'où venait tout le mal. »

Les savants, ayant à leur tête dans cet ordre d'idées l'illustre M. Pasteur, ont réparti dans une classification qui se complète par les découvertes de chaque jour, ces myriades de micro-organismes en indiquant l'espèce de travail, de fermentation ou le plus souvent de maladie (1)

(1) Parmi les ferments *solubles* nous ne mentionnerons que les zymases animales, cadavériques et rabiques. Parmi les ferments *figurés* qui se divisent en

que l'on rapporte à chaque classe de ces infiniments petits.

Cette branche de la science n'est encore qu'à son début, mais ce que l'on en sait suffit pour expliquer l'attention toute particulière des hygiénistes sur les matières organiques ou organisées. C'est le point sur lequel il y a le moins de concessions à faire. Aussi la commission en rejetant les eaux de rivières motive son refus surtout par les matières organiques que ces eaux tiennent en dissolution.

« La commission condamne aussi au point de vue potable, l'épuration des eaux de la Lys. La dépense à faire atteindrait 4 centimes le mètre cube ; l'eau pourrait être claire, inodore peut-être, mais elle ne serait pas entièrement débarrassée des matières organiques qu'elle contient. »

L'eau des forages de Pecquencourt au contraire, comme le constate le rapport d'après les analyses qui ont été faites à deux reprises au laboratoire de l'école des Ponts-et-Chaussées, présente surtout le grand avantage de ne pas renfermer de traces de matières organiques, « qualité qui doit être recherchée avant tout pour une distribution d'eau potable et ne se rencontre nulle part au même degré que dans les eaux artésiennes, qui ont subi dans les couches perméables du sous-sol une filtration parfaite. »

Après avoir ainsi jeté un coup d'œil rapide sur les renseignements fournis par les analyses de l'eau des

schizomycètes et en *schizophycètes* comprenant dans chaque division des *zymogènes*, des *chromogènes*, et des *pathogènes* nous ne citerons comme exemples dans les *schizomycètes* pathogènes, que *oidium pulmoneum* (pneumothorax) *leptothrix* (choléra) *micrococcus diphtericus* (diphthérie) etc., et dans les *schizophycètes* pathogènes : *zymostosis gracilis* (albuminurie), *bacterium punctum et catenula* (rougeole et scarlatine), *bacillus de la tuberculose* (phthisie), *bacterium termo*, *bicyclis typhoïdes*, *microsporou septicum* (fièvres intermittente, typhoïde, etc.) *streptococcus* (érysipèle) etc.

forages de Pecquencourt et surtout après avoir posé en fait d'après ces analyses que cette eau ne contient pas traces de matières organiques, aurions-nous toutes les garanties au point de vue de ces intéressants microbes ? Ou bien sommes-nous quand même exposés à avaler avec cette eau les germes d'une maladie dont ils sont reconnus les agents redoutables ?

D'un côté, beaucoup d'hygiénistes admettent que les miasmes spécifiques de la fièvre typhoïde se propagent à distance comme ceux de la variole, de la scarlatine, de la rougeole ; et les eaux potables pourraient avoir une influence étiologique sur l'origine du foyer primitif de ces maladies ou sur la production du premier cas qui donne ensuite naissance aux miasmes spécifiques. (1)

D'un autre côté vous pouvez donner à un chimiste de l'air à analyser : il vous dira la proportion d'oxygène, la proportion d'azote, de vapeur d'eau et d'acide carbonique que cette air contient, il vous dira même si cet air est plus ou moins vicié par des matières organiques ; mais ne lui demandez pas si ces matières organiques portent avec elle des miasmes varioleux, scarlatineux et autres non moins terribles ; il sera forcé de confesser son impuissance. Quand il s'agit des eaux potables il se trouve en face des mêmes difficultés, ou mieux des mêmes impossibilités. (2)

(1) Si l'air peut servir de véhicule à ces bactéries qui s'introduisent alors par les voies respiratoires comme dans les cas du bacille de la tuberculose ; le plus souvent c'est par l'eau potable et par conséquent par le canal digestif que pénètre la contagion, comme dans la plupart des cas de choléra, de fièvre typhoïde, de diphtérie, etc.

(2) Sans doute il y a scientifiquement des méthodes pour les recherches microbiologiques, puisque les eaux de la vallée de la Scarpe ont été étudiées sous ce rapport à l'observatoire de Montsouris, par M. Marié-Davy, mais ces observations exigent des installations exceptionnelles.

C'est dans cet état de choses, devant ce problème à tant d'inconnues, que les sommités de la science moderne déclarent qu'on peut avoir les plus grandes présomptions en faveur d'une eau qui ne contient pas de matières organiques et qui contient suffisamment de gaz oxygène dissous, mais « qu'on ne peut jusqu'ici se prononcer avec certitude sur leur salubrité que par l'observation de la santé des populations qui en ont fait un long usage. »

L'un des membres des plus distingués de la Faculté et de l'Académie de médecine de Paris, « place cette enquête bien au-dessus de l'analyse chimique, quelque exacte qu'elle nous paraisse. » Aussi le rapport contient-il une note qui aurait pu passer inaperçue mais que nous tenons à relever pour répondre aux inquiétudes que les explications scientifiques auraient pu faire naître : « Une longue expérience prouve que l'usage de ces eaux paraît satisfaisant aux habitants des pays qui s'en servent, notamment dans la vallée de la Scarpe où le peu de profondeur de la nappe au-dessus du niveau naturel du sol donne lieu à beaucoup de fontaines jaillissantes.

Ils ne connaissaient pas sans doute d'autre analyse, ces religieux qui savaient pourtant si bien choisir pour y fixer leurs monastères ou leurs abbayes, les lieux qui pouvaient leur offrir le meilleur air et la meilleure eau. La vallée de la Scarpe avait été l'objet de leur attention et de leurs préférences, et l'existence des abbayes de Marchiennes et d'Anchin est une présomption que les amis de l'histoire se plairont à invoquer en faveur de la bonne qualité des eaux auxquelles Roubaix et Tourcoing vont aller puiser.

4° Du tarif des eaux potables pour les abonnés

Les eaux potables seront-elles à la portée de tout le monde ?

Comme nous l'avons fait ressortir, le projet de captation des eaux du bassin de la Scarpe a seul paru acceptable pour le présent et pour l'avenir.

Ce projet nécessite une énorme dépense, mais quel moyen d'avoir une eau convenable, en quantité suffisante et à meilleur marché ? Ce projet nécessite pour la ville de Roubaix, dont la part contributive est de 70 0/0, un emprunt de 4.396.000 francs remboursable sur les produits de l'exploitation et au besoin sur les ressources ordinaires de la ville en 40 annuités égales à partir de 1892.

C'est assez dire qu'il faut dans l'économie du projet et vu l'état des finances de la ville, que cette eau soit vendue, comme l'eau de la Lys est vendue.

Le tarif a été publié et nous n'avons pas à le discuter, Ce que nous croyons devoir faire remarquer, c'est l'intelligente sollicitude de l'administration pour les petits abonnés. Une somme de 250.000 francs a été réservée pour l'installation, aux frais des villes, des compteurs et branchements pour les 1.000 premiers abonnés.

Une seconde disposition en faveur des petits abonnés, autorise des abonnements collectifs, de telle sorte qu'un seul et même branchement, un seul et même compteur peut alimenter des immeubles voisins, ce qui réduira pour chacune des familles co-abonnées le prix de l'eau réellement utilisée. Ainsi pour 7 fr. 50 par trimestre la ville s'engage à fournir 50 seaux d'eau par jour.

Si 4 ménages s'abonnent, chaque ménage pour 7 f.50 par

an pourra avoir 12 seaux 1/2 d'eau par jour ; donc pour 0.15 ou trois sous par semaine, chaque ménage aura 12 seaux 1/2 par jour. Certes nous voudrions ardemment qu'il fût possible aux administrations d'aller encore plus loin dans leurs concessions en faveur des familles pauvres si nombreuses dans les courées, mais en attendant nous nous réjouissons à la pensée qu'avec 2 centimes par jour, et sous ce rapport la charité particulière viendra certainement au secours des familles pauvres, la femme de ménage pourra, sans être obligée de pomper, avoir à sa disposition tous les jours 12 seaux d'eau, bien limpide, bien fraîche, exempte complètement de cette odeur si caractéristique des eaux de la Lys, offrant toutes les garanties pour l'alimentation et rendant facile cette belle propreté qui est la richesse de la pauvreté.

5° De l'application des eaux potables aux usages industriels.

Ces eaux qui seront tout d'abord des eaux potables pourront-elles secondairement devenir des eaux industrielles ?

En d'autres termes, la distribution des eaux potables devant, d'après le projet, amener à Roubaix plus d'eau que n'en réclament les usages domestiques, l'excédent pourra-t-il être avantageusement employé par l'industrie ?

La *commission mixte* a demandé à l'Ecole de Teinture un rapport sur la valeur comparative des eaux de la Lys et des eaux des forages de Pecquencourt, au point de vue des usages industriels. Le rapport que nous avons eu l'honneur d'adresser à la commission mixte est une réponse affirmative à la question que nous venons de poser, et montre l'avantage relatif que l'industrie roubaisienne peut trouver

dans la distribution de ces eaux. Nous croyons être utile en donnant ce rapport :

*Rapport du professeur de l'Ecole de Teinture à la
commission mixte des Eaux.*

« La commission mixte des Eaux a demandé à l'Ecole de Teinture section de l'Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, un rapport sur la valeur comparative au point de vue de l'Industrie textile, des eaux de la Lys et des eaux des forages de Pecquencourt.

» Le professeur directeur de l'Ecole de Teinture, a procédé avec le concours de M. Pierre Fournier, préparateur et de M. Victor Bantegny, professeur-adjoint à l'Ecole de Teinture, aux essais demandés par la Commission mixte des eaux, et a l'honneur d'adresser à la dite Commission le résultat de ses premières études sur cette question si importante pour les villes de Roubaix et de Tourcoing.

» Relativement aux usages de l'eau dans l'industrie textile de Roubaix et de Tourcoing, trois points devaient surtout nous préoccuper ; la limpidité de l'eau, la présence du fer, le dosage de la chaux, ou mieux le degré hydrotimétrique.

» (a) Quand à la limpidité, le témoignage de l'Ecole de Teinture est absolument superflu : il est clair à tous les observateurs que les eaux des forages de Pecquencourt sont incontestablement supérieures aux eaux de la Lys pour la limpidité.

» (b) La présence du fer aurait pu avoir pour l'industrie textile de graves inconvénients, mais les réactifs n'ont révélé dans les eaux aucune trace de fer et, avec les précautions voulues pour les conduites, l'industrie aura toutes les garanties sur ce point.

» (c) Le degré hydrotimétrique des eaux des forages a été déterminé et trouvé de 31 à 32. Ces eaux auraient donc quelques degrés hydrotimétriques de plus que les eaux de la Lys.

» Il ressort comme conclusions, au point de vue industriel, de ces premières études :

» 1° Que la limpidité des eaux de ce forage paraît devoir rendre possibles certains genres qui ont été jusqu'à présent pratiquement inabordables à l'industrie de notre pays avec les eaux de la Lys.

» 2° Que pour les genres qui demandent des eaux calcaires la différence de quelques degrés hydrotimétriques ne paraît pas être un inconvénient.

» 3° Que pour les opérations qui demandent des eaux douces ou

des eaux corrigées, la différence constatée pour les degrés hydrotimétriques ne peut occasionner qu'une légère différence pour le coût de la correction, et cette différence est plus que compensée par la différence de limpidité des eaux pour les genres qui la réclament.

» Indépendamment de ces conclusions à priori, déduites de l'examen physique et chimique des eaux, nous avons fait des essais pratiques d'alunage, de teinture en gaude, de la même teinture passée en bain légèrement alcalin, de la même teinture passée en bain de savon, de teinture en écarlate à la cochenille et enfin de blanchiment sur peigné. Nous joignons ces échantillons obtenus et pensons qu'ils confirment les conclusions précédentes, qu'il est facile de voir que les eaux de la Lys pour les blancs et les couleurs lumineuses apportent du noir, tandis que les eaux des forages soumises aux essais offriront pour certains genres soit au point de vue du rinçage des fils et tissus, un avantage incontestable.

» Telles sont les conclusions que nous croyons pouvoir tirer d'une première série d'études, et que nous pouvons développer dans les détails si la commission mixte des eaux juge à propos de nous les demander comme renseignements à fournir pour le progrès de l'industrie textile à Roubaix et à Tourcoing.

» *Signé* : H. VASSART,

» Professeur de teinture.

» Les échantillons de laine et de soie teintes ont été mis sous les yeux de la commission et leur examen a confirmé de tous points le rapport du professeur. »

Extrait du rapport présenté par les commissions du conseil.

Signé : A. VINCHON, MARTEL-DELESPERRE, LEGRAND,
D^r CARRETTE, L. CORDONNIER, ROCHE, HARIN-
KOUCK, COMERRE, F. ROUSSEL, FAIDHERBE.

CONCLUSION

La plupart des villes industrielles sont beaucoup mieux partagées que Roubaix au point de vue des eaux comme nous l'avons montré dans une brochure : *Les*

Eaux et les Savons. Roubaix jusqu'à présent a eu la singulière fortune de voir son industrie prendre des développements exceptionnellement rapides dans les conditions les plus défavorables relativement aux eaux, mais le moment paraît venu pour tenter par un sérieux effort d'améliorer la situation.

Sans doute il eût été à désirer que les eaux de la vallée de la Scarpe eussent été moins calcaires, mais ces eaux moins calcaires, en même temps que suffisamment abondantes et bonnes comme eaux potables, n'existent pas pour Roubaix.

La même question vient d'être agitée et résolue pour la ville de Mulhouse. Jusqu'en 1885, elle n'avait d'autres ressources pour l'alimentation en eau potable de la plus grande partie de sa population que les puits creusés dans le sol des rues et plongeant dans le cours souterrain de la rivière de l'Ill sur les bords de laquelle Mulhouse est bâtie. Or ces eaux qui descendent des ramifications du Jura titrent de 26 à 55 degrés hydrotimétriques. Lorsqu'on voulut faire une distribution d'eaux, les eaux du bassin de l'Ill furent écartées d'emblée comme étant d'une nature calcaire. Mais Mulhouse pouvait s'adresser et s'adressa, en effet, aux eaux de la Dollar qui arrivent du sommet des Vosges et qui ne marquent que 8 à 9° hydrotimétriques. Dans cette situation, le choix ne pouvait être douteux. Roubaix n'a pas la partie aussi belle ; Roubaix doit faire un héroïque effort pour améliorer sa situation au point de vue hygiénique et industriel, mais Roubaix doit pourtant se résigner et se contenter de ce qu'il peut avoir.

Toutefois nous voulons émettre une idée pour ce qu'elle vaut : quand on sera bien fixé sur la quantité d'eau potable disponible pour l'industrie, un élève de l'École

de teinture de Roubaix pourrait, ou sous le patronage de la Ville ou par l'initiative d'une société particulière, entreprendre sur des bases convenues pour le prix et pour le degré hydrotimétrique la correction des eaux de la Lys, ou s'il est possible, d'une partie des eaux potables, afin que chaque industriel n'eût plus à s'occuper de cette question des eaux et n'eût qu'à ouvrir tel ou tel robinet pour avoir sous la main et en quantité suffisante des eaux calcaires ou des eaux corrigées. Il n'aurait qu'à se renseigner sur les circonstances dans lesquelles les eaux corrigées sont plus avantageuses que les eaux calcaires et l'on aurait ainsi donné à l'Industrie textile les conditions les plus propres à faciliter ses développements et ses progrès pour l'avenir.



LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PAR M. L'ABBÉ TH. LEURIDAN

Membre titulaire

INTRODUCTION.

Monsieur le chanoine A. Deramecourt, supérieur du Petit Séminaire d'Arras, a écrit les annales du *Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution (1789-1802)*. Cet excellent travail n'a recueilli que des éloges ; c'est justice. Précédemment Mgr. le cardinal Billiet, pour son diocèse de Chambéry, M. Jules Sauzay, pour Besançon, et Dom Piolin, pour le Mans, ont écrit la même histoire et raconté les mêmes événements.

La voie est tracée ; il faut la suivre. Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, notre *Histoire du clergé de la Flandre-Wallonne pendant la Révolution*? Le clergé de notre pays a besoin, lui aussi, « d'être connu tel qu'il était, tel qu'il souffrit, tel qu'il mourut, tel qu'il reparut après la tourmente : pieux, instruit, modeste et fidèle dans son immense majorité. Il n'a besoin d'ailleurs que de la

vérité, et raconter son histoire sur les pièces ordinairement fournies par ses ennemis, c'est encore faire son éloge. »

Ce travail nécessiterait de patientes et laborieuses recherches; il faudrait soulever la poussière de nos archives diocésaines, départementales, communales et paroissiales; compulsier les manuscrits, les imprimés de nos bibliothèques; mettre à contribution la gracieuse obligeance des habiles et savants collectionneurs de la région; interroger les souvenirs et les traditions locales; il faudrait enfin une plume habile au service d'un jugement droit, d'une critique saine et sévère, mais toujours juste, d'une sincérité courageuse. Notre région manquerait-elle d'historiens de cette trempe?

La voie est tracée, disions-nous; bien plus, le plan lui-même est indiqué. Nous n'en connaissons pas de plus complet et de mieux approprié à l'œuvre désirée que le cadre même suivi par l'historien du clergé d'Arras. A peine faudrait-il y apporter quelques légères modifications nécessitées par les différences de diocèses, de provinces, d'événements.

Une étude aussi rapide, et cependant aussi complète que possible, sur l'**Ancien Clergé**, au moment de la Révolution, servirait d'entrée en matière et de base au travail. Elle nous montrerait tout d'abord le rôle si important de notre CLERGÉ SÉCULIER; nos évêques, entourés de leurs cours ecclésiastiques; nos *chapitres* et nos *collégiales*, institutions si peu connues, malgré l'influence immense qu'elles ont exercée dans ce pays; notre *administration diocésaine*: officiaux, archidiaques, doyens de chrétienté; enfin et surtout l'*organisation paroissiale*, avec ses humbles prêtres, pasteurs ou vicaires des villes et des campagnes, qui composaient, alors comme aujourd'hui, la portion principale et l'une des plus méritantes de notre clergé.

Puis se déroulerait à nos yeux le magnifique et édifiant spectacle de la vie monastique dans le pays wallon, si abondamment pourvu d'établissements du CLERGÉ RÉGULIER. Une rapide mention, une simple nomenclature des *abbayes*, *prévôtés*, *prieurés* et *couvents* de tout ordre et des deux sexes, serait déjà par elle-même bien éloquente et bien instructive.

On n'aurait garde d'omettre un chapitre spécial pour LE CLERGÉ ET L'ENSEIGNEMENT. Ce ne serait point d'ailleurs le moins utile ni le moins glorieux. *L'Université de Douai*, les *Séminaires*, les *Collèges*, si nombreux et si florissants dans la Flandre-Wallonne, et nos modestes *écoles* elles-mêmes, qui couvraient tout le pays, depuis la ville la plus importante jusqu'au plus humble hameau; toutes ces institutions furent, avant tout, l'œuvre de notre clergé fidèle à sa mission. Il faudrait les faire bien connaître et apprécier.

Enfin, — et ce serait la meilleure de toutes les réponses à tant d'accusations perverses, à tant de calomnieuses imputations, à tant d'inconcevables préjugés, — on ferait un relevé, le plus exact possible, des BIENS DU CLERGÉ. L'on y verrait comment le *haut-clergé*, le *bas-clergé* et le *clergé régulier* savaient employer leurs revenus.

Un second livre, les **États-Généraux**, nous ferait assister aux préludes, à la naissance de la Révolution, à la rédaction des CAHIERS DE DOLÉANCES, AUX ELECTIONS des députés. Que d'intéressants documents l'on y trouverait! Que de révélations inattendues! Quel jour elles jetteraient sur l'histoire de la Révolution dans nos contrées! Evidemment, il ne serait pas suffisant de faire connaître les vœux et les réclamations du Clergé lui-même. Il y aurait lieu de rechercher dans les cahiers de doléances de la noblesse et

du tiers-état, dans les cahiers des villes et des paroisses rurales, dans les délibérations des assemblées des trois ordres, tout ce qui concernerait l'objet de ce travail.

Suivant toujours le plan de M. Deramecourt, le livre troisième retracerait l'histoire du **Schisme** qui désola l'église de France. La sécularisation de l'église catholique et son absorption dans l'Etat, objectif de la Révolution, sont commencées, dès la nuit du 4 août 1789, par l'Assemblée Constituante. Au mépris du droit de la propriété, au mépris des droits les plus sacrés de la conscience, la SPOLIATION du clergé est *décrétée, promulguée, exécutée* sans retard dans notre région comme partout ailleurs.

L'année suivante donne naissance à la fameuse CONSTITUTION CIVILE qui mériterait dans cet ouvrage une étude sérieuse et approfondie de *ses dispositions*, en même temps qu'un récit exact et détaillé des sentiments qu'elle inspira à notre clergé et à nos fidèles, des *protestations* qu'elle suscita, des *oppositions* qu'elle rencontra.

Enfin le SERMENT CONSTITUTIONNEL, *prêté* par un certain nombre de nos prêtres qui se laissèrent malheureusement entraîner, *refusé* énergiquement par la plus grande et la plus saine partie de notre clergé, consomme le schisme.

Dès lors nous trouvons en présence les **Deux Clergés**, comme deux camps ennemis qui s'apprêtent au combat. D'un côté le CLERGÉ CONSTITUTIONNEL ; *l'évêque Primat*, ex-oratorien, ancien curé de Saint-Jacques à Douai, placé par les électeurs du district sur le siège épiscopal du Nord, établi à Cambrai, et dans les attributions duquel se trouvera désormais placée notre Flandre-Wallonne ; *les nouveaux curés*, les curés « jureurs » comme on les appelait, nommés, eux aussi, par les mêmes électeurs du district. D'autre part, le CLERGÉ RÉFRACTAIRE, demeuré inébranlable dans sa foi, dans sa mission, indis-

solublement attaché au Siège Apostolique, malgré les sollicitations et les menaces, malgré l'orage qui gronde et ne doit pas tarder à éclater.

La **Première Persécution** commence. L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE décrète, entre autres choses, la *clôture des églises et oratoires* qui seront déclarés n'être pas nécessaires au culte subventionné par l'Etat, et en interdit rigoureusement l'usage aux prêtres non assermentés. Aussitôt de nombreuses *dénonciations* surgissent de toutes parts ; on exerce, sans trêve ni merci, les plus violentes *poursuites* contre les prêtres réfractaires. La CONVENTION multiplie, elle aussi, les édits de *proscription* et bientôt tous les prêtres fidèles, dont on peut s'emparer, deviennent les victimes de l'*exil* ou de la *réclusion*.

Nous parvenons ainsi, avec M. Deramecourt, au cœur même de notre sujet. « **La Terreur**, avec son cortège de *persécutions*, de *procès* et d'*exécutions* en occupe la première partie ; le **Culte caché** avec son *organisation*, ses *ministres*, ses *protecteurs*, en remplit la seconde. » Ici les faits et les détails abonderaient et multiplieraient les pages de ce « livre d'or ». L'on se ferait « scrupule de raccourcir les actes de nos confesseurs de la foi, ou de retrancher des listes le nom d'un seul des généreux catholiques qui demeurèrent fidèles à l'église persécutée et à ses prêtres. »

La **Dernière Persécution**, œuvre du Directoire, « ne fut plus atroce et sanglante, mais elle resta toujours odieuse, injuste, impie. C'est une terreur hypocrite qui se masque et qui ment, surtout après le 18 fructidor, mais c'est encore la Terreur, c'est-à-dire un régime où les institutions, les lois et le droit sont subordonnés à l'intérêt de quelques régicides et où l'internement et la déportation, c'est-à-dire « la mort sèche » remplacent la

guillotine. Entre le procédé de la Convention et celui du Directoire, il n'y a en effet d'autre distance que celle qui sépare « tuer » de « faire mourir ». (1)

La persécution perd enfin de sa rigueur; bientôt les prêtres fidèles reviennent de l'exil ou sortent de leur retraite; la **Restauration du Culte** va commencer. TROIS ÉLÉMENTS concourent à former le clergé qui la doit opérer : *les missionnaires*, pour la plupart confesseurs de la foi, *les prêtres exilés*, qui viennent reprendre une part active dans la lutte qui s'éteint, *les prêtres constitutionnels* enfin dont un grand nombre font une éclatante soumission. Aussitôt le CONCORDAT publié, la RÉORGANISATION DU NOUVEAU DIOCÈSE DE CAMBRAI se poursuit activement. « Dieu enfin avait pris pitié de la France. Veuille sa miséricorde épargner à notre génération une aussi cruelle épreuve ! »

Tel est, à notre avis, le meilleur plan à suivre dans la composition de ces émouvantes annales de notre clergé pendant la Révolution. Fasse Dieu que nous voyions bientôt se réaliser le désir que nous formulions en commençant !

Et maintenant, nous voudrions, non pas esquisser cette histoire. — ce travail serait au-dessus de nos forces — mais rappeler, en quelques traits particuliers à notre région, ce que fut, durant la Révolution, le clergé wallon.

Les pages qui suivront ne seront — nous tenons à en avertir dès maintenant le lecteur — que la mise en œuvre de notes déjà publiées pour la plupart, mais dissé-

(1) Correspondance de Fiévée avec Bonaparte, I, 147.

minées çà et là dans les différents travaux d'histoire locale parus jusqu'à ce jour. Nous y joindrons cependant un certain nombre de notes inédites recueillies en vue de la préparation d'autres monographies intéressant la région.

Tel qu'il sera, ce modeste travail, écrit à la hâte, laissera beaucoup à désirer, nous ne pourrions nous le dissimuler. Il pourra cependant être utile à nos lecteurs, nous l'espérons, quand même il ne ferait que leur épargner la peine de recourir aux nombreux ouvrages dont nous nous sommes servi pour notre rédaction.



LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE I.

Les Communautés Religieuses.

Nous avons cru devoir consacrer ce premier chapitre aux communautés religieuses et particulièrement à celles de femmes, afin d'y rendre à la courageuse conduite de ces utiles auxiliaires du clergé le tribut d'hommages qui lui est dû, afin aussi d'y faire entrer un certain nombre de faits qui, ne concernant pas le clergé proprement dit, eussent entravé plus tard la marche de notre récit.

Quant aux communautés d'hommes, abbayes, prieurés, couvents, chapitres de réguliers ou de séculiers, il nous suffira d'indiquer brièvement et d'une manière générale ce qu'elles devinrent. Les faits se rapportant aux individus, — pour la plupart prêtres ou au moins clercs, — qui composaient ces communautés, rentreront dans les annales même du clergé constitutionnel ou du clergé réfractaire.

Les communautés religieuses d'hommes et de femmes

furent les premières victimes de la persécution religieuse.

Le 13 Février 1790, un décret, complété par plusieurs autres qui en règlent l'exécution, supprime les maisons religieuses où l'on fait des vœux solennels, déclarant qu'on ne pourrait plus en établir de semblables à l'avenir. Les religieux et les religieuses avaient la faculté de rentrer dans le monde ou de continuer la vie claustrale jusqu'à l'extinction de la communauté, et il devait être pourvu à leur sort par une pension convenable. Aux religieux qui ne voudraient pas profiter de cette disposition, on indiquait des maisons où ils seraient tenus de se retirer dans le délai fixé. (1)

I.

Les Communautés de femmes.

Dans notre contrée, toutes les religieuses, à très-peu d'exceptions près, déclarèrent vouloir vivre et mourir sous leur saint habit, fidèles aux devoirs qu'elles avaient librement embrassés et dont l'accomplissement faisait leur bonheur. (2) Hâtons-nous de dire qu'il en fut de même à peu près dans toute la France. (3)

A **Lille**, le chiffre des défections fut véritablement insignifiant, eu égard surtout au grand nombre de maisons de religieuses cloitrées et non cloitrées, hospitalières ou enseignantes, qui se trouvaient en cette ville, au moment où la Révolution éclata.

L'enquête que la municipalité de Lille fit faire, en avril 1791, dans les couvents de femmes, prouva en

(1) Th. Leuridan, *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, ch. XXXVI, p. 391.

(2) Mgr. Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXV, p. 308.

(3) L. Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, t. 1, p. 292.

effet que les religieuses qui les habitaient avaient conservé leur ferveur et leur attachement à leur sainte vocation. Les Urbanistes, les Brigittines, les Collectines, les Carmélites, les Pénitentes de Saint-François ou Capucines, les Célestines, les Sœurs de Saint-François de Sales, les Sœurs-Noires, sur un total de plus de 220 religieuses, ne comptèrent pas une seule défection. Chez les Clarisses, alors au nombre de 48, une seule converse, native de Pont-à-Marcq, déclara « vouloir jouir de la liberté de l'Assemblée Nationale » et sortit du couvent dès le mois de mars 1790.

Les communautés riches où la règle se montrait moins sévère, furent en général également fidèles. L'abbaye de Marquette ne compta qu'une défection sur 69 religieuses et l'Abbiette deux sur quarante-trois.

Plusieurs pauvres Collectines de Lille, expulsées de leur couvent, trouvèrent un asile dans celui de Bruges et y demeurèrent jusqu'à la conquête de la Belgique par les armées françaises. L'une d'elles, Anne-Marie Pollet, de Bondues, après avoir passé un certain nombre d'années à Lille, où on a gardé le souvenir de sa simplicité, de son esprit de pauvreté et de mortification, retourna à Bruges et y mourut le 17 Janvier 1834, à 82 ans. Elle avait conservé l'espoir de voir se reformer à Lille une maison de son ordre, et elle en parlait souvent à ses sœurs d'adoption en les priant de se prêter à la réalisation de ce projet, quand les circonstances seraient plus favorables. C'est pour exécuter ce testament d'une sœur dont elles vénèrent la mémoire que les Collectines de Bruges ont consenti à fournir le noyau d'une petite colonie religieuse établie à Esquermes. (1)

(1) L'abbé Dancoisne, *Histoire du couvent des Pauvres-Claires de Lille*, ch. XIII, p. 112.

A **Roubaix**, (1) il n'y eut pas une seule défection parmi les sœurs Augustines chargées de desservir l'Hôpital Sainte-Elisabeth fondé en 1488 par Isabeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg. Par un mémoire adressé, le 14 avril 1790, à l'Assemblée Nationale, la municipalité de cette ville, demandait, au nom de l'humanité, la conservation de leur couvent. Grâce sans doute à cette sollicitude de l'administration, les religieuses purent se maintenir, dans la ville, près de trois années encore, traversées néanmoins par toutes sortes de troubles, visites, enquêtes, inventaires. Il y eut même, à certaine époque, des menaces assez graves contre les sœurs, parce qu'elles recevaient des prêtres n'ayant pas prêté le serment. Enfin des commissaires, envoyés par le Directoire du District de Lille, vinrent, le 2 Novembre 1792, signifier aux sœurs l'ordre d'évacuer la maison dans les vingt-quatre heures.

Qui peindra, s'écrie l'historien de Roubaix, la douleur des vingt-huit religieuses expulsées sans pitié de leur cloître où, calmes et détachées du siècle, elles goûtaient les ineffables charmes d'une vie d'austérités, de prière et de dévouement ? violemment arrachées des lieux où reposaient leur bienfaitrice et leurs compagnes qui, plus heureuses, les avaient devancées dans un monde meilleur et éternel ; ravies aux pauvres chartrières que leur angélique charité entourait des plus tendres soins, on les refoulait au sein d'une société que les passions agitaient, où elles devaient trouver à peine un toit pour s'abriter !

Douze de ces religieuses ne quittèrent pas Roubaix et, pour se conformer à l'arrêté du département du Nord, du 11 décembre 1791, déclarèrent à la municipalité que

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 304; t. II, p. 271 à 277.

leur intention était de faire leur résidence en cette ville. La vénérable prieure, dame Béatrix Prouvost, fut arrêtée et incarcérée, mais elle sut se défendre énergiquement et victorieusement contre les ineptes accusations auxquelles elle fut en butte.

Après le Concordat, six des pauvres sœurs de Sainte-Elisabeth, vénérables débris de la plus florissante communauté, regagnèrent leur couvent, appelées par l'administration municipale à s'y vouer à l'instruction de la jeunesse; mais, affaiblies par l'âge, les misères et les privations de l'exil, elles durent bientôt renoncer à ce pénible travail et vécurent tristement de la modeste pension que leur faisait le Gouvernement. Une autre vivait encore à Valenciennes. en 1836, presque aveugle et sans ressources; le conseil municipal de Roubaix lui accorda un secours annuel de 150 francs.

Les Sœurs de Notre-Dame-des-Anges de **Tourcoing** (1) ayant également refusé de trahir leurs vœux, furent forcées de quitter leur monastère le 4 novembre 1792. Leurs biens eussent été vendus, comme ceux de la plupart des maisons religieuses, si la municipalité ne s'en fût emparée au profit de l'hôpital, en vertu d'une loi portée dans ces temps de détresse. Ces biens furent depuis lors réunis à la fondation primitive et administrés en faveur des vieilles femmes par une commission que nomma le Gouvernement.

Lorsque la persécution cessa, les autorités de la ville écrivirent à chacune des sœurs pour les prier de revenir dans leur maison et de reprendre la mission de charité qu'elles avaient été obligées d'interrompre pendant près

(1) R. P. Prouvost, *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing*, p. 150 et 173.

de dix ans. Ce fut en 1802 qu'elles rentrèrent ; elles portèrent des vêtements laïques jusqu'en 1816, époque à laquelle elles reprirent leur habit religieux.

Les Ursulines de la même ville virent fermer, en 1792, leur monastère et leur pensionnat. Elles trouvèrent un asile dans leur maison-mère à Tournai où elles furent reçues avec une charité bien propre à adoucir l'amertume de leur situation. Elles s'y livraient avec bonheur aux exercices de la vie commune, en compagnie d'un grand nombre de religieuses exilées comme elles, lorsqu'après la bataille de Jemmapes et l'entrée dans Tournai du lieutenant-général Labourdonnaye, tous les émigrés reçurent l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures. La séparation fut douloureuse et bien des larmes furent versées. Cependant douze exilées purent se soustraire aux poursuites de la police française et rentrer dans ce même monastère de Tournai qui devait échapper comme par miracle à la tourmente : trois d'entre elles étaient du couvent de Tourcoing. La mère Françoise Doudain, qui en avait été la supérieure, y mourut en 1805. Les deux autres, les sœurs Wattel, étaient originaires de Tourcoing même ; la première, nommée la mère Eléonore, dite de Saint-Michel, mourut en 1812 ; la seconde, mère Reine, dite de Saint-Honoré, religieuse d'un esprit supérieur et d'une régularité exemplaire, vécut jusqu'en 1831. D'autres Ursulines terminèrent leur carrière religieuse au couvent de Notre-Dame-des-Anges dont elles avaient adopté la règle.

A **Lannoy**, (1) quand vint la Révolution, les Sœurs Grises qui s'étaient établies en cette ville en 1658, pour y vaquer à leurs devoirs religieux, instruire la jeunesse,

(1) Th. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*, ch. XXII, p. 163.

visiter et garder les malades, pensèrent pouvoir continuer à vivre dans leur couvent, sous l'égide et l'autorité de la municipalité. Elles élaborèrent même un projet de règlement qui parut réunir les suffrages et par lequel elles se proposaient de prendre la coiffure des Conceptionnistes. Elles étaient encore, au 20 avril 1791, sous la direction de leur prieure, dame Julie d'Ossancourt, au nombre de dix sœurs, une pensionnaire à vie et une domestique. Mais cette existence transitoire avait pris fin déjà quand, le 20 novembre 1792, les commissaires du Directoire du District se présentèrent pour dresser l'inventaire des meubles : la maison était évacuée et les pauvres sœurs dispersées. Toutes étaient demeurées fidèles.

Wattrelos (1) possédait un établissement nommé la maison Saint-Charles, destiné à l'instruction des filles pauvres et dirigé par des religieuses portant le nom de Sœurs-Régentes ou de Filles dévotes de l'ordre de Saint-Charles. Il s'y trouvait, en 1790, une trentaine de sœurs. Le jour où la persécution religieuse atteignit cette maison, un représentant de l'autorité révolutionnaire vint à l'école et ordonna aux religieuses de prêter le serment impie qu'exigeaient les lois de la République. Une des sœurs se laissa séduire par les belles promesses qu'on lui fit et la perspective de devenir supérieure de l'établissement. Huit des sœurs restées fidèles parvinrent à réunir une partie des meubles qui leur appartenaient, les chargèrent sur des chariots et partirent la nuit pour Saint-Léger, où elles établirent une école qui, après quelque temps, finit par se fermer, faute de ressources. Les bonnes religieuses s'éteignirent l'une après l'autre, chargées d'ans et de mérites et entourées de la considération et de l'estime de

(1) R. P. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, ch. XXX, p. 227.

tous les gens de bien. Il n'en fut pas de même de la religieuse infidèle qui ne tarda pas à voir sa maison vendue et mourut dans la plus affreuse misère.

Au commencement de l'année 1792, les citoyens Duhem, Delmaes et Davoust, députés à l'Assemblée Nationale, se rendirent au couvent des Sœurs-Grises de **Comines** (1) et leur commandèrent de quitter immédiatement leurs habits religieux pour prendre des vêtements séculiers. Cet ordre ne fut guère observé. Le 27 Juillet 1793, les religieuses comparurent devant la commission révolutionnaire; mais, sommées de prêter le serment exigé par la loi, toutes le refusèrent courageusement.

M. l'abbé Dervaux rapporte les procès-verbaux rédigés à cette occasion. Nous y constatons en effet que toutes les Sœurs-Grises, au nombre de quatorze, imitèrent leur vénérable supérieure, sœur Delphine Cottigny, et refusèrent de prêter le serment. Déjà à cette époque cinq autres religieuses s'étaient retirées dans des communautés en pays étranger.

Rien de plus révoltant, au dire des témoins oculaires, que l'expulsion de ces pauvres religieuses. Non contents de s'être emparés de leur couvent, d'avoir saisi leurs biens, dévasté leur église, volé ou détruit tous les objets précieux, les révolutionnaires chassèrent impitoyablement ces saintes filles et les forcèrent de se disperser de tous côtés. Celles que l'âge ou les infirmités retenaient au lit furent placées sur des chaises et déposées au milieu de la rue. Une d'entre elles, atteinte d'un mal affreux dont elle mourut quelques mois après, fut recueillie par un bon chrétien, du nom de Capelle, qui la conduisit dans sa maison, bravant les sarcasmes des sans-culottes pour qui la

(1) L'abbé C. H. Dervaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, ch. XII.

pitié était un crime. Plusieurs de ces religieuses moururent dans l'exil ; quelques autres reçurent une minime pension du gouvernement quand les temps furent un peu plus tranquilles.

Les religieuses de l'ordre de Saint-Augustin qui administraient l'hôpital de la même ville ne furent pas mieux traitées que leurs consœurs : elles avaient montré le même courage et la même fermeté ; toutes avaient refusé le serment « vu que leur conscience ne leur permettait pas de le faire. » On constata, il est vrai, lorsqu'elles furent chassées de leur couvent, qu'il manquait une sœur Augustine ; amenée au couvent par ses parents dès l'âge de seize ans et n'ayant jamais montré que peu de dispositions pour la vie religieuse, elle avait apparemment quitté la communauté au moment où la loi ne reconnut plus de vœux. Dans la suite elle épousa un républicain bien connu.

D'ignobles servantes, choisies par les municipaux qui n'exigeaient d'elles que les « vertus civiques » remplacèrent les religieuses, dit encore M. Derveaux : elles se conduisirent en vraies jacobines et méritèrent d'être chassées comme indignes, en 1802, par M. Lamblin, premier magistrat du lieu. (1)

Les religieuses rentrèrent à la même époque dans leur couvent : elles n'étaient plus qu'au nombre de trois

(1) Cette assertion devrait, paraît-il, être révoquée en doute. « La municipalité de Comines, écrit en effet M. Finot (*Inventaire sommaire des Archives de l'hospice de Comines*, Introduction, p. XVIII), fit administrer les biens de l'hôpital par une commission spéciale qui s'acquitta avec zèle de cette mission, car non seulement les propriétés immobilières, mais la plus grande partie des meubles précieux furent préservés de la saisie et de la vente au profit de la Nation et, ce qui dut être beaucoup plus difficile, de la destruction et de la dilapidation. C'est une preuve aussi que le personnel qui remplaça les Sœurs n'avait pas une conduite aussi indigne que l'avance l'abbé Derveaux. L'hôpital perdit seulement ses cloches, dont l'une datait de 1530 et l'autre de 1595. Un reliquaire, en forme de tourelle, disparut aussi pendant la Révolution. »

Sœur Marie-Christine de la Cœuillerie était morte dans l'exil, et sœur Henriette Debuchy, arrêtée à Ypres par des soldats français, avait été conduite à Arras, où, après avoir subi un jugement, elle avait été guillotinée sur la place. On raconte qu'elle marcha au martyre avec un courage digne des chrétiennes des premiers siècles.

La ville de **Seclin** possédait un hôpital fondé par la charitable comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople (1) et desservi par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. En 1791, on priva ces humbles servantes des pauvres de la jouissance des biens de l'hôpital qui devint un hospice civil régi, d'après les nouvelles lois, par une commission administrative de cinq membres. Deux années plus tard, les religieuses, ayant toutes refusé le serment, durent abandonner l'hôpital dont la direction fut confiée à M. Joseph Thuillier, économiste. Ce serviteur prudent et fidèle ne tarda pas à reconnaître que l'établissement ne pouvait être bien desservi sinon par des personnes dévouées par religion et par charité au service des pauvres malades : il obtint qu'on rappelât les anciennes religieuses. Elles rentrèrent successivement au nombre de sept, mais elles continuèrent à porter l'habit séculier jusqu'en 1810. A cette époque la communauté fut reconstituée sur de nouvelles bases et continua de desservir l'hospice qui existe encore aujourd'hui (2).

Le journal d'un témoin oculaire de la Révolution nous a transmis des détails fort circonstanciés sur les tristes scènes dont la ville si chrétienne d'**Armentières** (3)

(1) Voir l'*Histoire de Seclin*, par M. l'abbé Th. Leuridan, t. III, l'*Hôpital Notre-Dame*.

(2) *Archives de l'Hôpital de Seclin*, Registre aux vêtements.

(3) A. Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, ch. II, p. 18 ; ch. III, p. 23 à 25 ; ch. IV, p. 32.

fut le théâtre. Durant le mois de novembre 1791, des misérables entrèrent un dimanche, à l'heure des vêpres, dans l'église des Sœurs-Grises en poussant des cris affreux et des blasphèmes, maltraitèrent les fidèles qui assistaient aux offices, leur jetant à la tête les chaises, les bancs et tout ce qui leur tombait sous la main. Quelques semaines plus tard, la veille de Noël, toutes les églises et les chapelles de la ville furent fermées. La municipalité fit bientôt expulser de leur maison les sœurs Bonnes-Filles, du Tiers-Ordre de Saint-François, dont la mission spéciale était l'instruction des enfants pauvres. Il ne resta que trois de ces sœurs qui avaient prêté serment et qui furent chargées d'enseigner aux enfants la religion constitutionnelle. Cette maison changea bientôt de face et l'une de ces trois sœurs se donna la mort par le poison quelque temps après.

Le 15 septembre 1792, la municipalité, par ordre du département de Douai, signifia aux religieuses Capucines, dites Pénitentes, aux Augustines et aux Sœurs de Saint-François de Sales, qui dirigeaient un pensionnat de jeunes filles de la classe moyenne, de sortir au plus tôt de leur couvent. On ne leur donna que vingt-quatre heures pour emporter ce qui leur appartenait en propre. Quelques jours après, tous les meubles de leurs maisons et les ornements de leurs églises furent vendus. Le 27 octobre, on chassa également de leur couvent les Sœurs-Grises, pour y placer les Sœurs de Sainte-Marie, dit Bleuettes, qui avaient fait le serment. On y installa un hôpital militaire, dont on confia la direction à ces dernières.

Le 9 août 1793, toutes les religieuses qui se trouvaient encore dans la ville reçurent de la municipalité l'ordre d'en sortir et de se rendre à vingt lieues dans l'intérieur. La plupart d'entre elles passèrent furtivement la

frontière et se retirèrent sur le territoire de l'Empire. « Quel danger pour la République, ajoute l'auteur auquel nous avons emprunté ces détails, que la présence de ces quelques saintes filles dans une ville frontière ! »

Le Couvent des Sœurs-Grises de **La Bassée** (1), les écoles et le pensionnat qu'elles dirigeaient, furent fermés en 1791 et les vingt-deux religieuses qui y habitaient durent se séparer l'année suivante.

Douai (2) possédait à l'époque de la Révolution quatorze couvents de femmes, comprenant 348 religieuses de chœur et 118 converses. Sur ce nombre, il n'y eut qu'une seule défection.

Le 23 mars 1791, les agents révolutionnaires se transportèrent à la maison de Sainte-Agnès et, sur leur réquisition, la supérieure rassembla toutes les religieuses. Les commissaires municipaux leur exposèrent alors que toutes les personnes participant à l'éducation publique devaient prêter le serment civique. A quoi toutes répondirent que leur intention était de ne pas prêter ce serment, leur conscience s'y opposant.

Les religieuses Capucines, non seulement avaient refusé le serment, mais réclamaient sans crainte la réouverture de leur chapelle pour la fête de Saint-André 1791.

Les Sœurs de la Providence ou du Bon-Pasteur, auxquelles on avait intimé à plusieurs reprises l'ordre de prêter le serment s'y refusèrent énergiquement et se virent, en conséquence, dépouillées de leurs pensions et traitements « échus et à échoir. » Leurs biens furent confisqués et elles

(1) Mannier, *Recherches historiques sur la ville de La Bassée*. ch. VI. p. 159.

(2) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 250, 265, 286 et suiv., 444, 452.

furent chassées de leurs couvents et remplacées « par des personnes capables. »

Les religieuses de l'abbaye des Prés s'expatrièrent plutôt que de se montrer infidèles à leur vocation (1). Pour éviter l'échafaud alors en permanence dans leur malheureuse patrie, elles cherchèrent un asile dans les monastères de leur ordre.

L'une d'elles, dame Hippolyte Le Couvreur, fille d'un éminent magistrat de Douai, s'était réfugiée en Angleterre. Nous la retrouvons, en 1798, à Douai même, où sa sœur Hombeline, religieuse de l'abbaye d'Aulnaye, près Lens, et sœur Hyacinte Dewismes, religieuse de l'abbaye de Woestyne, près Saint-Omer, avaient ouvert une école dont elles l'avaient appelée à prendre la direction. L'école progressa mais elle attira bientôt l'attention de la municipalité républicaine. Les magistrats impies voulurent exiger des trois vierges consacrées l'assistance à un exercice du culte de la Raison. Dame Hippolyte répondit par un refus indigné et elle accepta avec courage l'ordre de quitter la ville avec ses compagnes. Une personne de Lille leur indiqua comme refuge la maison de campagne inoccupée de M. Van Der Cruyssen à Esquermes. On était aux derniers jours de 1799. Elles se rendirent donc à Esquermes avec trois élèves ; des familles honorables de Lille leur en confièrent d'autres au nombre de 25 à 30. Ces jeunes chrétiennes se levaient courageusement la nuit pour assister à la messe, pour se confesser et communier. Le moindre mot échappé à une élève, concernant ces exercices pieux de la nuit, eût suscité de

(1) Un document des Archives communales de Douai nomme, il est vrai, cinq religieuses de cette abbaye, une professe et quatre converses, qui, revenant sur leur première option, se décidèrent, paraît-il, à quitter la vie religieuse. — Ce serait, en tout cas, un chiffre insignifiant, eu égard au nombre total que nous avons cité.

terribles tracasseries et peut-être ouvert les prisons. Plusieurs avaient des oncles républicains exaltés ; mais, ô bonté du Seigneur qui aime les enfants, aucune élève ne compromit, par le moindre mot, le secret de Dieu. Lorsque la persécution se fut calmée, M. Van Der Cruyssen revint habiter sa maison et les religieuses achetèrent une vieille auberge, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le monastère et le pensionnat. La communauté ne fut constituée que par décret du 27 mai 1827. M. l'abbé Détrez, dont nous aurons occasion de parler longuement, était alors le conseiller des bonnes sœurs, comme celui des personnes vertueuses, et l'âme de toutes les institutions naissantes, plantant et arrosant au nom de Dieu. L'on sait avec quelle libéralité infinie Dieu a béni ce monastère d'Esquermes. Dame Hippolyte mourut un an environ après l'érection de la communauté ; Dame Hombeline, l'année suivante, et l'abbé Détrez, sous le poids des années, en 1832 (1).

D'autres religieuses de l'abbaye des Près fondèrent aussi, à Ypres, vers 1800, un pensionnat où beaucoup de jeunes personnes des premières familles du pays reçurent une solide éducation.

A l'abbaye de **Flines** (2) toutes les religieuses sans exception — et elles étaient au nombre de 95 professes — déclarèrent qu'elles voulaient vivre et mourir fidèles à leurs vœux. Elles purent cependant continuer quelque temps encore à suivre leur règle sous l'obéissance de leur abbesse. Enfin, le 14 Septembre 1792, cédant à la violence, elles quittèrent en pleurant le saint asile, où, même après

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1877, p. 687, n° du 6 Octobre.

(2) Mgr Hautœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXV, XXVI et XXVII.

l'injuste décret de suppression, elles conservaient encore l'espérance de terminer leurs jours. Quelques-unes restèrent dans le pays, à Lille, à Douai, à Cambrai ; d'autres allèrent chercher au loin la première de toutes les libertés, celle de servir Dieu, qu'on leur refusait dans la patrie.

De ce nombre furent celles que la Providence destinait à faire un jour revivre le monastère : dame Julie Le Thueur de Combremont et les deux sœurs Emmanuelle et Eugénie Joye. Après de cruelles années d'exil en Belgique, puis en Allemagne, enfin en Suisse, elles rentrèrent en France en 1801 et dix sept ans plus tard, elles reprenaient dans la maison qu'elles achetèrent, rue du Gouvernement, à Douai, le cours de leurs traditions si violemment interrompues. L'abbaye de Flines revivait dans le Pensionnat de Douai.

Nous le répétons, dans notre contrée, comme dans toute la France, le nombre des défections fut donc véritablement insignifiant.

On peut maintenant, s'écrie l'historien de l'abbaye de Flines, apprécier à leur juste valeur les déclamations des philosophes sur les victimes cloîtrées que des préjugés barbares, disaient-ils, condamnaient à une longue agonie dans leurs tombeaux vivants. Voilà que les grilles sont rompues, les portes s'ouvrent toutes grandes devant ces prétendues victimes et pas une ne veut sortir. Ah ! c'est aujourd'hui qu'au nom d'une liberté menteuse on fait violence à toutes leurs convictions ; c'est aujourd'hui que l'on brise une existence jusque-là heureuse et paisible ; que l'on arrête violemment le cours d'une vie consacrée à Dieu et à la vertu ; c'est aujourd'hui que le cloître, où l'on permet à ces pauvres religieuses de passer quelques jours encore, est devenu, par un attentat sacrilège, le tombeau de toutes leurs espérances !

II.

Les communautés d'hommes.

Il y eut un peu plus de faiblesses dans les monastères d'hommes que la Révolution réduisait à une condition insupportable. On les réunissait par groupes assez considérables de religieux appartenant à des ordres différents, ce qui rendait impossible l'observation de la règle particulière à chacun d'eux.

Le décret du 25 mai 1791, qui avait désigné les maisons de retraite destinées aux religieux du département du Nord restés fidèles à la loi de la vie commune, n'avait laissé subsister dans notre ancienne Flandre-Wallonne que les abbayes de Cysoing et de Phalempin, la première affectée aux Bénédictins de Marchiennes, d'Anchin, de Saint-Amand et de Saint-Saulve ; la seconde aux Carmes Chaussés de Lille, de Valenciennes, de Saint-Laurent, de Landrecies et de Trélon.

Aux chanoines de Cysoing, de Fives et de Phalempin, on avait assigné l'abbaye d'Hasnon ; aux Bernardins de Loos et aux Trinitaires de Douai, l'abbaye de Lessies, ainsi qu'aux Croisiers de Lannoy. Les Carmes déchaussés de Lille, les Carmes tant chaussés que déchaussés de Douai avaient dû se retirer à l'abbaye de Crespin ; les Augustins de Douai et de La Bassée, les minimes de Lille et de Douai, les Brigittins d'Armentières, au monastère des Carmes de Trélon ; les Capucins d'Armentières à Saint-Laurent ; les Capucins de Lille et de Douai au monastère des Capucins de Condé ; les Récollets de Douai, de Comines, de Fournes, de Lille, de Tourcoing, à l'abbaye de Vaucelles ; les Chartreux de Douai et de Valenciennes à la Chartreuse de la Boutillerie.

Une lettre de l'un des chanoines de **Cysoing**, datée du 8 mai 1792 (1), nous apprend que ces religieux jouirent d'une tranquillité relative dans la maison de refuge que l'Assemblée leur avait assignée, jusqu'au moment où le curé de la paroisse fut déplacé pour refus de serment. L'arrivée de celui que la Constitution lui subrogeait fut le signal des vexations. Laissons parler le religieux lui-même : « Le dimanche gras, 19 février 1792, nous venions d'achever les Vêpres et nous commencions les Complies, lorsque nous entendîmes les portes de notre église s'ouvrir avec beaucoup de fracas. Soixante gardes nationaux y entrent, tambours battants et le sabre à la main. Toute l'église retentit des coups dont ils frappent les confessionnaux et les autres boiseries. Quelques personnes séculières qui assistaient à notre office jetaient des cris épouvantables. Au milieu de ce vacarme, notre supérieur nous fit signe d'interrompre l'office et de nous agenouiller dans nos stalles. Cette contenance en imposa aux assaillants dont quelques-uns entrèrent dans notre chœur toujours le sabre nu et prenant plaisir à nous fixer les uns après les autres. Quelques minutes après, le chef de la troupe nous cria de la grille où il s'était posté : « Messieurs, sortez ! Il en est temps ! » — « Nous sommes ici par un décret et sous la sauvegarde de l'Assemblée nationale, répondit notre supérieur, nous devons avoir la liberté d'y faire nos fonctions. » — « Tais-toi, b...., répliqua un garde avec emportement, et va-t'en bien vite le premier ! » — « Sortons donc, Messieurs, nous dit alors le supérieur, puisque l'on nous y contraint. » Nous nous retirâmes tous en silence, mais couverts des cris et des huées d'une jeune populace qu'on ameutait contre nous, et qui nous poursuivit jusque dans les corridors. »

(1) De Coussemaker, *Cartulaire de l'Abbaye de Cysoing et de ses dépendances*, p. 853, *Appendice*, n° XLVI.

Au milieu de toutes sortes de vexations continuelles, les religieux virent même leur église envahie par les révolutionnaires et le curé intrus y célébrer publiquement la messe après s'être approprié les ornements de leur sacristie. A chaque instant aussi, sous prétexte de perquisitions, leurs appartements étaient encombrés par la garde nationale, à laquelle se mêlait la populace, et devenaient le théâtre de révoltantes orgies.

Ces détails peuvent servir à donner une idée de ce qui se passait dans les autres maisons où la « tolérance légale » avait emprisonné les religieux de nos abbayes.

Les exactions de tous genres se multipliant de jour en jour, les religieux de plusieurs de ces maisons durent se séparer. Quant aux autres ils ne tardèrent pas à être, eux aussi, dispersés par de nouveaux décrets.

Parmi ces expulsés, quelques-uns — ce fut, grâce à Dieu, le petit nombre — entrèrent dans les rangs du clergé constitutionnel. Les autres, demeurés fidèles, s'exilèrent ou vinrent grossir les rangs de cette courageuse phalange de missionnaires dont nous aurons à retracer les travaux glorieux, à redire les héroïques vertus, à célébrer le martyr !



LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE II.

Les Préludes du Schisme.

Dès la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée Constituante avait, nous l'avons dit, commencé son œuvre néfaste. Elle supprime successivement les divers droits perçus sur les bénéfices au profit des archevêques et du Souverain Pontife ; elle supprime les dîmes et le casuel des curés ; elle réclame des églises, fabriques, chapelles et confréries toute l'argenterie qui n'est pas nécessaire à la décence du culte divin ; elle décrète que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation ; elle exige une déclaration de tous les biens et revenus dépendants des bénéfices (1).

Toutes ces mesures qui enlèvent d'un seul coup à l'église des revenus immenses, mais qui après tout, ne semblent pas atteindre le spirituel, sont accueillies par le clergé de la Flandre-Wallonne, comme par celui des autres régions

(1) Th. Leuridan, *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, ch. XXXVI, p. 391.

de la France, avec le plus généreux détachement. Tant que l'on ne s'attaque pas directement à sa foi, à son honneur, à sa conscience, le clergé sait se taire et se laisser dépouiller sans se plaindre.

D'ailleurs, les révolutionnaires voulaient laisser croire que là devaient se borner les mesures de réforme ; ils voulaient dissimuler et préparer dans l'ombre, non plus la spoliation du clergé, mais la destruction même de l'église de France. Il fallait donc procéder lentement et par d'insensibles degrés et paraître ménager les sentiments de nos populations si profondément attachées à la foi des ancêtres.

Pendant une année encore, tout en fomentant avec habileté et par les moyens les plus honteux, l'animadversion que l'on avait insinuée peu à peu dans les esprits contre le clergé, on voulut laisser au culte catholique une liberté plus factice que réelle et endormir ainsi des craintes trop légitimes, afin de se préparer à frapper plus sûrement le coup décisif qui devait renverser l'Eglise.

Le concours du clergé était même encore réclamé dans les cérémonies publiques. Dans la plupart des « communautés » des villes ou des campagnes où l'on avait, dès le commencement de l'année 1790, procédé par élection à la nomination de municipalités nouvelles, les membres élus, avant d'entrer en fonctions, se rendirent en corps à l'église paroissiale, pour y assister à une messe solennelle du Saint-Esprit.

Le 25 août de la même année, la garde nationale de **Lille** récemment organisée, faisait bénir solennellement, en la collégiale de Saint-Pierre, les drapeaux qu'elle venait de recevoir. Les magistrats et tous les fonctionnaires publics de la ville prirent part à cette cérémonie et le peuple en masse assista avec recueillement à la messe qui fut célébrée à cette occasion. Les chefs de la garde s'agenouil-

lèrent dans le chœur ; les étendards furent déposés sur l'autel et le chanoine de Muysart fit le discours de circonstance. L'après-midi, le *Te Deum* fut chanté et le maire de la ville à son tour prononça quelques paroles tout empreintes d'une chaleureuse piété (1).

Une cérémonie analogue, destinée à célébrer « l'union, la fraternité et le patriotisme des citoyens et de la garnison » eut lieu à **Douai**, le 19 mai 1790. Des fêtes furent même organisées à cette occasion et leur narrateur (2) ajoute, à la fin de son récit, que « l'Être suprême avait trop ouvertement favorisé cette ville, en y maintenant le calme pendant toutes ces journées : on lui en devait des actions de grâces. En conséquence, d'après une permission expresse de l'évêque, les chapitres de S. Pierre et de S. Amé assemblés, le 24 dudit mois, aux Carmes Chaussés, vinrent vers les cinq heures, avec le Saint-Sacrement, chanter le *Te Deum* sur l'Esplanade. La municipalité, la garde nationale, et la garnison s'y trouvaient. » (3)

Mais aucune de ces cérémonies n'égala en splendeur la grande fête de la fédération des trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, réunis à **Lille**. On en avait fixé la célébration de manière à la faire coïncider avec celle de Notre-Dame de la Treille, solennité si chère

(1) *Essai historique sur la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, ch. IV, p. 43. — Bruneel qui, dans son *Histoire populaire de Lille*, (ch. XV, p. 146) rapporte aussi ce fait, ajoute : « Après tout, Dieu fut toujours pour les peuples contre leurs tyrans et le Christ est mort sur la croix, précisément pour avoir proclamé la liberté, l'égalité et la fraternité sur la terre ! » — Nous sommes forcé de l'avouer bien ingénument, nous n'avons pu découvrir à quel propos l'auteur émet ici cette réflexion que nous trouvons, tout au moins, saugrenue.

(2) *Récit de la cérémonie de l'union, de la fraternité et du patriotisme des citoyens et de la garnison de la ville de Douai, le 19 mai 1790, et des fêtes données à cette occasion les jours suivants*. Brochure de 4 p. in-8°, Douai, Derbaix, 1790.

(3) *Souvenirs de la Flandre-Wallonne*, t. I, p. 97.

aux Lillois. Le clergé des différentes paroisses de la ville reçut des autorités municipales et de la garde nationale l'invitation suivante :

« La fête qui doit avoir lieu le Dimanche 6 de ce mois (Juin 1790) serait imparfaite, si nous n'avions parmi nous les dignes pasteurs qui nous éclairent de leurs lumières et qui par leur sagesse dirigent notre conduite. Nous espérons qu'ils voudront bien augmenter par leur présence la joie que nous goûterons dans cet heureux moment. Nous espérons aussi qu'ils voudront bien accompagner le Très-Saint-Sacrement qui doit être porté en procession de la collégiale S. Pierre jusqu'au Champ de Mars. »

Dix mille confédérés s'étaient rendus sur cette vaste plaine, au bruit des acclamations d'une foule immense et des décharges de l'artillerie. Un autel, de style dorique, avait été érigé, sur une haute estrade, à l'une des extrémités de l'enceinte. Des deux côtés se tenait le clergé de Lille.

L'abbé de Muysart commence par bénir solennellement le drapeau de l'*Union*, sur lequel sont représentées les armes des villes confédérées ; puis il lit la formule du serment civique prescrit par l'Assemblée Nationale et promettant fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. (1) Aussitôt, citoyens, prêtres, soldats, lèvent la main et s'écrient : « Je le jure ! » A ce moment, le canon retentit, les drapeaux s'agitent, les tambours battent, les soldats

(1) « Nous citoyens soldats et soldats citoyens, jurons sur l'autel de la patrie en présence du Dieu des armées et sur nos armes, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution acceptée par le Roi, ainsi que tous les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par Sa Majesté : nous jurons aussi de rester à jamais unis et de nous prêter réciproquement les secours qu'exige la fraternité, ainsi qu'à tous nos frères de l'empire français dès que nous en serons requis légalement. » (*Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. IV, p. 599.)

présentent les armes et des nuées d'encens montent vers le Ciel, pendant qu'un prêtre, élevant le Saint-Sacrement, promène la bénédiction du Très-Haut sur cette mer de peuple dont les flots bondissent sous l'élan d'un enthousiasme indescriptible. Le soir une illumination générale et spontanée termine la fête. Le peintre Watteau, notre concitoyen, a reproduit cette scène en tableau dont la gravure orne plus d'un salon lillois (1).

Cette fête, restée célèbre dans les annales de Lille, fut comme une grande protestation jetée par ce peuple si profondément catholique à la « terreur » qui s'avavançait à grands pas. Ah ! sans doute, il fallait ces jours affreux de violences et de délations pour étouffer un culte si longtemps révééré et qu'une population toute entière venait d'entourer des plus vifs témoignages de l'amour le plus sincère ! (2)

M. D'Elbecq, député de Lille, rendit compte de cette fête à la tribune de l'Assemblée Nationale dans sa séance du Vendredi 11 Juin et donna lecture du serment prononcé « par plus de 80.000 citoyens qui avaient réuni leurs cœurs et leurs bras pour la défense de la patrie et pour confondre les dernières espérances des ennemis du bien public. » (3)

Une dernière fois, la religion parut encore environnée de ses pompes antiques, quand déjà se formait à l'horizon le nuage enfermant la foudre. Une cérémonie semblable à celle qui vient d'être décrite mais plus grandiose, allait en effet se célébrer à Paris. Durant les derniers jours de

(1) Bruneel, *Histoire populaire de Lille*, ch. XV, p. 148.

(2) *Essai historique sur la collégiale de S.-Pierre de Lille*, ch. IV, p. 45.

(3) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. IV, p. 599.

juin et les premiers jours de juillet, les électeurs des districts se réunirent pour nommer un député par 200 volontaires. Ces députés à leur tour devaient choisir dans leurs rangs douze personnes qui formeraient la délégation à la fédération générale des départements. Enfin, le 14 juillet 1790, Paris réunissait, dans la vaste enceinte du Champ-de-Mars, les députations qui s'y étaient rendues de tous les points de la France ; les délégués des administrations et surtout des gardes nationales du pays tout entier se groupèrent, à cette fête, autour de l'autel où célébrait Talleyrand. Tous y prêtèrent le même serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi ; tous s'engagèrent à vivre et à mourir « pour une Constitution que l'on ne connaissait point encore. »

En même temps, une cérémonie analogue réunissait les habitants des districts dans les différentes villes de notre province et même dans les villages occupant une position centrale.

A **Roubaix** (1) les citoyens de la commune, la garde nationale et les autorités, rassemblés sur la place à l'issue de la messe solennelle, prêtent le serment civique et assistent au *Te Deum* « chanté en actions de grâces de cette heureuse et immortelle fédération. »

A **Tourcoing** (2) la garde nationale se rend à l'église pour assister à une messe solennelle suivie d'un *Te Deum* et prête le serment civique.

A **Haubourdin** (3) une grand'messe fut chantée ; un immense cortège, où la Constitution était portée figurée

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 252.

(2) Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*.

(3) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin et ses seigneurs*, p. 96.

sur un grand placard, parcourut toutes les rues. Un banquet eut lieu, auquel le curé et le vicaire assistèrent. « Cette fête, en un mot, porta l'enthousiasme dans le cœur de tous ceux qui y assistèrent. »

Il en fut ainsi dans bon nombre d'autres localités.

On ne peut le dissimuler, ces scènes qui se renouvelaient partout, le même jour, à la même heure, et auxquelles la religion prêtait son touchant caractère, furent inspirées par un grand sentiment et ne manquèrent point de quelque chose de grandiose. Pourquoi faut-il que leurs inspireurs les aient fait suivre d'un si triste lendemain !

L'union entre les citoyens qui se cimentait partout avec un enthousiasme que l'on voudrait plus spontané, ne régna pas longtemps au même degré entre l'élément civil et l'élément militaire. Les soldats commençaient d'ailleurs à tout se permettre, l'assassinat excepté, et les couvents, les collèges, les maisons religieuses se trouvaient souvent exposés à leurs excès.

Rien n'est plus caractéristique, à ce point de vue, que le récit fait par un témoin oculaire, du sac du Collège Anglais de **Douai**, à l'époque qui nous occupe. Nous le citerons, malgré son étendue (1).

« La licence effrénée d'une garnison avinée qui, pendant toute une semaine, se déchaîna sur la ville, augmenta nos appréhensions et nous exposa à des dangers sérieux. L'un des jours de cette semaine surtout fut un jour de terreur et la nuit suivante fut plus affreuse encore. Les soldats de trois régiments confondus ensemble remplissaient les rues et pénétraient de vive force dans les

(1) L'abbé A. Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, pendant la Révolution*, t. II, p. 34 ; d'après l'abbé Dancoisne, *Le Collège Anglais de Douai*, p. 5.

couvents, les collèges et les séminaires. Ce jour-là et la nuit suivante, nous reçûmes plusieurs fois leur visite. Il n'était guère agréable de voir des sabres brandis par des soldats gorgés de vin et mes collègues se rappellent comme moi les impressions de terreur qu'ils éprouvèrent en ces circonstances. Chacun fit ses observations, chacun eut ensuite des histoires à raconter. Souvent la comédie coudoyait la tragédie, et, en dépit de nos terreurs et de notre indignation, nous étions obligés de rire des scènes grotesques qui se passaient sous nos yeux. Nous devions rire en voyant des soldats ivres danser la carmagnole avec nos élèves presque en costume ecclésiastique ; car ils avaient dû se prêter à cette exigence. Trois fois pendant le dîner les supérieurs furent obligés de se lever de table pour recevoir poliment ces étranges visiteurs. La nuit suivante, nos deux parloirs furent transformés en un corps-de-garde dans lequel veillèrent les anciens et les professeurs. Aussitôt que l'on entendait le bruit menaçant du tambour, on s'empressait d'ouvrir la porte. Nous nous tenions devant eux comme une phalange impénétrable, pour les empêcher de monter les escaliers ; nous n'aurions pu réussir si nous avions recouru à la force, mais nous usions de différents moyens pour les amuser et ils croyaient répondre à nos politesses par des politesses analogues. Un tambour nous amusa, ou plutôt, nous aurait amusé en tout autre circonstance, en reproduisant devant nous le jeu du tambour chez les différents peuples, tandis qu'un de ses camarades, plein de vin, battait la mesure et à chaque coup applaudissait de la tête, en disant invariablement : « C'est juste ! » Un autre, récemment sorti des galères, nous intéressait et nous effrayait en même temps par ses singuliers gestes et ses regards suspects et tous ceux qui se trouvaient dans son rayon d'opération veillaient soigneusement à

leurs poches. Un autre, gorgé de liqueurs et chancelant d'ivresse et de fatigue, s'écarquillait les yeux avec les doigts et nous demandait si nous pensions qu'il pourrait longtemps encore tenir sur ses jambes. « Il y a trois nuits, nous dit-il, que je n'ai pas fermé l'œil, mais la patrie me soutient. »

Des scènes du même genre se reproduisaient fréquemment. A **Lille** aussi, le peuple commençait à se montrer hostile envers le clergé et envers l'autorité. Le 23 août, une émeute forçait le vicaire de Saint-Sauveur à inhumer un cadavre dans l'ancien cimetière *intra muros*, contrairement aux ordonnances de la municipalité. La police prescrivit l'exhumation et le transport, mais les mécontents signalèrent cet acte comme un mépris du pauvre qui en était l'objet. Une rumeur assez forte circula dans les quartiers populeux. De crainte de plus grands désordres, 500 gardes-nationaux prirent les armes et on leur distribua publiquement des cartouches : quant à la garnison, elle avait été consignée (1). Au moyen de ces mesures, force resta à la loi.

Entre temps, la spoliation s'exécute. La vente des biens des communautés religieuses et du clergé, devenus « biens nationaux, » se poursuit, laissant toujours nos prêtres dans les sentiments que nous avons signalés.

A **Lille**, le Conseil, espérant trouver un remède au triste état des finances de la commune, décide qu'il fera l'acquisition de dix-huit millions de biens nationaux. Le procureur-syndic propose, en conséquence, d'acheter, contre des assignats, tous les biens du clergé, tant à Lille

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 49.

qu'aux environs. Il désigne nommément ceux de l'abbaye de Loos, de Cysoing, de Phalempin, de l'Abbiette, des couvents d'hommes et de femmes de la ville, et du chapitre de Saint-Pierre. Comme toutes ces valeurs n'atteignaient pas le chiffre indiqué, il y joint les biens des collégiales de Comines et de Seclin (1).

Le 26 septembre 1791, eut lieu, en effet, la première vente de biens nationaux dans notre région : celle du refuge de l'abbaye de **Marquette**. A la fin de la même année, les chapitres de Notre-Dame de Cassel et de Saint-Pierre de Lille étaient, dans notre département, les seuls pour lesquels on n'avait pu encore procéder à une liquidation définitive.

Ajoutons que le Trésor public ne s'acquitta jamais, à l'égard des religieux, de la dette qu'il avait contractée envers eux pour leurs pensions ecclésiastiques (2).

Mais, autant nos prêtres parurent assister avec indifférence à cette vente des biens dont « ils avaient fait le sacrifice sur l'autel de la patrie, » confiant dans les promesses qui garantissaient d'une autre façon leur existence matérielle, autant nous les verrons empressés à élever la voix, quand leur foi sera en péril et que l'on demandera à leur conscience des transactions qu'elle ne pourra admettre.

Le 14 avril 1790, malgré l'intervention de l'abbé Grégoire en faveur des curés, malgré les éloquentes plaidoyers de l'évêque de Nancy et de l'archevêque d'Aix, l'Assemblée avait achevé son œuvre de spoliation en attribuant aux autorités civiles l'administration de tous les biens de l'église, tout en les chargeant de rétribuer les membres du clergé que l'on plaçait ainsi au rang des « salariés. »

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 50.

(2) *Ibidem*, p. 56.

Cette mesure inique, attaquant l'un des principes essentiels de la vitalité de l'église catholique, avait soulevé d'énergiques protestations de la part d'un certain nombre de membres de l'Assemblée Nationale, qui publièrent, sous forme de déclaration, l'exposé de leurs arguments en faveur du clergé. De leur côté, les diverses corporations de notre clergé Wallon avaient adhéré chaleureusement à cette déclaration.

Citons, entre plusieurs autres, l'acte solennel émané du chapitre de **Seclin** (1). Nous le choisissons de préférence parce qu'il est inédit.

« Le 11 mai 1790, après lecture faite en chapitre d'une brochure intitulée : *Déclaration d'un partie de l'Assemblée Nationale sur le décret rendu le 14 avril 1790 concernant la religion*, le chapitre assemblé extraordinairement, *per singulos*, comme dans les affaires les plus importantes, bien résolu de ne pas rougir de Jésus-Christ devant les hommes, a déclaré et déclare, d'une voix unanime, adhérer d'esprit et de cœur aux sentiments d'amour pour la religion, pour le bien du royaume et le salut du peuple, qui ont dicté la susdite déclaration et il l'adopte en tout; enjoint à son secrétaire d'envoyer une copie de ce présent acte capitulaire à M. le Prévôt de Carondelet qu'il prie de chercher les moyens les plus prompts et les plus sûrs de manifester l'entier dévouement de tous les membres du chapitre et le sien à une religion pour laquelle ils seraient trop heureux de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. »

Plus éloquentes encore et tout aussi unanimes furent les protestations de nos prêtres Wallons contre la *Constitution civile du clergé*.

(1) Archives départementales du Nord, *Registre aux actes Capitulaires de la Collégiale de S-Piat de Seclin*.

Tel fut, en effet, le titre que l'on donna au décret renfermant la nouvelle organisation de l'église de France. C'était l'œuvre du comité ecclésiastique de l'Assemblée, composé en grande partie de jurisconsultes imbus des maximes parlementaires et jansénistes. Cette constitution supprimait les 135 sièges épiscopaux existants et créait à leur place 83 nouveaux évêchés correspondant aux départements. Les évêques et les curés seraient élus par les électeurs civils, catholiques, protestants, juifs, n'importe. Chaque évêque élu devrait demander l'institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque. Au pape, il écrirait une simple lettre d'avis ou de soi-disant communion. Les chapitres seraient supprimés et remplacés par des vicaires épiscopaux, conseillers nécessaires de l'évêque (1).

L'épiscopat français fit entendre d'éloquents protestations contre ce décret et demanda avec instance la convocation d'un concile national ou provincial. Mais loin de faire droit à sa demande, on décréta que tous les « fonctionnaires » ecclésiastiques prêteraient serment à cette constitution. C'était comme nous allons le voir, aboutir au plus déplorable de tous les schismes.

(1) L'abbé Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, t II, p. 732.

LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE III.

Le Serment. — Le Schisme.

L'assemblée avait décidé le serment : il fallait le faire prêter. Les maîtres de la France, en face de l'échec subi par leur constitution civile et de la noble attitude de l'épiscopat français, que les instances et les menaces avaient trouvé inflexible, durent recourir à la force pour faire accepter leurs lois. On prit donc des mesures de rigueur.

On décréta que tous les « fonctionnaires » ecclésiastiques conservés dans leurs ministères, devraient prêter, dans la huitaine, le serment « d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la *Constitution* décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. » S'ils ne prêtaient point ce serment, ou s'ils le rétractaient, ils seraient déclarés déchus de leurs fonctions, privés de leur « traitement » et de leurs droits civiques et remplacés suivant le mode électif prescrit par les nouveaux décrets.

Les ecclésiastiques et même les laïques qui se coaliseraient pour combiner ce refus seraient en outre poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis suivant toute la rigueur des lois.

Pour donner à ce serment un caractère solennel, on devrait le prêter un jour de dimanche, à l'issue de la messe, en présence du Conseil général de la Commune et des fidèles, sauf à prévenir la municipalité deux jours à l'avance.

En un mot, par ces iniques mesures, le clergé allait se trouver inévitablement placé entre l'apostasie et la pauvreté aggravée de la persécution. (1)

Et cependant sur plus de trois cents ecclésiastiques qui siégeaient au sein même de l'Assemblée, soixante-dix seulement imitèrent le malheureux exemple de l'abbé Grégoire, qui le premier monta à la tribune pour y prêter le serment, qu'il appuya d'un discours. Tous les autres, sommés de prêter ce serment, refusèrent, plusieurs motivant ce refus par des paroles dignes des premiers confesseurs de la foi. Ce fut là un beau jour pour l'église de France. Pour compléter cette victoire, un certain nombre des premiers, qui avaient cru pouvoir jurer, se retractèrent publiquement. Ces hommes restés fidèles et sereins au milieu des cris des tribuns, au milieu des vociférations de la foule ameutée et les menaçant de la « lanterne, » ces hommes courageux forcèrent l'admiration même de leurs ennemis. « Nous avons leur argent, s'écriait Mirabeau, mais ils ont conservé leur honneur ! » (2)

Parmi ces généreux abstenants nous regrettons de ne

(1) L'abbé Deramond, *Le clergé d'Arras pendant la Révolution* t. II, p. 91.

(2) L'abbé Blanc, *Cours d'histoire ecclésiastique*, t. II, p. 733.

point trouver l'abbé Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille et député de la même ville à l'Assemblée Nationale. (1) Il prêta, en effet, le serment, à la suite de l'abbé Grégoire, dans la séance du lundi 27 décembre 1790, « au milieu des applaudissements réitérés de la partie gauche et des tribunes. » (2) Ce fut ce même prêtre qui, plus tard, lors de l'élection de l'évêque du Nord, obtint le plus grand nombre de suffrages après Primat. (3)

Le curé de Saint-Pierre de Douai, M. Léon-Joseph Breuwart (4), et l'abbé Roussel, curé de Blarenghem, tous deux députés du département du Nord, avaient, eux aussi, dans la séance du 3 janvier 1791, prêté le serment avec d'autres membres de l'Assemblée, mais « en le renfermant dans ce qui concerne l'ordre civil et en exceptant le spirituel. » (5) Le procès-verbal de la séance n'ayant pas mentionné cette restriction, ils protestèrent par une lettre qu'ils rendirent publique et déclarèrent formellement ne vouloir prêter ledit serment d'aucune autre manière. (6)

Voyons maintenant, dans le détail, ce qu'il advint en notre région.

A **Lille**, dit M. Derode (7), une vingtaine de prêtres prononcèrent le serment en l'église Saint-Maurice, le 30 janvier 1791. Il se fit même, à cette occasion, une telle fermentation dans la ville, qu'il fallut doubler les postes du quartier général et de quelques autres points. A cette céré-

(1) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. V, p. 111, 222. — Dans ce même volume se trouve le portrait de l'abbé Nolf, gravé d'après Duchemin.

(2) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. VI, p. 738.

(3) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 61.

(4) Mort en 1814, doyen de S. Sauveur à Lille. — Voir *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. VII, p. 26 ; t. VIII, p. 345.

(5) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. VII, p. 26.

(6) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 412.

(7) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 62.

monie figuraient, entre autres, l'abbé Dubus, ex-aumônier du fort Saint-Sauveur, nommé ensuite à la cure de Quesnoy-sur-Deule et l'abbé Bauvet (1), ex-aumônier du régiment de Brie. Lors du serment, la musique du régiment jouait, paraît-il, dans l'église, l'air : *Ça ira ! Ça ira !*

Quoiqu'il en soit, la première invitation adressée par les autorités aux prêtres et aux religieux de la ville n'avait recueilli qu'un si petit nombre d'adeptes, qu'il fut jugé nécessaire de convoquer de nouveau pour la semaine suivante. La municipalité enjoignit à M. Saladin, curé de la Madeleine, de célébrer, à 9 heures, la messe qui devait précéder la prestation du serment. Messieurs Descamps, curé de Saint-Maurice, Saladin, curé de la Madeleine, Destombes, curé de Sainte-Catherine et Delannoy, curé de Saint-Pierre, refusèrent de prêter serment et déclarèrent même qu'ils ne liraient pas en chaire le décret de la Constitution civile du clergé. M. Saladin publia un discours à ses paroissiens où il parlait avec beaucoup de force et de dignité des conjectures du moment. Tous les quatre furent immédiatement destitués et remplacés par des prêtres assermentés.

Les membres des maisons religieuses et du chapitre de St-Pierre, n'étant pas encore astreints à prêter le serment, puisqu'ils n'étaient pas considérés comme « fonctionnaires » et qu'ils avaient même en quelque sorte perdu, par les décrets, leur existence civile, eurent pour la plupart le bon esprit de s'abstenir de toute démarche ou de refuser le serment à l'exemple du chanoine de Muysart (2), ancien écolâtre de la

(1) Ce prêtre, aux opinions fort radicales et à la plume très-âpre, écrivit plusieurs brochures, ou plu ôt plusieurs pamphlets, par exemple : *L'A B C des prêtres* ; — *Discours sur l'origine de l'exaltation du clergé* ; — *Discours pour démontrer aux ecclésiastiques la nécessité de se soumettre aux décrets*.

(2) Félix-Antoine-Joseph de Muysart rentra en France en 1803, mais ne reprit pas de fonctions. Retiré à Marcq-en-Barœul, près de Lille, il y poursuivit sa carrière dans la retraite et vint mourir à Lille, le 13 décembre 1809.

collégiale. Un certain nombre allèrent à l'étranger chercher un asile que la patrie leur déniait (1).

Le doyen de chrétienté de **Roubaix** (2), M. Norbert-Joseph Aurys, refusa le serment. Il mourut, peu de temps après, le 14 avril 1791, laissant à ses deux vicaires, M. Choisy et M. Serrurier, la difficile mission de défendre et de protéger son troupeau. Ceux-ci avaient suivi le courageux exemple de leur pasteur ; nous les retrouvons plus loin dans les rangs de la glorieuse phalange de nos missionnaires.

M. Jean-Michel Odou, curé de **Wasquehal** (3), refusa également de prêter le serment « qui répugnait à sa conscience. » Il s'exila.

Le Curé de **Wattrelos** (4) était, à cette époque, M. Louis-François Carette, ancien chapelain de la paroisse, homme dont le zèle ne s'était en rien découragé à la vue de la tempête qui, depuis longtemps, grondait à l'horizon. Il avait pour collaborateurs, sous le titre de vicaires ou de chapelains, MM. Labis, Delepouille et Jacques. L'excellent curé ne fut pas longtemps sans recevoir la sommation de prêter le serment sacrilège. Il s'y refusa, monta en chaire pour confirmer ses ouailles dans la fidélité à la religion de leurs pères, puis il prit le chemin de la terre étrangère, avec ses coopérateurs restés comme lui fermes et constants (5). Malheureusement, il eut, dans la suite, la douleur d'apprendre que M. Jacques, ancien chapelain de l'hos-

(1) Le Glay, *Notice sur les archives de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, p. 25 et 26.

(2) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 153, 301.

(3) Th. Leuridan, *Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal*, p. 59 et 87.

(4) R. P. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, p. 234 et 235.

(5) Après le Concordat M. Carette fut nommé curé de Ramegnies-Chin où il mourut en 1835.

pice, n'avait pas persévéré, mais qu'il était retourné en France pour y prêter le serment (1).

A **Lannoy**, (2) les chanoines du couvent des Croisiers, au nombre de sept (3), avaient, le 8 juillet 1791, par un acte suprême et douloureux, déclaré vouloir jouir de la liberté accordée par les lettres patentes du Roi, rendues sur le décret de l'Assemblée Nationale, du 13 février 1790, et renoncer à la vie commune, pour prendre leur habitation dans la ville. Le prieur, Jacques-François Dujardin (4), fit la même déclaration, le 6 Juillet 1792, en prenant domicile à Lille. Aucun d'eux, que nous sachions, ne prêta le serment. Mais, la persécution légale grandissant toujours, les pauvres religieux durent chercher dans l'exil une sûreté qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie.

Quant au curé de la paroisse, M. Pierre Delemer, il imita cette fidélité et s'exila. Il vécut caché en Belgique et ne revint en France qu'après le Concordat. N'ayant pu rentrer dans son ancienne paroisse qu'il affectionnait beaucoup, son esprit s'en troubla tellement qu'il tomba en démence et mourut chez ses parents, à Landas, le 14 janvier 1804.

Son vicaire, M. Delattre, préféra également l'exil au parjure.

François-Joseph Carlier, qui desservait, depuis 1781,

(1) M. Jacques mourut après la Restauration, à Thereaux, où il a laissé d'assez tristes souvenirs.

(2) Th. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*, ch. XX, p. 130 ; ch. XXI, p. 147 et 150.

(3) Augustin-François-Joseph Delattre, natif de Péronne, âgé de 35 ans ; Louis-Joseph Legrand, natif de Saint-Amand, âgé de 53 ans ; Henri-Joseph-François Vraux, âgé de 40 ans ; Eleuthère-François-Joseph Levallant, âgé de 31 ans ; Nicolas-François-Joseph Sellier, âgé de 30 ans ; Louis-Joseph Herlant, âgé de 31 ans ; tous quatre natifs de Tournai ; Jean-Charles-Joseph Letebvre, natif de Ronchin, âgé de 67 ans.

(4) Natif de Néchin, âgé de 52 ans.

la cure de **Willem** (1) était, au témoignage des vieillards qui l'ont connu, un fort bon prêtre et un excellent curé. C'est assez dire qu'il demeura fidèle. Il se retira à Tournai où il mourut.

Dans les deux cantons actuels de **Tourcoing**, (2) il n'y eut que le seul curé de **Mouveaux** qui adhéra à la constitution.

M. Antoine-Joseph Tiers, curé de **Linselles**, (3) fut chassé de sa paroisse, car il était demeuré fidèle à sa foi et à son devoir. Il mourut en exil, dans un village des environs de Bruges, loin de son troupeau qui le vénérât et l'aimait.

Ses vicaires, M. Alexandre-Joseph Destombes (4) et M. Pierre-Hubert-Joseph Frémaux, refusèrent également tout compromis avec leur conscience.

Comme la plupart de ses confrères, M. Charles-Louis Mortreux, curé de **Bondues**, (5) sut céder tant qu'il ne s'agit que de ses biens ; mais quand on s'attaqua à sa doctrine, il résista courageusement et refusa le serment.

Même refus de la part du digne curé de **Bousbecque**, (6) M. Alexis-Joseph Selosse (7). Ne voulant pas priver ses paroissiens des secours de la religion, il leur annonça qu'il allait résider à Werwicq, où la Révolution n'était pas encore implantée, et les engagea à suivre dans cette ville tous les exercices du culte.

(1) Th. Leuridan, *Notes historiques sur Willem*. — Inédites.

(2) Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*.

(3) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, p. 144, 153, 221.

(4) M. Destombes, natif de Roubaix, fut nommé, en 1803, doyen de Sainte-Catherine à Lille, où il mourut en 1828.

(5) L. Dervaux, *Bondues*, ch. VIII, p. 82.

(6) Dalle, *Histoire de Bousbecque*, p. 277.

(7) Il se fixa plus tard à Tourcoing en qualité de prêtre habitué.

Une note inscrite en tête du registre aux actes religieux de l'année 1802, par M. Pierre-Joseph Martin, curé de **Lomme**, (1) sa paroisse natale, nous apprend qu'il refusa le serment et fut, pour ce fait, expulsé, le 22 mai 1791.

A **Haubourdin**, (2) M. Tettelin, curé, M. Poilon, son vicaire, M. Caulier, directeur de l'hospice, et M. Druez, chapelain, refusèrent tous quatre le serment.

A **Annappes**, (3) même fidélité de la part du pasteur M. Jean-Baptiste-Joseph Denisse, qui se retira à Tournai.

Les chanoines de la Collégiale de Saint-Pierre de **Comine** (4) ayant refusé également le serment à la Constitution civile, allèrent en émigration. C'étaient MM. Lefebvre, doyen, Lepad, Desmarescaux, Vandermarcq, prévot, Gosse, curé de la paroisse. Aussitôt qu'ils se furent retirés on les dépouilla de tout ce qu'ils possédaient, dîmes, rentes, propriétés.

Le chanoine Gosse fut le dernier à suivre ses confrères en exil ; nous le retrouverons plus loin. Son vicaire M. Deltour avait courageusement imité son exemple.

Les Récollets de la même ville, religieux paisibles et pauvres, qui joignaient à la prédication de la parole évangélique l'exemple des plus touchantes vertus, furent aussi chassés de leur maison qu'on vendit aussitôt. On ne leur laissa pas même leur modeste mobilier, ni leurs vêtements qu'on mit à l'encan. Ainsi dépouillés de tout, ils durent à la charité de M. Martin-Hovyn le logement et la nourriture indispensables, jusqu'au moment où, contraints de s'exiler,

(1) Franck, *Histoire de Lomme et de ses Seigneurs*, p. 283.

(2) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin et ses Seigneurs*, p. 97.

(3) Th. Leuridan, *Notice historique sur Annappes*, p. 63.

(4) L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, p. 138, 145.

ils allèrent tous cinq expier en Allemagne le crime de s'être attachés par vœu au service de Dieu et du prochain.

Le clergé fort nombreux de l'antique collégiale de **Seclin** (1) fit également preuve de la plus héroïque fidélité. Plusieurs même de ses membres, ainsi qu'on le verra plus loin, expièrent durement cette fidélité qui alors était un crime. Le prévôt de ce chapitre, François-Louis de Carondelet, chevalier, seigneur de La Mairie de Thumeries et du Bois de Phalempin, et descendant d'une des plus illustres familles des Pays-Bas, fut, en 1794, détenu à Compiègne, au double titre d'ecclésiastique et de noble et ce fut par un véritable miracle qu'il ne porta pas sa tête sur l'échafaud ; la chute seule de Robespierre le sauva.

M. Deleberghe, curé de **Gondecourt**, (2) refusa non seulement de prêter serment mais aussi de quitter sa paroisse ; il fut incarcéré de septembre 1797 à janvier 1800 dans la prison des Ecossais à Douai.

Son voisin M. J. L. Beaurepaire, curé de **Carnin**, (3) émigra.

A **Wattignies** (4) M. Hubert Parent, curé de la paroisse, ayant suivi l'exemple courageux d'un si grand nombre de bons prêtres, dut, le 15 octobre 1791, quitter sa cure pour faire place au curé constitutionnel.

Son vicaire, le P. Adrien Leuridan, ancien jésuite, natif de Lomme, revenu en France, en 1784, se vit obligé, à cause de sa fidélité, de reprendre la route de l'exil en 1791 ; son modeste mobilier fut vendu à l'encan comme

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Seclin*. — Inédite.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Gondecourt* — Inédite.

(3) L'abbé Th. Leuridan, *Not. ce. historique sur Carnin*. — Inédite.

(4) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, 2^e partie, ch. XIII, p. 154, 155 ; 3^e partie, ch. XXII, p. 232.

bien d'émigré. Les démarches que l'on fit plus tard auprès de Mgr Belmas, pour obtenir un poste à ce prêtre courageux, étant demeurées sans résultats, le P. Leuridan ne revit plus sa patrie : il mourut en Hongrie vers la fin de l'année 1808. (1)

Un de ses frères en religion, le P. Delemazure, originaire d'Ennetières - en - Weppes et curé de la petite paroisse de **Noyelles-lez-Seclin**, (2) dut aussi s'exiler vers la même époque. Il revint, après la Révolution, dans son ancienne paroisse qu'il desservit jusqu'à sa mort, arrivée le 11 novembre 1818.

Le 6 février 1791, à l'issue de la messe paroissiale, M. Goulet, curé de **La Bassée**, (3) et les religieux Augustins, professeurs du collège de cette ville, (4) montèrent en chaire l'un après l'autre pour prêter le serment exigé. Mais chacun l'expliqua et le restreignit à sa manière.

Le 27 mars suivant, on demanda le même serment à tous les prédicateurs qu'on assimilait à des fonctionnaires publics. On exigeait cette fois qu'il fût prêté sans réserve ni restriction. Les Augustins s'y refusèrent. Le 24 mai, nouvelle sommation par Gourdain, procureur de la Commune ; pour y répondre, les Pères Herin et Degrave se présentèrent, le 27, à onze heures, à la Mairie, devant la municipalité réunie, et déclarèrent, au nom de tous leurs collègues, qu'ils refusaient de nouveau la prestation de ce serment. Le 10 juin, ils congédiaient les élèves de leur collège, par suite de l'ordre qui leur avait été transmis

(1) R. P. Possoz, *Notice sur le P. Adrien Leuridan*.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, p. 60, 61.

(3) Mannier, *Recherches historiques sur la ville de La Bassée*, p. 197.

(4) Le couvent des Augustins avait été fondé, en 1631, par Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, pour l'instruction des jeunes gens.

de sortir de leur couvent le jour même. La municipalité en fit fermer les portes, après avoir fait apposer les scellés sur le mobilier qui fut vendu à l'encan, le 9 août, au profit de la Nation.

Quant au curé, après bien des hésitations, il eut la faiblesse de céder et prêta le serment devant ses paroissiens, le dimanche de Quasimodo. Ses vicaires eurent le bonheur de ne point le suivre dans sa défection.

D'ailleurs ce serment lui servit peu, car il fut un moment où les tribunaux révolutionnaires ne frappèrent plus seulement leurs ennemis, mais où la tiédeur républicaine elle-même devint à leurs yeux, une faute, un crime. M. Goulet en fit la triste expérience. La société populaire, non contente de sa soumission, voulait davantage encore : elle exigeait qu'il fit publiquement la déclaration « que tout ce qu'il avait enseigné jusque-là, n'était que fables et mensonges. » Il eut, cette fois, le courage de refuser. « Pour ma foi, il y a un Dieu, répondit-il, pour mon cœur une patrie. Je veux obéir à l'un et à l'autre. Voilà les objets de mon amour ! N'attendez pas de moi une apostasie ; je préfère la mort ! » Puisse cette courageuse parole avoir racheté sa première faute ! L'abbé Goulet fut incarcéré et mourut sous les verrous. Il disait à ses derniers moments : « J'ai obéi à vos lois et je meurs dans vos prisons ; mes vicaires y ont résisté : ils sont libres dans l'exil. » Florent Guyot voulut cette fois se montrer clément : il ordonna la mise en liberté, mais il était trop tard (1).

Le *Journal* que nous avons cité déjà pour la ville d'**Armentières** (2) contient la note suivante : « Le jour de

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 174.

(2) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 15.

Pâques, 24 avril 1791, la municipalité fit défense à M. Béghin et à ses vicaires de prêcher dans la paroisse, à cause de leur refus du serment. »

A Douai, (1) d'après un document officiel, quatre prêtres seulement, parmi lesquels deux aumôniers de régiment, prêtèrent le serment. Ce furent Claude-François-Marie Primat, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Jacques, futur évêque du Nord ; Laurent-Joseph-Gabriel Plumcocq, curé de Saint-Albin depuis 1781, élu curé constitutionnel de Saint-Pierre, le 17 avril 1791 ; (2) Pierre Perrin, natif de Lunéville, aumônier du régiment de Chartres-Infanterie, élu curé constitutionnel de Saint-Jacques, et Claude Lamotte, de l'ordre des Augustins, aumônier du régiment de Besançon, du corps d'artillerie.

Un autre membre du clergé de la même ville, Antoine-Joseph Mellez, diacre, chanoine de Saint-Amé, professeur de médecine à l'Université, avait aussi prêté le serment, mais il le rectifia aussitôt en déclarant que « son intention avait été de le prêter purement et simplement et tel qu'il était tenu de le faire comme professeur en médecine de l'Université et non autrement (3). »

Tous les autres membres du clergé paroissial refusèrent sans aucune hésitation. Les curés de Saint-Amé, (4)

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, passim.

(2) Il rétracta plus tard son serment et fut nommé curé-doyen de Notre-Dame à Douai, le 23 janvier 1803. Il mourut en exercice le 11 juillet de la même année, à l'âge de 66 ans.

(3) M. Mellez, né à Douai même, le 14 mai 1729, docteur et professeur royal en la faculté de médecine, avait été recteur de l'Université. Ayant perdu sa femme dans un âge peu avancé, la douleur qu'il en éprouva le déterminait à entrer dans les ordres. Il mourut maire de Douai le 23 juillet 1804. (Dechristé, *Les préludes de la Révolution à Douai*, dans *Les Mémoires de la Société des sciences de Douai*, 3^e série, t. I, p. 309).

(4) André Chevalier, mort en 1819, vicaire général de Cambrai.

de Saint-Pierre, (1) de Notre-Dame (2) et de Saint-Nicolas, (3) refusèrent également de lire en chaire l'instruction relative à la Constitution civile : les officiers municipaux durent faire eux-mêmes cette lecture à l'issue des messes paroissiales, le dimanche 13 mars, et en dehors de ces quatre églises. Le vénérable M. Goguillon, curé de Notre-Dame, écrivit à ce sujet, conjointement avec son vicaire, une lettre qui a été conservée.

Le procureur du couvent des Dominicains, nommé Dutercq, prêta le serment et fut élu curé de Vitry-en-Artois, par l'Assemblée du district d'Arras, le 6 juin 1791 ; mais il refusa ce poste et fut élu à celui de Brebières (4).

Le prévôt de la collégiale de Saint-Amé, Pierre-François-Xavier de Ranst de Berchem, alla mourir en exil, victime de sa fidélité (5).

Quant aux professeurs prêtres de l'Université, ils refusèrent également la prestation du serment, le 19 juillet 1791, et furent destitués. On ne les remplaça même pas ; la faculté de théologie fut fermée. L'Université était ainsi privée des cours qui avaient fait sa vie et sa gloire ; elle ne fit plus que végéter et fut enfin dissoute par les lois du 24 juillet 1794 et du 23 février 1795 (6).

Le vénérable directeur de l'abbaye de **Flines**, dom Cajetan Wantier, déjà plus que sexagénaire, accompagna, en Allemagne et en Suisse, durant leur long exil, ses

(1) Léon-Joseph Breuwart, déjà cité.

(2) Louis-Joseph Goguillon, dont nous parlerons plus loin.

(3) Pierre-Ignace Coquelle, mort à 86 ans, le 26 septembre 1798.

(4) L'abbé De-amecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 179.

(5) Ch. de Franciosi, *Notes sur la Collégiale de Saint-Amé de Douai*, p. 63.

(6) Mgr. Dehaisnes, *L'Université de Douai en 1790* ; dans les *Mémoires de la Société des Sciences de Douai*, 2^e série, t. VIII, p. 270.

filles spirituelles. Il fut leur guide, leur protecteur et leur soutien dans leurs pénibles voyages à travers des contrées dont elles ne connaissaient même pas la langue (1).

Il est temps de clore cette série de faits qui manifestent si bien les sentiments de la plus saine partie de notre clergé. Ces exemples d'ailleurs suffisent à montrer l'accueil que reçut la Constitution civile, l'opposition immense et presque générale qu'elle éprouva de la part de nos prêtres. En somme, dans notre région, elle avorta misérablement.

Ce que furent les prêtres et les fidèles eux-mêmes en face de la spoliation et du serment, nous allons voir, qu'à part quelques défaillances intéressées, ils le resteront dans le grand et violent partage qui va s'établir entre les deux clergés. Dieu voulut ainsi permettre qu'avant de demander à plusieurs de nos prêtres et de nos fidèles leur sang à verser, la Révolution les éprouvât de nouveau dans leur foi, dans leur liberté, dans leur bien-être : c'est par la persécution bien supportée qu'ils arriveront plus sûrement à l'épreuve suprême et victorieuse du martyre. (2)

(1) Mgr Hautœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXVI, p. 321.

(2) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 148.

LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE IV.

Les Evêques Constitutionnels
du département du Nord.

Malgré la noble résistance que le bon sens, la vertu et l'abnégation du clergé français avait opposée à sa Constitution civile, l'Assemblée ne s'en montra pas moins décidée à l'appliquer dans toute sa rigueur.

Les prétendus mandataires du pays satisfirent, une fois de plus, leur passion anti-catholique, en imposant à la France, malgré elle, un clergé qu'ils appelèrent le *Clergé constitutionnel*, mais auquel le peuple ne cessa d'appliquer les qualificatifs bien mérités d'*intrus*, de *jureur*, de *schismatique*.

A la tête de ce nouveau clergé recruté parmi les moines défroqués, le rebut des couvents et les prêtres qui donnaient dans les idées révolutionnaires avec plus ou moins de scandale, furent placés successivement deux évêques dont nous allons parler.

I.

L'évêque Primat.

Claude-François-Marie PRIMAT naquit à Lyon, le 26 juillet 1747. Sa famille étant sans fortune, il fit ses études aux frais du chapitre de Saint-Jean de cette ville et entra ensuite dans la congrégation de l'Oratoire.

Il professa la rhétorique et la théologie, d'abord au collège de Marseille, puis à celui de Dijon. Ordonné prêtre à l'âge de 28 ans, il se livra avec succès au ministère de la chaire et fut nommé, en 1786, à la cure de Saint-Jacques, à **Douai**, qui dépendait de la congrégation de l'Oratoire. Il était en même temps supérieur de la maison des oratoriens de cette ville (1).

Pendant son ministère à Douai, le 27 juillet 1789, au moment des troubles suscités par la cherté du pain, Primat eut l'occasion de se signaler à l'admiration de ses concitoyens, en arrachant, au péril de ses jours, un célèbre négociant en grains, nommé Vanlerberghe, à la fureur d'une populace qui l'accusait d'accaparement et voulait, dans son aveugle colère, lui faire subir une mort ignominieuse (2).

On raconte que, peu de temps avant la prestation du serment, une dame de la paroisse Saint-Jacques le questionnait sur la conduite à tenir en temps de persécution. Primat lui répondit qu'il serait assez tôt d'y penser quand

(1) Cette maison avait été établie par l'évêque d'Arras, Herman Ortembergh en 1626. Jean de Bonneguise avait consacré son église en 1767.

(2) A. Durieux, *Les dîners de M. l'évêque du Nord à Cambrai en 1791* ; dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. XXI, p. 192.

elle viendrait et qu'il serait toujours là pour l'aider de ses conseils. « Mais serez-vous toujours le même, répliqua la dame, penserez-vous en ce temps-là comme vous pensez aujourd'hui ? » « Hélas ! s'écria-t-il, vous avez raison ; je suis peut-être à la veille d'une chute terrible ! (1) »

Cette chute, qu'il semblait pressentir lui-même, était déjà consommée dans son cœur.

En effet, le 4 février 1791, il comparaisait au greffe de la municipalité de Douai et déclarait avoir l'intention de prêter le serment prescrit par la loi. Le 12 mars, il annonçait également qu'il ferait lecture, le lendemain, dans son église, de l'instruction de l'Assemblée Nationale sur la Constitution civile du clergé (2).

Dès ce moment, il fut considéré par les honnêtes gens de la paroisse comme un *intrus*, de la communion duquel il fallait s'éloigner. On le lui fit bien comprendre.

En voici un exemple. Il aimait à rehausser les cérémonies de sa paroisse de Saint-Jacques par la présence des élèves ecclésiastiques du séminaire d'Hénin. Aussitôt qu'il eût prêté le serment sacrilège, le concours de ces séminaristes lui fut refusé, grâce à l'intervention de l'un d'eux, M. Saint-Jean, dont nous parlerons plus loin. Primat se plaignit d'une manière douceuse. M. Saint-Jean lui répondit : « Monsieur, vous vous séparez du chef de l'Eglise, du successeur de Saint Pierre, vous êtes un schismatique ; le séminaire ne veut plus communiquer avec vous. » Mais une réponse aussi énergique, venant d'un simple clerc, n'inspira aucun remords

(1) L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1888, p. 200.

(2) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 415, 420.

à cet orgueilleux. Il se passa des séminaristes d'Hénin et persévéra dans le schisme (1).

Les électeurs du département (2) ayant été convoqués à Douai pour procéder, le 20 mars 1791, à l'issue de la messe paroissiale, à l'élection d'un évêque et pourvoir ensuite aux cures vacantes par décès des titulaires ou par refus de prestation du serment, la majorité des suffrages se réunit en faveur du curé de Saint-Jacques, qui accepta et fut ainsi placé, de par la volonté et le choix du peuple souverain, sur le siège épiscopal du diocèse du Nord, dont notre Flandre-Wallonne fera désormais partie.

Primat s'attacha aussitôt, en qualité de vicaire épiscopal, l'un de ses amis, le P. Jean-Alexis Baland, ancien professeur de rhétorique, préfet et supérieur du collège des Oratoriens à Béthune. Il envoya aussi des lettres de vicaire épiscopal au jeune Oratorien Pierre-Claude-François Daunou, de Boulogne-sur-Mer, qui s'était signalé par plusieurs travaux consacrés à la défense de la Constitution. L'évêque intrus du Pas-de-Calais, Porion, lui avait fait, de son côté, les mêmes avances. Mais il accepta de préférence les propositions de l'évêque de Paris et exerça dans la capitale les fonctions de directeur du séminaire diocésain jusqu'à sa nomination à la Convention nationale, époque où il cessa toute fonction ecclésiastique (3).

(1) L'abbé Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 360.

(2) Le rapport des commissaires nous apprend que le nombre des électeurs s'élevait à 552 et que, d'après l'aperçu du prix des logements en quatre classes de 20, 15, 12 et 10 sous par jour, les frais de l'élection devaient s'élever à 6,818 livres 16 sous, en comptant sur 18 jours. On décida ensuite que les électeurs se logeraient à leurs frais et qu'ils recevraient une indemnité de 7 livres 10 sous pour l'élection de l'évêque et de 3 livres 15 sous pour celle des curés. (Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 420, 684.)

(3) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 85.

Cependant, dès qu'elle fut connue, l'élection de Primat fut attaquée de toutes parts. Un grand nombre de prélats adoptèrent et publièrent la remarquable instruction de Mgr. de la Luzerne, évêque de Langres. Mgr de Conzié, évêque d'Arras, dont une partie du diocèse se trouvait englobée dans le département du Nord, comme autrefois elle dépendait de la Flandre-Wallonne, voulut mettre également ses diocésains en garde contre le loup ravisseur.

Sa *Déclaration et ordonnance au sujet des élections de Primat et de Porion* fut écrite à Tournay, en l'abbaye de Saint-Martin, le 20 avril 1791. Elle est brève, incisive, pleine de choses plus que de mots. Il commence par établir la distinction fondamentale et de foi entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction. Il rappelle ensuite, d'après le Concile de Trente, que la puissance séculière n'a ni le droit ni le pouvoir d'instituer des pasteurs et par conséquent de les destituer. Il en conclut que les élections de Primat et de Porion sont radicalement nulles et de nul effet. En conséquence, défense est faite aux susdits, sous les peines d'intrusion et de schisme, de s'immiscer en aucune manière dans le gouvernement du diocèse. Les fonctions qu'ils y exerceraient seraient autant de crimes et de profanations, leurs actes de juridiction radicalement nuls, les prêtres institués par eux de faux pasteurs, dont les absolutions seraient nulles, excepté à l'article de la mort. Défense de reconnaître Primat et Porion pour évêques, de leur obéir, de recevoir d'eux les sacrements, d'assister à leurs messes ou autres offices, de communiquer, en un mot, avec eux. Les destitutions de curés prononcées ou à prononcer par la puissance temporelle étant nulles, ainsi que ses nominations, défense aux intrus de prendre le titre de curés et d'en remplir aucune fonction qui serait sacrilège. Défense aux fidèles de recevoir d'eux les sacrements : il faut les traiter en schismatiques et ne

point communiquer avec eux dans l'exercice de leurs fonctions. A défaut de publication ordinaire de la présente lettre que les circonstances empêchent, la conscience de chacun sera liée pour son exécution, du moment que son authenticité sera suffisamment reconnue. « Nous l'adressons directement, ajoute l'évêque d'Arras, auxdits sieurs Primat et Porion, afin qu'ils ne puissent prétendre cause d'ignorance. »

Il était évident que cette courageuse lettre pastorale allait être censurée par les pouvoirs civils, qui prendraient d'ailleurs tous les moyens de l'empêcher d'arriver à sa destination. Dans sa séance du 22 avril notamment, le directoire de Pas-de-Calais se préoccupa de cette ordonnance et libella contre elle une sorte d'édit de proscription fort virulent (1).

Primat avait déjà alors reçu l'onction épiscopale. Son premier souci, comme celui des autres évêques élus, avait été de chercher un consécrateur. On avait craint un moment de n'en point trouver, vu le refus qu'en firent les anciens évêques. Mais l'Assemblée décida qu'en pareil cas, l'élu pourrait s'adresser au premier venu pour son sacre et à celui que lui désignerait l'administration pour l'institution canonique. La difficulté fut donc bientôt levée. Talleyrand était prêt à remplir cet office redoutable, auquel ses mains d'évêque devaient bientôt renoncer comme à toutes les autres fonctions de son ordre. Il sacra d'Expilly, évêque du Finistère, et Marolles, évêque de l'Aisne, et devint ainsi le digne père de l'église constitutionnelle. Primat s'était rendu aussi à Paris, en compa-

(1) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 210 et suiv.

gnie de Porion et ils y avaient reçu tous deux la consécration épiscopale, le 10 avril 1791 (1).

Le lendemain, et de Paris même, l'intrus adressa au clergé et aux fidèles du département sa première lettre pastorale qui débute par ces mots : « Claude-François-Marie Primat, par la miséricorde divine et l'élection du peuple, dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département du Nord, etc. » Il s'efforce, dans cette lettre, de légitimer son serment et de défendre la Constitution. « Dès que je serai parmi vous, écrit-il, je vous entretiendrai du parfait accord de la foi catholique avec la constitution civile du clergé ; je vous exposerai, dans une instruction pastorale, et avec l'étendue qu'exige un pareil sujet, les preuves qui justifient si pleinement les décrets de l'Assemblée Nationale de tout soupçon de schisme, de toute apparence d'hérésie Longtemps avant la régénération de la France, j'eus le bonheur de les connaître et de les aimer, ces antiques et lumineux principes dont je viens de vous offrir un rapide aperçu. J'ai longtemps espéré qu'ils deviendraient l'opinion commune, et qu'un jour, consacrés par les lois publiques, ils rendraient à l'empire sa tranquillité, à la religion sa primitive splendeur. » L'intrus remercie ensuite ceux qui l'ont élu évêque et en particulier « les habitants de cette opulente et célèbre cité (de Lille) dont le commerce florissait déjà quand la France, peuplée de tyrans et d'esclaves, gémissait sous le sceptre féodal et ne voyait presque que des donjons et des déserts. » Les illusions de l'intrus, si elles étaient sincères, devaient être bientôt dissipées par les actes d'une révolution impie, aussi intolérante et implacable qu'elle était jusqu'alors hypocrite et cauteleuse (2).

(1) Le sceptique Sainte-Beuve lui-même qualifie de *farce* le sacre des évêques constitutionnels. (*Nouveaux Lundis*, t. XII, p. 22).

(2) L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, déjà citée.

Aussitôt après son sacre, l'évêque intrus reprit le chemin de son diocèse. Il fut reçu officiellement dans sa ville épiscopale le 16 avril. Une députation des commissaires de Douai s'était rendue à **Cambrai**, sur l'invitation de la municipalité de cette ville, pour assister à son installation solennelle (1).

Primat fit son entrée dans la ville vers minuit, au son du beffroi et de toutes les cloches de la cathédrale. Malgré l'heure peu favorable, prévenus par un courrier qu'ils avaient envoyé en éclaireur, le vice-maire, le conseil municipal et le directoire du district avaient été le recevoir à l'entrée des glacis, où il y eut échange de discours. Le lendemain, dimanche 17 avril, jour des Rameaux, toutes les cloches de l'ancienne métropole (2) sont mises en branle et annoncent à grandes volées l'installation du nouvel évêque. Elle se fit au milieu d'un appareil religieux auquel furent mêlées les autorités civiles, judiciaires et militaires, car la garde nationale et la garnison, composée de Courten-Suisse et de Schomberg-Dragon, avaient pris les armes pour la circonstance (3).

L'orgueilleux intrus, en révolte ouverte contre l'église, monte résolument dans la même chaire où Fénelon lui avait laissé un si bel exemple d'humilité et de soumission au Saint-Siège. Il y prononce un discours artistement composé dans le sens constitutionnel ; il est applaudi par un ramas de gens sans aveu, digne et unique auditoire que l'on ait pu réunir pour honorer de sa présence une telle parodie des solennités de la religion, car l'immense majorité

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 248.

(2) On sait qu'à cette époque le siège épiscopal de Cambrai ou du Nord fut subordonné à la métropole du Nord-Est, dont le chef-lieu était Reims.

(3) A. Durieux, *Les diners de M. l'Evêque du Nord*, en 1791.

des fidèles, loin d'y prendre part, gémit dans le secret à la pensée de tant de profanations.

Avant de congédier l'assemblée, on songe à lui donner la bénédiction ; mais les prêtres fidèles ont eu soin de consommer toutes les hosties consacrées. Alors le sieur de Croisilles, prêtre du diocèse de Bayeux, ancien chanoine de Saint-Géry, devenu fonctionnaire public et de plus vicaire épiscopal de Primat, propose d'aller chercher le Saint-Sacrement à l'église de Saint-Aubert, où l'on se rend processionnellement, à cet effet, avec des flambeaux et une escorte de la garde nationale (1).

La cérémonie terminée, on reconduisit Primat, au son de la musique militaire, jusqu'au séminaire, que tous les élèves venaient de déserté spontanément et qu'il avait choisi pour palais épiscopal. Le soir, il y eut *Te Deum*, puis un feu d'artifice fut tiré sur le grand marché, tandis que des illuminations brillaient par les rues de la cité.

A ces manifestations extérieures ne se bornèrent pas les réjouissances de cette journée. Il y en eut « de plus intimes et surtout de plus substantielles. » La municipalité offrit un banquet à Primat, puis le lendemain ce fut le tour de l'abbaye de Saint-Aubert de traiter M. l'évêque et sa suite. Ces galas se succédèrent pendant trois jours (2).

Primat et ceux qui l'accompagnaient restèrent à Cambrai jusqu'au lundi de Pâques, 25 avril (3).

(1) *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800*, p. 17 et 18.

(2) A. Durieux, *Les dîners de M. l'évêque du Nord en 1791*.

(3) Voici en quels termes la *Réimpression du Moniteur* (t. VIII. p. 294, n° du 5 mai 1791) rend compte de l'installation de Primat à Cambrai :

« L'installation de M. Primat avait d'abord inspiré quelques inquiétudes. On craignait que la cabale des prêtres non assermentés ne troublât cette cérémonie : mais le peuple qui commence à être assez éclairé sur ses propres intérêts pour ne pas se rendre l'instrument aveugle des intérêts d'autrui et qu'il n'est plus si

Ils devaient se rendre ce jour-là à **Douai**. La municipalité de cette ville ne semblait pas montrer tout d'abord un grand enthousiasme pour leur réception. Il fut convenu en effet, « qu'il ne serait pas donné de repas ni fait de feu d'artifice, mais qu'on s'en tiendrait à inviter les citoyens à illuminer leurs maisons (1). » Cependant une députation irait à la rencontre de l'évêque, jusqu'au village de Cantin, et l'accompagnerait jusqu'à l'endroit où il descendrait.

« Nous partîmes en effet dans une voiture, vers quatre heures, dit un curieux procès-verbal des commissaires municipaux, et allâmes bien au delà de Cantin. Nous le rencontrâmes au Bac-Aubencheul. Nous étions quatre commissaires et quatre notables. Il descendit de sa voiture sitôt qu'il nous eût aperçus ; nous descendîmes des nôtres. Nous lui témoignâmes le plaisir que nous avions de le recevoir. M. Art, l'un de nous, porta la parole. M. l'évêque lui répondit avec affection et tendresse ; l'on vit des larmes couler de tous les yeux. Nous rencontrâmes quelque temps après, en voiture, Messieurs du département et du district, ainsi

facile d'égarer par le fanatisme et de séduire par des impostures, a reçu son nouvel évêque avec les sentiments et les démonstrations d'une joie universelle. Quelques jours avant son arrivée à Cambrai, il s'était formé deux partis en cette ville. Les bons citoyens étaient alarmés d'une division dont les suites auraient pu être très-funestes et dont le résultat eût été de faire transporter à Lille le siège épiscopal du département. Les esprits se sont enfin rapprochés et l'on ne s'est plus occupé que de l'installation du nouvel évêque et de toutes les formes publiques qui pouvaient lui donner plus d'intérêt. Le peuple de Cambrai a été pénétré de la plus tendre et de la plus profonde vénération, lorsqu'il a vu monter en chaire son premier pasteur, le seul depuis Fénelon que l'église de Cambrai ait entendu prêcher au peuple les principes de la morale religieuse. Le nouvel évêque a adressé ensuite à ses coopérateurs dans le ministère ecclésiastique et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pour les exhorter à la paix et aux sentiments de la charité fraternelle. Cet écrit est plein de sensibilité, d'onction et de raison.»

Ajoutons que cette lettre pastorale ou ce mandement de prise de possession fut traduit en langue flamande, à l'usage des fidèles de la Flandre maritime et sous ce titre : *Herdelyken brief van M. den Bisschop van het département van het Noorden*. Elle fut imprimée à Bergues, chez de Backer. (*Bulletin du Comité flamand de France*, t. III, p. 252.)

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 3.

qu'une grande députation de la Société des Amis de la Constitution, les juges de paix, les assesseurs, etc. ; le cortège était nombreux. La garde nationale de Douai avait été à sa rencontre, longtemps avant nous, pour relever celle de Cambrai, qui témoigna le regret qu'elle avait de le quitter, en l'accompagnant encore bien loin vers Douai ; la garde nationale à cheval l'accompagna même jusqu'à Douai. Arrivés en cette ville vers huit heures du soir, tout le monde descendit de voiture. On trouva toute la ville illuminée ; toutes les cloches sonnaient. M. l'évêque entra au bruit de douze salves de canon, accompagné de son clergé. Il ouvrait la marche, précédé de huit fallots allumés par ordre des commissaires municipaux. Les gardes nationales ayant une grande musique à leur tête, protégeaient le cortège qui se rendit, dans le meilleur ordre possible, à l'Oratoire. Des cris de *Vive la Nation ! Vive M. Primat ! Vive notre évêque !* se répétaient sans cesse. Arrivés à l'Oratoire, M. Dablaing, l'un des commissaires municipaux, adressa à M. l'évêque un discours plein de foi et de patriotisme, auquel M. l'évêque répondit avec cette sagesse qui le caractérise si bien. Chacun des autres corps s'empressa de lui rendre les mêmes hommages et cette fête fut terminée par un souper frugal qu'il prit au Directoire du District. »

« Le lendemain, continue le même procès-verbal que nous nous contentons d'abrégé, les commissaires municipaux assemblés, ayant à leur suite un grand nombre de maires et d'officiers municipaux des villages du district de Douai, descendirent de l'hôtel de ville vers le quart d'onze heures du matin, au son de la grosse cloche du beffroi, pour se rendre en corps à l'Oratoire et accompagner M. l'évêque qui devait aller à l'église Saint-Pierre et y officier pontificalement. A l'Oratoire, ils trouvèrent la garde nationale préparée à protéger la marche. M. l'évêque sortit alors ; le temps était des plus sereins. A

Saint-Pierre, après quelques prières chantées, le président du Directoire du District monta en chaire, accompagné du secrétaire de l'Assemblée électorale, et il y prononça un discours après lequel il fit la proclamation des curés élus. Après quoi, l'évêque commença la messe. A l'offertoire, il monta en chaire et prononça un discours plein d'onction. Il fit ensuite le récit d'une lettre qu'il dit avoir écrite au Pape, à qui il demande sa bénédiction, après lui avoir rendu compte de sa nomination à l'évêché du Nord et de sa profession de foi. Après la messe, les commissaires municipaux reconduisirent, avec le même cortège, mondit sieur évêque à l'Oratoire (1). »

Dans la soirée, il y eut, à Saint-Pierre, un *Te Deum* chanté par l'évêque, qui entonna ensuite le *Domine, salvam fac gentem, salvam fac legem, salvum fac Regem !*

Quelques jours plus tard, l'évêque constitutionnel vint à **Lille**. Le Conseil municipal le reçut à l'entrée de la ville et le conduisit en cortège à l'église Saint-Etienne, où il fut complimenté par la municipalité. Le *Te Deum* retentit en son honneur. Il prononça aussi, du haut de la chaire, un discours dans lequel il s'efforça de justifier la Constitution civile du clergé et l'adhésion qu'il y avait donnée par le serment. Il ne fit que répéter ce qu'il avait écrit dans son instruction pastorale, s'étayant, pour justifier l'élection, des pratiques de la primitive église et affirmant que le droit de suffrage du Conseil épiscopal dans les objets de l'administration était un retour à la discipline des premiers siècles. Mais Rome avait parlé et flétri de sa solennelle réprobation ce simulacre de culte, ce fantôme de religion (2).

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 422 et suivantes.

(2) L'on sait que par ses brefs du 10 mars et du 13 avril, le Souverain-Pontife avait condamné la Constitution civile et les évêques « jureurs » ; dénoncé l'élection des nouveaux évêques comme illégitime et leur consécration comme sacrilège ; déclaré enfin ces intrus dépourvus de toute juridiction et suspendus de toute fonction.

Le soir, il y eut illumination dans la ville et un feu d'artifice fut tiré sur la Grand'Place.

L'évêque, homme estimable d'ailleurs, dit M. Derode, se concilia l'affection de quelques personnes. Il logea à l'Intendance, où il demeura quelques jours et reçut la visite des amis de la Constitution (1).

Poursuivant sa tournée épiscopale, Primat visita successivement Bailleul, Hazebrouck et toute cette partie de son diocèse.

A **Bailleul**, il fut mal reçu, à en juger par une chanson satirique qui relate les troubles occasionnés en cette ville par son arrivée (2). Le peuple, en effet, chez qui les doctrines nouvelles n'avaient pas pénétré, s'était opposé à la réception de l'évêque intrus. Huit cents hommes de la garde nationale de Lille durent venir au secours de Primat et le pasteur méconnu put ainsi entrer au bercail.

A **Hazebrouck**, ce fut pis encore. Les mécontents firent émeute ; un bataillon tout entier de la garde civique de Lille se transporta sur les lieux et, avec l'aide des canonniers, fit rentrer dans le calme ces ouailles inconstitutionnelles ; mais il y eut, paraît-il, du sang répandu et un grand nombre de blessés. (3)

Primat arriva à **Dunkerque** le 13 mai. Les deux clubs politiques, le curé Schelle, son futur successeur, quelques autres prêtres assermentés et la garde nationale sous la conduite de son colonel Emmery, allèrent au-

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 63.

(2) Cette chanson fait partie d'un recueil intitulé *Liedt-Bosch*, manuscrit in-quarto, offert par M. de Coussemaker à la bibliothèque du Comité Flamand de France. (*Annales du Comité Flamand de France*, t. I, p. 264.)

(3) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 66.

devant de lui. Le prélat mit pied à terre à l'ancien hôtel de l'Intendance. Des curieux se déplacèrent pour le voir, mais le nombre des fidèles n'y fut pas grand (1).

Le 20 mai, l'évêque intrus se trouvait à **Bergues**, où il donnait l'institution « canonique » au curé jureur de Lomme (2).

Le 5 juin, il arrivait à **Armentières**. La municipalité de cette ville, accompagnée de la garde nationale et de quelques employés de l'église tournés au schisme, alla le recevoir à la porte de la ville. On le conduisit d'abord à l'église, puis à l'Hôtel de Ville où on lui offrit un banquet (3).

Le 10 du même mois, Primat fit sa première entrée solennelle à **Roubaix** où il fut reçu, au son des cloches et du carillon, par les autorités civiles, le détachement de cavalerie qui s'y trouvait en garnison et la gendarmerie (4).

Telle fut la première tournée pastorale de l'évêque Primat dans son diocèse. Comme on le voit, elle fut loin d'être « triomphale ».

De retour à Cambrai, il fit, le 14 août 1792, dans la chapelle de l'Archevêché, une ordination sur laquelle on n'a point de détails, mais qu'atteste une feuille signée de lui et de Millot, son vicaire-général (5).

A l'époque du carême de l'année suivante, les évêques

(1) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet, doyen de Dunkerque*; dans les *Annales du Comité Flamand de France*, t. III, p. 236.

(2) Franck, *Histoire de Lomme et de ses Seigneurs*, p. 280.

(3) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 15.

(4) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. I, p. 303.

(5) L'abbé Destombes, *Histoire de l'Eglise de Cambrai*, citée plus-haut.

insermentés publièrent leurs instructions ordinaires où ils exhortaient à la pénitence et insistaient surtout sur l'obligation d'éviter les ministres prévaricateurs. Primat lança aussi un mandement commençant par cette formule : *Claude-François-Marie Primat, évêque par la volonté divine et le choix du peuple*, et finissant par cette date : *Donné à Cambrai, le 26 Janvier, l'an de la Rédemption 1793, et le second de la République française*. Il y rappelle les saintes prescriptions de l'Eglise pour la sanctification du carême « en des termes que l'on voudrait pouvoir louer, » puis il ajoute que, vu la rigueur des circonstances, il autorise l'usage de la viande tous les jours, sauf le Mercredi des Cendres et le Vendredi-Saint.

Dans une lettre pastorale écrite quelques jours auparavant, il approuve les pratiques de piété en usage dans la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, établie à Saint-André à Lille. « Qui se serait attendu, dit l'auteur de l'*Histoire de Lille*, à voir l'évêque constitutionnel propageant chez les Lillois l'usage du chapelet et du scapulaire ? » Si ce fait est un des traits caractéristiques de la prédominance de l'esprit religieux à Lille, durant ces jours d'épreuve, il témoigne aussi, de la part du prélat intrus, des sentiments de piété contrastant bien avec la situation qu'il s'était faite et l'on peut penser que son parjure, consommé dans une heure de faiblesse et d'oubli, a dû laisser dans tout le reste de sa carrière de profonds et persévérants remords (1).

La conduite de l'évêque Primat, dit à ce propos M. Le Glay (2), avait été tout d'abord très-réservée. Il poussa même si loin cette réserve qu'ayant cru devoir proroger,

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 151.

(2) *Cameracum Christianum*, Introduction, p. XLVI.

en 1791, la durée du temps pascal, il n'osa faire imprimer la lettre pastorale qu'il avait rédigée à ce sujet, sans l'avoir soumise au Directoire du Département et lui avoir demandé son attache. Le Directoire répondit poliment que l'évêque pouvait prendre sur lui cette mesure à laquelle l'autorité civile n'avait rien à dire.

M. Primat, ajoute le même auteur, ne voulut d'ailleurs d'autre habitation que le séminaire. Homme de mœurs honnêtes, il eut le malheur d'être janséniste et ambitieux. Telles sont, en effet, les deux causes principales de sa chute. Qu'il fût ambitieux, tout, dans sa carrière, le manifesta ; quant à l'accusation de jansénisme, le trait suivant semble la prouver. Tandis qu'il était encore curé de Saint-Jacques, il était assez renommé pour ses prédications. L'abbé Goguillon le pria un jour de lui indiquer les sermonaires dont il se servait de préférence. « Je ne lis guère de sermonaires, lui répondit Primat, je médite et je m'aide avantageusement du livre des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. » On sait que l'auteur de cet ouvrage est le Père Quesnel, coryphée du Jansénisme. « Mais vous n'ignorez pas, mon cher confrère, lui dit l'abbé Goguillon, que ce livre est condamné comme renfermant nombre d'erreurs contraires à la foi. » — « Je n'y prends, répartit Primat, que ce qu'il y a de bon. » — « *Ne désirez pas*, lui dit alors l'abbé Goguillon, répliquant par un texte de la Sainte Ecriture, *ne désirez pas les nourritures de cette table, où se trouve un pain de mensonge* (1). » Il y avait dans ces dernières paroles du vénérable curé de Notre-Dame un charitable avertissement et tout ensemble un douloureux pressentiment.

(1) *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts depuis 1800*, p. 135.

Dans l'espoir de fortifier son nouveau clergé, dit encore M. le Glay (1), Primat fit des ordinations précipitées. L'expérience ne tarda pas à lui faire voir que la plupart des sujets auxquels il avait conféré le sacerdoce n'avaient ni la science ni la vertu requises pour le saint ministère. Beaucoup d'entre eux apostasièrent et traînèrent dans l'abjection une vie misérable. Dès lors, il éprouva quelques scrupules et commença à sentir que sa mission n'était pas canonique.

Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas être méprisé et vilipendé ; le 14 février 1792, le procureur de la commune de Douai est chargé de faire contre lui les poursuites nécessaires « pour obtenir la rentrée des 1200 ou 1400 livres qu'il doit aux pauvres de cette ville, légataires de M. Renault (2) ci-devant curé de Saint-Jacques (3). »

Ces difficultés et d'autres déboires, plus pénibles encore, qu'il éprouvait, pour ainsi dire, chaque jour, l'engagèrent à se démettre de ses fonctions. Il écrivit donc, le 20 novembre 1793, au Directoire du département du Nord, la lettre suivante, datée de Douai :

« C'est dans cette ville, c'est au milieu de vous que j'ai donné les premières preuves de mon patriotisme. Je viens vous offrir encore un nouveau témoignage de mon dévouement à la chose publique, en vous déclarant que, pour me rendre à la volonté générale, je cesse toutes fonctions sacerdotales. Je me renfermerai dans les divers emplois d'un bon républicain ; je cultiverai les

(1) *Cameracum Christianum*, Introduction, p. LXII.

(2) M. Renault de Mazan, décédé chanoine de la cathédrale de Tours, avait été précédemment curé de Saint-Jacques à Douai. Par une disposition testamentaire, il légua aux pauvres de son ancienne paroisse une somme de 1500 livres que M. Primat, alors curé avait reçue et dont on lui demandait de justifier l'emploi.

(3) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. XVIII.

vertus qui font l'honnête homme ; j'aurai pour temple le ciel et la terre, pour autel un cœur dégagé de préjugés et purifié de passions injustes. C'est malgré moi, vous le savez, que j'ai occupé le poste périlleux où m'avait appelé la voix du peuple, c'est malgré moi que je quittai la ville de Douai ; j'ai toujours fait grand cas des mœurs de ses habitants ; je désire y fixer mon domicile et vivre au milieu d'eux comme un frère et un citoyen qui sait en quoi consiste la dignité de l'homme.

» Je demande : 1^o que les autorités constituées et la société populaire veuillent bien me donner des lettres d'adoption ;

» 2^o Que le Département veuille aussi s'intéresser auprès de la Convention pour qu'elle me continue la pension de 700 livres, qu'elle m'avait accordée en considération de mes vingt-cinq ans de service dans les fonctions pénibles d'instituteur public ;

» 3^o Qu'elle permette que je lui fasse cession d'une propriété nationale, sise à Beurepaire, sauf le remboursement des deux paiements que j'ai faits. Je voudrais pouvoir encore offrir ce sacrifice à ma patrie, comme je fais celui de toutes les pertes que j'ai essuyées par les fréquentes invasions de l'ennemi ; mais j'ai contracté moi-même des obligations que je ne puis abandonner et j'ai juré, en homme probe, de ne jamais manquer à mes engagements (1). »

Dans sa séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793), la Convention Nationale recevait les lettres de prêtrise de l'évêque du Nord, qui ne se réservait sur son traitement qu'une somme de 700 livres pour ses besoins annuels (2).

(1) Cette lettre est conservée aux Archives de Douai, série P, n^o 17.

(2) *Réimpression de l'ancien Moniteur*, t. XVIII, p. 463.

Après la Terreur, Primat considéra sans doute ces démarches comme non avenues et sans portée, car il s'occupa avec ardeur à rétablir son clergé schismatique bien ébranlé depuis quelque temps et dont il allait lui-même réchauffer le zèle.

Le 24 mars 1796, luttant toujours contre le mépris public, il se trouvait à **Roubaix** (1), où il prêtait entre les mains de la municipalité le serment exigé par la loi. On avait dressé, pour son arrivée, un arc de triomphe, sur le fronton duquel on lisait cette inscription :

« A Roubaix, quand Primat viendra,
« Le fanatisme cessera ! »

Le Jeudi-Saint il faisait dans l'église paroissiale la bénédiction des saintes huiles. L'évêque-citoyen demeura à Roubaix près de six mois. Pendant ce long séjour, il officia souvent pontificalement, mais il ne fit point d'ordinations. Son vicaire épiscopal était alors M. Mabile, depuis chanoine titulaire à Cambrai et mort, le 2 octobre 1828, après avoir rétracté honorablement son serment (2).

Le 2 mai de la même année, on signale son passage à **Linselles**, où il fait entre les mains de la municipalité la déclaration prescrite par la loi (3).

Le 27 juillet, il fit une excursion à **Armentières**, où il voulut officier dans l'église paroissiale. Il s'y présenta sous le patronage d'un officier municipal qui se proposait de faire baptiser par lui plusieurs de ses enfants. L'évêque errant s'était flatté de recueillir de cette circonstance un certain prestige aux yeux des populations. Les choses tournèrent autrement. Au moment où il mon-

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. IV, p. 270.

(2) *Notes de l'abbé Salembier*, de Roubaix.

(3) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, p. 228.

tait à l'autel, une foule considérable de peuple envahit l'église, repoussa de l'autel l'évêque et l'officier municipal, les chassa du temple et les poursuivit à travers la ville sans la moindre voie de fait, de ses quolibets et de ses huées. Les deux personnages, confus et effrayés, se sauvèrent à la course jusqu'à la demeure de l'honorable municipal. On rit bien par toute la ville de ce bizarre incident. Ceux-là même qui n'avaient aucun principe religieux et avaient même les prêtres en aversion, s'amusèrent beaucoup aux dépens de celui des leurs qui, dans cette affaire, avait joué un rôle si piteux (1).

Après son long séjour à Roubaix, Primat alla demeurer à **Lille**, dans une maison de la rue Princesse, à peu de distance de l'Esplanade (2).

En mai 1797, les notes de M. Lagniez (3) signalent sa présence à **Estaires**, où il était venu conférer avec les jacobins sur les mesures à prendre au sujet des missionnaires qui recommençaient à circuler en plein jour. Gendarmes et gardes-champêtres reçurent, paraît-il, des ordres sévères et les prêtres réfractaires durent repasser la frontière et s'exiler de nouveau (4).

Le 16 août de la même année, l'évêque du Nord présida à **Lille**, en l'église Saint-André, « le synode diocésain » convoqué pour l'élection d'un député au concile national qui devait se réunir à Paris. Nous reproduisons quelques extraits intéressants du procès-verbal de ce synode :

« Primat, revêtu de son rochet, camail violet, étole

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 148.

(2) *Notes de l'abbé Salembier*, de Roubaix.

(3) M. Lagniez, vicaire d'Estaires, et missionnaire durant la Révolution, a laissé un *Journal* relatant les faits dont il a été le témoin.

(4) L'abbé Deramecourt, *Le clergé d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 479.

pastorale, assisté de deux aumôniers faisant fonctions d'archidiacones, accompagné de tous les membres du conseil épiscopal résidant à Lille et aux environs, s'est rendu à Saint-André où il a trouvé le clergé du diocèse réuni pour la tenue du synode convoqué par lettre du 27 juillet.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée par le citoyen Fraissinéty. Les citoyens Nolf, curé de la Madeleine, à Lille, Deledeulle, curé de Saint-Sauveur à Lille, Schelle, curé de Dunkerque, Barri, curé de Bergues, Guerrier, curé d'Estaires, préfet apostolique, Bécu, curé de Saint-Etienne à Lille, Deledeulle, curé de Saint-Maurice, à Lille, ont été nommés secrétaires du bureau. Fraissinéty, Ghemard, Faubert ont été nommés secrétaires.

Les archiprêtres et les membres du Conseil formaient l'Assemblée ; les ecclésiastiques qui étaient présents en habit de chœur, se sont placés sur les deux premières lignes à droite et à gauche, selon leur dignité et leur ancienneté. Au deuxième rang, à droite, étaient les curés et les ecclésiastiques qui n'avaient pas de costume. A gauche, les marguilliers de la paroisse Saint-André, les associés de plusieurs confréries et, vis-à-vis le bureau, les fidèles.

L'évêque fit le signe de la croix et après avoir rappelé ces paroles de Jésus-Christ : *Ubi sunt duo vel tres, etc.*, il fit un discours où il déplora les malheurs du temps et les scandales donnés et prêcha la réconciliation.

On recueillit les suffrages. Le citoyen Besse eut 81 voix ; le citoyen Renaut, curé de Santes, 4. Le citoyen Besse fut donc proclamé député de l'église du Nord au Concile et le citoyen Renaut, suppléant ou adjoint à l'évêque, en cas de besoin.

On parla alors des sujets qui intéressaient l'église ; de

la détresse où se trouvaient beaucoup de prêtres. L'évêque annonça une cartabelle pour l'année 1798 et témoigna aux assistants sa vive satisfaction sur l'ordre, la décence, la gravité qui avaient régné dans le synode. Il recommanda de veiller à ce qu'on fit exactement les prières ordonnées pendant tout le temps de la tenue du Concile et accorda les indulgences de l'église à ceux qui les accompliraient.

La séance levée, on s'est avancé vers l'autel, où l'évêque s'est mis à genoux pendant l'exposition du Saint-Sacrement et on a chanté l'*Exaudiat*. »

En mai 1798, Primat assista au Concile des évêques constitutionnels à Paris et fut transféré par le choix de ses confrères au siège métropolitain de Lyon ou « évêché de Rhône-et-Loire (1). » Il avait composé, pour justifier le serment de haine à la royauté, une instruction qui se trouve dans les actes de ce Concile (2).

Au Concordat, Bonaparte, égaré par de mauvais conseillers ou poursuivi par l'idée chimérique de réconcilier les deux clergés, émit l'intention de choisir douze évêques parmi les constitutionnels, pour occuper les nouveaux sièges épiscopaux. Cette prétention, qui ressemblait à un défi, fut vivement discutée par le cardinal Caprara. Il obtint seulement que ces évêques signeraient une formule de rétractation approuvée par la Cour de Rome, promettaient obéissance au Saint-Siège et reconnaîtraient explicitement l'autorité de son jugement dans les affaires ecclésiastiques de France, avant de recevoir l'absolution des censures qu'ils avaient encourues (3). Primat, ancien

(1) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XXIX, p. 277.

(2) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 154.

(3) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé du diocèse d'Arras, pendant la Révolution*, t. IV, p. 301.

évêque du Nord, et M. Belmas, futur évêque du même siège, faisaient partie des douze constitutionnels.

Lorsque d'ailleurs le Souverain-Pontife eut demandé la démission de tous les évêques, Primat donna la sienne et fut ensuite institué canoniquement archevêque de Toulouse.

Partagé entre les exigences du ministère et la soumission qu'il s'imposait au despotisme impérial, le nouvel archevêque rencontra de sérieuses difficultés. Mais la douceur, la patience et la charité dont il fit preuve, triomphèrent de tous les obstacles (1).

La réorganisation du culte public fut l'objet de toute sa sollicitude. Il choisit pour vicaires-généraux deux vénérables pasteurs insermentés qui avaient rempli cette mission sous son prédécesseur; le troisième qui lui fut imposé était un ancien assermenté (2).

Il assista au sacre de l'Empereur, le 4 décembre 1804, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 15 janvier 1805, et le 16, il reçut le pallium. Sénateur, le 19 mai 1806, commandeur de la Légion d'honneur, le 30 juin 1811, comte de l'Empire pendant les Cent-Jours, il fut fait pair de France, le 4 juin 1815, par l'intermédiaire d'un ancien oratorien comme lui, Fouché, ministre de la police générale (3).

L'on voit que les honneurs ne lui manquèrent point et l'on peut, sans doute, attribuer les faveurs dont il fut l'objet à une trop grande souplesse d'opinions politiques.

Orateur distingué, il cultivait les lettres. Alors qu'il

(1) *Nouvelle Biographie générale*, de Firmin Didot. — *Académie des jeux floraux*, recueils, 1830.

(2) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 154.

(3) A. Durieux, *Les dîners de M. l'évêque du Nord en 1791*.

était encore curé de Saint-Jacques à Douai, il avait fait partie, comme associé étranger, de la société des *Rosati* d'Arras (1). Archevêque de Toulouse, il devint membre de l'académie des jeux floraux dont il fut « modérateur » et « mainteneur ». Sa biographie insérée dans les recueils de cette académie (2) se termine ainsi : « Les muses ont perdu un ami, les lettres un protecteur, les candidats à nos jeux un juge éclairé, les pauvres une seconde providence, l'église un pontife aussi vénéré par ses talents que par ses vertus. »

Depuis sa nomination à l'archevêché de Toulouse, jusqu'à ce qu'il eût été créé comte de l'Empire, Primat avait adopté pour armoiries *ses initiales d'or sur fond d'azur, le tout accompagné des attributs archiépiscopaux*. Dans la suite il porta : *écartelé, au 1 d'azur à l'arbre de vie entouré du serpent tentateur au naturel ; au 2, de pourpre au lion embarroqué d'argent ; au 3, d'argent à trois roses de gueules, posées deux et une ; au 4, d'archevêque, comte de l'Empire, c'est-à-dire, de gueules à la croix pattée d'or* (3).

Primat mourut subitement, durant une tournée épiscopale, à Villemur, le 18 octobre 1816, à l'âge de 69 ans ; il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le chapitre métropolitain, dans le mandement annonçant la mort de l'archevêque, rapportait ces paroles prononcées par lui : « *Je me console par le souvenir du pardon que*

(1) J. A. Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des Etats-Généraux*, p. 161.

(2) 2^{me} volume, 1830. — Notice par l'abbé Jamme.

(3) Le portrait de Primat, peint par Hilaire Ledru, et son cachet d'archevêque, ont été légués par lui au musée de Douai. (Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, p. 345.)

Jésus-Christ accorda à Saint Pierre, et j'espère avec confiance que Dieu me pardonnera aussi ; mais les hommes ne me pardonneront pas (1) ! »

II

L'évêque Schelle.

Nous avons voulu suivre jusqu'à sa mort notre premier évêque constitutionnel. Remontons à l'année 1800.

On songea alors, en effet, à donner un successeur à Primat, transféré, depuis près de trois ans, au siège de Lyon. Soixante-quatre électeurs, tous prêtres assermentés, se réunirent, le 7 août, en l'église Sainte-Catherine de Lille, en synode diocésain (2), et nommèrent, à la majorité de 31 voix, sur 60 votants, M. Jacques-Joseph SCHELLE, évêque du département du Nord. Cette élection était nécessaire pour que le clergé constitutionnel du pays fût représenté au Concile dit national, qui allait s'ouvrir à Paris.

Alexandre Deledeulle, curé de Saint-Maurice de Lille, fut adjoint à l'évêque dans la députation et Nolf, curé de Saint-Pierre de la même ville, fut nommé trésorier et, en cette qualité, fit une collecte volontaire destinée à défrayer l'évêque et le député au Concile (3).

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 155.

(2) Le *Presbytère* avait même, dit M. Le Glay (*Cameracum christianum*, Introduction, p. LXIV.) adressé, le 16 juillet, aux ecclésiastiques composant le vicariat de Tournai, une invitation d'assister à ce synode ou d'y envoyer des délégués. Cette lettre porte pour épigraphe : *Divisus est Christus ?* (1 Corinth. I, 13). Il est à remarquer au surplus que cette élection ne fut même pas faite selon les formes prescrites par la Constitution civile du clergé. L'article III du titre II veut, en effet que le corps électoral *tout entier* nomme les évêques suivant le décret du 20 décembre 1789.

(3) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 298.

Le lendemain, 8 août, M. Schelle célébra de bon cœur, dit le procès-verbal, un obit très-solennel pour le pontife Pie VI (1) et les soixante curés constitutionnels assistèrent à la messe et aux prières dites pour le pape qui les avait excommuniés. Le procès-verbal de la séance mentionne d'ailleurs que la primauté du Souverain-Pontife a toujours été reconnue par les assistants. Parmi eux nous remarquons les archiprêtres d'Erquinghem, d'Haubourdin, de Phalempin, de Quesnoy, d'Hazebrouck, etc (2).

Quel était ce prêtre que des élections constitutionnelles venaient d'appeler à l'épiscopat ?

Jacques-Joseph Schelle était né à Wormhoudt, le 14 juin 1747. Il s'était distingué durant ses études au petit séminaire d'Ypres ; il avait eu également du succès dans ses études cléricales. Peu de temps après son ordination sacerdotale, il fut nommé principal du collège de Bergues, à la tête duquel il se trouvait encore au moment de la Révolution.

En 1792, le collège électoral l'appela à la cure de Saint-Eloi de Dunkerque, où il fut installé le 5 avril, malgré l'interdit fulminé contre lui, deux mois auparavant, par son supérieur légitime, l'évêque d'Ypres (3).

Il paraît cependant « que son savoir, ses mœurs pures, son dévouement le firent respecter et chérir dans ce poste, devenu alors si délicat, et qu'il s'y maintint jusqu'au moment où la main révolutionnaire vint lui fermer l'entrée de l'église (4). »

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*. Introduction, p. LXIV.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 299.

(3) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet*, dans les *Annales du Comité Flamand de France*, t. III, p. 226.

(4) S. Boin, *Annuaire statistique du département du Nord pour l'an XII*, p. 351.

Ce fut de la cure de Saint-Eloi que le clergé constitutionnel du Nord l'éleva à l'épiscopat. Il fut sacré à Reims, le 18 brumaire an IX (8 novembre 1801), par Nicolas Diot et siégea au concile dit national.

Pendant la terreur, les agents du comité du salut public ayant voulu le forcer à rendre ou à brûler ses lettres de prêtrise il avait eu le courage de leur dire : « Je suis revêtu du caractère le plus auguste dont un mortel puisse s'honorer. Je suis prêtre du Seigneur. Puissé-je, en le confessant, expier dans les fers et par la mort même tout ce qui dans ma conduite n'a pas été conforme à ses lois. » Ces paroles, dont Dieu aura jugé le sens, avaient valu à M. Schelle plusieurs mois de détention à la citadelle de Lille (1).

Quant à son épiscopat, nous n'avons rien de bien saillant à noter. Il dura d'ailleurs fort peu de temps.

Redescendu de ces fonctions éminentes dont il fit avec joie le sacrifice aux intérêts de la paix et de l'union des esprits, il était à peine depuis quelques mois réinstallé dans sa cure de Saint-Eloi de Dunkerque, que lui avait conférée le premier Consul, sur la présentation de Mgr Belmas, qu'une mort prématurée vint l'enlever le 13 ventôse an XI (4 mars 1803). Il était à peine âgé de cinquante-six ans (2).

Schelle était, dit-on, un homme simple et droit, bien-faisant et humain. Le jour de ses funérailles fut un jour de deuil pour Dunkerque où les indigents, les pauvres honteux, ceux surtout sur lesquels ont pesé des revers inattendus, vénéreront longtemps la mémoire de ce prêtre compatissant.

(1) Le Glay, *Cameracum christianum*, Introduction, p. LXV.

(2) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet*.

Une main reconnaissante avait attaché, au haut du lit de parade où son corps était exposé, le quatrain suivant :

« Il fut bon, il fut vertueux,
Des pauvres il était le père,
Et semble, à son heure dernière,
Sourire encore aux malheureux (1) ! »

Tout esprit de révolution n'étant pas éteint dans la ville, la lie du peuple, toujours avide de fortes émotions, murmura des menaces et complota un horrible attentat. Dès le lendemain le bruit se répandit que le défunt avait été empoisonné ; on alla même jusqu'à dire que le vénérable M. Macquet, depuis doyen de Dunkerque, désireux d'obtenir la cure de St-Eloi, avait fait prendre à son confrère du tabac falsifié dont celui-ci était devenu victime. Durant les funérailles, M. Macquet fut accablé d'insultes et, au milieu du tumulte suscité par la populace, sa vie même fut en danger. La police s'émut de l'affaire ; M. Macquet provoqua une enquête et réclama l'autopsie qui le justifia complètement de cette calomnieuse imputation (2).

(1) S. Bottin, *Annuaire statistique du département du Nord, pour l'an XII*, p. 351, 352.

(2) R. de Bertrand, *Notice historique sur M. Joseph-Augustin Macquet*.

LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE V.

Le Clergé Constitutionnel.

Durant les premiers mois de l'année 1791, les électeurs du District, après avoir fait choix d'un évêque, avaient également pourvu au remplacement des curés restés en communion avec Rome (1).

L'arrivée des nouveaux curés dans leurs paroisses fut le signal de bien des désordres. Les paroissiens se divisaient en deux camps : les uns, plus nombreux et restés unis à leurs anciens pasteurs, assistaient au service divin d'un côté ; de l'autre, se rangeaient les zélés du prêtre constitutionnel, honteux de leur petit nombre, injuriant, maltraitant les fidèles, et causant dans le lieu saint les

(1) Il serait trop long de donner ici la liste complète des curés intrus des paroisses de la Flandre-Wallonne. Nous hésitons d'autant moins à l'omettre, que le temps nous a manqué pour vérifier chacun des noms qu'elle comprend et rectifier les nombreuses inexactitudes de la liste, d'ailleurs incomplète, donnée par le docteur Le Glay, dans son *Cameracum Christianum*.

plus affligeants scandales. L'Histoire locale nous montre partout, dans notre région, les curés intrus repoussés des prêtres fidèles, méprisés par leurs ouailles et expiant chèrement leur défection.

Les nouveaux curés constitutionnels, écrivait-on de **Lille** au *Moniteur*, ont été installés le dimanche 22 mai, et ont commencé au même instant l'exercice de leurs fonctions pastorales. Les prêtres habitués des paroisses ont refusé d'en continuer le service ce jour-là. Cette conduite a fait naître des soupçons. On s'est bientôt aperçu que les autels avaient été spoliés des vases sacrés, qu'on avait enlevé les tableaux et les ornements précieux des églises et que les registres des baptêmes et des mariages avaient été mutilés. Hier, lundi, vers les onze heures du matin, le nouveau curé de la paroisse Sainte-Catherine, M. Houzé, carme déchaussé de Paris, voulant se faire rendre compte du motif de ces larcins, a été extrêmement maltraité par les deux vicaires de cette paroisse qui s'opiniâtraient à ne pas vouloir se retirer. Des officiers municipaux et un détachement de la garde nationale sont accourus au secours du curé. Un des vicaires et le clerc ont pris la fuite, mais celui-ci a été arrêté et conduit à l'hôtel commun, au milieu d'un peuple immense, et il a été condamné sur le champ à sortir de la ville et à six mois de bannissement. On a eu besoin de prudence et d'autorité pour le dérober à la fureur du peuple (1).

Remarquons-le bien d'ailleurs, les prêtres constitutionnels eux-mêmes furent, au moins dans notre pays et surtout à Lille, l'une des causes principales des excès qui

(1) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. VIII, p. 506, numéro du samedi 28 mai 1791.

y furent commis contre la religion et ses ministres fidèles. Après le fameux bombardement de Lille, ce même M. Houzé, dont nous venons de parler, ne disait-il pas du haut de la chaire, dans son sermon du 14 octobre (1), ces paroles que nous reproduisons textuellement : « On a vu des prêtres de toute espèce, curés, vicaires, chanoines, à la tête de ces brigands d'Autrichiens ou mêlés avec eux ; des moines de toute couleur enrégimentés et de divers grades. » Que pouvait-il advenir de là ? Que le peuple, égaré par ces odieuses calomnies, ne voyait plus dans ceux qu'on lui signalait ainsi que des ennemis avec lesquels il devait entamer une lutte à mort, par suite du droit naturel de défense (2).

Disons aussi que la conduite de ces curés intrus était loin de présenter le modèle des vertus sacerdotales (3). Le 21 brumaire an II, par exemple, le citoyen curé de Sainte-Catherine allait à l'Hôtel de Ville protester de son dévouement à la République et abjurer le titre de prêtre « qui paraissait déplaire à l'opinion ». Le citoyen Sauvage, curé de Saint-André, abjura de même, mais en sollicitant une pension. Il fut bientôt imité par les citoyens Halette, Guffroy, Bégue et autres. Leurs déclarations furibondes

(1) Ce sermon fut même livré à l'impression.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 146.

(3) Les auteurs qui ont approfondi ce triste sujet font les révélations les plus accablantes pour un grand nombre de ces intrus alors élus par le peuple. Chez ces singuliers réformateurs qui prétendaient ramener le catholicisme à sa pureté primitive, on rencontre une variété inépuisable d'ignominies. Le tiers des évêques constitutionnels — vingt-sept — apostasia sous la Terreur ; treize se marièrent. A la Convention la majorité du clergé constitutionnel composée de 20 prêtres et de 4 évêques vota la mort de Louis XVI. Dans les provinces frontières surtout — et c'était le cas pour la Flandre Wallonne — le clergé constitutionnel fut l'égoût des autres pays ; on y reçut les mauvais prêtres ; un certain nombre d'entre eux étaient recrutés parmi les apostats belges. La dégradation de ces vagabonds, sans nationalité bien précise, les rendait propres aux besognes abjectes de la Révolution. (L'abbé Destombes, *Histoire de l'Église de Cambrai*.)

et impies sont mentionnées dans les procès-verbaux rédigés à cette occasion (1). Ces malheureux étaient tombés bien bas !

Lille vit même plusieurs curés constitutionnels se marier, se divorcer et se livrer à des excès qui ne sont excusables pour personne. Le scandale de ces quelques individus rejaillit sur tous les autres prêtres qui avaient eu la faiblesse de prêter le serment. Ils se virent, peu à peu, l'objet du mépris public : repoussés des fidèles, ils étaient conspués et foulés aux pieds par ceux-là même à qui ils avaient tout sacrifié.

Déjà, au mois de janvier 1791, raconte M. Derode, un ex-capucin, à peine sorti de son couvent, était en proie à la misère. Ne sachant que faire pour gagner sa vie, il s'était proposé comme remplaçant dans la garde nationale dont il était d'ailleurs membre en qualité de citoyen actif. Cette pauvre ressource ne lui fournissait pas de quoi subvenir aux frais d'une brillante toilette. Un ex-jésuite se trouvant un jour aux élections, demanda à son voisin, ex-supérieur des Augustins, quel était ce prêtre mal mis qui sortait de l'assemblée. « C'est, lui répondit-on, un ex-capucin devenu citoyen actif. » — « Bel avantage pour lui ! » reprit l'ex-jésuite. Ce propos fut d'ailleurs considéré comme injurieux à la nation. Il fallut faire, pardevant vingt témoins, amende honorable : un mémoire fut même imprimé à cette occasion (2).

A Lille vivait aussi un prêtre assermenté, quoique non attaché au ministère paroissial. C'était le sieur Philibert-Joseph Poret, natif de Tournai, ancien bénédictin

(1) Derode, *Notice sur l'église de Saint-Maurice à Lille*, § IV, dans les *Bulletins de la Commission historique du Nord*, t. 1, p. 185.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 65.

de la congrégation de Saint-Maur, qui avait exercé précédemment les fonctions d'archiviste à Saint-Valéry-sur-Somme et à Samer en Boulonnais. Les administrateurs du district de Lille, voulant confier les Archives de la Chambre des Comptes de cette ville à un citoyen « qui réunit au civisme toutes les connaissances nécessaires, » l'avaient choisi. Il fut installé le 10 février 1794 (1). Mais, ne recevant rien de son traitement, il se décida à aller habiter Douai où il fut quelque temps juge au tribunal civil. Rappelé à Lille en l'an VIII pour y reprendre ses fonctions, il y mourut le 29 septembre 1817 (2).

La cure de **Roubaix** (3) étant vacante au moment des élections, le district y nomma le sieur Quiret, directeur des Bleuets de Lille. Celui-ci vint, le 22 mai 1791, prêter, en l'église Saint-Martin, le serment solennel « de veiller sur la paroisse que les électeurs du district lui avaient confiée ; d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution. » Ses deux vicaires, Antoine-François-Joseph Delouvain et André-Joseph Thorès, prêtèrent le même serment.

La venue de ces intrus fit de l'église paroissiale le théâtre des scènes les plus fâcheuses, qui forcèrent les personnes pieuses à aller entendre la messe au couvent de Sainte-Elisabeth et dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Mais aussitôt des cris outrageants et des menaces injurieuses furent proférées contre les sœurs, contre les prêtres insermentés et leurs adhérents. Informé de ces

(1) Mgr Dehaisnes, *Les Archives départementales du Nord pendant la Révolution*, p. 31 et 34.

(2) Le Glay, *Nouveau mémoire sur les Archives départementales du Nord*, p. 26.

(3) Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. 1, p. 312.

violences que la loi n'autorisait pas encore, le commissaire du roi près le tribunal du district de Lille adressa, le 16 juin, une lettre sévère à la municipalité qui la fit publier dans toute la ville. Mais ni cette dure réprimande, ni les divers arrangements prescrits relativement au partage de l'église et à la célébration publique du saint sacrifice, n'éteignirent l'aveugle colère des patriotes et ne firent cesser les divisions, les désordres et les scandales.

Un événement inexplicable vint bientôt attirer sur les prêtres fidèles les injustes soupçons et la colère des révolutionnaires. Laissons parler les procès-verbaux : « Notre curé et le vicaire constitutionnels ayant pris, dimanche 5 mars 1792, du poison en disant la messe, les uns attribuent cet accident à une fatalité qui pouvait porter sur tous, les autres croient que ce sont des victimes qu'on devait immoler à cause de leur dévouement et de leur obéissance aux lois. Quoi qu'il en soit, ce forfait, enfant du hasard ou du crime, ne pourra pas être prouvé. Il porte dans l'âme des vrais patriotes le désir de la vengeance et le désir de purger cette commune de la horde de réfractaires que nous voyons s'accroître tous les jours et qui ne tend qu'à troubler la tranquillité publique. Hier, 6 mars, la majeure partie de notre commune qui s'était assemblée en armes pour chasser ces ennemis du repos public, n'a pu être calmée qu'à force de représentations, de prières et de menaces, et ne s'est décidée à se séparer que sur la promesse d'obtenir leur éloignement. Cette scène se renouvelera et sera sanglante si nous ne sommes autorisés à employer les moyens de l'éviter en en éloignant les causes. »

La municipalité se composait alors d'hommes fermes et énergiques, séduits sans doute par les théories nouvelles et imbus des préjugés du temps, mais observateurs

rigoureux de la loi, ennemis de tout désordre qu'ils réprimaient de quelque part qu'il vint. Nous les voyons, en effet, réunis le 14 mai, en audience de police, condamner huit gardes nationaux et particuliers à un jour de prison, pour s'être permis de fermer les portes de l'église au moment où un prêtre non assermenté allait y célébrer la messe, de l'agrément du citoyen pasteur.

Sous cette égide légale, les vicaires catholiques parvenaient à rester en possession d'une partie de l'église. Mais le moment vint bientôt où les prêtres assermentés eux-mêmes inquiétés, furent obligés de fuir pour éviter la persécution. Leur serment schismatique ne leur offrait même plus une sauve-garde. Dumont, en mission dans le département, écrivait à la Convention : « J'arrête les prêtres qui se permettent de célébrer les fêtes et les dimanches. Je fais disparaître les croix et les crucifix : je suis dans l'ivresse. Partout on ferme les églises ; on brûle les confessionnaux et les saints ; on fait des gargousses de canon avec les livres de liturgie ; on crie : « Plus de prêtres ! l'Egalité et la Raison ! » (1). De fait, dans l'église de Saint - Martin, déjà dépouillée et devenue le temple de la Raison, trônait une prostituée.

Dès lors, le culte officiel lui-même est proscrit et disparaît jusqu'en 1801. Durant les premiers jours de cette année, le sieur Pierre-Joseph Potin, curé constitutionnel d'**Ennevelin**, vint exercer ses fonctions à Roubaix, mais l'administration ne le reçut qu'après s'être assurée de l'honnêteté de sa vie privée. « Ne me cachez pas, écrivait le Maire à son collègue d'Ennevelin, s'il a commis quelque action contre les bonnes mœurs, s'il est buveur et ivrogne, intolérant ou turbulent, car, n'ayant que trop vu d'hommes

(1) *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 305.

de cette espèce, je prendrai toutes les précautions pour n'en pas souffrir dans ce gros endroit qui a besoin de bon exemple pour rappeler les hommes à la vertu.»

C'est là d'ailleurs la dernière trace du culte constitutionnel à Roubaix.

En remplacement de M. Jean-Michel Odou, curé réfractaire de **Wasquehal** (1), Antoine-Henri-Joseph Ducastillon, professeur au collège de Lille, fut élu curé constitutionnel, le 9 mai 1791. Quand on ne souffrit plus de prêtres même assermentés, le sieur Ducastillon ne quitta point Wasquehal, où il remplit de nombreuses fonctions publiques (2). On dit à son honneur qu'il n'a causé d'autre scandale que son serment à la Constitution civile du clergé, serment que d'ailleurs il rétracta plus tard. Rétabli au Concordat, il resta curé de Wasquehal jusqu'en 1839.

L'historien de **Wattrelos** mentionne, outre M. Jacques, chapelain de l'hospice, qui était revenu en France pour prêter le serment, Pierre-René Maréchal, prêtre assermenté remplissant les fonctions de curé et un certain Duthoit qui figure aux registres comme son vicaire. Il ajoute que le curé constitutionnel exerça les fonctions d'officier public, mais il ne relève point d'autres faits graves à la charge de ces intrus.

A **Lannoy** (3), Claude-François-Athanase Meurice,

(1) Th. Leuridan, *Notes pour servir à l'histoire de Wasquehal*, ch. XII, p. 87.

(2) La révolution voulait que tous les membres du nouveau clergé devinssent *fonctionnaires de l'Etat*; elle s'empressa donc de traiter comme tels les prêtres assez malheureux pour prêter le serment schismatique. Et afin de s'assurer plus complètement leur concours et leur dévouement, elle les poussait d'ordinaire dans des emplois ou des positions officielles qui en faisaient comme les esclaves de l'autorité civile. Ainsi s'explique le grand nombre de prêtres, jureurs ou apostats, qui remplissaient en différents lieux les fonctions de maire, de substitut, de procureur des communes, de greffier.

(3) Th. Leuridan, *Précis de l'histoire de Lannoy*; — *Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre-Wallonne*, p. 399.

ancien carme, vicaire de Saint-Séverin à Paris, élu curé en 1791, donna de grands scandales dans la paroisse, résistant violemment à l'abbé Delsar, prêtre belge, à qui la municipalité avait accordé des heures pour célébrer les offices, et allant jusqu'à lire sur la place publique un écrit où il était dit que tout ce qu'enseignaient les prêtres était erreur. Il fut nommé par le peuple procureur de la commune et élu le 29 août 1792 agent national.

On signale à **Willem** (1) trois curés constitutionnels : Cléry, qui n'a dû exercer qu'en 1791 et qui fut, au Concordat, nommé curé d'Ennevelin ; Jean-Baptiste Grulois, ancien curé de Sailly, et Robert, tous deux exerçant leur culte à Willem en 1792.

Il y eut aussi à **Annappes** (2) plusieurs constitutionnels, parmi lesquels on cite le sieur Boussebart, en 1791.

A **Tourcoing**, les électeurs avaient nommé pour curé M. J.-A. Lebacq, qui depuis fut curé-doyen de Notre-Dame, à Cambrai. M. Dupont, chanoine et ancien député aux Etats-Généraux, forcé de lui abandonner le presbytère, s'était retiré dans une maison de la ville. La majeure partie de la population était restée fidèle à son ancien pasteur ; aussi l'exaltation était-elle grande parmi les zélés du prêtre constitutionnel (3).

(1) Th. Leuridan, *Notice historique sur Willem*, inédite.

(2) Th. Leuridan, *Notice historique sur Annappes*, p. 63.

(3) Un procès-verbal de la municipalité rapporte que, dès le 15 août 1792, un certain nombre de citoyens, assemblés en face des habitations des prêtres insermentés, avaient contraint par la menace ceux qui sortaient pour dire la messe, d'évacuer sur le champ le territoire français et les avaient poussés jusque vers la frontière : de retour à Tourcoing, ils avaient chassé de même les sieurs Leroux, de Douai, prêtre, Duquesne, religieux de Cysoing, Monnier et Carette, chapelains du couvent des Ursulines et de l'Hôpital. Ces derniers cependant ne sortirent que le 18 août. (*Archives de Roubaix*, P. 1. (a) 1).

Un jour que l'on conduisait un mort à l'église, des femmes, coiffées de bonnets rouges, le pistolet au poing, arrêtent le convoi sur la place, prétendent que le défunt était un aristocrate qui n'avait jamais voulu avoir recours au ministère du curé assermenté et que par conséquent les derniers devoirs ne lui devaient être rendus que par celui qui avait eu sa confiance pendant sa vie. Force fut aux porteurs de retourner sur leurs pas et d'aller déposer le cercueil sur les marches de la porte de M. Dupont. Enhardies par le succès, les furies entourent la demeure du vénérable ecclésiastique ; elles frémissent de rage, lancent des pierres dans les fenêtres et font entendre des cris de mort. Instruite du danger que court M. Dupont, la municipalité se rend sur les lieux et quelques courageux citoyens, rassemblés à la hâte, viennent prêter main-forte à l'autorité pour disperser ces émeutiers en jupon (1).

Le R. P. Pruvost (2) rapporte aussi, d'après un témoin oculaire, une scène qui s'est répétée plus d'une fois à l'église Saint-Christophe de Tourcoing. Arrivait-il que deux prêtres sortissent en même temps de la sacristie, l'un assermenté, l'autre catholique, les fidèles dispersés dans l'église observaient vers quels autels ils se dirigeaient. Si le premier allait à droite, tout le peuple désertait la nef de ce côté pour aller à gauche entendre la messe du « bon prêtre ». Ainsi le ministre prévaricateur pouvait voir, au mépris qu'on faisait de sa personne, quelle horreur sa lâcheté avait inspirée à une population vraiment catholique.

(1) Ch. Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*, p. 162.

(2) R. P. Pruvost, *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing*, p. 191.

Neuville (1) n'eut jamais non plus de sympathie pour les prêtres assermentés. On imposa à la paroisse, comme partout ailleurs, un curé constitutionnel ; mais le bon sens religieux des habitants ne voulut jamais se servir de son ministère. Le pauvre curé vivait dans l'isolement et le dédain. Il eut même plusieurs fois à supporter les reproches et le châtiment mérité de son apostasie : on lui jetait à la face les épithètes les plus sanglantes. C'est ainsi qu'un fermier l'appela un jour publiquement voleur et scélérat. Il fut, il est vrai, condamné à douze livres d'amende, mais la position de l'intrus fut loin de s'améliorer par suite de cette condamnation.

Le citoyen Thomas Lely, ancien carme, fut nommé curé constitutionnel de **Bousbecque** (2). Nous voudrions qu'il nous fût permis de laisser dans l'ombre les faits malheureux qui montrent jusqu'où peuvent aller les passions mauvaises quand tout frein est brisé. Mais si nous pouvons taire les faits se rapportant à l'ivrognerie et à la débauche de cet intrus, nous serions injuste envers les habitants de Bousbecque, si nous ne mentionnions pas le courage et l'énergie qu'ils montrèrent en ces tristes circonstances. En effet, malgré les efforts de Thomas Lely, la population resta fidèle à Dieu et docile à la voix de son pasteur légitime dont elle allait suivre les instructions sur la terre étrangère.

Cette conduite ne fut pas sans porter ombrage au curé constitutionnel qui ne cherchait que l'occasion d'en tirer vengeance. Les officiers municipaux l'ayant en effet invité à se présenter à l'assemblée afin de désigner les

(1) L'abbé Ducoulombier, *Vie de S. Quirin et de Sainte Balbine, patrons de Neuvillr.*

(2) Dalle, *Histoire de Bousbecque*, p. 277.

heures où, suivant le décret du 2 septembre 1791, les prêtres insermentés pourraient disposer de l'église, il refusa d'obtempérer à cette invitation en prétendant obliger les prêtres fidèles à venir s'arranger avec lui. Dans la lettre qu'il écrivit à cette occasion, il qualifie les officiers municipaux de « faussaires et rebelles à la loi ». Ceux-ci ne se laissèrent pas insulter par l'indigne curé. Se trouvant diffamés ils réclamèrent une réparation judiciaire et l'intrus fut obligé de faire une rétractation formelle.

Trop lâche pour se mettre en évidence, le citoyen Lely rédigeait constamment des plaintes qu'il faisait signer par quelques égarés, constitués en comité de surveillance et qui, en cette qualité, recevaient des subsides du District de Lille. Il s'efforçait aussi de soulever le peuple contre M. Messéan, prêtre réfractaire, et contre l'exercice de son culte.

Enfin, il reçut l'ordre de quitter sa maison dans le délai de trois jours. Expulsé de son presbytère, il quitta la commune. Quelques jours plus tard, il fut rencontré à Lille : il était dans la misère. « Votre jureur est ébranlé, écrivait-on à un habitant de Bousbecque ; il craint de mourir de faim ». La Providence le punissait bien vite des maux qu'il avait répandus sur sa paroisse et des scandales de toutes sortes qu'il avait donnés.

L'exercice du culte étant rétabli par la République, un nouveau curé assermenté, le nommé Charles-Louis-Joseph Duhem, fut envoyé à Bousbecque, le 27 vendémiaire an VI. Autant Thomas Lely était vindicatif et méchant, autant celui-ci était froid, poli, ne cherchant ni à contrarier l'œuvre des prêtres étrangers qui venaient parcourir nos campagnes, ni à gêner la population qui ne se rendait pas à ses offices. Il semble qu'il avait

prêté le serment uniquement pour conserver ses fonctions. Du reste, les temps étant devenus meilleurs, il s'empessa d'aller se rétracter devant MM. les vicaires-généraux de Tournai.

A la cure de **Linselles** (1), les électeurs nommèrent le vicaire d'Hem, Charles-François-Joseph Delahousse. Son arrivée fut le signal de divisions et de graves scandales. Les paroissiens, restés unis à leur pasteur et à ses vicaires, furent injuriés, maltraités et menacés de pillage. Bientôt il n'y eut plus de sûreté pour ceux qui manifestaient publiquement leur foi. Le 8 juillet 1791, un garde national accompagnant le Saint-Sacrement, comme le prescrivaient les règlements, et voyant une femme adorer Dieu qui passait, lui lança, avec fureur, à travers la fenêtre où elle était agenouillée un coup de baïonnette qu'elle n'évita qu'en s'effaçant précipitamment.

Informé de ces violences, le commissaire du roi à Lille adressa à la municipalité un avertissement sévère : « On vient de m'assurer que vous souffriez qu'on insultât ceux de vos concitoyens qui ne vont pas à la messe de votre nouveau curé ; on m'a même affirmé que leurs maisons étaient marquées pour le pillage. Je ne saurais croire que vous fassiez témoins de ces excès, sans les réprimer. Les opinions religieuses sont libres et cette liberté n'a aucune borne. Vous devez protection aux prêtres qui n'ont pas prêté le serment comme à ceux qui l'ont prêté ; aux citoyens qui reconnaissent le nouveau curé pour leur pasteur, comme à ceux qui sont restés attachés à son prédécesseur. Il est nécessaire que vous vous pénétriez bien de ce principe et que tous les habitants de votre paroisse en soient bien instruits. La justice ne

(1) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, p. 224 et 226.

pardonnera aucun écart en cette matière : nous avons même déjà dans les prisons plusieurs personnes qui sont poursuivies criminellement pour avoir insulté des prêtres qui n'ont pas prêté serment ».

Dans le même moment, la municipalité de Linselles se plaignait au citoyen Primat, évêque du Nord, de l'inconduite d'un vicaire constitutionnel.

En 1795, le ci-devant curé constitutionnel disait la messe dans le presbytère qu'il avait acquis comme bien national, ne faisant toutefois aucun acte extérieur et ne portant aucun signe ni costume particulier. La loi du 11 prairial an III, rendant à l'usage des citoyens les édifices non aliénés, Delahousse se présenta devant la municipalité et déclara se soumettre aux lois de la République, pour célébrer son culte dans la ci-devant église.

Charles-Louis-Joseph Duhem, ex-capucin et ancien curé constitutionnel de Bousbecque, fit la même déclaration quelques jours après. Des heures furent assignées à chacun d'eux.

On cite aussi, comme vicaire constitutionnel de Linselles, Romain-Joseph Desfossés, du mois d'août 1792 au mois d'août 1793. On le retrouve en mai 1798 à Coblenz, comme prêtre déporté, prévenu d'émigration et sur le point d'être jugé par une commission militaire dont le rapporteur demande des renseignements à l'agence municipale de Linselles.

A **Bondues** (1) plusieurs prêtres constitutionnels se présentèrent, mais ils ne séjournèrent que peu de temps dans cette paroisse. On cite, entre autres, Charles-Louis Desmazières, professeur au collège de Lille ; ce prêtre,

(1) L. Dervaux, *Histoire de Bondues*, ch. VIII, p. 82.

avant de mourir, fit une rétractation solennelle qui fut lue en chaire dans l'église de Bondues. Le dernier acte signé par lui porte la date du 23 décembre 1792.

L'historien de Bondues mentionne aussi l'extrême répugnance que les habitants manifestaient à l'égard des prêtres constitutionnels. La plupart ne voulaient pas assister à leurs offices. On raconte encore avec quel empressement, pendant les plus mauvais jours de la Révolution, on allait entendre les messes qui se célébraient secrètement dans les maisons particulières par des prêtres missionnaires. Les dimanches, lorsqu'il n'y avait pas de ces prêtres dans la paroisse, on n'hésitait pas à faire une ou deux lieues de chemin pour assister à la messe dans une autre paroisse plus heureuse sous ce rapport. On savait pour cela braver les mauvais temps et d'autres dangers.

A **Comines** (1) la cérémonie constitutionnelle se fit dans les derniers jours de l'année 1791. Un dimanche, pendant que M. Gosse, chanoine-curé, faisait l'eau bénite, avant la grand'messe, on vint lui annoncer qu'un prêtre assermenté arrivait accompagné d'une troupe de soldats. Le zélé pasteur monte en chaire et annonce lui-même à ses ouailles l'arrivée du loup au milieu du troupeau. Il déclare que cet intrus n'a reçu aucune mission d'un supérieur légitime quelconque. « Que ceux qui veulent me suivre, ajoute-t-il, quittent immédiatement le lieu saint qui va être souillé par la présence d'un prêtre schismatique ». Puis il se rend à la sacristie, prend les ornements sacerdotaux et les vases sacrés, et, accompagné de ses deux vicaires, s'en va célébrer la sainte messe à Comines - Nord. Il sortait de l'église par le grand

(1) L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de Comines*, p. 139 et suiv.

portail, lorsque Sta y entra par le petit, précédé d'une musique guerrière et d'un détachement de cavalerie. L'église était déserte ; les paroissiens avaient suivi le véritable pasteur qui, ce jour-là, offrit le saint sacrifice dans une grange.

L'intrus Sta ne resta que peu de temps à Comines et fut obligé de quitter ce poste qu'il avait si lâchement usurpé. A l'exception des révolutionnaires, tous le méprisaient et le rebutaient. Personne ne voulait recevoir de lui les sacrements ni entretenir avec lui les moindres rapports. Après un séjour d'environ dix mois, il quitta la soutane et abandonna le bréviaire. Il mourut plus tard à Saint-Pol, receveur d'enregistrement.

Après Sta, vint à Comines le citoyen Duviviers, élu et proclamé curé de Comines par l'Assemblée électorale du district de Lille, le samedi 20 octobre 1792. Il fut installé, en cette qualité, par le corps municipal de Comines, le 11 novembre suivant. Cet homme aux belles manières, à la parole facile, se distingua par son impiété et son impudent cynisme. D'abord il employa les menaces et la violence pour forcer les habitants à se rendre à l'église, mais ses efforts furent inutiles. Il permit alors à un vieux chanoine de dire la messe et les Cominois accoururent en foule. Mais à peine le saint sacrifice était-il commencé, que Duviviers arrive et fait immédiatement fermer les portes. Montant aussitôt en chaire, il dénonce les aristocrates, lit quelques passages de journaux qu'il tient en main, annonce les victoires des armées de la République et condamne tous ceux qui ne sont point révolutionnaires.

Cet indigne prêtre fit partie de la Commission qui désignait les suspects et on le vit danser autour de l'arbre de la liberté ayant sur la tête le bonnet phrygien.

Enfin, pour mettre le comble à sa honte et à son apostasie, il monta en chaire une dernière fois et déclara qu'il abjurait pour toujours le sacerdoce et qu'il allait se marier. Ce misérable proféra dans cette circonstance des obscénités si révoltantes que beaucoup de gens honnêtes prétendaient que Duviviers, fils d'un perruquier de Paris, était venu dans le Nord, sans jamais avoir été ordonné, ainsi que ses deux vicaires, Hattez et Prévost, qui annoncèrent pareillement en chaire qu'ils renonçaient au sacerdoce.

Il est impossible de dire l'horreur qu'inspira aux habitants de Comines une pareille conduite. A partir de cette époque aucune personne, pour peu qu'elle eût conservé la foi, ne voulut entendre parler de prêtres jureurs.

Un successeur fut cependant envoyé à Duviviers. Il s'appelait Duhem, mais les Cominois ne le connaissaient que sous le nom de « Rouge-Maronne ». Ce mot indique assez la considération dont jouissaient dans cette ville les prêtres jureurs. Le Maire le fit descendre les degrés de l'autel et le chassa de l'église.

Après Duhem, arriva le jureur Sarrazin qui quitta pareillement Comines quelques mois plus tard.

La commission révolutionnaire de cette ville chargée de constater les délits d'incivisme, avait pour président un moine défroqué qui paraissait infatigable dans ses poursuites. Ce misérable apostat était devenu la terreur des missionnaires qu'il recherchait avec une impitoyable fureur. Les gens de la campagne le regardaient comme un véritable sorcier qui devinait d'un seul regard si l'on était républicain ou non. Ce fut lui qui démolit en partie le couvent des Sœurs-Grises.

A **Quesnoy-sur-Deûle** (1), l'église fut gérée d'abord par Alexis-François-Joseph Dubus (ou Dubois). Ce prêtre était aumônier du fort Saint-Sauveur lorsque les suffrages des électeurs du district l'appelèrent à cette cure. Il y exerça son culte jusqu'à ce que l'église fût convertie en atelier de salpêtre. Toute cérémonie religieuse était alors devenue impossible. Les chefs du club, qui était en permanence, avaient en effet choisi la chaire évangélique pour leur tribune aux harangues et c'était là que ces Démosthènes en sabots et aux vêtements troués comme le pourpoint de Scarron, devant le tabernacle vide qu'ils souillaient encore de leurs regards, débitaient des Philippiques dignes de leur auditoire.

L'indigne curé se retira ensuite à Marquette, puis à Cambrai où il s'unit à une religieuse qui venait d'apostasier. Il y vécut en vrai matérialiste et afficha son cynisme en faisant graver au bas d'un cadran solaire, peint sur un mur de face de sa maison, ces mots :

« Jouis du présent,
Tu n'as qu'un moment ».

C'est laconique, mais c'est formel ; Epicure eût été effrayé d'un pareil disciple.

En 1796, le sieur Jean-Baptiste Montaigne, qui avait aussi prêté serment, était curé de Quesnoy. En 1801, un prêtre, du nom de Pers, y remplit, par provision, les mêmes fonctions. Il y eut entre ces deux prêtres de longs débats, de graves dissensions, au grand scandale des paroissiens. L'autorité dut s'interposer.

(1) Ch. Fretin, *Notes historiques touchant la commune de Quesnoy-sur-Deûle*, p. 58.

On cite aussi comme vicaires assermentés de Quesnoy, les sieurs Adrien Pierko, Noyelle et P. Duchâteau.

La paroisse de **Lomme** (1) fut d'abord administrée par un prêtre du nom de Réquillart, « piteux sieur de triste mémoire qui mourut à Lomme, en 1793, couvert de honte et de misère. »

Le sieur Droulers fut ensuite nommé curé, en 1791, par voie d'élection. Le scrutin eut lieu à l'église. Le président de la municipalité étant monté en chaire, en présence des électeurs, du peuple et du clergé, déclara que le sieur Droulers, ayant obtenu 98 suffrages, était admis en qualité de curé de la paroisse. La prestation du serment eut lieu le 22 mai.

Droulers n'était pas, paraît-il, fort révolutionnaire et les habitants de Lomme, de leur côté, semblaient fort peu soucieux de la nouvelle religion dont il s'était fait le ministre. Aussi le chef de la municipalité reçut-il bientôt une lettre destinée à réchauffer le zèle de ses administrés. Nous en extrayons le passage suivant :

« Eclaire tes concitoyens ! Que la nouvelle religion des Français soit pour eux le premier signe de ralliement autour de notre constitution républicaine. Qu'ils renoncent sans regret à une erreur superstitieuse ; qu'ils ne connaissent de repos que les jours de décade. Que ces jours-là soient pour eux ce que leur étaient autrefois les dimanches. Ne souffre pas que ton curé les arrache de leurs travaux par des cérémonies ecclésiastiques les jours de dimanches, jours inconnus dans notre nouvelle ère. Que tes concitoyens ne voient que la loi ; que ton curé soit le premier à leur en inspirer

(1) Franck, *Histoire de Lomme et de ses Seigneurs*, p. 280, 285, 287.

le respect en ne célébrant que les jours de décades ses grand'messes et ses offices ».

La municipalité enjoignit à Droulers de se conformer à cette réquisition.

Le 23 septembre 1792, le citoyen Droulers renouvela son serment; ce qui n'empêcha pas qu'on lui refusa plus tard un certificat de civisme. Lorsque le culte fut interrompu, il demanda d'exercer sans qualité et sans traitement dans la ci-devant église. Cette autorisation lui fut accordée.

Son vicaire, le citoyen Vanmine, carme déchaussé de Valenciennes, homme d'un « caractère gai et jovial », obtint la même permission. Il prêta deux fois serment et « plus heureux » que son curé, il bénéficia d'un certificat de civisme.

Plus tard, le malheureux « C. Droulez, ex-curé de Lomme, natif d'Orchies, et Jeanne Lartigue, sa fille de confiance », figuraient dans des annonces préliminaires des mariages, sous la qualification d'époux divorcés (1).

A **Haubourdin** (2), le serment fut prêté, le 29 mai 1791, par l'intrus Herbo, ex-religieux de Loos, élu par le district de Lille. Au dire de M. Tierce, « certains » habitants montrèrent « quelque » répugnance à suivre les instructions du nouveau prêtre, préférant assister aux offices des anciens ecclésiastiques qui avaient refusé le serment à la Constitution. Il serait plus vrai de dire qu'à Haubourdin, comme dans toute la région, la majeure partie de la population manifesta fort peu de

(1) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, p. 200.

(2) Tierce, *Notes historiques sur Haubourdin*, p. 98.

sympathie pour les intrus et moins d'empressement encore à assister à leurs offices.

Le curé constitutionnel de la « commune » de **Wattignies** (1), Philippe-François Carlier, était un ancien religieux cordelier qui, après avoir quitté son couvent, avait occupé, depuis quelques mois, différents postes à Verton et à Béthune. Nous devons dire que nous n'avons relevé à sa charge aucun autre fait malheureux que la prestation du serment. Nous ignorons s'il eut le bonheur de le rétracter dans la suite.

Après lui, la paroisse de Wattignies se trouva livrée à un indigne prêtre assermenté, du nom de Philippe-Joseph Duchateau. Nous voudrions pouvoir passer sous silence les faits malheureux qui concernent cet intrus, mais nous serions injuste si nous taisions la répulsion que sa dégradation inspirait aux habitants, même les plus avancés dans les idées du jour. Au grand scandale de tous ses paroissiens, cet apostat, oublieux de ses devoirs, oublieux de sa dignité, contracta à Wattignies une union illicite. L'acte civil de ce mariage nous apprend d'ailleurs qu'il était étranger à la localité : il était né à Berlaimont vers 1749. Dès le moment où le culte officiel lui-même fut frappé à son tour et que ses ministres furent déclarés n'être plus fonctionnaires publics, le sieur Duchateau avait choisi la profession de marchand de vin, sous laquelle il figure dans les registres de la commune. Nous croyons toutefois que ce titre était quelque peu prétentieux et que le citoyen se contentait de vendre « à boire » dans son presbytère qu'il avait transformé en cabaret, en lieu de débauches et de scandales. Il fut un moment instituteur

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, ch. XXII, p. 233.

public ; il figure aussi, durant quelque temps, comme officier public et comme secrétaire greffier de la commune. Une telle vie devait aboutir à la honte et à la misère : c'est ce qui arriva en effet. Duchâteau mourut plus tard à Wazemmes, où il exerçait l'abject métier de désorceleur ou de conjureur de sorts.

Le sieur Hacheu, curé constitutionnel de **Templemars**, non content de bouleverser cette paroisse, allait dans les villages voisins « semer la zizanie et prêcher ouvertement *la sainte insurrection* contre les prêtres non assermentés. » Quatre fois en six semaines, il se rendit ainsi à Wattignies, mais la municipalité de ce village, voyant les désordres qu'il y suscitait, lui fit interdire de remplir les fonctions pastorales en cette paroisse « pour laquelle il n'avait reçu aucune mission *même civile*. » (1)

Le Père Delemazure, curé de **Noyelles-lez-Seclin** (2), à son départ pour l'exil, fut remplacé par un indigne prêtre, Stanislas-Honoré-Joseph Grou, fils d'un marchand de Lille. Il était en possession de la cure dès le mois de novembre 1791. Plus tard, il ne quitta pas Noyelles, où il remplit de nombreuses fonctions publiques. Les registres de cette époque le mentionnent en effet tour à tour comme notable, officier public, secrétaire greffier, adjoint, agent municipal et enfin instituteur public. Il remplissait encore cette fonction en 1802.

Son serment de fidélité à la Constitution civile du clergé ne fut pas le seul scandale qu'il causa dans la paroisse. Répudiant le caractère sacré dont il était revêtu et les graves obligations qu'il lui imposait, il contracta, vers la fin de l'année 1794, une union illicite avec

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Templemars*, inédite.

(2) L'abbé Th. Leuridan, *Notice historique sur Noyelles-lez-Seclin*, ch. XI, p. 81.

une femme du village, qui remplit les fonctions d'institutrice publique durant plusieurs années et mourut à Noyelles en 1802.

A **Armentières** (1), raconte le témoin oculaire que nous avons déjà cité, l'installation du curé constitutionnel devait avoir lieu le 2 octobre, jour de la fête du Saint-Rosaire. « Ce jour, dit-il, ne s'effacera jamais de ma mémoire. Toute la population fidèle d'Armentières se trouvait, dès quatre heures du matin, à l'église, venant une dernière fois adorer Dieu dans ce sanctuaire. M. le doyen et tous les prêtres de la paroisse occupaient les confessionnaux : tous les fidèles voulaient s'approcher du tribunal de la pénitence. Jamais je n'avais vu une affluence aussi grande, un tel empressement, ni pareille ferveur au pied de la Sainte-Table. La consternation et la douleur étaient extrêmes. M. le doyen célébra la messe à huit heures, aux derniers sons du carillon, des cloches et des orgues de la paroisse. Immédiatement le clergé quitta l'église et à sa suite tous les fidèles ».

A neuf heures, le curé constitutionnel Metgy, auvergnat de naissance, fit son entrée en ville ; la garde nationale alla le recevoir à la porte d'Arras et le conduisit à l'église, accompagné du petit nombre de ses partisans. Metgy chanta la messe et fit un sermon à sa manière. L'intrus était accompagné du curé constitutionnel de Sainte-Catherine à Lille et du Père Duchâteau, ex-minime assermenté et curé de Frelinghien. Ces trois farceurs tinrent une conduite si étrange, se livrèrent à des actes si extravagants que des gens du peuple, qui

(1) Joire, *Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, passim.

s'étaient laissés entraîner à leur parti, étaient soulevés de dégoût et les prenaient en pitié.

« J'ai vu ce Metgy, dit encore l'auteur du journal, se promener en ville avec des rubans à son chapeau ; on m'a assuré l'avoir vu portant le saint viatique à ses malades coiffé d'un bonnet de nuit (1) ». Toutes ces sottises éloignèrent de lui ceux qui s'étaient ralliés à son église et n'inspirèrent au plus grand nombre de ses adhérents que l'indignation et le mépris.

Chaudement accueilli, dès son arrivée à Armentières, dans une famille d'ardents jacobins, l'intrus Metgy épousa, le 12 novembre 1793, la fille de son protecteur. Peu de temps après, il fut chassé de la ville par ceux-là même qui l'avaient attiré. Dénoncé, nous ne savons à quel titre, il fut condamné à mort et guillotiné à Paris. La liste des condamnations à mort par le tribunal révolutionnaire porte, à la date du 26 juin 1794, le nom de François Metgy dit Lacroix (2), marchand à Lille, condamné comme contre-révolutionnaire.

Le 24 décembre 1797, un moine de l'abbaye d'Arrouaise, nommé Marlière, vint s'installer à Armentières pour y exercer le culte schismatique, sous le patronage du président de la municipalité. Mais, se voyant chaque jour presque seul dans son église, il quitta la ville confus et honteux, le 7 mars 1798.

Après son départ, un prêtre intrus, du nom de Druon, qui desservait la chapelle d'Armentières vint aussi dans

(1) « Le 5 janvier 1793, le curé intrus Metgy, couvert de son bonnet de nuit entouré d'un ruban tricolore, porta en plein jour le viatique à un de ses malades, ce qui fit bien rire les athées. » (*Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution*, p. 26).

(2) Ou plutôt *Delacroix*, qui était le nom de sa femme.

la ville pour y remplir ses fonctions, à la sollicitation de quelques schismatiques. Le 3 mars 1799, ce même curé fut mis en arrestation par les patriotes de la ville et détenu à la maison des Bons-Fils, parce qu'il tenait à chanter la messe le Dimanche et qu'il refusait de la chanter les jours de décadi.

Pierre-François Caille, curé de Cuincy, avait été élu constitutionnel de Saint-Amé de **Douai**, (1), le 17 avril 1791. C'est à lui que Lejosne, membre de l'Assemblée, écrivait que « des cultivateurs attendaient avec impatience que l'assemblée déchirât la soutane et le froc ; j'ai observé, ajoute-t-il, que ces travestissements ridicules étaient en quelque sorte de funestes talismans, qui en exaltant l'imagination des femmes et des enfants, attiraient la haine sous le chaume du laboureur ».

M. Caille, tout en restant curé de Saint-Amé, remplaça dans les fonctions de président du séminaire le vénérable M. Levesque, chanoine de la collégiale de Saint-Amé, devenu au Concordat curé de Saint-Jacques, à Douai.

En novembre 1793, il était en état d'arrestation chez lui ; il eut à se défendre de certaines accusations de la part de la société populaire : « Faites part, je vous prie, à la société, écrit-il dans sa lettre de justification, que je crois fermement que dans un gouvernement républicain, on ne doit considérer ni prêtre, ni curé, ni évêque ; qu'ils ne doivent avoir d'existence civile et que ces termes doivent être oubliés dans nos lois ».

Le 1^{er} mars 1795, il faisait savoir à la municipalité que désirant profiter de la loi sur la liberté des cultes,

(1) Dechiisté, *Douai pendant la Révolution*, passim.

il allait célébrer la messe et les autres offices et que, comme l'exercice de ce ministère occasionnerait chez lui un certain rassemblement, il invitait à le surveiller, aux termes de la loi. On nomma, à cet effet, un commissaire.

M. Caille devint plus tard doyen de Saint-Géry à Valenciennes et mourut, le 13 mars 1803, deux mois après sa nomination.

Le 18 décembre 1791, M. L... , vicaire constitutionnel de la paroisse Saint-Pierre, avait été reçu, par acclamation, membre de la société des amis de la constitution et avait prêté le serment ordinaire. Ce prêtre désigné seulement par une initiale était, sans doute, M. Legros qui avait été élu vicaire de Saint-Pierre avec M. Philibert-Placide Vilain. Ces deux prêtres avaient été installés, le 1^{er} mai 1791, après avoir prêté le serment à la Constitution.

De cette société des amis de la Constitution faisait aussi partie le curé intrus de Saint-Jacques. Il se nommait Pierre Perrin et était aumônier du régiment de Chartres-Infanterie au moment où éclata la Révolution. Dans la séance du 6 février 1792, il déclarait renoncer, par amour pour la patrie, aux appointements d'une de ses fonctions rétribuées par l'Etat. « On applaudit longtemps, dit le procès-verbal, à cet acte de désintéressement, tout en faisant observer que c'était encore un abus de conserver plusieurs charges, même sans en toucher les appointements ; à quoi Perrin répondit que le petit nombre de sujets assermentés l'avait seul engagé à accepter cette place, mais qu'il était disposé à s'en démettre aussitôt qu'il s'en présenterait un autre qui voudrait la remplir.

Le 28 brumaire an II (13 novembre 1793), les églises ayant été fermées et mises sous scellés par des com-

missaires de la société populaire et révolutionnaire de Douai, Perrin fut employé comme écrivain dans les bureaux de la Mairie de cette ville. C'est en cette qualité que le 29 floréal an II (18 mai 1794) Pierre Perrin, alors âgé de 45 ans, contractait mariage à Douai, avec une personne de 23 ans, native de Coutiches.

Le malheureux apostat mourut, à l'âge de 70 ans, le 7 février 1818; il demeurait alors dans une petite maison de la place du Palais, où il tenait un bureau de loterie.

Le 24 juin 1794, la séance de la société populaire de Douai était présidée par le citoyen Dupuich, natif de cette ville, ex-prieur des Feuillants à Paris au moment de la Révolution, puis curé constitutionnel de **Marchienne**. A cette séance fut fait un rapport par le citoyen Réal, prêtre constitutionnel, né à Grenoble : c'était un ancien aumônier du régiment de Toul-Artillerie. Après avoir prêté le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, il avait été élu, le 17 avril 1791, curé de Somain, dans l'assemblée réunie à Douai, par 35 suffrages sur 48 votants. Partisan acharné du nouveau régime, il avait rédigé un catéchisme républicain par demandes et par réponses, qu'il soumit au représentant du peuple, Florent Guyot, en le priant de le corriger, s'il y avait lieu (1).

Réal prêcha à Saint-Pierre de Douai le Vendredi-Saint et le dimanche de Pâques de l'année 1791. Le Conseil municipal avait pris, à ce sujet, un arrêté ordonnant « aux marguilliers et fabriciens de cette église de donner le libre accès audit Réal à la chaire de vérité ».

(1) Mgr Dehaisnes, *Les Archives départementales du Nord pendant la Révolution*, p. 73.

Le 8 janvier 1794, il fut choisi par le Directoire comme archiviste du district. L'année suivante, il joignait à ces fonctions un emploi près le tribunal civil du département. Nous ne savons ce qu'il devint dans la suite.

A **Flines**, le pauvre curé constitutionnel ne pouvait sortir de sa maison sans se voir poursuivi de huées et de lazzi accompagnés de couplets satiriques dont il était le héros. On l'insultait jusque dans son église (1).

Ce prêtre jureur était, paraît-il, assez avancé dans les idées du jour et se trouvait d'ailleurs rapproché de plusieurs intrus aussi ardents que lui. Ils envoyèrent en effet au district d'Arras, à propos des troubles religieux dont la [paroisse du Forest était le théâtre en 1791, et sur la demande de l'intrus de ce village, une déclaration collective où nous lisons ces mots : « Le Forest est le repaire des prêtres fanatiques du voisinage, ainsi que de tous les aristocrates et aristobêtes. Pour préserver nos paroisses de cette contagion, nous vous conjurons, nous vous prions très-instamment d'user des moyens qui ont été employés si efficacement dans les paroisses de plusieurs districts, notamment de celui de Douai. Ce n'est pas intolérance de notre part, ajoutent-ils, c'est le bien public qui nous conduit, c'est pour faire rentrer ce peuple égaré en lui-même. » Cette déclaration était signée : « Alexandre Fromont, curé de Ribeaucourt (**Raimbeaucourt**) ; Werquin, curé de **Monchaux** ; Dehouve, curé de **Mons-en-Pévèle** ; Pannier, aumônier de la commune de Douai ; Mouton, curé de Flines ; L. Bailliez, curé de **Raches** ; Alexis

(1) Mgr. Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, ch. XXV, p. 310.

Lalleman, curé de Roost; Plumecocq, curé de Saint-Pierre de Douai; Villain, curé de Cuinchy. »

Le premier de ces prêtres, Alexandre Fromont, curé de Raimbeaucourt, était, pour ainsi dire, le secrétaire de cette cabale. Le 22 mars 1792, il écrivait de nouveau au district, au nom des constitutionnels du voisinage, pour le conjurer d'expulser le prêtre réfractaire du Forest. « Ce serait, dit-il, rendre un grand service à la chose publique et à la religion. »

Le curé de Raimbeaucourt s'occupait ainsi de la paroisse du Forest, parce qu'il l'avait « desservie, au grand contentement de tout le monde, l'espace de sept ans, pendant les absences d'esprit et de corps du dernier curé mort ». Sans aucun doute, s'il avait suivi l'exemple de ses nombreux confrères restés fidèles, il n'aurait point perdu la sympathie et la vénération des religieux habitants du Forest; mais dès l'instant où il eut prêté le serment, ceux-ci ne virent plus en lui qu'un intrus qu'ils accablèrent de leur mépris. Un jour même qu'il s'était rendu au Forest, en compagnie de Verquin, intrus de Monchaux, « ils furent assaillis à coups de pierre et de boue l'espace de trois heures dans une maison, par un groupe de jeunes gens qui les traitaient d'intrus et de voleurs (1) ».

Comme on a pu en juger par les faits qui précèdent, tout le pays montra une égale répulsion pour les curés jureurs. Le culte constitutionnel d'ailleurs ne pouvait se promettre une longue existence. Il n'avait point de racines en France, dit un écrivain non suspect (2);

(1) L'abbé Deramecourt, *Le clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. II, p. 296, 301, 303.

(2) M. de Pradt, *Les trois Concordats*.

il était trop récent. On l'avait trop vu faire ; il tenait à des temps trop malheureux et trop haïs. Etranger au Chef de l'Eglise, il l'était par cela même à la France, car c'est à tort qu'on penserait qu'un culte méconnu ou repoussé par le Pape, pût devenir le culte de la France (1).

Quelques-uns des prêtres que l'effervescence des premiers jours de la Révolution avait entraînés, avaient pu faire, depuis lors, de sérieuses réflexions. Plusieurs d'entre eux allaient aux pieds des évêques légitimes abjurer leur serment constitutionnel et demander pénitence. Plusieurs autres firent aussi une rétraction publique. Elle leur valut un mandat d'exil (2). Les autres, aveuglés par leurs errements, finirent leurs jours dans la misère et la honte. Le culte schismatique, déconsidéré de tous, n'eut donc qu'une existence éphémère et ne laissa que de tristes souvenirs.

(1) Le Glay, *Cambracum Christianum*, Introduction, p. LXIII.

(2) Derode, *Histoire de Lille*, t. III, 227.

LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE VI.

Le Clergé Réfractaire :
Les Missionnaires.

Pendant quelque temps, la loi couvrit d'une certaine protection, souvent illusoire il est vrai, les prêtres non assermentés ; exclus des fonctions publiques, ils pouvaient encore, parmi toutes sortes d'avaries, célébrer le service divin dans les églises, aux heures et aux autels qu'on voulait bien leur assigner. Mais cette tolérance légale alla s'affaiblissant chaque jour et se changea bientôt en proscription.

Dans sa séance du 17 août 1792, l'Assemblée Nationale ordonna l'évacuation et la vente des maisons encore occupées par des religieux et des religieuses auxquels tout asile même précaire était désormais refusé.

Le flot montant toujours, les prêtres fidèles furent considérés comme des ennemis et des perturbateurs de l'ordre public. Un décret, du 26 août 1792, leur enjoignit de sortir du territoire français, sous peine de dix ans de

réclusion. Un autre décret, du 21 avril 1793, ordonna qu'ils seraient embarqués et transférés sans délai dans la Guyane Française. Poursuivis et traqués comme des bêtes fauves par les patriotes, ils durent s'exiler ou se cacher, et la mort était presque toujours le sort réservé à ceux qu'on parvenait à saisir.

Le culte officiel fut frappé à son tour et le serment schismatique ne fut même plus une sauvegarde. Le culte de la Raison remplaça tous les cultes et dans nos églises indignement profanées, des créatures infâmes trônèrent sur les autels du Dieu trois fois saint.

Mais, à côté de ces fureurs et de ces abominations dont elle gémit, l'histoire locale a enregistré les plus beaux témoignages de foi et les plus généreux dévouements ; elle a recueilli les noms des prêtres héroïques qui, bravant les dangers et la mort, restèrent dans le pays, pour fortifier les fidèles ; elle a signalé à l'admiration du monde les travaux des vaillants missionnaires que la Divine Providence a suscités parmi nous ; elle a constaté que, même pendant les plus mauvais jours, on ne cessa jamais dans notre Flandre-Wallonne de célébrer la sainte messe et d'administrer les sacrements.

Entrons maintenant dans les détails qui doivent remplir les sublimes pages du livre d'or de notre clergé.

I. — Lille.

Les annales du clergé réfractaire de cette ville s'ouvrent par un bien lugubre épisode : l'assassinat de **M. Saladin**, curé de La Madeleine. Ce digne prêtre, s'il n'eut pas la gloire de porter sa tête sur l'échafaud et d'y recevoir la palme du martyr, ne fut pas moins victime de la haine anti-religieuse. Un autre prêtre, **M. Nys**, moine de Cysoing, mourut sur l'échafaud.

Malgré cette exécution, qui constituait à elle seule la plus terrible des menaces, les missionnaires ne manquèrent point à Lille. Outre l'abbé **Détrez**, auquel nous consacrerons une notice spéciale, nous devons signaler l'abbé **Favier**, nommé en 1803 curé de Bondues, et qui rendit, durant les mauvais jours, de nombreux services à la religion. Pour se soustraire au péril, il adoptait d'ordinaire le costume d'ouvrier tapissier. Lorsqu'il portait aux malades les secours de la religion, il parcourait les rues de la ville, le dos chargé d'un matelas ou d'autres ustensiles. Il était d'un caractère franc, ferme, jovial et l'on cite de lui des faits non moins adroits que plaisants et une foule d'anecdotes qui excitent l'hilarité par l'à-propos de ses spirituelles réparties (1).

En 1795, plusieurs prêtres belges furent envoyés en mission à Lille. L'un d'eux, M. **Cuïtte**, voulut bénir ou plutôt réconcilier l'église de Saint-Maurice. Mais le peuple, s'y étant porté en foule, l'assailit de coups de pierres. Il ne dut son salut qu'à l'arrivée subite de la municipalité et de la force armée. Cette bagarre provoqua, paraît-il, l'arrêté du représentant Perrin-des-Vosges, par lequel tous les prêtres belges furent expulsés du département du Nord (2).

PHILIPPE-FRANÇOIS-JOSEPH SALADIN.

L'abbé Saladin, curé de la paroisse importante de La Madeleine, à Lille, avait, comme nous l'avons dit, refusé de prêter le serment. Il ne voulut pas non plus abandonner

(1) L. Dervaux, *Histoire de Bondues*, p. 94.

(2) L'abbé Vos, *Vie de l'abbé Charles* dans les *Bulletins de la société historique de Tournai*, t. XVI, p. 252.

ses paroissiens. Il resta donc à Lille où il continua à exercer sans bruit les fonctions de son ministère.

Après l'affaire si tristement célèbre du Pas-de-Baisieux, « les esprits étaient montés » à Lille. L'abbé Saladin était en particulier signalé à l'animadversion du peuple. Le troisième dimanche après Pâques, 29 avril, il se rendit chez les religieuses Ursulines pour y célébrer la Sainte-Messe. En passant par la rue de la Rapine, il fut insulté par des ouvriers du rivage qui remarquèrent son entrée chez les religieuses. De cette visite ils conclurent qu'il était allé se réjouir avec elles de la déroute de l'armée. Ils le guettèrent longtemps sans réussir à le voir sortir.

On avait en effet appris, chez les Ursulines, l'exaltation qui régnait en ville et l'on avait engagé le pasteur à se retirer sous la protection de l'évêque de Tournai, pour attendre que les temps fussent meilleurs. Mais le plus difficile était de sortir, de traverser les rues, de franchir les portes de la ville et les avant-postes de l'armée républicaine. On lui proposa donc de le revêtir des habits d'une femme de la campagne. Après de longues difficultés de la part du pasteur, le travestissement fut opéré.

Quelques instants après, un sieur Cornille descendait la place aux Bleuets, donnant le bras à une dame dont la tête était couverte d'une de ces grandes coiffes nommées *Cabriolets*. Ils étaient prêts à tourner la rue des Jardins, lorsqu'un grand bruit qu'ils entendirent de ce côté, les fit changer de direction et prendre par le pont Saint-Jacques. On a deviné déjà que, sous ce déguisement féminin, l'abbé Saladin traversait les rues de sa propre paroisse.

Or, à peine avait-il fait quelques pas sur le pont, qu'un enfant, ne se doutant guère des terribles conséquences de son intervention, ne put s'empêcher de s'écrier : « Hé ! M. le curé qui est habillé en femme ! » Cette parole

malheureuse ne fut perdue, ni pour les passants, ni pour les sectionnaires dont une compagnie se trouvait près du pont. On entourra le prêtre ; on le reconnut. Les propos les plus orduriers furent tenus ; les têtes s'échauffèrent et la populace, qui venait de tremper ses mains dans le sang du général Dillon, était avide de celui d'un prêtre.

Un homme du peuple, s'approchant de Saladin, lui donne un soufflet si violent qu'il le jette sur le pavé. Le sieur Cornille s'enfuit à toutes jambes et le malheureux prêtre se roule sur le sol, embarrassé dans ses vêtements. En ce moment, un cavalier vient à passer. Il met pied à terre, s'approche du groupe et s'informe de ce qui se passe. « C'est un aristocrate ! » lui répond-on. « Si ce n'est que cela, dit le cavalier, nous aurons bientôt fait. » Et, sans émotion apparente, il va prendre à l'arçon de sa selle un pistolet chargé qu'il applique contre la tempe de l'abbé Saladin. Le coup part... Le cavalier remonte à cheval aussi tranquillement qu'il en était descendu et continue sa route.

Aussitôt la populace se rue sur le cadavre du prêtre et chacun veut lui donner un coup. On traîne ce corps par les rues, on le mutile. La rage des forcenés ne s'assouvit que lorsqu'ils le voient se balancer à la lanterne du pont Saint-Jacques, où il resta jusqu'à la nuit.

Des excès si horribles sont tellement exceptionnels dans l'histoire de Lille qu'il faut en avoir une entière certitude pour les placer sous les yeux du lecteur. Mais, de même que toutes les violences excessives, ils furent suivis d'un prompt retour. Quand on se fut bien reconnu, on s'étonna de ce qui avait eu lieu : tout le monde en déclina la responsabilité. Après une enquête solennelle, la mémoire de Berthois et de Dillon, massacrés dans les mêmes circonstances, fut réhabilitée. Du prêtre égorgé, il ne fut plus question.

Un artiste de Tournai, afin de conserver la mémoire de Saladin, grava son portrait autour duquel on peut lire l'inscription suivante :

Philip. Franç. J. Saladin, L. en T, doyen de Xté et curé de la Magd. à Lille, D. de Tournay, massacré par la fureur démocratique, le III dim. après Pâque, 29 avril 1792, vers II heures après midi, sur le pont S. Jacques en sa dite paroisse.

Il était né le 15 novembre 1740, à Beaumont, dioc. de Liège et incorporé en celui de Tournay.

Au bas de la gravure se trouve le quatrain suivant :

*Du serment sacrilège il rejeta la loi,
Au sein de la tempête, il conserva le calme,
Et tombant sous les coups, victime de sa foi,
D'un glorieux martyre il mérita la palme.*

M. NYS, MOINE DE CYSOING.

M. Nys s'était réfugié à Tenbrielen. Ayant été appelé auprès d'une sœur-grise de Comines sur le point de mourir, il se mit en devoir de braver tous les dangers pour exercer son ministère de charité. Malgré son déguisement, il fut arrêté à Comines même par un jacobin, puis conduit à Lille devant le tribunal exécutif où on le condamna à mort.

Dieu, pour récompenser le dévouement et la charité de son serviteur, lui procura les suprêmes consolations qu'au péril de sa vie il avait cherché à donner à d'autres.

L'abbé **Détrez** apprend que M. Nys est condamné à la guillotine. Le cœur de cet homme de Dieu s'émeut à la pensée de laisser mourir un confrère sans les

secours de la religion : à tout prix, il s'introduira auprès du prisonnier. Un plan est concerté avec une personne charitable de Lille qui l'aidait ordinairement dans ses pieuses hardiesses. Celle-ci obtient du directeur de la prison de faire porter au prisonnier du bois de chauffage : c'était en hiver. Pendant qu'elle cause avec le geôlier et caresse ses enfants, notre missionnaire, déguisé en portefaix, le dos chargé de lourdes bûches, arrive près du condamné, reçoit sa confession et le nourrit du pain des forts. Quelques jours après, l'abbé Nys montait à l'échafaud avec une angélique résignation (1).

LOUIS-ADRIEN-JOSEPH DÉTREZ (2).

Né à Lille, le 30 novembre 1769, Louis-Adrien-Joseph Détrez, après d'excellentes études au collège de cette ville d'abord, puis au séminaire du roi, en l'Université de Douai, pensait se consacrer aux missions étrangères, lorsque la révolution et la persécution religieuse qui désolaient la France, le décidèrent à rester dans sa patrie, où d'ailleurs il allait pouvoir se livrer à des missions non moins fructueuses et tout aussi périlleuses.

Il se rendit donc au séminaire de Tournai, s'y prépara aux ordres et ce fut, pour ainsi dire, sur le champ de bataille et en présence même du danger qu'il fut admis au sacerdoce, le 22 septembre 1792.

Il revint dans sa ville natale : bientôt la Convention faisant exécuter dans toute sa rigueur le décret de

(1) L'abbé Capelle, *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800*, p. 236. — L'abbé Derveaux, *Annales religieuses de la ville de Comines*, p. 149.

(2) Nous prenons pour guide l'excellente notice de M. l'abbé Rogie, dans la *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai, morts depuis 1800*. Nous en citerons même textuellement d'assez nombreux passages.

déportation contre les prêtres insermentés, il dut reprendre le chemin de l'exil. Il s'arrêta à Tournai ; mais, après quelques jours de réflexion, il se décida généreusement à se consacrer tout entier, même au péril de sa vie, au salut de ses compatriotes dont la foi était en danger de se perdre.

Il échangea aussitôt ses vêtements contre ceux d'un valet de ferme et, la bêche sur l'épaule, se dirigea vers Lille, où il eut le bonheur de pénétrer sans avoir été reconnu. Reçu chez des amis et changeant de logement deux ou trois fois la semaine, il se mit en relation avec quelques personnes prudentes et discrètes qui lui désignaient les maisons où il pouvait célébrer la messe et lui faisaient connaître les malades qui réclamaient le ministère d'un prêtre insermenté.

Dé nouveau obligé de quitter Lille, pour se soustraire aux poursuites des révolutionnaires, l'abbé Détrez fut recueilli à Esquermes, sous le nom de M. Louis, par un ancien négociant qui y habitait une maison de campagne. Cependant, malgré les plus grandes précautions, les soupçons ne tardèrent pas à être éveillés. Un jour, M. Détrez allait commencer la messe, lorsqu'on aperçoit les membres du club révolutionnaire se dirigeant vers la demeure hospitalière. Aussitôt le maître charge sa femme de donner au missionnaire le signal d'alarme, pendant que lui-même va recevoir les terribles visiteurs. La pieuse dame se hâte, mais le prêtre est à l'autel et, ne croyant pas pouvoir interrompre le saint sacrifice, elle s'agenouille et remet à Dieu l'issue de l'affaire. Pendant ce temps, son mari échange avec les agents révolutionnaires le titre de « citoyen ». Par la fermeté de sa contenance et l'adresse de son langage, il sait donner le change à ces bandits qui se retirent convaincus que le

salut de la République ne court aucun danger dans une maison où l'on a à leur égard tant d'amabilité et de laisser-aller.

Une maladie épidémique ravageait alors le pays; dans ces circonstances le zèle de M. Détrez ne pouvait rester inactif. De sa retraite, il commença à faire, la nuit, quelques sorties dans les environs; peu à peu il se fit connaître aux bons catholiques et pour satisfaire à leurs demandes, il se vit forcé d'étendre au loin ses excursions. Il se ménagea, en certains endroits, des asiles sûrs où il célébrait les Saints Mystères. La maison d'un boulanger, nommé Debuchy, située à Loos, fut le lieu qu'il choisit de préférence pour réunir les fidèles. Plus tard, cette maison devint, par son initiative, un asile d'orphelins où il alla terminer ses jours.

Durant ses courses apostoliques, il rencontra plusieurs prêtres qui comme lui, faisaient la mission au péril de leur vie. C'étaient, entre autres, **M. Probin** décédé curé de Billy - Berclaux; **M. Saint-Jean**, dont nous parlerons plus loin; **M. Legrand**, décédé curé de Verlinghem. M. Détrez parcourut avec eux pendant quelques années plus de quarante communes des environs de Lille, des cantons d'Haubourdin, de Seclin, de La Bassée et jusqu'aux portes de Béthune, au milieu de périls incessants, d'alarmes saisissantes, de privations multipliées, de travaux et de fatigues de toute espèce.

Tantôt il passe dix à douze heures consécutives à entendre les confessions et, pour vaincre le sommeil qui l'opprime, il se jette dans les yeux de la poudre de tabac; tantôt craignant de se servir de conducteur, il s'égaré dans sa route et il passe une nuit froide, une fois dans un champ de blé, une autre fois dans un marais fangeux. Ici, excédé de fatigue et de faim, il se réfugie dans la cabane d'un

mendiant et implore l'aumône d'un morceau de pain noir et d'une place sur une couche de paille. Là, pendant qu'il célèbre en secret les funérailles d'une fermière, les révolutionnaires font irruption dans la maison et il a à peine le temps de se blottir au fond d'une garde-robe.

Ailleurs, la femme d'un maréchal, révolutionnaire exalté, demande à ses derniers moments l'assistance d'un prêtre. M. Détrez est introduit par une fenêtre, entend la confession de la malade et se dispose à lui donner le saint viatique, lorsque le mari entre tout-à-coup. Le prêtre, sans se déconcerter, lui dit d'un ton ferme : « A genoux, mon ami, c'est votre Dieu que votre femme va recevoir ! » Le jacobin, terrassé par une force surnaturelle, se prosterne. Il se releva converti.

Un autre jour, l'abbé Détrez confessait dans une maison. Les gendarmes, lancés à sa poursuite, entourent ce refuge. Le prêtre les aperçoit, échange son surplis contre la blouse du paysan qui est à ses genoux et, les rôles ainsi intervertis, il attend tranquillement. On se saisit du paysan, qu'on emmène encore revêtu de l'habit sacerdotal. Le village est en émoi : mais bientôt les quolibets qui vont de bouche en bouche apprennent aux gendarmes qu'ils ont été mystifiés. Le prisonnier est abandonné : on court après le véritable prêtre ; mais il est déjà loin.

Devant une fois faire une assez longue absence, l'abbé Détrez s'habille en merveilleux de l'époque et se fait délivrer un passeport sous le nom de M. Louis, professeur de mathématiques. Il trouve en voyage des officiers du génie. L'un de ces hommes ignorants et grossiers que le gouvernement d'alors affublait d'une partie de son autorité, l'examine des pieds à la tête et lui demande qui il est. Le missionnaire répond avec aplomb : « Je suis fournisseur du comité des subsistances. » Le citoyen en place se

confond aussitôt en salutations et ne pousse pas plus loin son interrogatoire.

Un jour cependant M. Détrez fut moins heureux. Sorti en compagnie de M. **Legrand**, ils aperçurent des gendarmes sur la route entre Loos et Esquermes. M. Legrand prit aussitôt le large, mais cette fuite précipitée inspira des soupçons aux gendarmes qui s'élançèrent à la poursuite des voyageurs. M. Legrand s'échappa, mais M. Détrez, moins alerte, fut bientôt saisi. Son bréviaire qu'il avait laissé tomber en route servait de pièce de conviction qui aurait pu le conduire à la mort. Amené devant le juge de paix d'Haubourdin, il se déclara ouvertement prêtre missionnaire, faisant ainsi à Dieu le sacrifice de sa vie. Dieu cependant se contenta de sa bonne volonté et le sauva. Le greffier, son compatriote et son ancien condisciple, usa de son influence sur le juge : celui-ci envoya à Lille son prisonnier en taisant sa qualité de prêtre et en le désignant comme vagabond. Incarcéré au Petit-Hôtel, il ne tarda pas à être relâché, grâce aux pressantes sollicitations de ses nombreux amis et moyennant une caution de 3.000 francs qu'un de ses compagnons d'enfance s'empressa de solder.

Outre ses travaux apostoliques, M. Détrez entretenait une vaste correspondance. Sa science, sa vertu, sa prudence, lui attiraient, en effet, de toutes parts, des consultations souvent ardues ; les vicaires généraux de Tournai, entre autres, ne décidaient rien sans l'avoir consulté ; il en était à peu près de même pour le diocèse d'Arras, dont, à plusieurs reprises, il refusa le poste de pro-vicaire-général.

Quand la paix fut rendue à l'église de France, l'abbé Détrez n'accepta point de poste dans le ministère paroissial. Il vécut d'abord à Marcq-en-Barœul, dans une stu-

dieuse et féconde retraite, s'occupant de la fondation d'œuvres pieuses. Outre la maison des orphelines de Loos, le monastère d'Esquermes et plusieurs autres maisons religieuses d'éducation durent en grande partie leur existence à son précieux concours.

L'abbé Détrez n'avait cependant pas encore épuisé le calice des épreuves. A l'époque des Cent-Jours, il fut dénoncé comme un ennemi dangereux, arraché de son domicile, et conduit par des gendarmes à la citadelle de Lille, où il fut retenu prisonnier pendant un mois. Puis on lui assigna comme lieu de détention le séminaire de Cambrai où M. Vanbavinchove, curé de Méteren, et M. Desurmont, vicaire de Roubaix, furent enfermés avec lui. Il y resta jusqu'à la seconde rentrée des Bourbons. On lui offrit alors de divers côtés des postes éminents : il les refusa tous pour n'accepter que les fonctions d'aumônier de la maison centrale de détention établie à Loos. C'est là qu'il mourut le 8 août 1832.

II. — Esquermes et Wazemmes.

Celui des pasteurs de l'église d'Esquermes qui fut, sans contredit, le plus aimé de ses paroissiens, fut M. **Desbonnet** : il resta en possession de cette cure durant 43 ans, de 1771 à 1814. A la Révolution, cet ecclésiastique, dans un moment d'erreur, prêta le serment à la Constitution civile du clergé, mais bientôt il se retracta noblement. Aussi, en 1793 vit-on arriver de Lille une bande de patriotes, sous la conduite d'un commissaire, qui arrêta M. Desbonnet, en même temps que le curé de Wazemmes, M. **Bouchart** (1).

(1) L. Quarré, *Esquermes, La Madeleine-lez-Lille*, p. 20. — Notices publiées dans le journal la *Liberté*, en 1851.

Ce dernier avait été nommé curé de Wazemmes en 1790. En avril 1794, il était incarcéré dans la maison de l'oratoire à Béthune et fut l'un des signataires de la curieuse pétition adressée par huit des détenus à Joseph Le Bon : « Si le crime n'ose réclamer, dit le rédacteur de cette pétition, l'innocence ne peut se taire. Cinq ou six mois de détention pour des républicains, pour des hommes qui auraient cru démériter de leur patrie en quittant les postes qu'elle leur avait confiés, suffisent pour expier une erreur qui leur fut commune. Rends-nous cette liberté que nous avons conquise par de si terribles efforts ; ranime notre énergie pour cette belle cause que nous voulons toujours défendre et si nous ne le pouvons plus comme ministres du culte, nous ne la défendrons pas avec moins de zèle dans la classe des simples citoyens. Servir la république comme soldats ou comme chefs, que nous importe, pourvu que nous la servions. Remplis donc nos vœux, examine notre conduite et prononce. Quel que soit ton jugement, nous vivrons libres ou nous périrons. Espérant avec confiance un mot de ta bouche, nous sommes toujours tes frères et amis (1) ».

Comme on le voit, les arguments de cette lettre sont, pour le moins, singuliers. Quoiqu'il en soit, ils touchèrent la vraie corde sensible et le 24 avril 1794, Le Bon répondit en faisant transférer les pétitionnaires de Béthune à Arras où ils devaient rester en liberté sous l'inspection du comité de surveillance devant lequel ils auraient à se présenter chaque jour.

Quelques années plus tard, M. Bouchard fut incarcéré dans la maison des Ecossais de Douai. L'abbé Charles

(1) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé d'Arras durant la Révolution*, t. III, p. 182.

dans son *Journal* (1) le cite parmi les prêtres morts de la peste ; cependant, plus loin, dans sa liste des détenus, il le fait figurer avec cette mention : déporté à la Guyane.

Quant à M. Desbonnet, après une longue détention à Douai, il fut relâché et rendu plus tard à ses paroissiens.

Privés de leurs pasteurs, les fidèles d'Esquermes et de Wazemmes ne restèrent cependant point sans secours religieux. Des prêtres courageux, au nombre desquels nous avons cité M. **Détrez** et M. **Legrand**, exercèrent en effet auprès d'eux leur ministère et le culte caché ne paraît pas avoir été interrompu dans ces deux paroisses, même durant les temps les plus difficiles.

III. — Roubaix. (2)

Un carme déchaussé, le Père Basile **Bulteau**, dernier chapelain du Saint-Sépulcre de Roubaix, n'avait pas quitté sa ville natale et s'y montrait ardent ennemi des théories révolutionnaires. Pour lui, les coalisés qui se disposaient à investir Lille et occupaient Roubaix, étaient des libérateurs accourus pour ouvrir les portes du temple et replacer le roi sur le trône de ses pères. Il sortit un jour de l'église où il venait de célébrer la messe et, portant le Saint-Sacrement, donna la bénédiction aux troupes rangées sur la place : mais il reçut aussitôt l'ordre de sortir de France, l'administration ne lui accordant qu'une heure pour tout délai.

Quant aux vicaires de la paroisse, l'abbé **Serrurier** et l'abbé **Choisy**, ils n'avaient pu se décider à quitter

(1) L'abbé Vos, *Vie de l'abbé Charles*, ch. VI.

(2) Voir *l'Histoire de Roubaix*, par Th. Leuridan, t. I, p. 282, 354, 355.

le poste où Dieu les avait placés et qu'ils disputaient pied à pied à l'ennemi. Ils furent cependant obligés de fuir pour échapper à la persécution. L'abbé Choisy continua à exercer en secret son apostolat aux environs de Lille, de Roubaix et de Tourcoing. A Roubaix il échappa un jour, comme par miracle, aux perquisitions des jacobins en se cachant précipitamment derrière un trumeau. Il fut plus tard curé de Comines.

Jusqu'au mois de septembre 1795, aucun prêtre insermenté ne parut à Roubaix, au su du moins des autorités ; mais cela ne tarda pas. Le Père Jean-Dominique **Castel**, ex-gardien des capucins de Réthel-Mazarin, natif de Roubaix, passait pourtant pour avoir rétracté son serment. Interrogé, il nia l'avoir jamais prêté et fut transporté en la maison d'arrêt des Ecosais à Douai, d'où il ne sortit qu'après une détention de quatre années et en considération de ses grandes infirmités.

Cependant la réaction religieuse devint bientôt pressante. « Des ennemis infiniment redoutables, écrivait l'administration, en janvier 1796, se montrent à découvert : ce sont les royalistes et les fanatiques, les uns demandant la religion par un roi, les autres un roi par la religion. Leur audace s'accroît par la présence des émigrés rentrés et des prêtres belges envoyés et soudoyés par le chapitre de Tournai, ennemi juré de notre révolution. Ils ne nous laissent aucun repos ; ils nous adressent pétition sur pétition, redemandant ceux qu'ils appellent leurs bons prêtres. Déjà un prêtre réfractaire exerce les fonctions de leur culte et voilà le commencement des rixes et des querelles. »

Le 9 juillet 1796, malgré les mesures prises pour l'en empêcher, l'abbé **Lecomte** parvint même à célébrer publiquement la messe. Poursuivi par les patriotes, il se

réfugia dans une maison où il savait devoir rencontrer protection. En effet, lorsque l'officier municipal vint, ceint de son écharpe, réclamer celui que, dans son langage républicain, il appelait l'apôtre du fanatisme, il fut honteusement chassé de la maison.

A la suite des troubles que cet événement causa durant deux jours, l'administration départementale ordonna de fermer provisoirement l'église. On refusa aussi au père Basile Bulteau la permission de rentrer dans ses foyers, « parce que le peuple ne reverrait pas sans frémir un homme qui s'était montré l'ennemi le plus acharné de la révolution. »

Deux mois plus tard, un arrêté du département enjoignit au contraire de protéger par tous les moyens la liberté des cultes. C'était un signal précurseur, quoique bien lointain encore, de la paix religieuse du Concordat dont la publication, à Roubaix, se fit le 1^{er} mai 1802.

GEORGES-FRANÇOIS-JOSEPH BRÉDART.

Georges-François-Joseph Brédart naquit à Roubaix, le 22 février 1764, d'une honorable famille de commerçants. Il fit ses études avec succès à l'Université de Louvain et au Séminaire de Tournai. Ordonné prêtre le 27 mars 1790 et nommé vicaire à Roncq, il refusa le serment et se tint caché, continuant à exercer son ministère dans sa paroisse et dans celles d'alentour, ne craignant ni les fatigues ni les dangers.

Il échappa même souvent à la mort, grâce à son agilité. Un jour, sous un costume de cabaretier, il osa passer au milieu des démocrates pour porter les derniers sacrements à une femme qui se mourait. Dans une autre circonstance, sous les dehors d'un mendiant, après avoir

fait de grands détours de chemin, il alla au hameau du Blanc-Coulon, près de Comines, donner les suprêmes consolations à un malade.

Durant les derniers mois de l'année 1794, l'abbé Brédart avait étendu davantage ses courses apostoliques. Dès le 8 octobre de cette année, une lettre anonyme, adressée au procureur syndic du département du Pas-de-Calais, lui dénonçait, en effet, les prédications de ce prêtre dans les communes des environs d'Arras.

Le 3 mars de l'année suivante, il fut appréhendé et traduit devant le tribunal du district. « Il déclara s'appeler François Brédart, âgé de 35 ans, (1) prêtre catholique, natif de Roubaix. Il était venu voir ses parents en France, et, par accident, avait fait les cérémonies de son culte à Forest et à Courrières, sous les yeux des municipalités et sur la demande des habitants de ces localités, Il ne se croyait pas soumis aux lois françaises. »

On convoqua la municipalité du Forest. Une longue discussion s'engagea, d'où il résulta que l'un des municipaux avait donné l'hospitalité à plusieurs prêtres : Josson, Béraud, des environs de Tournai, et Brédart. En 15 jours, il s'était dit cinq messes avec au moins 5.000 assistants à chacune d'elles ; on avait averti au loin, même au faubourg et le maire avait ordonné au garde de rester à la cérémonie et de se tenir à portée du prêtre officiant, le sabre nu à la main.

Après avoir entendu diverses dépositions, le district délibéra et rendit l'arrêt suivant : « Considérant que François Brédart, prêtre étranger, n'a pas prêté le serment

(1) Constatons ici une erreur de détail due sans doute à une inattention du greffier. L'abbé Brédart n'avait alors que 31 ans, comme en fait foi l'acte de son baptême. (*Arch. des de Roubaix*, GG. 49).

civique et qu'il a rempli les cérémonies de son culte sur le territoire de la République ; que les lois sur les prêtres catholiques veulent qu'ils soient déportés ou reclus et que, par conséquent, il ne peut exister en France de prêtres de cette espèce ; que l'induction de ces lois est qu'aucun prêtre étranger ne puisse s'introduire en France pour y exercer les cérémonies de son culte à moins de prêter le serment civique ; arrête que ledit Brédart sera conduit par un gendarme et à ses frais sur la frontière de la Belgique et qu'il lui sera enjoint, pour forme de sûreté, de ne plus reparaitre sur le territoire de la République, sans se conformer aux lois (1). »

Cette aventure n'empêcha pas l'abbé Brédart de continuer sa vie de missionnaire jusqu'au Concordat. Il passa alors en Belgique et fut nommé vicaire à Dottignies et trois ans plus tard, curé à Espierres. Mais se trouvant trop fréquemment arrêté dans l'exercice du ministère par son ignorance de la langue flamande, il passa dans le diocèse de Namur, où l'on ne parle que le Français et où l'attendait la cure importante de Dinant sur Meuse.

En 1819, l'évêque d'Amiens lui offrit la direction des missions diocésaines qu'il venait d'instituer. L'abbé Brédart accepta avec empressement ce ministère qui était davantage dans ses goûts et dans son caractère. Il y employa les cinq dernières années de sa vie et mourut en prêchant le carême à Saint-Omer, le 9 avril 1824.

On possède de lui plusieurs opuscules et un volume d'*Instructions familiales*.

(1) L'abbé Deramecourt, *Le Clergé d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 296.

JEAN-BAPTISTE ET PIERRE-JOSEPH CORNE.

Feu l'abbé Salembier, de Roubaix, a écrit une notice sur ces courageux missionnaires, dont il était le parent. Quelques fragments de cette notice ont été publiés, mais, ayant entre les mains le manuscrit de l'abbé Salembier, nous croyons devoir le reproduire presque complètement.

Jean-Baptiste Corne, né le 12 juin 1768, à Mouscron, fit ses études au collège de Menin et au séminaire de Tournai. Il reçut la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat, à Mons, des mains du prince de Rohan, évêque de Cambrai, le 24 mars 1792, le diaconat à Gand, le 27 septembre suivant et la prêtrise à Bruges, le 22 décembre de la même année.

Ses supérieurs le placèrent comme vicaire à Ooteghem, près de Courtrai. A l'invasion de la Belgique par les armées françaises, en 1795, ils l'envoyèrent, comme missionnaire, exercer secrètement le ministère à Templemars, près de Seclin, et, l'année suivante, à Wattrelos, avec juridiction sur Roubaix, Tourcoing et les paroisses d'alentour, que le saint prêtre visitait successivement, ne craignant ni les dangers ni les fatigues et se montrant un véritable apôtre.

Le feu de la persécution contre le clergé orthodoxe s'étant rallumé en 1797, M. Corne ne trouvant plus de sûreté à Wattrelos, se retira à une lieue de Roubaix, à Herseaux. De là il se rendait la nuit dans les lieux que lui avaient précédemment assignés ses supérieurs pour y célébrer la sainte messe et y porter les autres secours de son ministère. Son père exposé, à cause de lui, aux vexations incessantes du régime révolutionnaire, quitta

sa ferme de Mouscron et se retira dans l'intérieur de la Belgique, à Wielsbeke, où il mourut peu de temps après.

M. Corne fut un jour appelé pour administrer les derniers sacrements, entre Roubaix et Lille, à deux malades éloignés de plus de deux lieues de sa résidence ordinaire d'Herseaux. C'était dans la mauvaise saison, le 23 février 1799, et le froid était encore rigoureux. Il ne quitta le dernier malade qu'à une heure avancée de la nuit. Il partit néanmoins pour Herseaux, craignant sans doute que de nouveaux besoins n'y réclamassent sa présence. Il devait, en retournant chez lui, passer à Roubaix, près de la ferme de la Grande-Vigne, qu'habitait sa sœur, M^{me} Salembier-Corne. Vaincu par le froid et le besoin, il se décide à s'y arrêter, pour se réchauffer et prendre un peu de nourriture. Sa sœur, persuadée qu'on ne soupçonne pas sa présence en ce lieu, parvient, à force d'instances, à le faire rester toute la nuit.

Mais, ô cruelle surprise ! tandis que l'abbé Corne dort d'un profond sommeil près d'un frère plus jeune que lui, prêtre comme lui, mais non connu comme tel, la ferme est tout-à-coup entourée par les agents de la force publique : quelques-uns y pénètrent pour se saisir du pauvre prêtre, dont le seul crime est d'être resté fidèle aux inspirations de sa conscience et d'être venu rendre le calme à celle des moribonds. Rien n'échappe aux recherches de ces hommes et Dieu permet qu'elles réussissent. Ils trouvent enfin la petite chambre où dormaient tranquillement les deux frères. Ceux-ci se ressemblaient en tout, mêmes traits et à peu près même âge. Cependant il n'y en a qu'un de criminel ; l'autre n'est pas connu comme prêtre ; il venait d'être ordonné tout récemment à Louvain, où il faisait ses études théologiques et continuait à passer comme étudiant.

Pour ne pas s'exposer à une erreur irrémissible, on les saisit tous deux, ne pouvant les reconnaître, et on les mène devant le comité de surveillance siégeant à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix. « Lequel de vous deux est le prêtre ? » demande le président. « C'est moi ! » répond aussitôt l'intrépide missionnaire. Un combat de générosité eût été inutile entre les deux frères au pied d'un tribunal qui ne cherchait que des accusés pour multiplier les victimes. Le plus jeune se tut et fut aussitôt relâché ; l'autre fut gardé pour être conduit à Douai, à pied, entre deux gendarmes, garrotté comme un malfaiteur, destiné à être jugé, condamné, exécuté peut-être dans les vingt-quatre heures, car la justice de ce temps-là était expéditive.

Cependant on obtient que le prévenu soit conduit en voiture au lieu du jugement et les gendarmes qui doivent le garder, sensibles aux bons traitements qu'on leur a faits, se contentent de l'escorter sans le garrotter. Plusieurs fois, pendant le trajet, il tenta une évasion en faisant tomber de la voiture un paquet, puis un autre, afin d'avoir un prétexte de descendre et de fuir dans l'un des bois qui avoisinent la route, mais les gendarmes remplis d'une obligeance dont il se serait fort bien passé, le prévenaient toujours en relevant eux-mêmes l'objet tombé et en le lui remettant avec honnêteté.

On arrive à Pont-à-Marcq, entre Lille et Douai et il est décidé qu'on y passera la nuit. Avant de se retirer, les gendarmes disent à l'aubergiste, sur un ton demi-plaisant, qu'ils logeront tous trois dans le même lit ; mais sur les observations du prêtre, il est convenu qu'on occupera une chambre à deux lits et que celui-ci couchera seul. Le lit qui lui était destiné comme moins large était justement placé près d'une fenêtre donnant

sur la rue. Enfin la Providence semblait ménager au missionnaire un moyen d'évasion. Cependant ce moyen est inutile sans le sommeil des gardes : il attend, mais il semble que ceux-ci se sont donné le mot pour ne dormir qu'à tour de rôle. Déjà une grande partie de la nuit est passée dans une vaine attente, lorsqu'enfin nos deux gendarmes s'endorment ensemble d'un profond sommeil.

Le prêtre, qui n'avait pas encore fermé l'œil, croit le moment favorable et aussitôt, liant ensemble les draps de son lit, il s'en fait une corde pour descendre dans la rue. Il se laisse glisser; mais le mouvement du châssis retombant a réveillé les gardes qui se précipitent au lit du prisonnier disparu. L'un d'eux, imitant le fugitif, descend à son tour le long des draps dont l'un se détache : il tombe, se foule un pied et est contraint de rester sur place. L'autre ne trouvant aucun moyen assez prompt de poursuivre la proie qui lui échappe, se met à crier au voleur. Un valet d'écurie accourt à ses cris, se jette sur le gendarme qui n'avait pas eu le temps de revêtir son uniforme et s'obstine à le retenir, malgré ses observations.

Pendant ce temps, le missionnaire a gagné du terrain, mais il ne se croit pas encore en sûreté. Un vaste fossé lui barre le passage : il s'élançe, mais ne peut toucher l'autre bord et ce n'est qu'avec peine qu'il en sort tout trempé. Il recommence à fuir et arrive enfin près d'une cabane, au milieu des bois ; c'était la demeure du garde de la forêt. L'abbé Corne sait à quoi il s'expose en réclamant du secours, mais la nécessité le presse. Une femme lui ouvre et lui demande ce qu'il veut : « Je vous prie, répond le missionnaire, de me faire du feu pour réchauffer mes membres et sécher mes habits ;

je me meurs de froid. » — « Qui êtes-vous ? » lui dit-elle. — « Je ne sais à qui je parle, répond encore le missionnaire, mais tout me fait croire que cette maison est habitée par de braves gens. Je suis d'ailleurs persuadé que le bon Dieu qui vient de m'arracher à la mort ne m'a pas conduit ici entre les mains de ses ennemis et des miens. Je suis prêtre, continue-t-il, ma vie est entre vos mains ! »

La femme le rassure et, après avoir allumé un grand feu, elle va avertir son mari. Ce brave homme se lève et quand le prêtre est bien réchauffé, il l'engage à aller reposer dans son lit pendant que sécheront ses vêtements. Puis il le conduit dans un petit grenier où il le cache derrière des bottes de lin. A peine y est-il blotti, que les gendarmes arrivent, accompagnés d'une troupe nombreuse et enjoignent au garde de les guider dans la forêt, à la recherche du fugitif.

La nuit suivante, ce brave homme, accompagné de son fils, qui revenait de l'armée, reconduisit jusqu'à Wattrelos le prêtre fugitif, qui de là revint à Herseaux où il continua à rendre son ministère utile jusqu'à la fin de la persécution.

Ce récit est vrai, non seulement dans le fond, mais dans toutes ses circonstances. Les deux gendarmes qui avaient laissé échapper M. Corne, furent arrêtés et emprisonnés pour ce fait. L'un d'eux mourut en prison; l'autre, renvoyé après une assez longue détention, vécut depuis dans une profonde indigence. M. Salembier-Corne, beau-frère du missionnaire, fut incarcéré à Lille, pour avoir recélé chez lui un prêtre réfractaire, et ne recouvra la liberté qu'au Directoire. Le garde, dont il nous a été impossible de retrouver le nom, allait chaque année,

jusqu'à la mort de M. Corne, fêter avec lui l'anniversaire de sa délivrance.

Après le Concordat, M. Corne prit du service dans le diocèse de Gand, dont l'évêque le nomma, le 21 novembre 1802, vicaire à Dottignies, où il eut pour collègue l'abbé Brédart. Après avoir donné des preuves de son esprit de zèle, de charité et de confiance en Dieu, il y mourut, le 30 septembre 1805, victime de son dévouement auprès des malades dans une épidémie qui désolait alors le village.

Son frère, arrêté avec lui, le 23 février 1799, chez M. Louis Salembier-Corne, de Roubaix, et relâché ensuite, comme on l'a vu ci-dessus, se nommait Pierre-Joseph, et était né à Mouscron le 20 février 1770. Il fit ses études avec distinction au collège de Menin et à l'ancienne université de Louvain, où il fut ordonné prêtre, le 17 septembre 1797. Revenu ensuite à Roubaix chez sa sœur, et n'étant pas connu comme prêtre, il put y vivre en paix et célébrer tous les jours la sainte Messe, que lui servaient son beau frère et ses neveux. Il était d'une santé délicate et presque toujours souffrant, ce qui l'empêcha, durant la révolution, de suivre les inspirations de son zèle. Mais, au Concordat, sa santé s'étant raffermie, il crut pouvoir accepter un ministère et entra comme son frère, auquel il était tendrement attaché, dans le diocèse de Gand. Il fut nommé, en 1802, vicaire à Rolleghem, puis à Saint-Génois et en 1813 fut promu à la cure de Dottignies, où il mourut le 5 octobre 1837, après une vie laborieuse et pleine de bonnes œuvres. Il fut, entre autres, le réformateur de la Congrégation des Sœurs de Saint-Charles-Borromée qui établirent à Dottignies une importante maison d'éducation chrétienne pour les jeunes filles.

IV. — Wattrelos (1).

Dans ce village, le culte véritable était forcé de se cacher dans d'obscurs réduits. Des missionnaires parcouraient cependant toute la contrée et célébraient les saints Mystères dans les granges des métairies.

Outre l'abbé **Corne**, dont nous venons de parler, on signale à Wattrelos la présence de l'ancien curé d'Orchies, M. Pierre-Etienne-Marie **Jonville**, originaire du village. Il y avait une nièce, Amélie Jonville, mariée au sieur Salembier, qui y occupait une brasserie. Cette vertueuse dame lui arrangea une retraite sûre et pour mieux échapper aux indiscretions, elle se priva, neuf ans durant, de domestique.

Chaque dimanche, on disait la messe dans la grange de la brasserie. On y baptisait ; on y célébrait les mariages. Seulement quand la persécution devenait plus violente, le prêtre passait la frontière et s'éloignait pour quelque temps. Il reparaisait quand l'orage était passé.

V. — Tourcoing (2)

Cette ville ne manqua point non plus de secours spirituels durant la triste période qui nous occupe. Outre M. **Lecœuvre**, mort doyen de Saint-Sauveur, à Lille, on y trouve deux hommes bien vénérables et dont toute la contrée bénit encore la mémoire : MM. **Waroquier** et **Delepouille**, anciens religieux, plus connus dans cette ville sous le nom, le premier de Père Procope, le second de Père Fidèle.

(1) R. P. Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, p. 236 et 237.

(2) R. P. Pruvost, *Notices biographiques*, p. 175 à 218. — Roussel-Desfontaines, *Histoire de Tourcoing*, p. 343.

Un autre récollet de Tourcoing, le Père Archange **Droulers**, ne resta que jusqu'en 1792 dans cette ville ; il s'exila alors et ne rentra qu'au calme. Il fut nommé vicaire de la paroisse Saint-Maurice de Lille. Son organe, son geste, sa voix éloquente attirèrent bientôt autour de sa chaire un grand nombre d'auditeurs. Il devint prédicateur tellement distingué qu'on ne l'appelait plus que « la Bouche d'or. » Il mourut en 1827.

Parmi les prêtres zélés qui vinrent à Tourcoing, pendant la Révolution, pour secourir les fidèles, on cite encore M. **Delécluse** et M. **Cuvelier**, tous deux vicaires à Mouscron. M. Cuvelier fut un jour surpris au moment où il terminait la messe et reçut même plusieurs coups de sabre ; mais on réussit à le faire évader. M. **Sailly**, ancien desservant de l'Hôpital, fut aussi arrêté, tandis qu'il portait le Saint-Sacrement à un malade : il fut mis au corps-de-garde, mais on le relâcha presque aussitôt.

FRANÇOIS DELEPOULLE ET PROCOPE WAROQUIER.

François Delepoulle était né à Tourcoing, le 12 juillet 1746 ; il avait fait son noviciat chez les capucins de Valenciennes, à l'âge de 16 ans, et y était demeuré sous le nom de Père Fidèle, jusqu'à la suppression des ordres religieux. C'était alors l'un des meilleurs prédicateurs de la contrée.

En 1790, le gardien du couvent de Valenciennes, homme faible et ambitieux, le Père Jean-Chrysostôme, avait prêté le serment. Quant au Père Fidèle, il était demeuré inébranlable. Il avait à Tourcoing une vertueuse sœur, M^{elle} Ursule Delepoulle, qui soignait la vieillesse de leur mère commune, et sur le dévouement de laquelle il pouvait compter. C'est dans la maison de cette pieuse demoiselle qu'il vint chercher un asile, en compagnie du

Père Procopé, originaire d'Orchies, capucin de Valenciennes, homme d'une grande piété et d'un talent distingué.

Les deux Pères furent accueillis comme des envoyés de Dieu. Une chambre fut aussitôt convertie en chapelle, un autel fut dressé, et, chaque nuit, à douze heures sonnées, on disait la messe à laquelle assistaient quelques voisins d'une discrétion sûre ; une autre messe se célébrait le matin. Les jours de fête amenaient d'ordinaire aux Pères des consolations bien propres à adoucir l'ennui de leur retraite. Les fidèles qui connaissaient leur secret, venaient se confesser, s'approchaient de la Sainte Table et rappelaient par leur ferveur le temps où les premiers chrétiens célébraient les saints Mystères dans l'ombre des catacombes et sous le fer des premiers persécuteurs. On n'omettait aucune des cérémonies de l'église ; on bénissait les cierges, on imposait les cendres, on distribuait les rameaux, on faisait la procession autour de la chambre et parfois même on entonnait à demi-voix quelque une des hymnes qu'on avait chantées librement jadis sur les places publiques.

On vint plusieurs fois pour les arrêter ; mais M^{elle} Ursule Delepouille avait l'art d'entretenir assez longtemps les révolutionnaires, pour laisser les Pères s'évader par le jardin d'où ils gagnaient la frontière et se retiraient à Mouscron pour quelques jours. Enfin, ils furent surpris une fois par un groupe de bonnets rouges qui les conduisirent à la frontière, au milieu de l'affliction des habitants. Il fallut alors se résoudre à l'exil. Les Pères se rendirent donc en Bavière où ils passèrent deux ans environ. Puis ils revinrent se cacher à Mouscron, d'où le Père Fidèle fit avertir sa sœur. On vint les chercher la nuit et ils rentrèrent dans la maison paternelle avec le

plus grand mystère. Quatre ans se passèrent de la manière que nous avons dit, sans que l'on connût leur présence, sinon quelques personnes sûres.

Lorsque la persécution se ralentit, le Père Procopé se rendit avec son compagnon à Orchies, où il désirait voir une dernière fois son vieux père. A Orchies, ils furent reconnus et mis en prison, mais leur délivrance ne se fit pas longtemps attendre, grâce à un certificat courageux du maire de Tourcoing.

Dès que le culte se rétablit, les deux capucins se mirent à prêcher, à remplir les fonctions de missionnaires et à rétablir partout la ferveur. Le Père Fidèle fut nommé aumônier du couvent de Notre-Dame-des-Anges de Tourcoing où il mourut en 1827, et le Père Procopé accepta un vicariat en la paroisse Saint-Christophe de la même ville. En 1821, il fut nommé curé de Sainghin-en-Mélantois : il mourut, à l'âge de 91 ans, en 1837, dans l'exercice de ses fonctions.

VI. — Neuville. (1)

Neuville donnait volontiers asile aux prêtres fidèles. Un ex-curé catholique, nommé **Wagnon**, s'y était réfugié. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Lille, il dut d'être relâché à l'intervention de la municipalité. Un autre prêtre, nommé **Flahau**, obtint même de la commune, en l'an III, un secours de 50 livres et deux sacs de froment.

VI. — Linselles. (2)

M. Pierre-Hubert-Joseph **Frémaux**, ancien vicaire, et M. Jacques-Joseph **Delcour**, chapelain de Linselles,

(1) l'abb Ducoulombier, *Vies de Saint Quirin et de Sainte Balbine, patrons de Neuville*

(2) Th. Leuridan, *Histoire de Linselles*, pages 222 à 228.

avaient d'abord trouvé avec leur vénérable curé, M. **Tiers**, un asile chez la dame Marie-Marguerite-Joseph Crucq, veuve d'Henri Brulois, et chez les demoiselles Jeanne-Françoise et Catherine Leroux, sœurs, que les femmes de la populace ne cessaient, pour cette cause, de poursuivre de leurs menaces de pillage. Le 24 février 1792, elles devaient même requérir aide et protection de la municipalité. M. Tiers quitta la paroisse avant le six mai, pour aller mourir en exil. MM. Delcour et Frémaux durent aussi se dérober à la persécution.

Durant la tourmente révolutionnaire, Linselles reçut plus d'une fois la visite des missionnaires dont nous parlons ailleurs.

Lorsque les prêtres fidèles purent paraître en public, M. Charles-Louis-Joseph **Catteau** vint se fixer à Linselles. Au mois de Juillet 1795, il avait pris la route de l'exil, mais, saisi à Tournai, il avait été conduit à la maison d'arrêt de la Charité à Lille, où il avait été longtemps détenu. M. Catteau n'exerça pas sans trouble son ministère à Linselles. Accusé par les exaltés d'avoir émigré et appelé pour ce fait devant le juge de paix du canton de Tourcoing, le 26 octobre 1795, il put se disculper à l'aide d'une déclaration du représentant Delamarre. Mais le 5 décembre suivant, on lui appliqua la loi contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion, en prétendant qu'il n'avait été remis en liberté que provisoirement.

Il fut remplacé, le 2 janvier 1796, par M. Pierre-Joseph **Dujardin**, natif de Templeuve-en-Dossemez. Celui-ci sut se faire aimer à Linselles. Mais ayant un jour témoigné le désir de se rendre chez ses parents, on lui remit un passe-port, sans doute insuffisant, car il fut arrêté par la municipalité de Tourcoing qui refusa de

l'élargir, malgré les instantes démarches de l'agent municipal de Linselles. On dut avoir recours à l'accusateur public près le tribunal criminel du département. M. Dujardin obtint de nouveau, le 22 novembre 1796, la permission d'exercer son ministère à Linselles. Il fut plus tard nommé curé de Comines-Nord.

VIII. — Bousbecque. (1)

M. **Sclosse**, ancien curé de Bousbecque, ayant à sa disposition de vastes bâtiments dans la rue Verte à Wervicq, y disait la messe pour ses paroissiens fidèles. Ceux-ci allaient y faire baptiser leurs enfants, bénir les mariages et suivre tous les exercices du culte. On rapporte même qu'un grand nombre d'habitants de Bousbecque, étant allés assister à la bénédiction des fonts à Wervicq, un révolutionnaire forcené s'était posté sur la route et cassait les vases, les bouteilles, les cruchons contenant l'eau bénite que les fidèles apportaient dans leurs familles.

Quand le décret du 2 septembre 1791 eut permis aux prêtres non assermentés d'exercer leur ministère dans les églises, concurremment avec les curés constitutionnels, les habitants de Bousbecque s'empressèrent de réclamer les secours religieux d'un digne missionnaire, M. **Messéan**, qui se tenait à Wervicq et qui s'était dévoué bien des fois en venant baptiser ou donner les sacrements à Bousbecque. Mais le curé constitutionnel Lely lui suscita, comme nous l'avons dit, une foule d'obstacles. Bientôt d'ailleurs M. Messéan dut quitter le village comme prêtre belge.

(1) Dalle, *Histoire de Bousbecque*, p. 278 à 283.

IX. — Lannoy.

D'après la relation de l'abbé Charles, le canton de Lannoy, qui comprenait vingt-une communes, n'avait, en 1795, qu'un seul ministre catholique. Dans la plupart des communes se trouvaient des intrus : « les mystères sacrés étaient entre les mains des apostats et le schisme érigeait partout ses autels sacrilèges ».

L'administration de ce canton, continue l'abbé Charles, était composée de furibonds patriotes qui pour la plupart n'offraient pas de très-grandes garanties morales. Particulièrement hostiles au culte catholique, ces administrateurs prenaient, de temps à autre, de rigoureux arrêtés contre les prêtres en mission dans leur canton et ne cessaient de les tracasser et de les poursuivre de toutes les façons.

Remarquons que ces arrêtés portaient d'ordinaire la signature du curé intrus de Lannoy, le sieur Meurisse, secrétaire.

X. — Anstaing. (1)

Le petit village d'Anstaing, après avoir vu se retirer successivement son pasteur légitime, M. **Delebecque**, puis le sieur Gilles et le sieur Berteau, anciens religieux de Saint-Saulve, près de Valenciennes, tous deux prêtres constitutionnels, était privé de tout secours religieux. Dieu inspira alors aux supérieurs ecclésiastiques du diocèse de Tournai la pensée d'y envoyer comme missionnaire l'abbé **Charles**, dont nous allons rappeler le souvenir par une notice spéciale.

(1) L'abbé Vos, *Vie de l'abbé Charles*.

L'abbé Charles fut remplacé, le 12 septembre 1795, par M. **Fourmentel**, prêtre français, mais il revint le 18 juin 1796. Après cette seconde mission, le service religieux fut célébré alternativement par M. **Chuffart** et par M. **Destombes** qui résidait à Lesquin, puis par M. **Poutrain**, prêtre belge. Ce dernier ne tarda pas à recevoir l'ordre de purger de sa présence le sol de la juridiction de Lannoy, sous peine d'incarcération. Son nom n'était même pas décliné dans cet ordre, mais il y était désigné sous la vague dénomination de « prêtre belge fanatisant. » M. Poutrain d'ailleurs avait une mauvaise santé : il mourut un an à peine après son retour à Tournai.

L'abbé Charles revint alors une troisième fois à Anstaing, qu'il quitta définitivement, le 26 juillet 1797, pour aller se fixer à Annappes.

LOUIS-IGNACE CHARLES.

Louis-Ignace Charles naquit, le 14 août 1757, à Tournai ; il y fit ses premières études. A l'exemple de son frère aîné, prêtre et religieux de l'abbaye de Cambron, sous le nom de Dom Etienne, il embrassa la carrière ecclésiastique.

Ordonné prêtre à la Noël de l'année 1782, il fut nommé vicaire à Orchies, puis professeur au collège de la même ville. Vers la fin de l'année 1784, il fut transféré à Tournai, où il exerça les fonctions de vicaire en la paroisse de Saint-Jacques qu'il quitta pour aller desservir celle de Saint-Sauveur à Lille, puis celle de Saint-Léger.

Quand on imposa le serment constitutionnel, il resta inaccessible à toute concession. Un ami, le rencontrant un jour, lui dit : « Votre résistance à prêter le serment vous mènera loin ! » M. Charles lui répondit : « Dût-elle me conduire dans les syrtes de la Gétulie, dans les

déserts de la Guyane, je préfère mourir que de prêter le serment ! »

Après la publication de la loi de déportation contre les prêtres insermentés, M. Charles résolut de demeurer dans le pays et de se rendre utile aux fidèles privés de leurs légitimes pasteurs. Il a laissé la relation de ses courses apostoliques, de ses épreuves, de ses souffrances. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de la résumer brièvement.

En juin 1795, il fut envoyé à Anstaing. Par les agissements de quelques révolutionnaires, il fut bientôt en butte à toutes sortes d'épreuves. Un jour même sa vie courut le plus grand danger. Une troupe de forcenés envahit l'église où il catéchisait les enfants et s'élança sur lui, le terrassant et l'entraînant en dehors du temple. « Tu viendras encore, lui criait le chef de cette bande, rebaptiser nos enfants et remarier nos femmes ! » et il l'accablait d'outrages. Un autre proposait déjà de le pendre à un moulin voisin, lorsqu'il fut enfin délivré par l'intervention de quelques honnêtes gens. Mais cette scène altéra la santé du missionnaire, auquel il fallut plusieurs semaines pour se remettre des contusions et des blessures qu'il avait reçues.

Une autre fois, traversant le village de Camphin-en-Pévèle, il entendit la détonation d'une arme à feu et le sifflement d'une balle qu'un assassin avait dirigée contre lui. La Providence le sauva encore en cette circonstance.

A quelque temps de là, comme il portait le saint Viatique à un malade, il fut rencontré par des ouvriers qui le menacèrent de le tuer, s'il ne fuyait. L'abbé Charles n'hésite pas ; mais après une longue course, il va succomber à la fatigue, lorsque le Ciel vient à son secours, d'une manière aussi étonnante que manifeste. D'une

chétive cabane, un énorme chien s'élançait qui, passant près du prêtre sans lui faire le moindre mal, va saisir à la gorge le plus effronté de ces brigands.

Malgré ces périlleuses aventures et malgré les « rodomontades de tous ses ennemis déchaînés » le missionnaire avait tenu bon jusqu'alors. Mais il dut céder enfin à la loi, c'est-à-dire à l'arrêté du représentant Perrin-des-Vosges, ordonnant à tout prêtre belge de quitter le territoire du département dans les trois jours. Il reprit la route de Tournai, le 12 septembre 1795.

Envoyé une seconde fois à Anstaing, le 18 juin 1796, il ne cessa d'être tracassé par les autorités civiles du canton de Lannoy. Tous les quinze jours, il en recevait des lettres menaçantes, ou bien des gendarmes étaient envoyés pour l'appréhender au corps. Chaque fois le missionnaire devait changer de retraite ou prendre la fuite. Dans le village même, il était sans cesse l'objet des insultes de la populace excitée par quelques meneurs : plusieurs fois il eut à craindre sérieusement des voies de fait qui lui eussent peut-être coûté la vie. Il fut donc forcé de s'éloigner de nouveau.

Il revint cependant à Anstaing sur la demande de M. Poutrain, qu'on avait rappelé. Les deux mois que dura cette troisième mission furent particulièrement pénibles pour l'abbé Charles. Exposé sans cesse à la rigueur des décrets, il ne pouvait sortir que la nuit, et lorsqu'il célébrait la sainte Messe, il devait placer le long des routes des sentinelles chargées de l'avertir à l'approche du danger. Malgré ces difficultés et ces épreuves, le missionnaire étendait ses travaux dans les villages voisins, volant partout où il y avait des malheureux à consoler, des pécheurs à absoudre, des faibles à soutenir.

Le 26 juillet, il quitta Anstaing pour aller fixer sa résidence à Annappes où il espérait trouver plus de tranquillité. Il n'en fut rien : les alertes ne furent pas moins fréquentes. Les embarras et les dangers de toute sorte forcèrent une fois encore M. Charles à se retirer à Tournai. De cette nouvelle résidence il se rendait fréquemment à Annappes pour célébrer la messe et administrer les sacrements dans une maison particulière. Un traître le dénonça : l'abbé Charles fut arrêté dans la nuit du 2 novembre, et, après deux jours de détention à Lille, condamné à se rendre en voiture et à ses frais à Douai. Il y fut enfermé dans la prison départementale où étaient détenus à cette époque les forçats. Le 21 novembre, grâce à l'intervention d'un compatriote, alors officier supérieur du génie, il obtint d'être transféré à la prison des Ecossais où il demeura jusqu'au 9 septembre 1799. Ce que lui et les autres détenus eurent à souffrir durant cette détention, nous le dirons plus loin en parlant des *Prisons de Douai*.

De retour à Tournai, l'abbé Charles exerça les fonctions du ministère en la paroisse Saint-Jacques. En 1803, il fut nommé curé d'Aubechies, près de Belœil ; enfin, en 1815, il fut transféré à Bruyelles où il mourut le 16 novembre 1835, après vingt années d'un fructueux ministère.

XI. — Comines. (1)

Au commencement de la Révolution, les habitants de Comines allaient à la messe dans la partie de la ville appelée aujourd'hui Comines-Nord, et qui, appartenant à l'Autriche, offrait un asile aux prêtres et aux émigrés.

(1) L'abbé Deryeaux, *Annales religieuses de Comines*, ch. XII.

Toutefois ce n'était pas sans essayer toutes sortes de vexations de la part des jacobins qui gardaient les postes. Mais bientôt les prêtres fidèles durent se retirer devant les armées de la République.

De 1792 à 1794, on ne se rappelle pas qu'aucun missionnaire ait paru à Comines ou à la campagne. La police était faite alors par tant d'individus et avec tant de soin que tout prêtre catholique eût été presque infailliblement découvert, poursuivi et conduit à la guillotine. Cependant quelques prêtres courageux venaient parfois de la Belgique à Comines exercer leur ministère. L'un d'eux, l'abbé **Nys**, dont nous avons parlé, périt sur l'échafaud, victime de son dévouement. Un autre, M. **Deltour**, ancien vicaire de M. Gosse et curé à Tenbrielen, fut un jour poursuivi et arrêté par les révolutionnaires qui le conduisirent à l'Hôtel de Ville et se préparaient à l'envoyer à Lille, lorsque les habitants de Tenbrielen vinrent réclamer leur curé. On consentit à le leur rendre, moyennant six vaches qu'on exigea pour sa rançon.

Les premiers missionnaires qui parurent à la campagne furent M. **Brédart**, de Roubaix, et M. **Décarnin** qui se tenait souvent à Sainte-Marguerite, mais dont la véritable retraite était la demeure hospitalière de M^{me} de Reu, à Comines-Nord. Plusieurs fois arrêté, il parvint toujours à se dégager des mains de ses ennemis.

On signale aussi M. **Lefranc**, prêtre vendéen, qui devint plus tard vicaire-général du Mans, et M. **Bonduelle**, missionnaire de Quesnoy. Ces prêtres fidèles disaient ordinairement la messe à minuit, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, à Comines et dans les villages voisins, Linselles, Bondues et Bousbecque.

Le premier qui se fixa à la campagne, vers 1795, s'appelait M. **Dubois**, mais n'était connu que sous le nom

de « Mon Oncle. » Son compagnon, M. **Leclercq**, était appelé « Mon Cousin. » Ce serait un récit aussi long qu'édifiant de rapporter tout ce que la foi et la charité inspirèrent à ces hommes vraiment apostoliques.

Citons encore M. **Cuvelier** qui se tenait au Blanc-Coulon et pendant trois mois y demeura caché dans une pauvre chaumière. Ce n'était que pendant les plus mauvaises nuits qu'il allait porter les secours de la religion aux malades, marier, baptiser ou célébrer la sainte messe. Confessant un jour un malade à l'hôpital de Comines, il faillit être pris par le curé intrus Duviviers auquel il n'échappa qu'en se cachant précipitamment à tous les regards.

En 1796, l'autorité ecclésiastique profita d'un moment de tranquillité relative, pour nommer à la cure de Comines M. **Nollet**, à qui elle adjoignit deux vicaires, M. **Leclercq** et M. **Duriez**. Mais ce calme dura peu. Bientôt ce ne fut qu'à la faveur de la nuit que ces vénérables prêtres purent exercer leur ministère de charité et célébrer les divins mystères. Un jour même, le nouveau pasteur fut arrêté dans l'exercice de ses fonctions, et enfermé dans la prison de l'Hôtel-de-Ville; mais il parvint à s'évader.

M. Duriez qui montrait un égal courage, rendit aussi d'éminents services à Comines. Il recommandait instamment au peuple de ne jamais reconnaître les prêtres assermentés, déclarant même que si jamais il avait le malheur de prêter le serment sacrilège, les fidèles devraient le rejeter du milieu d'eux. Le prêtre catholique eut cependant, paraît-il, cette faiblesse ; arrêté par ses ennemis au moment où il s'y attendait le moins, il fut conduit devant la municipalité où sa bouche laissa échapper un mot dont il se repentit toute sa vie, et qu'il rétracta dignement dans la suite. Quelque temps après on l'arrêta, malgré son

serment, au moment où il exerçait son ministère auprès d'un malade et on le mit en prison à Douai. Il n'en sortit qu'en 1801.

M. Leclercq, plus heureux que son confrère, parvenait à éviter tous les pièges qu'on lui tendait. Connu des bons catholiques, il pénétrait partout et semblait être partout à la fois. Il entra même dans la demeure des plus forcenés révolutionnaires et ce fut lui qui convertit un farouche jacobin, devenu, par ses délations et ses violences, la terreur de tous les gens de bien.

Il faut enfin mentionner MM. **Butin, Lahousse, Herrengt** et **Dujardin**, qui devint plus tard curé de Comines-Nord. En compagnie de M. **Rouzé**, le dernier missionnaire qui administra les sacrements sous un déguisement, M. Dujardin, à l'époque du consulat, osa dire la messe en plein jour, à des heures régulières et en public. A la ville même, vers 1800, la messe était célébrée publiquement dans des granges. C'étaient les préliminaires de la paix religieuse.

XII. — Wattignies ; Templemars. (1)

Le 31 juillet 1795, un prêtre courageux, François-Joachim-Joseph **Wimille**, se présenta devant la municipalité de Wattignies et déclara qu'il allait exercer le culte catholique dans la commune. Quelques mois plus tard, en conformité avec une loi parue récemment, il demanda et obtint, pour y exercer son culte, « l'édifice servant ci-devant d'église. » Quelques meneurs cependant voulurent entraver ce simulacre de liberté, mais ils durent céder.

(1) L'abbé Th. Leuridan, *Histoire de Wattignies*, p. 235 et *Notice historique sur Templemars* (inérite).

devant l'énergie des femmes de Wattignies. Le 8 décembre, en effet, tandis que le conseil général se trouve réuni à la maison commune, « une foule de femmes du village, au nombre de quarante au moins, s'introduit avec grande précipitation dans ladite maison et expose qu'elles avaient un prêtre, il y a peu de jours, mais que l'agent municipal l'avait fait sortir de la commune. Si, ajoutent-elles, l'agent ne leur permet de reprendre leur prêtre pour le 19 courant, elles le traîneront dans la boue et le jetteront à l'eau ». L'agent s'efforce de les apaiser, mais quelques moments plus tard elles reviennent à la charge et déclarent que « si leur prêtre ne peut rentrer le lendemain, il en ira pis encore et que ledit agent n'aura qu'à prendre garde à lui ». Ces démarches énergiques demeurent cependant sans résultat : mais ces courageuses femmes sauront se faire justice elles-mêmes. Le 21 du même mois, elles envahissent la maison de l'agent de la commune, s'emparent des clefs de l'église et conduisent triomphalement leur missionnaire, M. Wimille, dans le temple sacré où il leur célèbre la messe.

M. Wimille ne cessa pas un seul instant d'exercer son ministère, non seulement à Wattignies, mais dans les communes environnantes, à Templemars, à Wazemmes, à Phalempin, à Allennes-lez-Haubourdin, à Ennevelin, à Avelin. Il ne quitta Wattignies qu'à l'arrivée du curé nommé après le Concordat, en avril 1803.

XIII. — Annoeullin, Provin et Wavrin.

Dans ces trois paroisses le culte caché s'exerçait avec succès. Le 9 avril 1795, l'agent national de Meurchin informait en effet celui de Béthune que « la majeure partie des habitants de sa commune se rendait aux attroupements clandestins qui se faisaient à Annoeullin, Provin

et Wavrin, district de Lille, où des prêtres, venus d'Empire, réunissaient cinq à six mille hommes et faisaient prêter serment à tous ceux qui se rendaient auprès d'eux de cesser toute relation avec les prêtres constitutionnels ».

XIV. — Quesnoy-sur-Deûle ; Deûlement.

A Quesnoy-sur-Deûle, durant la tourmente révolutionnaire, les fidèles reçurent les secours spirituels d'un courageux missionnaire, M. **Bonduelle**, qui semblait se jouer des dangers qui l'entouraient. Une fois il fut battu et accablé de coups. Un autre jour, il faillit être surpris au moment où il disait la messe : averti à temps que des révolutionnaires approchaient, il acheva promptement le saint sacrifice, puis, se revêtant des habits d'un ouvrier, il alla causer avec les gendarmes qui le cherchaient.

A Deûlement, un missionnaire, M. **Herrengt**, fut arrêté dans une ferme où il disait la messe.

XV. — Lomme.

A Lomme, plusieurs prêtres courageux faisaient en secret le service religieux. Ce n'était qu'avec les plus grandes précautions qu'ils pouvaient exercer leur ministère. La maison de campagne de M^{lle} Rouzé leur servit longtemps pour le culte caché et plus d'un baptême, plus d'une communion se firent dans ses murs à l'abri des regards malveillants. On signale parmi ces missionnaires M. le curé de Lompret et MM. Pierre-Joseph **Dujardin**, Simon-Augustin **Lamotte** et Louis-Auguste **Fourmental**.

XVI. — Fournes, Aubert, Illies.

Ces trois paroisses, ainsi que celles des environs, furent également favorisées de la présence de plusieurs missionnaires. Le plus connu d'entre eux est M. Jean-Etienne-Joseph **Saint-Jean**.

JEAN-ÉTIENNE-JOSEPH SAINT-JEAN.

Dans la biographie de l'évêque Primat, nous avons eu l'occasion de citer déjà un trait qui manifeste l'énergie et l'indomptable fidélité de ce prêtre, l'un des héros les plus intéressants de cette triste époque (1).

Né à Saily-la-Bourse, M. Saint-Jean fit ses premières études à Béthune, sa philosophie au collège Saint-Vast et sa théologie au séminaire d'Hénin à Douai. Il reçut à Arras le sous-diaconat, fut ordonné diacre à Ypres et admis, en pleine tourmente, au sacerdoce, à Tournai, le 18 juin 1793.

Il résolut aussitôt de rentrer en France et, muni de pouvoirs étendus, il commença sa vie de missionnaire. L'une de ses premières excursions faillit lui être fatale. Les fidèles de Fournes l'ayant fait prier de venir entendre les confessions au château de l'endroit, il envoie un homme sûr pour éclairer sa marche. Celui-ci revient bientôt sur ses pas et avertit M. Saint-Jean qu'il a été dénoncé. Mais il n'est plus temps de fuir ; déjà on est en vue des factionnaires qui montent la garde à l'entrée du village. M. Saint-Jean s'avance d'un air dégagé et afin de tromper

(1) La *Revue du Pas-de-Calais* a donné la biographie de M. Saint-Jean. — Voir aussi *Le Clergé d'Arras pendant la Révolution*, par l'abbé Deramecourt, t. III, p. 363, 415, 418 ; t. III, p. 277.

l'espion, s'arrête avant de franchir la première barrière et s'amuse à regarder les poissons dans le vivier voisin. La sentinelle l'examine et le laisse passer. On avait annoncé l'arrivée d'un vieux curé et l'étranger qui se présente est un tout jeune homme. Enfin, arrivé à la grille du château qui n'est point gardée, il en examine la façade, comme aurait fait un acquéreur de biens nationaux ; puis, voyant passer un jeune homme, il l'invite à venir se rafraîchir avec lui dans le cabaret voisin. Là, une conversation s'engage, et le voyageur demande au villageois si le jardinier est au château : « Tenez, lui répond-il, voilà justement son fils qui passe ». M. Saint-Jean l'accoste aussitôt et entre avec lui au château où il était attendu depuis quelques heures. Fatigué de sa route il se dispose à prendre un peu de repos pour confesser la nuit, mais à peine a-t-il fermé les yeux qu'il est réveillé par le bruit d'une conversation animée. C'étaient des gardes nationaux qui se présentaient pour une visite domiciliaire. La servante, fille de foi et de caractère, s'opposait énergiquement à leur entrée en leur demandant : « Où est votre ordre ? Vous n'en avez pas, et bien, allez le chercher, sans quoi je n'ouvre pas ». Au lieu d'envoyer l'un d'eux à la municipalité, les quatre paysans y vont ensemble. Sur ces entrefaites, M. Saint-Jean descend en toute hâte et prend la fuite par une porte dérobée, avec le regret de n'avoir pas rendu à ses frères le service qu'ils attendaient de son ministère.

Peu de temps après, appelé à Aubert auprès d'un malade, il s'y rendit sans tarder, mais la maison se trouvait en face du corps-de-garde, et la nuit était illuminée du plus beau clair de lune. Il improvisa un déguisement qui le servit à merveille. Il se couvrit la tête d'un bonnet de nuit, puis adaptant sur ses épaules sa redingote retournée qui lui donnait l'air d'une vieille femme affublée

de son tablier, il passa devant la porte du corps de garde sans être reconnu et après avoir assisté le moribond qui l'attendait, il sortit de la maison avec le même bonheur.

Une autre fois, comme il se rendait à Illies, seul, pour administrer un malade, il rencontre vers minuit, une espèce de géant, le plus mauvais sujet du pays. Il se croit arrivé à ses derniers moments. « Bonsoir, citoyen ! » lui dit ce personnage. M. Saint-Jean lui rend le bonsoir avec une assurance parfaitement jouée, mais il sent une grosse main qui le saisit au collet : « Où est ton passeport ? » ajoute ce drôle. « Où est le tien, répond le missionnaire, et de quelle part me fais-tu cette question ? » — « De la part de la municipalité ». — « Eh bien, dit M. Saint-Jean, en le saisissant par le bras, viens à la municipalité ; c'est là que je veux te parler ». Les brigands et les voleurs sont lâches. Celui-ci en était un ; il eut peur de celui qu'il voulait intimider. Déconcerté par l'énergie et la fermeté de son interlocuteur, il lâcha prise et dit en riant : « Bah ! c'est l'affaire de plaisanter ! » — « En ce cas, passe ton chemin », lui dit M. Saint-Jean, qui en fut ainsi délivré.

En 1795, les officiers municipaux firent une descente dans son domicile, sous le prétexte de rechercher les livres suspects. M. Saint-Jean, déguisé comme il savait le faire, les reçut et leur fit visiter entièrement sa maison avec une admirable assurance. Mais il fut impossible de soustraire à leurs regards le petit appartement où reposait le Saint-Sacrement. Alors son émotion faillit le trahir, mais, dans son cœur, il supplia le divin Sauveur de se rendre invisible. Sa prière fut exaucée. Les révolutionnaires ne remarquèrent pas le vase sacré, et se retirèrent en constatant que la maison ne contenait rien de suspect.

Une autre fois qu'il était venu à Saily prendre un peu de repos chez ses parents, le garde et le curé intrus

vinrent y faire une perquisition. Il eut à peine le temps de se blottir dans une cachette pratiquée à côté du lit, dans l'épaisseur du mur. Un chapeau et un collet oubliés sur un meuble éveillèrent de nouveaux soupçons et rendirent la visite longue et minutieuse. Vingt fois ceux qui le cherchaient passèrent et repassèrent auprès de la cachette du missionnaire qu'une légère tapisserie séparait seule de ses persécuteurs. Mais Dieu veillait sur son fidèle ministre : il échappa cette fois encore.

Au début de son pénible et périlleux apostolat, l'abbé Saint-Jean se faisait accompagner par un guide dans ses courses nocturnes. Mais il fallait se faire connaître ; puis il n'était pas toujours facile de trouver un homme ferme et discret. On commettait des maladresses : on se compromettait l'un l'autre. Il renonça donc à ce mode de voyager en compagnie. Mais aussi que de fois ne s'égara-t-il pas dans les bois, dans les campagnes inconnues, sur des routes couvertes de neige ! Combien de fois pour éviter un passage surveillé, un chemin trop fréquenté, ne fut-il pas obligé de traverser des fossés remplis d'eau, des terrains marécageux, au risque de périr !

Par une protection évidente de la Providence, M. Saint-Jean, toujours fidèle à sa mission, fut heureux jusqu'au terme de la période révolutionnaire qu'il traversa sans encombre. Et cependant que de fois il brava tous les obstacles, que de fois il affronta la mort, allant même, en pleine terreur, à Arras, jusqu'aux murs de la prison, jusqu'au pied de l'échafaud !

On signale tour à tour sa présence aux environs de Lille, dans les localités que nous avons citées ; dans le voisinage d'Arras, à Fosseux, à Saily-la-Bourse, où il réside fréquemment chez ses parents ; à Béthune, à Hulluch où il paraît la nuit pour dire la messe et admi-

nistrer les sacrements, à Fouquières et dans vingt autres localités où son ministère pouvait être utile aux fidèles.

Plus tard il porta les secours de la religion dans le Bas-Artois. Hénin-Liétard, Montigny, Lens surtout le retinrent longtemps. Dans cette dernière ville son ascendant sur les habitants était tel que les officiers municipaux émerveillés disaient entre eux : « Le vrai maître de la ville c'est le petit prêtre ».

Au commencement de 1801, l'état nominatif des prêtres résidant dans le diocèse d'Arras, mentionne M. Saint-Jean comme habitant la succursale de Saint-Charles.

XVII. — Armentières (1).

Les prêtres fidèles de la paroisse d'Armentières, chassés de leur église, allaient entendre les confessions dans les chapelles des religieuses et y célébraient les offices divins ; mais durant les premiers mois de l'année 1792, le doyen et son vicaire, insultés sans cesse par la populace, à l'instigation de la municipalité, furent forcés de quitter la ville, où il ne resta plus que cinq prêtres catholiques. Ceux-ci purent y exercer leur culte jusqu'au 20 mai 1793 ; mais ce jour-là ils reçurent défense d'y célébrer encore la messe, parce qu'ils avaient refusé le serment. Deux d'entre eux parvinrent à passer la frontière et allèrent résider sur le territoire de l'Empire. Les trois autres, Le P. **Degroux**, ex-jésuite, le P. **Gruson**, ex-prieur des Chartreux et le P. **Linglart**, ex-prieur des Brigittins, furent détenus d'abord aux Bons-Fils, puis transférés aux prisons de Douai.

(1) Joire, *Histoire d'Armentières pendant la Révolution*.

En 1795, la cessation momentanée de la persécution apporta quelques jours de calme dont les fidèles d'Armentières s'empressèrent de profiter. Ils obtinrent la réouverture de leur église dont les pères Degroux et Linglart, récemment mis en liberté, firent la bénédiction solennelle, le 25 juillet. Le lendemain, ils chantèrent la messe en présence d'une foule considérable accourue de tous les villages voisins et reprirent les offices de l'église, si longtemps interrompus. Mais ce calme fut de courte durée. L'église fut fermée et les prêtres fidèles furent tenus aux arrêts dans leurs demeures. Grande fut la consternation parmi les fidèles. On dut transformer de nouveau en chapelles des granges situées au-delà de la frontière. Ces églises improvisées furent desservies par M. **Dujardin**, curé d'Houplines et M. **Paquet**, son vicaire.

Toute la population fidèle d'Armentières se rendait presque chaque jour dans ces lieux bénis, mais les dimanches et les jours de fêtes, on y voyait arriver des foules des paroisses de La Ventie, Fleurbaix, Fromelles, et même de La Bassée. L'affluence était si considérable qu'on ne pouvait assister à la messe qu'à distance, les portes de la chapelle ouvertes, et que pour participer au banquet eucharistique, il fallait entrer par groupes et sortir immédiatement, pour faire place aux autres. Les choses se passèrent ainsi pendant plusieurs mois.

En février 1797, M. Delbarre, curé de Béthune, préfet de mission, et plusieurs autres missionnaires délégués par Monseigneur de Conzié, évêque d'Arras, arrivèrent à Armentières pour y organiser le service religieux et fixer la résidence des prêtres demeurés fidèles, de manière à assurer les secours spirituels aux populations du canton.

La plupart des prêtres rentrèrent bientôt en ville et

le préfet de mission autorisa ceux d'entre eux qui n'étaient pas chargés du ministère paroissial à célébrer la messe dans l'église des Bons-Fils. Mais ils ne tardèrent pas à être poursuivis, arrêtés et proscrits. Le 23 octobre 1797, les pères **Degroux**, jésuite, **Linglart**, brigittin, **Gruson**, chartreux, et Albert **Boquet**, carme, furent mis aux arrêts aux Bons-Fils, puis conduits à Douai, le 11 novembre, dans une maison de réclusion, à l'exception du dernier, atteint d'une maladie grave, qui fut laissé aux Bons-Fils où il mourut peu après. Les prisonniers ne furent remis en liberté que dans les derniers mois de l'année 1799. Ils se hâtèrent de revenir à Armentières. Le P. **Degroux** succomba, peu de temps après son retour, le 23 décembre 1799, victime des persécutions et des souffrances qu'il avait endurées. Le P. **Linglart** mourut le 9 mars 1800. Le premier août suivant, les rangs du clergé fidèle furent de nouveau éclaircis par la mort du Père Pierre-Joseph **Delbole**, minime, rentré depuis peu de temps et caché chez sa sœur.

Ce ne fut que le 22 mai 1802 que le culte fut rétabli à Armentières ; ce jour là M. le doyen **Béghin**, assisté de son vicaire, bénit l'église si indignement profanée et dès ce moment la paroisse revit ses solennités religieuses d'autrefois.

M. BÉGHIN, DOYEN.

Les pages qui précèdent ont fait connaître déjà ce prêtre vénérable. M. Béghin avait courageusement refusé le serment constitutionnel et ne voulant pas abandonner son troupeau, il avait continué à exercer secrètement son ministère dans les maisons religieuses de la ville jusqu'au commencement de l'année 1792. Il fut alors, comme nous l'avons dit, forcé de quitter Armentières, pour échapper

aux insultes et aux tracasseries. Mais, malgré cette précaution, il devait payer chèrement sa fidélité. Il fut en effet arrêté et condamné à la déportation.

Rentré en France vers le mois d'août 1797, il arriva au hameau de Plookstèere, sur la frontière de l'Empire, à une lieue d'Armentières. Une grande partie de la population de cette ville alla le visiter ; on le sollicita vivement de rentrer dans sa paroisse, mais il ne jugea pas le moment opportun et crut prudent d'attendre encore, se contentant d'aller, en secret, visiter ses paroissiens, leur portant, durant la nuit, les secours de la religion et se retirant durant le jour au-delà de la frontière. Il reprit ses fonctions pastorales en 1802, avec ses vicaires **MM. Brice et Défuge.**

LE PÈRE FÉLICISSIME BROQUET.

Le 4 septembre 1796, ne considérant que le bien des âmes, le P. Félicissime Broquet, capucin, se détermina, à la sollicitation d'un grand nombre de fidèles de la ville, à faire sa « soumission » devant la municipalité d'Armentières, afin de pouvoir célébrer la messe et les autres offices du culte catholique. Ce religieux sollicita et obtint de M. Levasseur, grand vicaire de l'évêque d'Arras, résidant alors incognito à Tournai, l'autorisation de se fixer à Armentières et d'y exercer toutes les fonctions du saint ministère. Il put dès lors dispenser aux habitants de cette ville tous les secours religieux que réclamait leur piété.

Mais, en février 1797, M. Delbarre, préfet de mission, de passage à Armentières, fit défense au Père Félicissime d'officier publiquement en la paroisse, à cause de la soumission qu'il avait faite au gouvernement républicain.

Cet incident suscita une certaine rumeur et laissa dans la population une impression pénible. Le père Broquet était, en effet, vénéré de toute la ville. Il n'avait consenti qu'avec peine à cet acte de soumission et ne s'y était déterminé que par suite des sollicitations pressantes des fidèles et en vue du bien que cette situation devait lui permettre d'opérer. On regrettait que les délégués de l'épiscopat n'eussent pas eu égard à cette considération.

LE PÈRE FIDÈLE.

Le Père Fidèle, prieur des Brigittins d'Armentières, avait été délégué par M. le doyen Béghin, pour desservir la paroisse et les localités voisines durant la persécution. Il n'épargnait ni son temps ni ses veilles pour accomplir cette pénible mission. C'était presque toujours la nuit qu'il venait visiter les malades, administrer les sacrements et célébrer la messe devant un petit groupe de fidèles prévenus secrètement. Les villages voisins étaient aussi l'objet de sa sollicitude et on le savait toujours prêt à répondre à l'appel des malades et des infirmes.

Il avait pu échapper, comme par miracle, durant les plus terribles jours, à toutes les recherches et à toutes les poursuites, lorsque, à la veille de la pacification religieuse, il fut arrêté durant la nuit, à La Chapelle d'Armentières. Sa retraite avait été dévoilée par un misérable. Trois gendarmes surprirent le missionnaire durant le Saint Sacrifice. La messe terminée, ainsi que les prières d'une neuvaine prescrite par le préfet de mission pour la paix de la Sainte-Eglise, ils conduisirent le prisonnier aux Bons-Fils.

La nouvelle de cette arrestation se répandit bientôt et jeta la consternation dans toute la ville où le Père Fidèle

était connu et vénéré de tous les catholiques. On se rendit en foule au lieu de sa détention pour lui offrir les témoignages les plus touchants de sympathie et de regrets.

Quelques semaines plus tard, le Père Fidèle fut transféré à Douai. Mais, désireux de se dévouer aux fonctions de son ministère, il ne pouvait supporter qu'avec peine cette détention qui le laissait inactif. Il voulut tenter une évasion, la nuit, au moyen d'une corde, par la fenêtre de sa prison. Mais la corde se rompit et le bon Père, dans sa chute, se cassa la jambe. Il fut relevé le matin, tout meurtri, par de braves gens qui le recueillirent en cachette dans leur maison et lui prodiguèrent leurs soins ; mais ils ne purent le sauver. Il mourut, le 13 novembre, vingt jours après son évasion, et fut inhumé à Douai.

LE PÈRE EUSÈBE.

Au moment où éclata la révolution, le Père Eusèbe était gardien du couvent des Capucins d'Armentières. Il refusa le serment et se fit missionnaire.

Il eut, durant ses courses apostoliques, beaucoup à souffrir des persécutions de l'impiété. Traqué et poursuivi comme un malfaiteur par les bandes de révolutionnaires de la localité, il dut plus d'une fois quitter furtivement ses lieux de retraite dénoncés par quelques misérables et se cacher au milieu des champs ou dans les buissons. Il lui arriva même, pour échapper aux poursuites, de se glisser et de passer quelque temps dans l'une de ces caves ou citernes infectes destinées à recevoir les engrais.

Telle était alors la vie que menaient et les dangers qu'avaient à courir ces admirables prêtres qui soutenaient de leurs paroles et de leurs exemples la foi chrétienne dans notre pays !

Le Père Eusèbe, se retira, accablé d'infirmités et de vieillesse, dans la maison des Bons-Fils, où il mourut le 4 juillet 1802.

XVIII. — Houplines.

Le vénérable curé d'Houplines, chassé de son église, remplissait les fonctions pastorales dans une grange appartenant au sieur Démazure et située à Houplines, mais au delà de la Lys, c'est-à-dire, sur le territoire de l'Empire. Le 17 juin 1792, à l'heure des vêpres, trente-sept bandits d'Armentières, armés de sabres et de fusils, se rendirent dans cette église improvisée, rendez-vous des pieux fidèles du voisinage. Ces forcenés renversèrent l'autel, brisèrent le crucifix qui le décorait, détruisirent tout ce qu'ils trouvèrent dans ce lieu saint et mirent au pillage une petite chaumière contiguë qui servait de demeure au curé. La scène de pillage étant terminée, l'on fit transporter le Saint Sacrement dans l'église d'Houplines par le vicaire constitutionnel.

Durant les plus mauvais jours, Houplines servit d'asile au Père Nathanael **Costenoble**, récollet, qui, bien souvent, au péril de sa vie, prodigua les secours de son ministère aux malades et aux fidèles d'Armentières. Il était en grande vénération dans toute cette ville. Il mourut subitement le 12 juin 1801.

Nous avons dit plus haut que, durant la persécution, M. **Paquet**, vicaire d'Houplines, desservait avec M. **Du-jardin**, son curé, les chapelles où les catholiques d'Armentières allaient accomplir leurs dévotions. Il fut même désigné spécialement par le préfet de mission pour les besoins spirituels de cette ville. Caché durant le jour sur la terre étrangère, il allait, la nuit, au milieu de mille périls, visiter les fidèles confiés à ses soins.

Le 25 juillet 1798, il fut arrêté à Houplines et conduit en prison à Ypres, avec M^{lle} Simon, son hôtesse, et un fermier voisin chez lequel on avait trouvé cachés les ornements sacerdotaux. Des prisons d'Ypres, il fut transféré à celles de Bruges et enfin déporté à l'île d'Oléron.

XIX. — Douai. (1)

Le clergé de Douai fut presque entièrement rebelle à la Constitution civile. Plusieurs de ses membres quittèrent la ville; un certain nombre d'autres optèrent pour la résidence à Douai (2).

Ce séjour cependant allait devenir pour eux particulièrement dangereux. Cette ville, en effet, était « travaillée » par plusieurs clubs et sociétés populaires. C'est assez dire que le culte et les prêtres catholiques y furent bientôt en butte aux tracasseries de toutes sortes.

Dès le 6 mai 1790, on dénonçait au District « la prédication faite à Saint-Amé par un père capucin, nommé Père **Brelle**, lequel s'était répandu en déclamations contre la Révolution et le nouvel état de choses. »

Ces dénonciations contre les prêtres restés fidèles à leurs devoirs et même contre ceux qui avaient été assez faibles pour prêter le serment devinrent bientôt de plus en plus fréquentes. L'administration départementale établit même des affidés secrets chargés de lui faire des rap-

(1) Dechristé, *Douai pendant la Révolution*, Passim. — L'abbé Capelle, *Biographie des Prêtres du diocèse de Cambrai*, Passim.

(2) Parmi ces derniers nous trouvons mentionnés : M. Philippe-Joseph Garnesson, bénédictin de Cluny (mort à Douai, premier chantre de Notre-Dame); M. Goguillon, auquel nous consacrerons une notice spéciale; M. Alexandre-François-Narcisse Levêque, chanoine de Saint-Amé (plus tard grand-doyen de Saint-Jacques); M. Julien-Louis Cartigny, bénéficiaire de Saint-Amé (mort grand chantre à Saint-Jacques); M. Ganil, dont nous parlerons plus loin et onze chanoines de Saint-Amé.

ports. L'un d'eux dénonce à la Société des amis de la Constitution « un prêtre fourbe et scélérat, semant partout la sédition et administrant clandestinement les sacrements. » Aussitôt il est fait mention honorable au procès-verbal du zèle patriotique de ce délateur.

Semblable dénonciation est faite, à deux jours de distance, le 30 août 1791, contre l'ancien curé de Féchain, « qui cabale dans la paroisse, y prêchant le désordre et animant par ses discours incendiaires les paroissiens contre le curé constitutionnel. »

« Le nommé **Nazé**, ci-devant prêtre dominicain, aujourd'hui aumônier du département, dit encore une autre de ces dénonciations, travaille à l'aide du fanatisme sacerdotal à égarer l'esprit des habitants de la campagne en parcourant les villages voisins et notamment celui de Lallaing, village aristocratisé par le fanatisme des prêtres, où il répand, avec profusion d'hypocrisie, des principes absolument dangereux et portant même jusque dans ses poches des hosties qu'il leur insinue en même temps que sa doctrine pernicieuse. »

Dans le courant du mois de mai 1793, furent aussi dénoncés comme suspects quinze prêtres habitant Douai (1) et plusieurs autres établis à la Porte de fer, dans le marais de Sin.

Les sociétés révolutionnaires tenaient d'ailleurs des séances régulières, le jeudi de chaque semaine, pour recevoir ces dénonciations, qui, souvent, étaient suivies

(1) C'étaient « MM. Becquet ; Bot ; Bourgot, le célèbre boîteux ; Canquelain ; Desbault, ci-devant chartreux, archi-fanatique ; Dubrulle ; Duriez ; Gadelin, ex-carne ; Ganil, demeurant chez son père, au Barlet, très dangereux ; Ledoux, ex-religieux de Marchiennes, très-dangereux en tous genres ; Lefebvre, ex-jésuite ; Milot, ex-capucin ; Séraphin Rollin, ex-moine ; Simon, ex-carne ; Vanacken, ex-chanoine. »

d'un prompt effet. En même temps, elles travaillaient par tous les moyens possibles, même les plus inavouables, à affaiblir dans l'esprit du peuple le respect et l'amour de la religion. C'est ainsi que, dans sa séance du 7 février 1794, le Conseil général, se conformant à un arrêté de Lebon, décidait de faire chanter publiquement, au prochain décadi, un vaudeville « sur l'inutilité des prêtres. »

De son côté, la société populaire, « pour anéantir les prêtres et le fanatisme, proposait d'envoyer, tous les décadis, douze sociétaires dans chaque commune campagnarde, à l'effet d'y ridiculiser les prêtres et leurs singeries et d'écrire une circulaire à tous les prêtres afin de les engager à abandonner leurs églises et leurs mascarades et à n'enseigner que la vraie philosophie. »

Toutes ces mesures, les autorités le croyaient, ou, du moins, feignaient de le croire, avaient produit entièrement leurs fruits et leur succès était complet. Aussi le maire de Douai, dans un rapport adressé, le 3 avril 1794, au représentant du peuple Florent Guyot, l'avertissait-il que « le fanatisme était entièrement éteint, et qu'il n'était plus question de messes. » L'illusion était grossière, ou bien le mensonge était flagrant, car, malgré les obstacles et les dangers, le culte catholique s'exerçait en secret et quelquefois même avec une audace inouïe, sous les yeux de la municipalité.

En décembre 1791, les « aristocrates » allaient en foule entendre les offices dans une église isolée, située au milieu de la campagne, aux environs de Cantin et d'Arleux. Plus tard, de courageux missionnaires, au nombre desquels nous devons signaler M. **Ganil** et M. **Duriez**, ancien curé du Fort-de-Scarpe, ne laissèrent point les Douaisiens sans secours spirituels. Et cependant l'on sévissait alors rigoureusement et sous n'importe quel prétexte contre les prêtres dont on parvenait à s'emparer.

Un capucin fut arrêté par ordre du procureur de la commune. Celui-ci annonce au commissaire exécutif qu'il a fait « visiter les poches et la sainte besace de cet illuminé séraphin » et parmi les objets dont il dresse l'inventaire, il signale la « fameuse oraison à la Vierge, qu'il regarde comme le signe de ralliement de ces animaux enfroqués. » Le 19 février 1794, le général de brigade Osten, à ce requis, fait constituer prisonnier le curé de Mons-en-Pévèle. — Le 2 mai de l'année suivante, MM. **Henry, Bardoux** et **Lallemand**, tous trois « ex-prêtres », prévenus d'émigration, passent en jugement devant le tribunal révolutionnaire de Douai. Et ce n'étaient point là les seules arrestations opérées, car les prisons de Douai regorgèrent, durant toute cette période, de prêtres catholiques.

Après 1795, malgré un simulacre de tolérance légale, on poursuivait encore activement les ministres du culte, et l'on mettait, le plus possible, obstacle à l'exercice de leur ministère. Le 11 avril 1796, par exemple, le commissaire du Directoire exécutif déclare avoir fait de minutieuses perquisitions et avoir trouvé « rue Basse des Ferronniers, un citoyen nommé **Wiart**, ministre du culte, occupé à dire la messe à laquelle assistaient dix-huit personnes, tandis qu'aux termes de l'article XVI du titre III de la loi du 17 vendémiaire, il ne peut y avoir, dans l'enceinte des maisons particulières où l'on dit la messe, un rassemblement excédant dix personnes outre les individus qui y ont leur domicile. »

Le 21 septembre suivant, à la réquisition du commissaire du directoire exécutif, l'administration « défend expressément aux prêtres reclus soit dans les maisons d'arrêt, soit dans leur domicile, d'exercer leur culte en aucune manière quelconque et sous aucun prétexte, si ce n'est pour eux-mêmes. »

Le 4 avril 1797, le ministre de la police générale de la République prescrivit au commissaire du Directoire d'ouvrir une enquête sévère au sujet des prêtres insermentés qui officient en l'église de Saint-Jacques.

Mais peu à peu cette rigueur se relâcha, la persécution diminua rapidement d'intensité, jusqu'à ce qu'enfin, le 27 avril 1802, le Concordat fût solennellement publié à Douai.

LOUIS-JOSEPH GOGUILLON.

Louis-Joseph Goguillon naquit à Cantin, près Douai, en 1752. Successivement élève du collège des jésuites et étudiant au séminaire Moulart à Douai, il fut, en 1776, aussitôt après son ordination sacerdotale, appelé à la charge de préfet des études de ce même séminaire, puis, en 1784, promu à la cure de Notre-Dame de Douai.

Lorsque la persécution devint imminente, l'abbé Goguillon redoubla de zèle dans ses instructions et ses avertissements à son peuple. Il s'empressa même de préparer à la première communion le plus grand nombre possible d'enfants et le jour de cette grande fête religieuse qui devait être la dernière dans cette paroisse, il annonça, du haut de la chaire, avec toute la douleur d'un père forcé de quitter ses enfants, la fermeture presque immédiate de son église.

Son refus de prêter le serment non seulement l'obligea à cesser l'exercice public de ses fonctions, mais fut même pour lui la cause de longues et douloureuses épreuves. Il fut conduit à Cambrai et enfermé « au Carré-de-Paille », lieu devenu célèbre et vénérable par le séjour des généreux confesseurs de la foi qui y furent détenus et par les glorieux tourments qu'ils y endurèrent. L'abbé Goguillon, comme tous les pieux compagnons de sa captivité, n'é-

chappa au massacre projeté et ne sortit du Carré-de-Paille que pour prendre la route de l'exil.

Il se réfugia en Allemagne, où il trouva une généreuse hospitalité dans une famille catholique. Afin d'être moins à charge à ses hôtes, le courageux exilé s'employait, à l'exemple du grand apôtre, au travail des mains. Il allait partager avec eux les travaux des champs, ou bien, le plus souvent, il se mêlait aux labeurs des bûcherons dans une forêt dont ses hôtes avaient en partie la jouissance.

Dans les intervalles, il s'appliquait à la prière, à l'étude de la langue allemande qu'il apprit et parla assez bien pour se rendre utile dans les fonctions de la prédication, du catéchisme et de la confession.

A son retour en France, en 1802, il fut nommé à la cure de Condé et, cinq ans plus tard, placé, par Monseigneur Belmas, à la tête du séminaire diocésain, qu'il dirigea jusqu'en 1823. Il mourut deux ans plus tard.

PIERRE-JOSEPH GANIL.

Né à Douai, le 10 octobre 1751, Pierre-Joseph Ganil fit ses études au collège d'Anchin, puis à Arras, où il fut ordonné prêtre. Nommé d'abord vicaire de la paroisse Notre-Dame, en sa ville natale, puis bénéficiaire de la collégiale de Saint-Pierre, il résigna bientôt ses fonctions et se retira chez ses parents.

Exempt de prêter le serment à raison de son état de prêtre non employé dans le ministère, il resta d'abord paisible spectateur de la lutte qui s'engageait. Mais, lorsque parurent les décrets qui l'obligeaient à faire un choix entre le schisme et la déportation, l'abbé Ganil, qui avait vu s'éloigner de Douai tant de prêtres fidèles, s'émut à la pensée d'abandonner sa ville natale à la merci du schisme

et résolut de ne pas partir. Une cachette pratiquée dans les combles du grenier de la maison paternelle fut d'abord son lieu de refuge. De là, déguisé en ouvrier maçon, couvreur, brasseur, jardinier, et portant sur lui les instruments propres au métier de celui dont il avait revêtu la défroque, il se rendait, et le jour et la nuit, dans les maisons où son ministère était réclamé. On peut dire, sans crainte d'exagérer, qu'il n'est à Douai aucune famille chrétienne au sein de laquelle il n'ait pénétré, pour baptiser les enfants, consacrer les mariages, entendre les confessions, administrer les mourants. Aidé de pieuses personnes qui enseignaient le catéchisme aux enfants, il admettait à la première communion, quelquefois vingt, quelquefois trente de ces jeunes chrétiens.

Cependant sa retraite n'était pas toujours sûre. Souvent il était obligé de fuir et de se cacher, échappant toutefois, soit par sa présence d'esprit, soit par le choix habile qu'il faisait de ses lieux de refuge, ou plutôt par une protection particulière de la Providence.

Le bourreau de Douai était celui qui mettait le plus d'empressement à le soustraire aux recherches de ses persécuteurs. Il le cachait dans sa maison, l'avertissait au moment du danger et trouvait moyen de le mettre en sûreté. Un jour, il apprend que le lieu de la retraite du missionnaire est découvert et que celui-ci va infailliblement être pris. Il court le trouver, l'enlève, et, le cachant dans sa charrette sous un tas de paille, le conduit à la caserne de cavalerie où il le dépose chez le cantinier.

Mais les ruses, les déguisements de toute espèce, l'affection du peuple, la sollicitude et la vigilance d'amis dévoués, ne purent épargner à l'abbé Ganil de vives alertes. Un jour qu'il exerçait son ministère dans une maison de la rue des Procureurs, il fut obligé, pour échap-

per aux mains de ses ennemis, de se sauver par le toit, se servant des gouttières comme d'un passage pour arriver en lieu sûr.

Une autre fois, dans une course apostolique, il fut poursuivi jusqu'à Vitry par des gendarmes qui pendant trois jours gardèrent la maison où ils étaient persuadés qu'il était réfugié. L'heureux prêtre avait pu gagner un monceau de tourbes dans lequel il se tenait caché et d'où, n'eût été la faim qui le dévorait, il eût pu facilement se rire de la patience de ses persécuteurs.

On cite encore de son audace un trait qui mérite d'être mentionné. Il eut le courage de pénétrer dans la prison de l'ancien couvent des Ecosais et d'y rester enfermé tout un jour pour y administrer les secours de la religion aux infortunés détenus. Il attribuait aux transes qu'il éprouva au milieu des précautions dont il fut forcé de s'entourer dans cette circonstance, une grave maladie qu'il contracta quelques jours après.

Pendant les dernières années de la révolution, l'abbé Ganil habitait une petite maison près du rempart : il disait la messe chez lui et recevait même les personnes qui venaient y réclamer les sacrements, toujours néanmoins en observant les règles de la plus stricte prudence.

Lorsque la paix fut rendue à l'église, l'abbé Ganil ayant refusé les postes qu'on lui offrait, continua de demeurer à Douai, attaché à la paroisse Notre-Dame en qualité de prêtre habitué, jusqu'en 1825. Il accepta alors les fonctions d'aumônier de l'Hôpital général, où il mourut presque subitement, le 26 septembre 1842, à l'âge de 91 ans.

LES PRÊTRES ANGLAIS.

Les maisons et les collèges de prêtres de la Grande-Bretagne eurent beaucoup à souffrir durant la période

révolutionnaire. Nous avons rapporté déjà un épisode qui donne une idée des vexations auxquelles furent en butte leurs paisibles habitants.

Dès les derniers mois de l'année 1791, « des citoyens s'étaient plaints à différents membres du Directoire que parmi les établissements de la Grande-Bretagne dans ce district, il en était qui leur paraissaient renfermer des individus prêtant une oreille trop attentive aux discours des ennemis de la constitution ». Aussitôt le Directoire invita les cinq maisons anglaises à nommer deux députés pour se rendre à sa séance du 14 décembre. Le président leur adressa un discours pour les inviter à ne pas faire de leurs maisons « des repaires de contre-révolutionnaires ». Le lendemain, les députés se justifièrent, dans un autre discours, de cette accusation mensongère.

Deux jours plus tard, les Anglais se trouvèrent compris dans la liste des prêtres obligés à prêter le serment. Ils réclamèrent énergiquement auprès du Directoire qui voulut bien les exempter de cette formalité, mais exigea que les supérieurs lui communiquassent le relevé exact de tous les sujets anglais habitant leurs maisons. On se conforma à cet ordre.

Le 12 octobre 1793, les scellés étaient apposés dans les maisons anglaises dont les habitants se trouvaient en état d'arrestation chez eux, sous la garde d'un caporal et de deux grenadiers de la garde nationale et des visites domiciliaires étaient opérées pour rechercher en toute la ville les sujets de la Grande-Bretagne.

Bientôt ces pauvres prêtres virent leurs biens confisqués et eux-mêmes furent arrêtés et condamnés à la prison. Détenus d'abord au séminaire Ecossais, ils furent ensuite conduits à la citadelle de Doullens, où ils restèrent un an.

Le premier octobre 1794, la commission de police ou commission nationale des administrations civiles de Paris mandait au district de Douai de désigner une maison en cette ville, pour y transporter les prisonniers de Doullens, mais le district refusa, sous le prétexte que les Anglais n'avaient pas peu contribué à pervertir l'esprit public, notamment parmi les jeunes gens.

Cependant, le 27 novembre, on rappela les prisonniers que l'on interna dans le collège des Irlandais.

Ce fut seulement le 9 février 1795, qu'un arrêté du comité du salut public leur rendit enfin la liberté.

LE

CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE VII.

Le Clergé Réfractaire :

Les Prisonniers ; Les Exilés ;

Les Déportés ; Les Martyrs.

Nous eussions pu donner à ce chapitre ce simple titre : *Nos Martyrs*. Ne furent-ils pas véritablement martyrs de leur devoir, de leur fidélité à l'église, ces pauvres prêtres dont nous allons dire les inénarrables souffrances, ces courageux *confesseurs de la foi* dont rien ne put abattre l'admirable constance ?

Mais ce *martyre* ne fut pas le même pour tous. Les uns, passés par les armes, ou bien, selon la féroce expression des suppôts de la révolution, « raccourcis » par la guillotine, arrosèrent de leur sang le sol de notre patrie qu'ils rendirent plus fécond encore. Les autres virent venir lentement la mort, soit parmi les tourments des prisons, soit au milieu des tristesses et des rigueurs de l'exil.

Prisonniers, exilés, déportés et martyrs, tous ont rendu à l'église catholique un éclatant *témoignage* : et ceux qui passèrent du milieu de leurs souffrances dans l'éternité d'une vie meilleure, comme ceux qui, après avoir enduré la prison et l'exil avec leurs innombrables maux, revinrent, dans leur patrie, se livrer aux fonctions de leur ministère, interrompues si cruellement par la révolution, ont également mérité ce titre de *Confesseurs de la foi* que nos populations chrétiennes leur décernèrent.

I.

Les Prisonniers.

On a écrit l'histoire des prisons de Paris sous la terreur. Celle des prisons de **Douai**, pendant la même époque, se révèle dans toute sa triste vérité par les documents qu'a publiés M. Dechristé, dans son travail intitulé : *Douai pendant la révolution*, et par la *relation* de l'abbé Charles, dont nous avons parlé plus haut.

Nous ne pouvons pas donner ici complètement cette histoire, mais nous voulons au moins en dire quelques mots, afin de faire mieux connaître les souffrances de nos courageux confesseurs de la foi.

L'abbé Charles parle d'abord de la prison départementale où les prêtres furent confondus avec les forçats. « Il y avait là, écrit-il, plus de soixante prisonniers des deux sexes, dont l'argot décelait la basse extraction. Une odeur putride, des exhalaisons semblables à celles qui sortent des corps en putréfaction, infectaient cette vaste place, dont un angle, par surcroît de dégoût, servait de latrines. C'était là le vrai séjour de l'égalité. Tous nous respirions le même air, un air impur et contagieux. En-

tassés les uns sur les autres, trouvant à peine ce que la justice accorde aux plus grands coupables, un peu de paille pour s'asseoir et se reposer, nous n'avions pour nous coucher, pendant la nuit, qu'un plancher de bois qui parcourait tout un côté de la chambre ; encore fallait-il y disputer le terrain. Aux heures de repas nous partagions, sans aucune distinction, des nourritures dégoûtantes (une espèce de pulment, potage fort épais, fait de riz et de fèves) que la faim seule pouvait rendre supportables. Quelques jours après notre arrivée, nous sollicitâmes vivement près du geôlier la permission de respirer l'air dans la cour, une heure ou deux dans la journée ; sourd à nos justes réclamations, il refusa avec dureté d'y souscrire. La garde militaire venait de deux heures en deux heures nous visiter. Elle descendait armée, avec un tel fracas de verrous et de sabres, qu'il semblait que l'on se trouvait dans un champ de bataille, aux prises avec l'ennemi. La garde entrée dans notre cachot, nous commandait de nous placer sur deux rangs et les geôliers et gardiens venaient apposer leur lanterne sur le front de chacun pour s'assurer de leur monde. C'était dans ces visites nocturnes que l'on appelait l'un ou l'autre des prisonniers dont nous n'entendions plus parler. On pouvait donc considérer chacune de ces visites comme la dernière ».

« Pendant tout le temps que nous restâmes dans ce quartier, le nombre de prisonniers ne cessa d'augmenter et néanmoins chaque jour on en voyait périr par la fusillade et la guillotine ».

« Dans une grande place contiguë à la nôtre étaient environ deux cents prisonniers : tout cela vivait péle-mêle et confondu, ainsi qu'un troupeau de bétail. Le désordre qui régnait dans cette nouvelle Gomorrhe, les vexations des geôliers, les cris et les blasphèmes dont elle retentissait en faisaient un antre infernal de prostitution..... »

Ce que l'on devait craindre arriva. « L'encombrement et le dénûment des prisonniers engendrèrent bientôt une maladie contagieuse qui en peu de jours en décima le nombre ».

La prison des Ecossais laissait beaucoup moins à désirer. « J'y étais mieux logé, dit encore l'abbé Charles ; ma nourriture était plus saine, plus variée et je pus, la bourse en main, me procurer quelques aliments légers et du vin. Cette maison des Ecossais était remplie de prêtres et d'intrus. Je la comparais à l'arche de Noé et à la tour de Babel. Il s'y trouvait des évêques, des abbés, des doyens, des curés, des vicaires, des chanoines, des moines, des capucins, des récollets, des dominicains, des carmes, des chartreux, des brigittins, etc. Mais, durant la seconde année de ma détention, on mit aux Ecossais les pestiférés des autres maisons. La maladie se gagna et fit des ravages effrayants ; elle enleva en peu de jours une soixantaine de mes compagnons d'infortune, entre autres 23 prêtres ».

Ces détails, fournis par une victime de la haine anti-religieuse de la révolution, pourraient paraître exagérés : mais les documents officiels nous signalent les mêmes misères, le même dénûment. Qu'il nous suffise d'en citer quelques extraits. « Dans la plupart (de ces maisons de détention) les prisonniers, même malades, sont étendus sur la paille, sans draps ni matelas. » — « Un petit nombre seulement de prisonniers ont des couvertures, mais ils les ont fait venir de chez eux ». — En 1794, le commissaire du gouvernement avoue lui-même que les prisonniers « sont couchés sur une botte de paille, sans bois de lit ; nourris, pour la plupart, de pain et d'eau ; rassemblés *plusieurs* ensemble dans des chambres où l'air pénètre de tous côtés ; privés de couvertures pour la nuit. » Constamment, les autorités de la commune se plaignent de ce

que les prisons sont toutes encombrées, que l'air en est insalubre, que les objets de literie et les nourritures laissent grandement à désirer.

Et cependant, nos prêtres, martyrs de leur fidélité à l'église, vécurent heureux, au moins durant quelque temps, dans cette affreuse détention, car ils eurent la facilité de célébrer en secret les Saints Mystères. « Cette consolation, dit l'abbé Charles, leur faisait oublier tous leurs maux ! »

A part ce soulagement tout spirituel et d'ailleurs momentané, le sort de ces prêtres innocents était véritablement intolérable. Eussent-ils été les plus coupables d'entre les criminels, la plus vulgaire humanité exigeait cependant qu'on les traitât en *hommes* et non « en vil bétail », pour employer l'expression de l'un d'eux. Mais peut-être leur situation était-elle ignorée du Gouvernement de la République ? Nullement, car les rapports officiels des commissions locales, auxquels nous venons d'emprunter quelques extraits, les réclamations et les suppliques des détenus, apostillées par les autorités révolutionnaires, prouvent abondamment que cet état de choses était non seulement connu, mais voulu.

Un prêtre de Douai, le Père Englebert-Joseph de la Croix, jésuite, âgé de 76 ans et détenu depuis vingt huit mois aux Ecosais, avait, durant cette détention, perdu un pied par la gangrène, à la suite d'une terrible maladie. Hors d'état de se suffire à lui-même, dans l'impossibilité complète de se mouvoir, dénué de toutes ressources, il adressa à la municipalité de Douai une demande de secours. On lui répondit par une fin de non-recevoir.

Quant aux prêtres détenus dans leur domicile ils étaient traités avec une égale rigueur. Un pauvre carme

chaussé, Pierre Marchant, connu sous le nom de Père Simon, plus que septuagénaire et atteint d'une hernie inguinale et de rhumatismes, demanda à la municipalité l'autorisation « de se promener un peu, ne fût-ce qu'un jour sur six, dans un quartier à déterminer. » Sa pétition fut rejetée.

Cette situation si pénible, si inhumaine, « en regard de laquelle la mort paraissait un sort heureux » dura, pour la plupart de nos prêtres, non seulement des mois, mais des années.

Au couvent de Sainte-Catherine de Sienne, quarante-six prêtres, presque tous d'un âge avancé, subirent ces tourments jusqu'au 9 mars 1795. A cette date, un arrêté du comité de sûreté générale ordonna leur mise en liberté. Douze d'entre eux figurent cependant encore après cette époque avec MM. Bourgeois, Lallemand, Berteaux, Ainsy, Collard et Jérôme Gobert, sur les listes des détenus de la maison des Ecosais, ou des prêtres transférés en leur domicile pour y tenir réclusion.

Pour d'autres, la détention fut plus prolongée encore. Dix-neuf des prêtres incarcérés aux Ecosais ne virent s'ouvrir les portes de leur prison que le 24 avril 1804 (1).

(1) Voici, d'après le journal de l'abbé Charles, la liste des prêtres qui furent incarcérés aux Ecosais depuis le 16 septembre 1797 jusqu'au 1^{er} janvier 1800. Nous citons seulement les noms qui intéressent la Flandre-Wallonne et nous avertissons le lecteur que nous n'avons pu vérifier cette liste dans toutes ses parties :

Balenghien, missionnaire de Nomain. — Barbieux, vicaire de S. Piat de Tournai, missionnaire à Lille, déporté à Oleron, sorti. — Belleu, prêtre des Irlandais, sorti. — Besse, curé de Sainghin, sorti. — Bouchart, curé de Wazemmes, déporté à la Guyane. — Bourgeois, chapelain de S. Pierre, à Douai, sorti. — Castel, missionnaire d'Attiches, sorti. — Corroyer, chapelain de Saint-Pierre, à Lille, sorti. — Corroyer, ex-minime, frère du précédent, sorti. — Danger, capucin d'Orchies, sorti. — Dautricourt, chapelain de Seclin, missionnaire, sorti. — Decarpentry, récollet de Namur, missionnaire de Brillon, sorti. — Delattre, croisier de Lannoy. — Deleberghe, curé de Gondecourt, sorti. — Delory, horiste de S. Etienne, à Lille, sorti. — Desbonnet, curé d'Esquermes, sorti. —

Nous nous sommes étendu assez longuement au sujet des prisons départementales de Douai, parce qu'elles virent passer dans leur triste séjour le plus grand nombre de nos prêtres condamnés à la réclusion ; mais il faut remarquer que malgré leur multiplicité et leur encombrement, elles ne purent les contenir tous. Nous avons parlé plus haut des prêtres Anglais résidant à Douai : ils eurent à subir une longue détention à la citadelle de **Doullens**. Rien de plus douloureusement palpitant d'intérêt que le récit de leurs souffrances écrit par l'un d'eux, M. Joseph Hogdson, vice-président et professeur de théologie du collège anglais de Douai (1). Citons en quelques passages, regrettant de ne pouvoir en donner entièrement la traduction.

Ces infortunés, au nombre de soixante-trois, dont quarante-sept Anglais, quittèrent Douai le 16 octobre 1793. A leur passage à Arras, ils furent abreuvés d'insultes par la populace et conduits sur la place même où était

Dom Etienne, religieux de S. Amand, sorti. — Duberon, horiste de S. Etienne, à Lille, sorti. — Dubois, missionnaire de Comines, mort. — Ducoulombier, chanoine de S. Pierre de Lille, infirme, mort. — Duriez, curé du fort de Scarpe, sorti. — Duriez, missionnaire de Comines, déporté à Rochefort. — Dusart, chapelain de S. Pierre de Lille, infirme, mort. — Grincourt, horiste de Ste Catherine de Lille, mort. — Haltés, chapelain de S. Pierre de Lille, mort. — Hoël, vicaire de Nomain, missionnaire, fusillé. — Hornin, cleric de S. Maurice à Lille, déporté à Oleron. — Lamotte, vicaire de Templeuve en-Dossemer, déporté à Rochefort. — Lemaire, curé constitutionnel de Sainghin-en-Mélantois, sorti. — Loise, chanoine de Seclin, sorti. — Lucas, curé de Lallaing, doyen de chrétienté, déporté à Rochefort. — Marchand, prieur des Carmes de Douai, sorti. — Mascrot, prévôt de Marchiennes, sorti. — Morel, vicaire de S. Jacques à Tournai, missionnaire à Lille, sorti. — Pau, secrétaire de S. Pierre de Lille, sorti. — Pochet, curé de S. Amé de Douai, mort. — Thierry, carme de Lille. — L'intrus de Toufflers, mort. — Vanacker, chanoine de S. Pierre de Douai, sorti. — Vanhove, curé de Radighem, sorti. — Wacrenier, chanoine de S. Pierre à Lille, mort.

(1) Hogdson, *Seizure of the english college*, dans le *Catholic Magazine and review*, 1831. — Dancoisne, *Mémoire sur les établissements religieux de Douai*, dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai*, t. XIV, *Le collège Anglais de Douai pendant la Révolution*. — Deramecourt, *Le clergé d'Arras pendant la Révolution*, t. III, p. 219.

dressée la guillotine, comme si on eût voulu leur indiquer par là le sort qu'on leur réservait. A Doullens on les enferma d'abord dans une casemate, sous le rempart, et ils n'eurent pour lit de repos que de la paille achetée par eux à huit sous la botte. On les transféra quelque temps après dans les greniers du château, où ils s'installèrent tant bien que mal, sur la paille encore, et vécurent dans l'étude, la prière et la souffrance.

Et cependant, par une permission spéciale de la divine Providence, ils parvinrent, dans ce grenier et en pleine Terreur, à célébrer plusieurs fois le Saint-Sacrifice, au prix de précautions infinies et au milieu d'ineffables angoisses.

Au moment même où les gendarmes arrivaient à Equerchin, écrit M. Hogdson, nous avons réussi à cacher un calice, une pierre consacrée, un certain nombre de pains d'autel et un ornement complet et le tout put arriver à Doullens sans avoir attiré l'attention de nos persécuteurs. Même dans notre prison nous pûmes dire la sainte Messe et trois fois au moins nous offrîmes ce divin sacrifice dans des circonstances qui rappelaient les catacombes. Notre première chambre était placée au-dessus de la chambre à coucher du sergent Cromwell. Se lever plus tôt qu'à l'ordinaire eût été lui déplaire et peut-être même exciter ses soupçons, car il eût été difficile à quarante-sept personnes de se lever sans faire quelque bruit. On verra plus loin comment nous tournâmes la difficulté. Nous étions en quête d'une table sur laquelle nous puissions mettre la pierre et les nappes d'autel. La nécessité, mère des inventions, nous fit imaginer un autel d'un genre nouveau. Nous avons apporté avec nous le panier du boulanger. Nous

le plaçâmes sur son côté le plus large, pour qu'il se trouvât à hauteur convenable ; nous le mîmes sur des malles sous le manteau de la cheminée. Puis ayant détaché l'une des fenêtres, nous la plaçâmes au-dessus du panier. Un drap recouvrit le tout et fit l'effet de garniture. La place de l'unique carreau de la fenêtre fut destinée à recevoir la pierre d'autel. La pierre, les nappes, le calice, le crucifix, le missel, les burettes, les ornements, les cierges furent disposés en un instant. Nous nous étions habillés avec le moins de bruit possible ; nous entendîmes la messe à genoux sur notre lit. Nous eûmes ainsi la consolation d'entendre trois fois la messe dans notre première prison : un dimanche, le jour de la Toussaint et celui des Morts. Un seul étranger y assista : c'était un Douaisien d'une grande piété que nous avions mis dans notre secret. Avec quelle clairvoyance le célèbre abbé Maury ne lisait-il pas dans l'avenir quand, arrachant les masques dont se couvraient les prétendus réformateurs des abus, il annonçait que non seulement la religion serait dépouillée de son antique splendeur, mais que bientôt elle serait obligée de chercher un asile au fond des retraites les plus sombres et les plus impénétrables !

Le 4 novembre on changea l'installation des prisonniers que l'on fit descendre au rez-de-chaussée. « Il était divisé en deux chambres, dit encore M. Hogdson ; elles étaient planchées l'une et l'autre et communiquaient au moyen d'une porte à deux battants. Chaque chambre avait son foyer et l'une d'elles avait comme dépendance un petit cabinet ; dans un coin de ce cabinet était un four avec deux fourneaux, au moyen desquels nous pouvions, nous dit-on, faire notre cuisine, ou, du moins, tenir chaud ce qui aurait été préparé à l'extérieur ; mais nous en fîmes un usage tout différent : ce fut

notre autel et, pendant plusieurs mois, nous eûmes la consolation d'y entendre la messe tous les dimanches et les jours de fêtes. »

N'eût été la tristesse des temps et le spectacle des actes d'impiété sacrilège qu'ils avaient sous les yeux, ces prêtres, si courageusement fidèles, se fussent estimés heureux dans leur cruelle et injuste détention : ne souffraient-ils pas pour l'amour de Celui auquel ils avaient consacré leur vie et leurs souffrances mêmes ne disparaissaient-elles pas par la présence du Bon Maître au milieu d'eux et surtout dans leur cœur ?

Comme nous l'avons dit, les prêtres anglais furent détenus à Doullens l'espace de treize mois, au bout desquels ils furent transférés à la maison d'arrêt du collège des Irlandais de Douai, où leur détention se prolongea encore plusieurs mois.

Un certain nombre de nos prêtres Wallons se trouvaient aussi détenus aux prisons d'**Arras**, dont M. l'abbé Deramecourt a tracé le triste tableau. On les avait placés surtout aux prisons du Vivier et des Capucins : ils y étaient non seulement soumis au cruel régime dont nous avons donné un aperçu, mais encore à de fréquentes perquisitions dont la brutalité des commissaires aggravait encore la rigueur. Ils avaient enfin, pour mettre le comble à leurs angoisses et à leurs souffrances, le voisinage de la guillotine établie à demeure sur la place d'Arras par le féroce Le Bon et dont ils pouvaient, de leur prison, compter les lugubres exécutions.

Dans les deux listes officielles, citées par M. Deramecourt, nous relevons les noms suivants : Gilles Delesalle, natif de Marcq-en-Barœul, 75 ans, ex-chanoine de Lillers ; Jean-Baptiste Maniez, ex-jésuite Wallon,

résidant à Beuvry depuis vingt ans ; Guillaume-Joseph Vanescoute, natif de La Bassée, 57 ans, ex-religieux de Dommartin, ex-curé de Verchin, canton de Fruges ; Louis-Séraphin Desmarquoi, natif d'Aire, 49 ans, chartreux de la Boutillerie ; Philippe Théret, natif d'Aire, 62 ans, ex-capucin à Orchies ; Jean-Baptiste Roussel, ex-dominicain de Lille ; Vindicien-Joseph Pinguet, ex-chartreux de la Boutillerie ; Eloi-Constant Marion, chartreux du même couvent. Cette nomenclature n'est cependant pas complète pour nos prêtres Wallons.

M. Paris, dans sa remarquable *Histoire de Joseph Lebon*, cite les mêmes noms. Les documents qu'il publie nous apprennent de plus que le chartreux Eloy-Constant Marion mourut durant sa détention, âgé de 63 ans et que les Pères Desmarquoi, Pinguet, Roussel et Théret furent libérés en février et mars 1795. Parmi les suspects détenus à Arras, pendant la Terreur, M. Paris cite encore : M. Bouchart, curé de Wazemmes ; M. Douai, prêtre de Lille ; M. Dubois, curé constitutionnel de Pérenchies et les deux sœurs Elisabeth et Barbe Duchastel, religieuses de l'abbaye de Flines, âgées la première de 63 ans, la seconde de 60 ans.

Nous devons enfin mentionner la prison si tristement célèbre de **Cambrai**. C'était une petite caserne appelée le *Carré de Paille*. Quoique destinée plus spécialement aux prêtres fidèles de la région, cette prison « donna asile » à plusieurs prêtres et religieux Wallons. Le nombre de ses « pensionnaires » s'élevait à environ cinq cents. On les avait vu arriver dans le dénûment le plus complet sur la grand'place de Cambrai, où les huées de la populace les avaient accueillis. L'infâme Carra, qui dominait alors en cette ville, voulait les faire mitrailler ; un reste d'humanité des Cambrésiens l'emporta sur la férocité du proconsul qui avait donné

ces ordres de mort. Mais ce fut au milieu des vociférations, des sarcasmes, des violences de tout genre, au chant de couplets révolutionnaires et au son des violons, qu'on alla entasser ces infortunés dans les sombres chambrées de la petite caserne. Toute communication avec le dehors leur fut interdite et des canons furent braqués devant le *Carré de Paille*. Le surlendemain, placés deux à deux au milieu d'une double haie de soldats, ils furent transférés dans les cloîtres de l'abbaye Saint Aubert, où les canons les accompagnèrent (1). Un certain nombre de ces prêtres moururent, durant leur détention, par suite des fatigues, des privations et des mauvais traitements qu'ils eurent à subir ; d'autres ne sortirent de leur prison que pour être conduits en exil ou même pour marcher à l'échafaud ; les autres, après de longues souffrances, furent remis en liberté, emportant pour la plupart avec eux un triste cortège d'infirmités ou de maladies qui devaient abrégier leurs jours.

II.

Les Exilés.

Lorsqu'il n'y eut plus, pour nos prêtres restés fidèles, que la prison à attendre, la déportation ou l'échafaud, le plus grand nombre d'entre ceux qui purent se dérober aux perquisitions et aux poursuites de leurs ennemis, prirent le chemin de l'exil.

Nous pouvons distinguer trois principaux centres de cette émigration de notre clergé : la Belgique, l'Alle-

(1) L'abbé Destombes, *Histoire de l'église de Cambrai*, dans *la Semaine Religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1888, p. 790.

magne et tout spécialement l'hospitalière Westphalie, et l'Angleterre. Mais partout c'était l'exil, c'est-à-dire l'éloignement de la patrie, de la paroisse, de la famille, de tout ce qui est cher au cœur du prêtre ; partout c'était la pauvreté, le dénûment le plus complet parfois, l'inquiétude, la tristesse, la souffrance toujours.

O années de l'émigration, s'écrie le biographe de l'un de ces exilés, années de larmes et d'angoisses pour nos vénérables prêtres, mais aussi les plus nobles et les plus belles de leur vie ! Le souvenir en sera immortel ; et le ciel en a compté tous les instants pour en former une couronne de pierres précieuses qui brillera éternellement sur le front de ces nouveaux confesseurs ! (1)

En Belgique.

Une notable partie des paroisses de la Flandre Wallonne appartenait, au moment de la révolution, au diocèse de Tournai. La ville épiscopale et toute la région voisine jusqu'à nos frontières devinrent donc un centre d'attraction pour les prêtres de ces paroisses, obligés de se retirer et de céder, en vertu des décrets, leur place aux membres du clergé constitutionnel.

A Tournai se trouvaient en effet leur évêque et leurs supérieurs ecclésiastiques et auprès d'eux les expulsés devaient trouver non seulement un asile, mais des conseils et des guides. A Tournai se trouvait aussi Mgr de Conzié, évêque d'Arras, de la juridiction duquel relevaient aussi de nombreuses paroisses de la Flandre-Wallonne.

(1) L'abbé Dehaene, *J.-B. Delancez, doyen d'Hazebrouck.*

Un peu plus loin dans la Belgique, à Ypres, s'était retiré Mgr Asseline, évêque de Boulogne, qui y fit même plusieurs ordinations de prêtres de son diocèse et des diocèses voisins.

On comprend donc aisément que cette partie de la Belgique dût attirer plus spécialement nos prêtres Wallons et leurs confrères d'Artois. Le nombre de ces émigrés, qui s'échelonnèrent le long de la frontière de France, était considérable. Pour n'en donner qu'une idée, remarquons que le seul catalogue de la ville, paroisse foraine et châtellenie de Warneton en comptait 135. Le Châtellenie de Courtrai en avait reçu presque autant.

Aussi longtemps que les événements le leur permirent, nos prêtres demeurèrent ainsi à proximité de la frontière. Sans doute, on peut donner comme raison à ce séjour si rapproché de nous, les illusions que la plupart d'entre eux avaient conservées sur la durée de l'exil, puisque plusieurs n'avaient même pas emporté tous les volumes de leur bréviaire. On peut dire aussi qu'ils étaient désireux de rester ainsi plus facilement en communication avec leurs parents et leurs amis de France et que d'ailleurs ils avaient trouvé en Belgique une hospitalité facile et généreuse. Mais pour un grand nombre de ces prêtres courageux et fidèles, un sentiment plus élevé avait présidé au choix de leur retraite. Dévoués par vocation et par amour au salut de leurs ouailles, ils ne se considéraient aucunement déchargés de leurs fonctions et de leurs responsabilités par les prescriptions des lois impies auxquelles leur conscience ne pouvait se soumettre ; obligés de s'éloigner de leurs paroisses, curés et vicaires attendaient avec impatience le moment de reprendre leur ministère. En tous cas, soumis à leur évêque, ils s'étaient rendus près de lui pour recevoir ses ordres et suivre ses conseils. Et c'est ainsi que l'on vit surgir cette pléiade

d'apôtres, d'infatigables missionnaires, dont nous avons parlé plus haut, et qui rayonnaient de Tournai et des villes et villages de la frontière, jusqu'aux extrémités de la Flandre-Wallonne et quelquefois même au delà.

Ceux qui ne furent pas employés à ce périlleux apostolat, remplirent, de concert avec leurs confrères belges, de plus paisibles ministères, ou bien passèrent les jours de leur exil dans la retraite, la prière et la pratique des vertus de leur état.

Mais bientôt la Belgique même ne leur offrit plus un asile assez sûr. Les vicissitudes de la guerre, l'approche des armées françaises qui venaient annexer et révolutionner ce pays, piller et profaner les couvents et les églises et « donner au peuple belge le goût de la liberté », forcèrent nos prêtres à reculer jusqu'au fond de la Hollande et de l'Allemagne.

Leur séjour en Belgique n'avait donc été qu'une étape sur le douloureux chemin de l'exil.

En Allemagne.

Si nos prêtres fidèles cédèrent au flot destructeur de la Révolution, ce ne fut que pour n'en être point engloutis. Aussi lui disputaient-ils le terrain en quelque sorte pied à pied. Et c'est ainsi que, tantôt s'avancant, tantôt revenant sur leurs pas, ils arrivèrent en Allemagne, surtout dans la province de la Westphalie, contrée hospitalière et bénie entre toutes les autres, limite la plus éloignée assignée par la Providence à leur course errante.

Mgr de Rohan, dernier archevêque de Cambrai, avait, ainsi que plusieurs de ses collègues, fixé sa résidence à Munster, surnommée la ville des évêques. La plupart de nos prêtres s'établirent dans les autres villes et dans les

villages du Cercle, où ils étaient reçus comme des hôtes envoyés de Dieu. Partout on se disputait ces pèlerins sacrés. Le village de Lethmate en avait demandé et obtenu douze. Lorsqu'ils eurent été distribués entre les douze principales familles, un paysan vint, les larmes aux yeux, demander qu'on trouvât pour lui un treizième prêtre français (1). Heureux temps que celui où le déporté avait au moins le choix du lieu de sa retraite (2).

Mais qui dira les angoisses et les souffrances de ces infortunés voyageurs, durant cette longue route qui les éloignait de leur patrie ? S'ils trouvaient enfin, en pays étranger, un lieu de repos où ils eussent vécu heureux, n'étaient les amertumes de l'exil, ils ne l'avaient atteint qu'après de grandes fatigues, de cruelles privations, de longs mois passés parmi les inquiétudes, les troubles, les dangers de toute sorte.

Plusieurs prêtres de notre région, des plus distingués par leur science et leur piété, se trouvèrent ainsi réunis en Westphalie. Ils établirent ensemble des conférences réglées qui avaient lieu plusieurs fois la semaine. On s'occupait, dans ces assemblées, d'Écriture Sainte, de théologie, de la manière d'annoncer l'Évangile, de catéchiser les enfants, d'entendre les confessions, d'administrer avec fruit les autres sacrements. C'étaient là les vrais moyens de nourrir et de conserver l'esprit ecclésiastique. Aussi a-t-on vu ceux qui composaient la petite association se livrer par la suite, avec un zèle infatigable, à la sanctification et au salut de leurs frères (3).

Quelques uns s'appliquèrent en même temps à l'ins-

(1) *De la Loire aux Pyrénées*, Lille, in-8°, 1840, p. 369.

(2) Le Glay, *Cameracum christianum*, p. LXIII.

(3) L'abbé Capelle, *Biographie des prêtres du diocèse de Cambrai morts après 1800*, p. 332.

truction de la jeunesse. Des familles du pays, touchées de la vie exemplaire des exilés, leur confiaient l'éducation de leurs enfants, qu'ils formèrent ainsi à la science et à la vertu. Ces modestes fonctions mettaient nos prêtres en état de pourvoir à leurs besoins et même de soulager leurs compagnons d'exil qui se trouvaient dans la misère. Tous d'ailleurs saisissaient avec empressement les occasions de se rendre utiles à leurs hôtes, même par des travaux manuels, et s'efforçaient ainsi de reconnaître, dans la mesure de leurs moyens, la généreuse hospitalité qui leur permettait d'attendre, dans une paix relative, la fin de la tourmente révolutionnaire.

En Angleterre.

Monsieur l'abbé Plasse, chanoine de Clermont, a publié un très bon ouvrage sur le *Clergé français réfugié en Angleterre, pendant la révolution*.

Il distingue trois courants d'émigration : le premier, de 1792 à 1793, amène principalement les prêtres du nord-ouest de la France, qui, rapprochés des côtes de l'Angleterre, y cherchent abri et sécurité. Le second, de 1794 à 1795, fournit des proscrits du sud et de l'est, du centre et du nord, de toutes les parties de la France, et des pays voisins où les succès des armées de la Révolution forcent les pauvres prêtres traqués à quitter leur premier asile. Le troisième enfin, de 1797 à 1799, comprend les prêtres chassés de France après le 18 fructidor. En somme, on estime à dix mille le nombre des prêtres français qui vinrent, pendant le cours de la Révolution, demander un asile à l'Angleterre, et à huit mille le nombre des prêtres secourus.

Les prêtres Wallons qui s'embarquèrent à Boulogne, à Calais et à Dunkerque, pour se réfugier en Angleterre furent

beaucoup moins nombreux que les exilés dont nous avons parlé jusqu'ici. Nous en avons indiqué la raison. Appartenant en grande partie au diocèse de Tournai, ils suivirent le mouvement d'émigration de ce diocèse qui se porta surtout vers l'Allemagne. Quelques-uns cependant, attachés aux paroisses wallonnes dépendant du diocèse d'Arras, suivirent en Angleterre Mgr de Conzié, leur évêque, qui avait trouvé un asile à Londres, auprès des princes de la maison de Bourbon dont il était un des conseillers écoutés.

Nous devons le dire, la Grande Bretagne se montra non seulement hospitalière, mais charitable et généreuse envers nos prêtres. Il est vrai que les anciennes lois contre les catholiques interdisaient formellement leur culte, même privé, et que les ecclésiastiques surpris dans l'exercice de leur ministère étaient passibles d'une condamnation à mort. Mais, en 1791, moyennant une déclaration de fidélité au roi, un bill du Parlement avait accordé aux catholiques le libre exercice de leur culte, qui fut même protégé par les lois. Ce fut sous le bénéfice de ces libertés que les émigrés et les prêtres français abordèrent en Angleterre.

Tout d'abord des journaux accueillirent les proscrits par des articles hostiles qui excitèrent le bas peuple plein d'absurdes préjugés contre le *papisme*. Plusieurs attentats furent même commis contre des prêtres français, mais, hâtons-nous de le dire, de pareils crimes furent très-rares et ils ne sauraient porter atteinte au souvenir de la magnanimité de la nation anglaise ni à la reconnaissance que lui garde le clergé français.

La haute société se montra favorable à la souscription qui fut ouverte dès les premiers jours en faveur des exilés, sous l'inspiration de Mgr de la Marche et la direction de plusieurs membres du Parlement.

En septembre 1792, quatre mille prêtres étaient à Lon-

dres, à la charge de la souscription. Ce nombre, nous l'avons dit, s'éleva bientôt à huit mille. Huit mille prêtres à secourir, et cela pendant près de dix ans ! Ce seul exposé donne la mesure de la générosité de la nation anglaise.

Un important document, publié par M. Plasse dans son chapitre V, prouve que le gouvernement anglais consacrait par année deux millions et demi au soulagement de nos prêtres. Il divise ainsi les ecclésiastiques réfugiés à Londres : d'abord les quatre mille à la charge de la souscription, puis les ecclésiastiques qui n'y sont pas inscrits comme ayant des ressources pécuniaires ; ceux qui étaient recueillis dans les maisons comme commensaux ; enfin un très-grand nombre vivant de leurs talents ou de leur industrie. Tous ceux en effet qui purent trouver à employer leur vie le firent sans hésiter. Les plus favorisés se livrèrent à l'enseignement ; le grand nombre exerçait les professions de tailleurs, brodeurs, horlogers, cordonniers, chapeliers, commis dans les magasins ou même ouvriers des champs. Ils surent mériter, même dans les plus humbles fonctions, le respect de ceux qui les employaient. Ils étaient en général d'humeur agréable et même gaie, ayant la paix de la conscience et le caractère de leur pays, ce caractère français plein de ressort et d'entrain. Français, ils l'étaient jusqu'aux moelles, à ce point que, tous meurtris des coups de la Révolution, chassés du sol natal, séparés de leurs familles et de leurs amis, réduits à la misère, « ils n'aimaient pas à récriminer contre leurs compatriotes persécuteurs ; » ils prononçaient le nom de France avec amour, et ne se consolait entre eux qu'en parlant du pays. Ils puisaient surtout la résignation et la force dans les exercices de la vie chrétienne, l'assistance à des retraites spirituelles, la pratique des bonnes œuvres et des devoirs de la piété. Les prêtres furent autorisés par Mgr Douglas, évêque du district de Londres, à dire la Messe dans les maisons particulières,

puis à ouvrir des oratoires et mêmes des chapelles dans différents quartiers.

Nos exilés, tout en appréciant la générosité de l'hospitalité britannique, avaient sans cesse les yeux tournés vers la France, n'attendant qu'une occasion propice pour y rentrer. Leurs espérances furent grandes après le 9 thermidor, mais bientôt déçues.

On sait quelles alternatives de calme et de persécution marquèrent les années suivantes. A la fin de l'année 1800, 500 prêtres étaient partis pour la France. Le concordat accompagné d'une amnistie générale pour les prêtres dits réfractaires, amena le départ d'Angleterre de plus de 2.000 ecclésiastiques. Au 5 novembre 1802, il n'en restait plus que 876. La mort avait fait son œuvre dans les rangs de nos confesseurs de la foi : 1.300 avaient succombé à l'âge, aux infirmités, aux maladies, aux privations et aux profondes misères de l'exil (1).

Huit à neuf cents ecclésiastiques restèrent quelque temps encore en Angleterre, pour diverses raisons. Les uns avaient trouvé à exercer leur ministère dans des centres religieux qu'ils ne pouvaient pas quitter immédiatement; d'autres achevaient dans les familles des éducations particulières; d'autres aussi ne crurent pas devoir se soumettre au nouvel ordre de choses établi en France. (2)

(1) Voir *La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, année 1886, p. 323.

(2) Outre ceux que nous avons eu l'occasion de mentionner déjà aux chapitres III et VI, nous pouvons encore citer, parmi les prêtres wallons qui durent chercher leur salut dans l'exil : MM. Six, curé de Lompret; S. Dujardin, curé de Tressin; Leclercq, curé d'Hem; A.-J. Favier, curé d'Ascq; Discart, curé de Pont-à-Marcq; Maressal, curé d'Ostricourt, mort en émigration; Siro, curé de Mérignies; P.-C. Desmarescaux, curé de Frélin; P. Chambart, curé d'Attiches; Bauduin, curé de Mons-en-Pevèle; Et.-Jean Dorchies, curé du Mesnil; Ig.-Jean Breckevelt, curé de Beaucamps; P.-F. Fontaine, curé de Salomé; Devaux, curé de Marquillies; Taffin, curé de Fournes; J. Demaladry, curé de Frelinghien; Hennebert, curé d'Erre, mort en exil; Jacquart, curé de Nomain; J.-Ant. Prévost, curé de Landas; L.-F. Defiez, curé de Cou:

III.

Les Déportés.

La Révolution, suivant le mot d'ordre par elle reçue de la secte infâme de la Franc-Maçonnerie (1), avait résolu de « purger le pays de tous les prêtres *fanatiques*. » (lire *catholiques*). Plusieurs décrets successifs prononcèrent la peine de la déportation contre les prêtres insermentés, leur laissant vingt-quatre heures pour quitter leur district, trois jours pour se retirer hors des limites de leur département, un mois enfin pour passer la frontière de France (26 mai 1792). Ce décret parut bientôt trop doux ; à la détention et à la déportation on substitua la peine de mort et les massacres commencèrent.

L'impiété ne fut pas satisfaite ; un nouveau décret de déportation fut lancé contre les prêtres qui avaient survécu à ces exécutions en masse : la peine de mort dans les vingt-quatre heures était réservée à ceux qui rentreraient en France (21 avril 1793). Enfin un troisième décret, complétant la législation révolutionnaire contre les prêtres, mit le comble à la persécution : indistinctement tous les membres du clergé étaient condamnés en bloc et sans jugement préalable à la déportation et à la mort (21 et 22 octobre 1793).

tiches ; Milot, curé de Sin-le-Noble ; Ficheux, curé de Flines ; Stanislas Lecomte, né à Valenciennes, religieux de l'abbaye de Cysoing et curé de Camphin en Pevèle, mort en exil, le 31 décembre 1797, à l'âge de 77 ans, à Antoing, près de Tournai ; Antoine Huet, religieux de la même abbaye, natif de Cantin, curé de Somain, mort aussi en exil dans une ville de la Saxe, etc. — Ces noms, joints à ceux que nous avons cités çà et là, chemin faisant, ne forment cependant qu'une liste incomplète.

(1) Voir : L'abbé Barruel, *Les sociétés secrètes et la Société* ; le P. Deschamps, *Mémoires* ; Claudio Jannet, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution* ; Leo Taxil *Les Mystères de la Fran.-Maçonnerie* ; Mgr Fava, *Lettre du 9 octobre 1887 à M. Lucien Brun, président des jurisconsultes catholiques*, etc.

Désormais, selon la cynique expression du fameux Fouché, « la chasse va être donnée aux prêtres. » Sur tous les points de la France, les ministres fidèles de notre sainte religion sont poursuivis, traqués et trainés comme des criminels vers Lorient, Nantes, Bordeaux et Rochefort, ports de mer désignés pour leur embarquement. Lorient en reçut un certain nombre, mais ils furent bientôt répartis entre les trois autres ports.

A Nantes, l'on sait comment le farouche Carrier « exécuta *verticalement* le décret de déportation » par ses *noyades* tristement célèbres. Bordeaux reçut les prêtres du midi et du centre ; Rochefort ceux du Nord et de l'Est (1).

Le voyage des déportés de notre pays jusqu'à **Rochefort** ne fut qu'une suite de souffrances à peine interrompues par les marques de sympathie et les secours que leur prodiguèrent quelques courageux chrétiens. A Lille, la populace se porta au devant d'eux et les salua par des rires frénétiques, des outrages, des blasphèmes et des menaces. L'administration de cette ville sévit contre eux avec une rigueur extrême : elle les fit enfermer à la prison de la Tour Saint Pierre où des géoliers inhumains leur firent souffrir toutes sortes de mauvais traitements.

De Lille, on les conduisit à Douai à la suite d'une charrette remplie de malfaiteurs qu'on envoyait aux galères. Arras et Bapaume virent leur populace se lancer contre eux, les accabler d'insultes et se disposer même à en venir à des voies de fait.

(1) Au sujet de ces derniers, M. l'abbé Manseau, curé-doyen de Saint-Martin de Ré, a publié un excellent travail intitulé : *Les Prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, 2 vol. in-8, Lille, Desclée, 1886. — Voir aussi dans la *Revue des questions historiques*, avril 1882 et 1883, *La déportation à l'île d'Oléron* et *La déportation à la Guyane après fructidor*, par M. Victor Pierre.

Ainsi traînés de ville en ville, sur des charrettes ouvertes, constamment exposés aux intempéries de l'air, ils arrivèrent à Rochefort où on les « parqua » dans une salle destinée d'abord à 160 prisonniers, mais dans laquelle on en entassa plus de deux cents. L'inconcevable malpropreté que les révolutionnaires voulaient convertir en instrument de mort, l'air pestilentiel qu'elle produisait, la mauvaise nourriture composée d'une petite ration de pain noir et corrompu, furent autant de tourments cruels pour nos pauvres prêtres. Mais leur vertu n'en était point ébranlée. Pour se soustraire à ces souffrances, qu'ils savaient fort bien n'être que le commencement de leurs douleurs, pour recouvrer leur liberté, ces courageux confesseurs de la foi n'avaient qu'un mot à dire ; le serment leur eût ouvert de nouveau les portes de la patrie, la voie des honneurs et des richesses. Aucun d'eux ne prononça ce mot !

Quand les prisons furent remplies, on dirigea les nouveaux arrivés vers le *Bonhomme Richard*, vieux vaisseau de ligne servant d'hôpital à 80 soldats galeux. C'est là que nos pieux prisonniers commencèrent leur vie de déportés. Beaucoup y contractèrent de cruelles maladies : un certain nombre y succombèrent.

En mars 1791, on affecta aux déportés deux navires, les *Deux Associés* et le *Washington* ; dans ces prisons flottantes, dans l'île d'Aix et dans l'île Madame, neuf cents prêtres endurent, pendant de longs mois, le supplice de la misère, de la faim, de la soif, du manque d'air, de la vermine et des maladies les plus cruelles. Il serait difficile de donner en quelques lignes une idée de ces souffrances : il faut lire en entier, dans l'ouvrage de l'abbé Manseau, que nous citons plus haut, ce lugubre tableau tracé de main de maître et de la plus exacte vérité.

Le 9 thermidor rendit la liberté aux suspects, mais, pour

les prêtres fidèles, la délivrance tarda encore : leurs prisons flottantes, les *pontons*, ne s'ouvrirent qu'au printemps de 1795. Six mois après, la loi du 3 brumaire les y renvoya : tous les édits de proscription contre la religion et ses ministres furent de nouveau appliqués avec la dernière rigueur par le Directoire.

En juillet 1797, les Cinq Cents et les Anciens révoquent cette odieuse législation ; prêtres et proscrits reparaissent, mais le coup d'Etat du 18 fructidor renouvelle les mesures contre le clergé réfractaire. La chasse aux prêtres recommence ; les prisons de Rochefort, seul point d'embarquement désigné, regorgent de nouveau. Mais, cette fois, « l'on débarrassera la France de cette engeance » en allant déposer les proscrits sur la terre lointaine et homicide de **Cayenne** et de **Sinnamari**.

Parmi les vaisseaux qui firent le transport de cette « cargaison » d'un nouveau genre, à travers mille dangers, tempêtes et combats contre les croisières anglaises, nous ne citerons que *La Bayonnaise* sur laquelle prirent place la plupart des prêtres Wallons déportés. Cette corvette, de 36 canons, devait prendre cent-vingt exilés. Armée dès le 12 avril 1798, elle se trouvait en rade le 17 juin et reçut, le 31 juillet, ses passagers comprenant 109 prêtres, 10 laïques et 203 hommes d'équipage.

Le commissaire chargé de l'embarquement accabla les vertueux prêtres d'insultes et d'outrages. Lorsque le commandant, Edmond Richer-Lelarge, qui, dit l'abbé Manseau, était rempli de bons sentiments, représenta à ce commissaire le mauvais état et l'insalubrité des provisions qu'il avait à bord, Robert (c'était le nom de cet homme impie, immoral, obscène) ne rougit point de lui répondre qu'elles étaient assez bonnes pour des prêtres : « Tu es chargé de la malédiction du peuple,

lui dit-il, ce que tu as à donner est plus que suffisant pour des calotins et qu'importe, au reste, combien tu en débarqueras à Cayenne ? N'y en eût-il plus que cinquante en vie, cela suffit. Ceux qui ne peuvent faire la traversée en mourront et la République en sera débarrassée. »

L'abbé Manseau ajoute que les déportés furent l'objet d'une « tolérance extrême et de soins charitables » et qu'ils jouirent, en mer, « d'une liberté illimitée ». Un peu plus loin cependant, il constate que « leur nourriture était affreusement mauvaise : biscuit pourri, viande salée et avariée, soupes parfois repoussantes. » Voici d'ailleurs un fidèle résumé de la relation d'un de nos prêtres, déporté de la *Bayonnaise* (1).

A peine les confesseurs de la foi furent-ils à bord, qu'on les fit descendre à fond de cale. Là, on indiqua à chacun d'eux le hamac qui lui était destiné. Ils furent consignés dans deux pièces que le capitaine ferma lui-même avec soin et à l'entrée desquelles il posa une garde chargée d'abattre d'un coup de sabre la tête des prisonniers qui auraient osé tenter de sortir sous quelque prétexte et pour quelque nécessité que ce fût. Les malheureux prêtres restèrent ainsi, l'espace de 24 jours, privés de la faculté de faire un pas, de se tenir debout et même de respirer l'air : ils ne sortaient que pour prendre leurs repas entre les batteries et encore quelle nourriture leur donnait-on ! Biscuit gâté, dur, rempli de vers, couvert de toiles d'araignées ; un peu de lard ou de bœuf salé mais corrompu ; ou bien des poissons qui exhalaient une odeur si fétide que le capitaine, craignant pour la santé de son équipage, les fit jeter à la mer ; ou bien encore des fèves et des pois cuits à l'eau. Et l'on mêlait par dérision à tout cela les os et les mor-

1) L'abbé Lansheere, *Notice sur l'abbé Flotteu*.

ceaux que les matelots rebutaient. Leur boisson consistait en un verre de vin et deux verres d'eau corrompue. Et pendant deux mois et demi que dura la traversée, on ne leur accorda pas le moindre adoucissement. Aussi vit-on bientôt une maladie fiévreuse et le scorbut se déclarer avec une telle violence que tous les déportés en furent attaqués et que plusieurs en moururent. Alors seulement, craignant que la peste n'éclatât à bord, on permit aux malheureux de prendre l'air entre les batteries et l'on autorisa les malades à passer la nuit dans la partie du navire qui servait d'étables aux animaux.

La *Bayonnaise* arriva en vue de Cayenne, le 29 septembre. Mais le supplice de ces martyrs n'avait été ni assez cruel ni assez long. On se complut à les laisser, dix jours encore, en butte à l'insolence de l'équipage, sous un soleil brûlant qui ne disparaissait que pour faire place à un brouillard lourd et pestifère capable à lui seul de leur enlever le peu de forces que leur avaient laissées la vermine et les maladies.

Le 9 octobre, vingt-trois prêtres malades furent débarqués et conduits à l'hôpital de Cayenne, dont le service, par une de ces inconséquences qu'on trouve dans la tyrannie et l'oppression, avait été confié par le Directoire à des religieuses hospitalières. De leur côté, les habitants et surtout les planteurs reçurent nos déportés avec la plus touchante compassion et s'efforcèrent par tous les moyens en leur pouvoir de soulager leurs maux. Mais cet accueil déplut aux agents révolutionnaires qui redoublèrent envers eux de mauvais traitements et de cruautés et finirent par les soustraire à la bienveillance des habitants en les faisant transporter

à Conanama, puis à Sinnamari, où les avaient précédés 87 déportés dont 78 prêtres de la *Bayonnaise*.

Là, leur vie fut des plus malheureuses et les souffrances qu'ils eurent à endurer eussent été capables de jeter dans le désespoir les plus robustes caractères ; mais la religion leur donna assez de forces pour supporter ce long martyr avec résignation. Ce courage cependant ne pouvait rien, dans ce séjour de désolation, contre les coups de la mort qui, chaque jour, éclaircissaient les rangs de la vaillante milice sacerdotale. (1) En moins d'un an, cent trente-huit déportés succombèrent.

Bonaparte parut enfin, qui mit un terme à la tradition jacobine ; mais ses premières faveurs furent pour les prêtres assermentés, apostats ou mariés, que leur défection n'avait pas préservés du sort commun. Les autres, les fidèles, durent leur liberté au Concordat de 1801 ; ils avaient repoussé avec indignation toute offre d'un compromis qui les eût affranchis deux ans plus tôt en les assimilant aux prêtres jureurs (2).

IV.

Les Martyrs.

Nous avons mentionné déjà quelques-unes des vic-

(1) Voir : J. J. Aymé, *Déportation et Naufrage* ; — L. A. Pitou, *Voyage à Cayenne*, t. II ; — L'abbé Aubert, *Histoire de la Déportation à Cayenne* ; — Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté non jugé*, t. I ; — Mgr Brumault de Beau regard, *Mémoires* ; — Guillon, *Les Martyrs de la Foi*, t. I.

(2) Nous donnons en terminant, comme pour les *Exilés*, la liste — certainement incomplète — des prêtres Wallons déportés : MM P. Morel, curé d'Abscon ; E.-Jos Charlet, curé de Roncq ; Jac. Frattez, curé d'Halluin ; Lorthiois, curé de Forest ; Caillet, curé de Ronchin ; J.-Aug. Ochin, curé de Faches ; Duchatel, curé de Sainghin-en-Mélantois ; Rouzé, curé de Mouchin ; Soyez, curé de Genech ; L. Desbonnez, curé de Cysoing ; A.-F. Rogez, curé de Co-

times de la révolution. Hâtons-nous de dire que la Flandre-Wallonne fut préservée, au moins en partie, de la Terreur sanglante. Elle vit sans doute les échafauds se dresser à Lille et à Douai, mais la guillotine n'y fut pas installée pour ainsi dire en permanence comme à Arras, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres villes.

Quand le féroce Lebon avait voulu faire usage des pouvoirs qui lui avaient été confiés pour le département du Nord, Florent Guyot, en mission à Lille, avait tout simplement suspendu son arrêté. Après « ce pas de clerc » (comme il le qualifia lui-même) Lebon recula prudemment : il demanda même au comité de Salut public qu'on « le débarrassât de ce département du Nord où il n'entendait rien. »

A **Lille**, un seul prêtre, à notre connaissance, fut mis à mort par la hache révolutionnaire. C'est l'abbé Nys, dont nous avons parlé plus haut. Mais les tribunaux de Paris et ceux de la province suppléèrent à ce que celui de Lille pouvait laisser à désirer. Dans la lamentable liste de leurs victimes, nous comptons, pour le département du Nord, environ cent-cinquante noms, parmi lesquels nous trouvons ceux de deux prêtres, l'un, nommé Bernard, condamné comme réfractaire par le tribunal de la Vienne; l'autre, du nom de Roquefeuille, trésorier du « ci-devant » chapitre de Saint-Pierre de Lille, condamné pour un motif semblable.

A **Douai**, il y eut davantage de victimes. Les portes

brioux; Francomme, curé de Bouvines; Dugauquier, curé de Bourghelles; P.-l. Jacquart, curé de Templeuve; J.-J. Vandeville, curé de Warlaing; X.-F.-Jos. Mollet, curé de l'Ecluse; J.-B. Flament, curé de Cantin; Lucas, curé de Lallaing. On doit ajouter à cette liste les noms que nous avons eu occasion de citer aux chapitres précédents.

des prisons s'ouvriraient, de temps à autre ; mais ce n'était pas pour rendre la liberté aux malheureux détenus que l'on appelait : c'était au contraire pour les conduire à la mort. « Chaque jour, dit l'abbé Charles, dans la relation que nous avons citée, on en voyait périr par la fusillade et la guillotine ». Il cite, entre autres, M. Hoël, vicaire de Nomain, et M. Lempereur, prieur de Maroilles, qui furent fusillés.

Au sujet de ce dernier, le biographe de l'abbé Joseph-Constant Rousseau, ancien religieux de ce monastère, mort plus tard curé de Gœulzin, rapporte le trait suivant : « M. Rousseau apprend qu'un des supérieurs de son monastère est enfermé dans la prison de Douai, menacé chaque jour du sort réservé à tous ceux qui avaient alors ou un nom ou une conscience. La condamnation est même déjà portée. M. Rousseau quitte Cambrai à l'instant, arrive à Douai, et sous l'habit d'un marchand de balais, la charge sur le dos, il se présente à la prison où il a le bonheur d'être admis ; bientôt il est auprès de son digne prieur. Mais il faut comprimer les émotions violentes qu'éprouvent ces deux cœurs : toute manifestation ferait deux victimes pour une ! Sous la forme d'une conversation ordinaire et commune, l'enfant dévoué prépare son père spirituel à la mort et le laisse plein de résignation, de courage et d'admiration. Le lendemain, le vieillard était passé par les armes ».

En dehors de la Flandre-Wallonne, mais dans les limites du département du Nord, nous avons à signaler, parmi les martyrs de la terreur, plusieurs prêtres et religieux Wallons.

A Cambrai, ces meurtres commis au nom d'une prétendue légalité et après un semblant de jugement, eurent lieu dès l'arrivée en cette ville de Joseph Lebon, qui dressa

« sa sainte guillotine » sur la grand'place. A Valenciennes, ils n'eurent lieu qu'un peu plus tard, après la reprise de la ville par les Français sur les Autrichiens.

Si le nombre des victimes en général fut beaucoup plus considérable à **Cambrai**, — on en compte cent trente, — il n'y eut cependant, à notre connaissance, que trois prêtres exécutés : Noël Maillieu, religieux de Vaucelles ; Pierre-Joseph Peugnet, curé de Vitry ; François-Dominique Tranchant, chapelain à Cambrai.

A **Valenciennes**, au contraire, où le nombre des victimes fut beaucoup moindre — soixante-sept — il y eut davantage de prêtres exécutés. On en cite jusqu'à trente-sept, parmi lesquels nous ne relevons que les noms des prêtres ou religieux Wallons. Luc-Antoine Panier, natif d'Armentières, âgé de 56 ans, curé de Saint-Vast là Haut, guillotiné le 17 octobre 1794 ; le père Anchin, né à Seclin, religieux prémontré de l'abbaye de Vicoigne, curé de la paroisse de Curgies, âgé de 50 ans, exécuté le 19 du même mois ; le frère Joseph Sandeur, né à Douai, frère convers au couvent des capucins de Valenciennes, âgé de 46 ans ; le père Damase Bettremieux, né à Watrellos, récollet de Valenciennes, âgé de 63 ans ; Denis-Benoit Selosse, né à Wambrechies, curé de Notre-Dame-la-Grande à Valenciennes, âgé de 50 ans, exécuté le 23 octobre, avec les deux précédents.

Ces prêtres courageux, ainsi que leurs compagnons et les religieuses condamnées avec eux, marchèrent au supplice avec une résignation d'âme et une sérénité de visage dont quelques vieillards ont gardé le souvenir. Sur les marches de l'échafaud ils chantaient les litanies et adressaient à Dieu des prières qui attestaient la vivacité de leur croyance et qui plus d'une fois émurent jusqu'aux larmes leurs bourreaux eux-mêmes.

En dehors du département, à **Arras**, centre d'opérations de Joseph Lebon, eurent lieu aussi plusieurs exécutions que nous devons mentionner.

Le 28 pluviôse an II (16 février 1794), le tribunal révolutionnaire condamna à mort un jeune prêtre de 25 ans, Théophile Valain, né à Evin, domicilié à Douai, et Angélique Valain, sa sœur.

Parmi les chanoines du chapitre d'Arras, détenus dans diverses prisons, se trouvait François-Lamoral de Buissy, natif de Douai, âgé de 64 ans. Il avait été inculpé d'émigration. Lebon, dans son arrêté, « considérant que lui et ses collègues sont les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre la nation, en protestant contre les décrets de l'Assemblée Nationale, sous le prétexte spécieux et perfide que la religion était compromise par leur exécution », décrète qu'ils seront traduits au tribunal révolutionnaire. La procédure ne fut pas longue. Condamnés à mort, lui et cinq de ses collègues reçurent dans un monde meilleur la récompense de leur fidélité à l'église, le dimanche 6 avril 1794, à l'heure de midi.

Le 24 du même mois, le vénérable abbé de Saint-Eloy, Jacques-Philippe Leignel, natif d'Armentières, député ordinaire des Etats en 1789, âgé de 62 ans, arrêté comme suspect, le 3 avril 1793, et son frère, Barthélemy-François, religieux de Saint-Vaast, âgé de 52 ans, furent amenés devant le tribunal révolutionnaire, sous prévention d'avoir gardé et distribué des papiers et des écrits contre-révolutionnaires, afin de pervertir l'esprit public. Ils furent condamnés et exécutés l'un et l'autre pour ce fait.

M^{me} Philippine Hannecart de Briffœil, ancienne abbesse de La Brayelle-lez-Hasnay, native de Douai et âgée de 63 ans, fut exécutée le 25 juin de la même année « pour avoir cherché à dépouiller la Nation et s'être apitoyée sur le sort des prêtres déportés ».

Cinq jours plus tard, le tribunal révolutionnaire faisait comparaître devant lui une nouvelle série de victimes. C'étaient onze prêtres et cinq religieuses, arrêtés à Ypres quelques jours auparavant, sur le chemin de l'exil. Parmi eux se trouvait Pierre-Joseph Chartrel, âgé de 59 ans, né à Lille, carme de la résidence de Saint-Omer, Henriette Debuchy, âgée de 30 ans, née à Lille, religieuse hospitalière de Comines, et Anne Vandervick, âgée de 42 ans, née à Bergues, supérieure des hospitalières de Comines.

On accumula contre ces malheureux tous les lieux communs ordinaires, hostilité au serment, distribution de libelles, prières et invocations fanatiques, secours aux émigrés. Le greffier du tribunal, Guilluy, leur posa même ces deux questions étranges : « Vivrez-vous bien en France sans roi ? » Chacun d'eux répondit : « Sans roi, oui. » Il ajouta : « Vivrez-vous bien sans Pape ? » — « Sans Pape, non » répondirent-ils d'une voix unanime. Ce *non* fatal, ajoute un témoin, fut leur arrêt de mort. Quand on mena à l'échafaud ces martyrs de leur foi envers la papauté, la populace les insulta et donna à leur marche le caractère d'une procession : eux chantaient l'Office des Morts. C'était une scène des premiers siècles de l'Eglise.

« Gloire aux victimes innocentes ! Pardon et paix à leurs bourreaux ! »

LE
CLERGÉ DE LA FLANDRE-WALLONNE

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE VIII.

La Restauration du Culte.

Tandis que le clergé schismatique, réduit à de minimes proportions, déconsidéré et mourant, s'efforçait de donner encore quelques signes de vie et d'action, les portes de la patrie se rouvraient peu à peu pour ceux qui, restés fidèles à l'unité catholique, vivaient, depuis dix ans, dans les douleurs d'un exil honorable. Accueillis de tous côtés avec une joie pieuse, ils rentraient, comme en triomphe, soit dans leurs foyers, soit dans leurs anciennes paroisses (1). « Au milieu des ruines de leurs églises, ils rappelaient à leurs fidèles qu'il est des pertes triomphantes à l'envi des victoires et que, du sein même des abaissements et des ignominies de l'Eglise, sort une gloire nouvelle, une invincible démonstration qu'elle est l'œuvre de Dieu. » Réunis au petit nombre de prêtres insermentés qui n'avaient pas quitté le pays, ces confesseurs de la foi exerçaient le saint ministère partout où on les appelait.

(1) Le Glay, *Caméracum christianum*, Introduction, p. LXIV.

Dès lors aussi, beaucoup d'anciens prêtres constitutionnels avaient retracté leur serment. Les uns, emprisonnés ou déportés avec les prêtres fidèles, avaient fini par rentrer en eux-mêmes, à la vue de la douce quiétude et de la parfaite résignation de leurs confrères ; ils avaient compris que l'attachement à leurs devoirs et à la Sainte Eglise était le principe de cette paix dont jouissaient les prêtres insermentés ; ils avaient rougi de leurs faiblesses ; ils avaient fait l'aveu le plus sincère de leurs fautes et donné, par une rétractation des plus édifiantes, la preuve de leur conversion. « Vous qui nous survivez, disaient plusieurs d'entre eux, à leurs derniers moments, aux prêtres catholiques qui les avaient absous, dites bien à nos paroissiens que nous implorons leur pardon, comme nous l'avons demandé à Dieu. » (1) Les autres, épargnés par la Révolution, mais bourrelés par les remords et touchés par la grâce du Dieu d'infinie miséricorde, avaient abjuré leurs erreurs aux pieds de leurs supérieurs ecclésiastiques et avaient été réconciliés à l'église.

Ces trois éléments, nous voulons dire les prêtres fidèles, rentrant de l'exil ou de la déportation, les missionnaires, désormais libres d'exercer leur ministère en plein jour, et les assermentés revenus de leurs égarements, concoururent à la restauration du culte catholique, dans l'ancienne Flandre-Wallonne, lorsque le Concordat l'eût rétabli officiellement.

On connaît assez les événements qui amenèrent ce grand acte de pacification religieuse, dont la négociation fut si difficile et marcha si lentement. Il fut signé le 26 messidor an X (15 juillet 1801.)

(1) L'abbé Manseau, *Les prêtres et religieux déportés*, t. I, p. 261.

Le concordat stipulait une nouvelle circonscription des évêchés, auxquels nommerait le premier consul, le Pape conférant ensuite l'institution canonique. Cette circonscription ne fut ni celle de l'ancien régime, ni celle qu'avait établie la Constitution civile du clergé. La première fut supprimée; la seconde considérée comme non avenue. Dix nouvelles églises métropolitaines et cinquante sièges épiscopaux furent créés. Pour occuper ces nouveaux sièges, Bonaparte émit, comme nous l'avons dit, l'intention de choisir douze évêques parmi les constitutionnels. Il fallut céder sur ce point comme sur plusieurs autres. De plus, le 8 juin 1802, le conseiller Portalis écrivit aux nouveaux évêques qu'ils devaient prendre un de leurs vicaires-généraux parmi les constitutionnels et que ces mêmes prêtres devaient entrer, dans la proportion du tiers au quart, dans le choix qu'ils allaient faire de leurs chanoines et de leurs curés.

On voit par là à quel prix le Souverain Pontife en fut réduit à acheter la paix avec la France.

Dans le partage des nouveaux sièges, le département du Nord forma, comme en 1791, un diocèse complet, celui de Cambrai, dans lequel étaient venues s'incorporer des portions du territoire des anciens diocèses de Cambrai, d'Arras, de Tournai, d'Ypres et même de Saint-Omer.

A la tête de ce diocèse fut placé Mgr Louis Belmas, ancien évêque constitutionnel du département de l'Aude. Le clergé assermenté n'avait jamais inspiré que de la défiance dans notre pays. Aussi, dit M. le Dr Le Glay, la nomination de Mgr Belmas parut-elle y causer un peu de mécontentement. Mais, dès le jour de son installation, il eut le mérite de disposer favorablement les esprits. Il fit choix pour cette cérémonie de six prêtres insermentés, auxquels il adjoignit seulement deux ex-constitutionnels. Le discours qu'il

prononça à Douai, le 23 janvier 1803, et qui avait pour texte les paroles du Maître : *Estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ*, fut trouvé plein d'onction et de sagesse.

Il demanda et obtint pour vicaires-généraux, MM. François-Régis de Fontaine de Biré, dernier prévôt de Saint Géry de Cambrai, André-Joseph Chevalier, ancien professeur de théologie et chanoine de Saint-Amé de Douai, et Jean-Pierre Servois, ex-vicaire constitutionnel d'une paroisse de Paris. Son chapitre cathédral fut composé de sept chanoines titulaires : MM. de Valicourt, Colomier, Jamin d'Autteville, Antoine-Joseph Desplancq (1), Evrard, Lévrard et Daire. M. Colomier, étant mort peu de temps après, fut remplacé par M. de Muysart, ancien chanoine de Saint-Pierre de Lille (2).

(1) Successivement préfet du Séminaire Moullart, sous-principal du Collège d'Anchin, supérieur du Séminaire de la Foi, professeur de théologie en l'Université de Douai et chanoine de Saint Pierre en la même ville.

(2) *Cameracum christianum*, Introduction, p. LXV.

ERRATA.

- Page 8, ligne 25 : *au lieu de coté, lire côté.*
- P. 14, l. 23 : — cloitrées — cloîtrées.
- P. 21, l. 15 : — reconnu — reconnu.
- P. 25, l. 1 : — leurs couvents — leur couvent.
- note : — to al — total.
- P. 27, l. 21 : — cloitrées — cloîtrées.
- l. 28 : — existence — existence.
- P. 28, l. 20 : — Lessies — Liessies.
- P. 41, l. 13 : — *d'un partie — d'une partie.*
- P. 42, l. 4 : — maxines — maximes.
- l. 20 : — C'était comme - C'était, comme
- P. 58, l. 15 : — Prima — Primat.
- P. 62, l. 13 : — de Pas-de-Calais — du Pas-de-Calais.
- P. 68, note 1 : — révolutton — révolution.
- P. 81, note 1 : — Armentières — Armentières.
- P. 93, l. 8 : *lire* : commune et agent national en 1792.
- P. 129, l. 23 : — s'accroit — s'accroît.
- P. 161, l. 25 : — DOYeN — DOYEN.
- P. 172, l. 2 : — lescombles — les combles
-



TABLE DES MATIÈRES.

| | Pages. |
|---|--------|
| Introduction. | 5. |
| CHAPITRE I ^{er} — LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. | 13. |
| I. — Les communautés de femmes | 14 |
| II. — Les communautés d'hommes | 28 |
| CHAPITRE II. — LES PRÉLUDES DU SCHISME | 31. |
| CHAPITRE III. — LE SERMENT. — LE SCHISME. | 43. |
| <i>Lille. — Roubaix. — Wasquehal. — Wattrelos. — Lannoy. — Willem. — Tourcoing. — Merveux. — Linselles. — Bondues. — Bousbecque. — Lomme. — Haubourdin. — Annappes. — Comines. — Seclin. — Gondécourt. — Carnin. — Wattignies. — Noyelles. — La Bassée. — Armentières. — Douai. — Flines.</i> | |
| CHAPITRE IV. — LES ÉVÊQUES CONSTITUTIONNELS DU DÉPARTEMENT DU NORD | 57. |
| I. — L'évêque Primat | 57. |
| II. — L'évêque Schelle. | 81. |
| CHAPITRE V. — LE CLERGÉ CONSTITUTIONNEL | 85. |
| <i>Lille. — Roubaix. — Ennevelin. — Wasquehal — Wattrelos. — Lannoy. — Willem. — Annappes. — Tourcoing. — Neuville. — Bousbecque. — Linselles. — Bondues. — Comines. — Quesnoy-sur-Deûle. — — Lomme. — Haubourdin. — Wattignies. — Temple- mars. — Noyelles. — Armentières. — Douai. — Marchiennes. — Flines. — Raimbecourt. — Mon- cheaux. — Mons-en-Pevèle. — Raches.</i> | |
| CHAPITRE VI. — LE CLERGÉ RÉFRACTAIRE : LES MISSIONNAIRES | 115. |
| I. — Lille : MM. Saladin, Nys, Détrez, Favier, Cuitte, Probin, Saint-Jean, Legrand. | 116 |

| | |
|---|------|
| II. — Esquermes et Wazemmes : MM. Desbonnet, Bouchart, Détrez, Legrand | 126. |
| III. — Roubaix : Les Pères Bulteau, Castel ; MM. Serrurier, Choisy, Lecomte, Brédart, Jean-Baptiste et Pierre-Joseph Corne | 128. |
| IV. — Wattrelos : MM. Corne, Jonville | 139. |
| V. — Tourcoing : MM. Lecœuvre, Delécluse, Cuvelier, Sailly ; les Pères Delepoulle, Waroquier, Droulers. | 139. |
| VI. — Neuville : MM. Wagnon, Flahaut | 142. |
| VII. — Linselles : MM. Fremaux, Delcour, Tiers, Catteau, Dujardin | 142. |
| VIII. — Bousbecque : MM. Selosse, Messéan | 144. |
| IX. — Lannoy : M. Charles | 145. |
| X. — Anstaing : MM. Delebecque, Charles, Fourmentel, Chuffart, Destombes, Poutrain | 145. |
| XI. — Comines : MM. Nys, Deltour, Brédart, Décarmin, Lefranc, Bonduelle, Dubois, Leclercq, Cuvelier, Nollet, Duriez, Butin, Lahousse, Herrengt, Dujardin, Rouzé | 149. |
| XII. — Wattignies, Templemars : M. Wimille | 152. |
| XIII. — Annœullin, Provin, Wavrin | 153. |
| XIV. — Quesnoy-sur-Deûle, Deûlemont : MM. Bonduelle, Herrengt. | 154. |
| XV. — Lomme : MM. Dujardin, Lamotte, Fourmentel. | 154. |
| XVI. — Fournes, Aubert, Illies : M. Saint-Jean | 155. |
| XVII. — Armentières : Les Pères Degroux, Gruson, Linglart, Boquet, Delbolle, Broquet, Fidèle, Eusèbe ; MM. Dujardin, Paquet, Béghin, Brice, Défuge | 159. |
| XVIII. — Houplines : MM. Paquet, Dujardin ; le Père Costenoble | 165. |
| XIX. — Douai : Les Pères Brelle, Nazé ; MM. Ganié, Duriez, Henry, Bardoux, Lallemant, Wiart, Goguilon ; les prêtres anglais | 166. |
| CHAPITRE VII. — LE CLERGÉ RÉFRACTAIRE : LES PRISONNIERS ; LES EXILÉS ; LES DÉPORTÉS ; LES MARTYRS | 177. |
| I. — Les Prisonniers : à Douai ; à Doullens ; à Arras ; à Cambrai | 178. |

| | |
|---|------|
| II. — Les Exilés : <i>en Belgique ; en Allemagne ; en Angleterre</i> | 188. |
| III. — Les Déportés : <i>Rochefort ; Cayenne ; Sinnamari ; Conanama</i> | 197. |
| IV. — Les Martyrs : <i>Lille ; Douai ; Cambrai ; Valenciennes ; Arras</i> | 203. |
| CHAPITRE VIII. — LA RESTAURATION DU CULTE . | 209. |



LE
DOMAINE DU BREUCQ
ET LES
SEIGNEURS DE ROUBAIX

PAR
M. TH. LEURIDAN
MEMBRE TITULAIRE

I

La belle seigneurie vicomtière du Breucq, dont le siège était à Flers, mais dont les dépendances s'étendaient au loin, notamment à Lille et à Fives, était l'un des domaines les plus considérables de la région puisque à la fin du XIII^e siècle, avant le démembrement qui en fit deux fiefs, sa valeur répondait à près d'un million de francs de nos jours. Parmi ses dépendances, celles qui étaient situées dans l'enceinte de Lille constituaient la pairie du Breucq, (1) où les seigneurs avaient leur hôtel.

(1) L'Echevinage de Lille, substitué à l'action du pouvoir souverain dans la ville et sa banlieue, n'y souffrait d'autre justice étrangère que la justice foncière ou basse justice. D'un autre côté, les bourgeois jouissaient chez eux d'immunités et de franchises qui exonéraient leurs personnes et leurs biens de certaines charges; les héritages urbains, de quelque seigneurie qu'ils relevassent n'étaient pas soumis au dixième de leur valeur à la vente, don ou transport, mais au simple droit de 4 deniers d'issue dus par le vendeur sortant de propriété et

La seigneurie du Breucq a donné son nom à une noble lignée dont l'auteur était contemporain de la première croisade.

I. La Maison du Breucq, comme celle de Roubaix, remonte à un seigneur nommé Frumalde, vivant dans la seconde moitié du XI^e siècle. On connaît à ce Frumalde trois fils et une fille :

- 1^o Hugues de *Aqua* ou du Breucq, qui va suivre ;
- 2^o Bernard de Roubaix, mentionné dans les actes dès 1122 et qui n'existait plus en 1136 ;
- 3^o Olivier de Bondues, cité en 1127 avec ses frères Hugues de *Alouwe* et Bernard de Roubaix ;
- 4^o Une fille mariée à Lambert Nappin, frère de Bertulf, prévôt de Saint-Donat, à Bruges, d'où Burchard, meurtrier de Charles-le-Bon.

Cette filiation ressort des documents que je vais analyser.

II. Hugues de *Aqua* paraît dans une charte datée de Lille en 1117, chargé par le comte Bauduin de déterminer les limites d'une forêt de l'abbaye de Saint-Amand (1). En étudiant de près les actes du temps, on est amené à reconnaître que ce nom de *Aqua*, traduit par de *Liaue* dans une Chronique en langue romane du XIII^e siècle, et celui de *Bruc*, de *Bruech*

4 deniers d'entrée dus par l'acheteur prenant l'adhérentement. De sorte que toutes les enclaves, soit fiefs, arrière-fiefs ou dépendances de fiefs, quelles que fussent l'importance du fief au dehors et la condition du possesseur, étaient égales, *pares*, devant la haute juridiction des échevins lillois et devant les privilèges étendus des bourgeois, d'où le nom de *pairies*.

(1) « Sign. Hugonis de Aqua. » (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, tome 1, p. 40.)

où du Breucq, désignent tous deux un seul et même personnage et peut-être un seul et même lieu. Il y a, en effet, une réelle affinité entre le roman *Liaue*, l'eau, venant de *Aqua*, et le flamand *Broeck*, marais. On sait d'ailleurs que le Breucq, situé précisément sur l'eau, sur la Marque, est un fonds marécageux.

On lit au folio 35 v^o d'une chronique manuscrite du XII^e siècle, dont M. Alphonse Wauters a donné un extrait dans son opuscule intitulé : *Un épisode des Annales des communes belges. Avènement et mort du comte de Flandre Guillaume de Normandie*, que Hugues de *Aqua*, dit de *Bruc*, avait épousé la seconde sœur de Roger le Jeune, châtelain de Lille de 1098 à 1130, et de Robert, troisième prévôt de la Collégiale de Lille, la première sœur étant alliée au châtelain de Courtrai, la troisième à Roger de Landas et la quatrième à Walter de Formeseles (1).

Sous ce nom de *Aqua*, Hugues souscrit immédiatement après Roger, châtelain de Lille, son beau-frère, la charte de 1117 que je viens de citer ; il souscrit encore immédiatement après le châtelain Roger une charte de 1122, aussi datée de Lille et par laquelle le comte Charles-le-Bon déclare avoir rétabli la paix entre le dit châtelain et l'abbaye de Marchiennes. (2) Sous le nom de *Liaue* (3), Hugues, de concert avec ses

(1) « Hii plures habuerunt sorores, qui primam duxit uxorem castellanus Curtracensis Saram nomine..... secundam duxit Hugo de Aqua dictus Hugo de Bruc de quâ suscepit Rogerum militem. Terciam duxit Rogerus de Landast, quartam Walterus de Formeseles. »

(2) Archives du Nord, *Cartulaire de l'Abbaye de Marchiennes*, p. 110.

(3) Une famille de *Liauwe* est représentée dans les titres de 1197, par M^e Jakemon de Liauwe (Hautcœur, *Cartulaire de l'Abbaye de Flines*, p. 371), et en 1334, par Jean de Liauwe, bailli de Lille. (*Fonds de l'Abbaye de Loos*, n^o 249).

frères Bernard de Roubaix et Olivier de Bondues livre à la justice, le dimanche 1^{er} mai 1127, Burchard, son neveu, meurtrier du comte Charles-le-Bon.

Les assassins et leurs complices subissaient, par divers supplices, le châtement de leur crime, mais Burchard, qui avait porté le coup mortel au comte, profitant d'un moment de confusion, était parvenu à s'évader et, accompagné d'un sien serviteur qui le guidait, avait gagné les environs de Lille. Épuisé, tourmenté par la faim, il se décida à détacher son serviteur vers la maison de son oncle Bernard de Roubaix pour lui demander un peu de nourriture. « Chiertes, dit la chronique, il estoit demenés par le » jugement droiturier de Nostre Singneur », car Bernard de Roubaix ne put se résoudre à soustraire son neveu à la justice et avertit son frère Hugues de *Liaue* de ce qui se passait. Celui-ci, après avoir pris conseil de ses frères Bernard de Roubaix et Olivier de Bondues, partagés, comme lui, entre les liens du sang et l'horreur du crime, manda au châtelain de Lille et aux bourgeois qu'ils vissent prendre le coupable au plus tôt. A la requête de Hugues, les gens de Lille vinrent en grand nombre et emmenèrent Burchard qu'ils attachèrent à un gibet sur le marché (1).

La chronique romane de laquelle j'extrais ce passage est pour ainsi dire la traduction littérale de la narration de l'archidiacre Gualter, auteur contemporain (2); mais

(1) « *Li générations, li parole et li lignie de li lignie des comtes de Flandre*, » Chronique du milieu du XIII^e siècle, apud J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. II, p. 79.

(2) Deux historiens de la même nation, Gualter, archidiacre de Téroouane, et Galbert, notaire public à Bruges, ont transmis à la postérité les circonstances de la mort de Charles-le-Bon. L'un et l'autre ne sont connus que par leur travail, mais ce travail, disent les Bénédictins de Saint-Maur, annonce des

celui-ci ne désigne pas autrement les oncles de Burchard que par les prénoms de Bernard et de Hugues, omettant Olivier de Bondues qu'il comprend néanmoins implicitement dans les termes *fratribus suis* en parlant de Hugues : « Ad domum Bernardi avunculi sui transmisit.... Bernardus vero Hugoni fratri suo hoc idem protinus nuntiavit. Hugo ergo communicato cum *fratribus suis* consilio.... (1). » La chronique des comtes de Flandre, publiée en 1643 sous le titre de *Flandria generosa* (2), est plus explicite. Elle rapporte que Burchard, s'étant évadé, tendit vers Lille où il avait trois oncles, frères de sa mère, savoir Hugues de *Alouwe* (3), Bernard de Robays et Olivier de Bondues ; que ceux-ci firent avertir le châtelain et le bailli, et que le dit bailli vint avec quelques échevins dans la maison de Hugues de *Alouwe*, s'empara de Burchard et le fit mettre au pilori (4).

auteurs respectables. Tous deux, après avoir été dans la confidence intime du comte, conservaient un égal respect pour sa mémoire; tous deux avaient été témoins de la plupart des faits qu'ils rapportent, ou les tenaient, ainsi qu'ils l'assurent, de personnes dignes de foi. Tous deux, par conséquent, méritent la même créance que l'on accorde aux historiens les plus accrédités. (*Histoire littéraire de la France*, T. xi, p. 139).

(1) *Vita B. Caroli Boni auctore Gualtero, archidiacono ecclesie Morinorum*, apud *Acta Sanctorum*, 2 martii, p. 175 — Dom Bouquet, *Historiens des Gaules et de la France*, T. xiii, p. 344.

(2) Les savants religieux de Saint-Maur parlent de cette chronique avec beaucoup d'estime. (Tesaur. nov. anecd., T. iii, pp. 377 et 378). L'auteur de la première partie, disent-ils, a rempli les devoirs d'un excellent écrivain, parlant peu d'événements d'une époque reculée et avec plus de développements des temps plus rapprochés de lui, rejetant sans détour les récits romanesques. Cette première partie s'arrête à la mort de Guillaume de Loo qui s'était porté comme prétendant à la succession du comte Charles.

(3) Forme flamande sous laquelle se reconnaît aisément Hugues de *Liaue*, de *Liauwe*. Despars appelle celui-ci *Vander Aleuwe* (J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*. T. ii, p. 79, en note). Lernutius le fait seigneur d'Halewyn : « Hugonem Alewenii toparcham. » (Apud *Acta sanctorum*, T. 1^{er} de mars, p. 175, en note) ; mais Lernutius est un poète.

(4) « Boscardus ... evasit.... tendens Insulas ubi tres habuit avunculos, fratres matris suæ, videlicet Hugonem de Alouwe, Bernardum de Robays et Oliverum de Bondues.... Avunculi sui... ad castellum ac ballivum mit-

Il y a dans cette dernière chronique une variante sur les autres récits : Le fugitif, parvenu à Lille, y aurait trouvé ses trois oncles à table, *ad mensam cœnantes reperit*, et les saluant humblement leur aurait demandé de le tenir caché pendant cinq jours ; ceux-ci, sans refuser ni acquiescer, l'auraient fait manger avec eux, mais auraient fait prévenir le châtelain et le bailli, et ce serait dans la maison de Hugues de *Alouwe* à Lille et non dans celle de Bernard de Roubaix que les trois frères réunis auraient livré leur neveu au bailli.

Suivant Galbert, la famille de Burchard, née dans le crime, finissait dans l'opprobre, vérifiant ainsi la parole du Seigneur : « Je suis le Seigneur votre Dieu, » un Dieu jaloux qui punit l'iniquité des pères sur les » enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération » de ceux qui le haïssent. » (1) Elle avait pour auteur un chevalier nommé Erembald, né à Furnes, de condition servile, à ce qu'il paraît. Attaché au service de Boldran, châtelain de Bruges, Erembald entretenait des relations adultères avec Dedda ou Duva, femme de son seigneur, et finit par faire périr ce dernier pour épouser sa complice et succéder à sa victime. Il eut de cette femme criminelle le prévôt Bertulphe, Désiré Haket, Wilfrid Knop, Lambert Nappin, père de Burchard, et Robert qui fut châtelain après lui. Celui-ci eut pour successeurs, comme châtelains de Bruges, son fils

tant. Ballivus pro aliquibus scabinis mittit et cum eis ad domum domini Hugonis de Alouwe venit, Boscardum capit et examinat et in pectori poni fecit per triduum. • (*Chronicon comitum Flandrensium*, apud J. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. 1^{er}, p. 88.)

(1) *Deutéronome*, chap. V, v. 9.

Gautier et ensuite son oncle Haket sous lequel eut lieu l'assassinat du comte. (1)

Or, il était arrivé que le comte Charles avait ordonné dans les terres de sa domination une enquête rigoureuse sur la condition des hommes qui appartenaient à ses domaines. Le prévôt Bertulphe et sa famille avaient mis tout en œuvre pour échapper à ses recherches. Afin d'y parvenir plus sûrement, le prévôt avait donné en mariage à des chevaliers libres ses nièces qu'il avait élevées dans sa maison, espérant que ces alliances auraient procuré la liberté à lui et aux siens ; mais un de ces chevaliers ayant appelé en combat singulier, en présence du comte, un autre chevalier de race libre, ce dernier avait repoussé le défi, prétendant que celui qui le provoquait n'était plus libre puisque selon le droit, quiconque épousait une serve devenait lui-même serf un an après le mariage. Telle avait été l'origine de la haine que la puissante famille des châtelains de Bruges avait vouée au comte Charles. Pour se soustraire au servage et prévenir sa dégradation, elle n'avait pas reculé devant l'assassinat de son souverain. (2)

En 1128, sous le nom de *Bruc*, Hugues, auquel je reviens, assiste avec son fils Roger de *Bruc* et ses deux beaux-frères, Roger, châtelain de Lille, et Robert, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre, à une assemblée solennelle tenue à Lille, et dans laquelle le fier Roger de *Bruc* défend contre le nouveau comte, Guillaume de Normandie, l'honneur de son oncle le prévôt.

(1) *Vita B. Caroli Boni comitis Flandriæ*, apud *Acta sanctorum*, Martii tomus primus, p. 205, n° 113.

(2) *Ibidem*, p. 181, nos 11 et 12.

Guillaume Cliton de Normandie, imposé à la Flandre par le roi Louis-le-Gros, cherchait moins à se faire aimer de ses sujets qu'à s'en faire craindre et se plaisait à exercer contre eux toutes sortes de vexations. Aussi le mécontentement régnait-il partout, non seulement dans la bourgeoisie, mais aussi parmi les ecclésiastiques dont Guillaume, d'après la vieille chronique inédite, foulait aux pieds les immunités. Il convoitait sans doute leurs richesses, car il disait qu'un clerc devait se contenter de son capuchon et du bruit des matines. (1)

En cette année 1128, les chanoines de Saint-Pierre de Lille ayant voulu asseoir une taille sur leurs tenanciers, Guillaume défendit au chapitre de la lever et aux tenanciers de la payer. Le chapitre recourut à l'intervention du roi de France et de l'archevêque de Reims qui donnèrent tort au comte. Dans l'assemblée solennelle tenue devant l'église de Saint-Pierre, les barons de Flandre déclarèrent également que les chanoines de Lille avaient les mêmes droits que les princes et que Guillaume ne pouvait les empêcher de lever une aide sur leurs sujets. Le comte, qui ne respectait ni les églises ni les clercs, irrité de l'ardeur que déployait le prévôt pour la défense des immunités du clergé, le menaça en présence de ses parents de lui raser la tonsure avec son glaive. Ce qu'entendant, Roger de *Bruc* se leva furieux et dit au comte : « Il n'est pas un homme au monde qui osât infliger un pareil outrage à mon oncle, car je le tuerais. » Le père de Roger, qui était un homme sage, lui dit, espérant calmer la colère du comte : « Mon fils, ce n'est pas à vous à prononcer de telles paroles. » — « Mon

(2) « Dicens clericum esse contentum cappâ suâ monasteriali et crepitis matuinalibus. »

père, répliqua celui-ci, quand il s'agit de venger l'honneur de mon oncle, je n'en laisse le soin à personne. » — « Roger, rugit le comte, vous me menacez ! » — « A Dieu ne plaise, Seigneur, parce que jusqu'à présent vous avez honoré mon oncle, mais sachez-le et sachent les autres qu'il n'est pas un homme au monde, je le répète, qui osât toucher à la couronne de mon oncle, car je lui abattrais la tête de mon glaive (1). » Avec de tels hommes un souverain devait nécessairement compter.

En 1132, environ, Hugues de *Brueth* (mauvaise lecture pour *Bruech*), est présent à la donation faite par Bernard de Roubaix, son frère, d'une terre à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, de Tournai (2). En 1136, Hugues de *Aqua* est témoin d'une charte de Thierrî, comte de Flandre, confirmant toutes les donations faites jusqu'à cette époque à l'église de Saint-Martin de Fives (3). Dans cette charte Hugues est cité comme fils de Frumalde et comme ayant donné au prieuré de Fives une terre près de l'église et du cimetière nécessaire à l'habitation des moines, et huit bonniers de franc-allevu dans la forêt de Barœul (4)

(1) *De insolentia Guilielmi comitis*. Extrait d'une chronique manuscrite, dans Wauters, *Un épisode*, cité plus haut.

(2) J. Vos, *Cartulaire de l'abbaye de Saint Nicolas-des-Prés*, n° 6, dans le Tome XII des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*.

(3) « S. Hugonis de Aqua. » Archives nationales, supplément du *Trésor des Chartes*, original. — Indiqué dans Tardif, *Monuments historiques, cartons des Rois*, n° 423. — Fragment dans Mirœus, T. III, p. 329, sous la fausse date 1135. — Imprimé en entier dans les *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n° 11, d'après une copie due à la gracieuse obligeance de M. Henri Fréaux, de Lille.

(4) *Barul*. Le petit canton de Barœul, repris en 1066, dans l'acte de fondation de la Collégiale de Lille (voir *Roisin*, édition Brun-Lavainne, p. 219), s'étendait à Marcq-en-Barœul, à Wasquehal, à Flers, à Mons-en-Barœul et à Fives où l'on connaît une seigneurie appelée Maisnil-en-Barœul et où les Sires de Roubaix ont conservé jusqu'au dernier siècle leur suzeraineté sur plusieurs fiefs relevant de leur domaine. (Voir ma *Statistique féodale* dans le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, T. XI).

avec toute la dîme de cette terre, en même temps que son neveu, Bernard II de Roubaix donnait au dit prieuré une autre terre située à Barœul et que Olivier de Bondués lui donnait un bonnier (1).

Hugues de *Aqua* ou du Breucq, mort vers 1150, avait eu de la sœur du châtelain de Lille au moins quatre fils :

1° Hugues II, qui va suivre ;

2° Roger de *Bruc*, l'ardent chevalier que l'on connaît. J'ai émis la conjecture qu'il pourrait être la souche des seigneurs du Maisnil ;

3° Jean, dit frère de Hugues II et de Frumalde II ;

4° Frumalde II, dit frère de Hugues II et de Jean.

III. Hugues II de *Aqua*, de *Bruc* ou del *Broch*, dit le Jeune en 1149 probablement du vivant de son père (2), lui succéda dans le beau domaine du Breucq et fut aussi l'un des bienfaiteurs du prieuré de Fives.

En 1150, le comte Thierrî, de l'assentiment de sa femme Sybille et de leur fils Philippe, donne à l'église de Saint-Martin de Fives sept bonniers de terre situés à Flers et Hellemmes que Wautier de Croix, qui les tenait de lui en fief, lui avait remis du consentement de Ledgarde, sa femme et de ses héritiers. Le comte donne aussi à la même église une partie de champ que Hugues de *Aqua* tenait de lui et qu'il lui avait remise par charité, pour augmenter la mense des frères

(1) « Terram qui circa ecclesiam et atrium, domibus et officinis ipsorum monachorum necessarium, à Hugone Frumaldi filio, eis me presente et assentiente traditam, eidem ecclesiæ perpetuo firmate possidendam concedo. Item etiam dedit eis VIII bonarios de allodio in silva de Barul cum tota decima ipsius terræ. Item Bernardus de Rosbais, prefati Hugonis nepos, eidem ecclesiæ, nostro similiter assensu, dedit pro anima patris sui Bernardi terram apud Barul jacentem Item Oliverus de Bondues dedit eis bonarium unum..... »

(2) « Hugo juvenis de Bruc » (*Cartulaire de Hasnon*, fo 75. — *Collection Moreau*, T. 64, p. 114).

du monastère (1). Parmi les témoins du don de Wautier de Croix figurent Hugues II de *Aqua* et Jean, son frère ; et parmi les témoins du don de Hugues se trouvent Jean, frère de Hugues, et Frumalde II, frère de Jean (2).

L'année suivante, 1151, le même comte Thierrî approuve la donation que Hugues I^{er}, fils de Frumalde, et Hugues II, fils du même Hugues del *Broch* (3), avaient faite à Saint-Martin de Fives d'une terre située de chaque côté de la court du prieuré, avec son eau et le manoir de Reingerus après le trépas de celui-ci, pour augmenter ladite court. La charte qui rappelle cette donation est datée de Lille et souscrite par Hugues II del *Broch* et Jean, son frère (4).

Hugues paraît comme témoin dans deux chartes sans date, mais circonscrites entre les années 1149 et 1166 ; dans la première sous le nom de *Bruech* (5), dans la seconde sous le nom de *Aqua* (6).

Hugues II, que la version romane d'un titre de 1163 appelle Hugues de *Liaue*, avait épousé une dame du nom de Mathilde qui mourut avant lui et pour le repos de laquelle il donna au prieuré de Fives, en

(1) « Instinctu karitatis ad amplitudinem mansionis fratrum illius monasterii. »

(2) « Sub testibus... Hugo de Aqua, Johames frater ejus.... Testes de dono Hugonis ... Johannes frater Hugonis, Fromaldus frater ejus. » Imprimé dans Tardif, *Cartons des Reims*, n^o 513, d'après l'original qui se trouve aux Archives Nationales, — et dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4^e série, T. x, p. 179, d'après un *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*.

(3) « Quod Hugo filius Frumaldi atque H. filius ejusdem Hugonis del Broch dederunt me. »

(4) *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4^e série, T. x, p. 180.

(5) Archives du Nord, *Cartulaire de Saint-Amand*, T. II, 88.

(6) *Fonds de l'abbaye de Loos*, n^o 8 de l'Inventaire.

cette année 1163, le tiers de la dîme de la paroisse qu'il tenait en fief du comte Thierrî. « Scavoir faisons, » dit le comte, que Hughe de *Liaue*, après la mort » de Mathilde, sa femme, est venu par devers nous » et la tierce partie de la disme de Fyvé que de noz » tenoit en fief, de sa france volenté, sans contrainte » nulle a rendu en noz mains, requérant et priant par » plusieurs fois qu'il nous vausissime celle tierche » partie de disme conférer aux religieux de Saint- » Nichaise demeurant à Fyves (1). »

Je suis ici la succession qui après Hugues II amène Hellin de Bruc dont aucun titre n'indique positivement l'extraction, mais qui, si la conjecture que je développerai chemin faisant est fondée, pourrait être un cadet de la Maison du Maisnil ayant épousé l'héritière du Breucq.

IV. Hellin de *Bruc* est cité en 1174 dans un acte de l'abbaye de Loos (2). En 1179, Hellin de *Bruech*, du consentement de Sarra, son épouse, échange cinq bonniers de terre qu'il tenait en fief du comte Philippe près de la villa de Fives contre la terre de L'Anglée que l'église de Saint-Martin possédait à Marcq (3).

Sarra mourut avant 1190 ; Hellin de *Brech*, du consentement de Pierre, son fils, de Hadevide et de Gelvide, ses filles, donna aux religieux de Fives un bonnier de terre et plus à charge par eux de célébrer tous les jours, en leur monastère, une messe pour le repos de la dite Sarra, sa femme, qui, de son

(1) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 17.

(2) N° 8 de l'Inventaire.

(3) *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 4^e série, T. x, p. 189, d'après le *Cartulaire de Saint-Nicaise*.

vivant, avait déjà donné à cette fin un demi-muid de froment et six chapons à prendre, chaque année, sur les fonds propres du Breucq à Walencamp : « De propriis allodiis de Brech apud Vualencamp (1). »

Ces mots : *de propriis allodiis de Brech* sont déjà une présomption que le domaine du Breucq était l'héritage de Sarra qui en dispose comme de son patrimoine ; l'*allodium*, l'alleu a encore ici l'acception des premiers temps et signifie non la terre libre de toute dépendance féodale, mais la terre patrimoniale.

V. Pierre du *Brucch*, chevalier, fils d'Hellin et de Sarra, souscrit en décembre 1199, une charte de la reine Mathilde, adjugeant à l'abbaye de Bergues la dime de Hoymille (2). Le 19 avril 1200, Pierre, seigneur du *Bruech*, chevalier, du consentement de Béatrix, sa femme, et de Péronne, sa fille, épouse de Gérard de Marbais, investit le prieuré de Fives d'une dime vendue audit prieuré par Jean Du Boussoit, chevalier (3).

Dans ces siècles de foi et de soumission religieuse, il n'était pas rare de voir des seigneurs, saisis enfin d'une terreur salutaire, racheter, par une réparation spontanée, leurs injustices et leurs violences. En 1201, Pierre del *Bruec* s'était oublié contre le prieuré de Fives, mais il avait fait aussitôt amende honorable dans l'église, en présence de Marcel, abbé de Cysoing. Le prélat rapporte, dans la charte qui constate ce fait,

(1) *Ibidem*, p. 185, sous la date « 1160 environ. » date évidemment impossible puisque Sarra, comme on vient de le voir, vivait encore dix-neuf ans après. Elle est circonscrite entre les années 1179 et 1190, fin du règne de Philippe d'Alsace duquel l'acte émane.

(2) Le P. Alex. Pruvost, *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc*, pp. 165 et 180.

(3) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 2.

que noble homme Pierre de *Bruc*, pour un motif bien léger, au retour d'un tournoi donné dans les environs de Reims, s'était emporté contre l'abbé de Saint-Nicaise, avait arraché violemment les clefs des mains de l'administrateur de la Maison de Fives et fait occuper les biens de cette maison par un sien serviteur ; mais que, revenu à lui, il avait reconnu avec une grande humilité, devant l'autel, en présence de chevaliers et de ses hommes, avoir fait une grave injure à l'église de Fives ; qu'il n'avait aucun droit d'avouerie sur cette église, n'y pouvant rien prétendre que de l'amour et de la bonne volonté des religieux ; qu'enfin, il était repentant de son action (1).

Pierre del *Bruech* est choisi, en 1204, par la reine Mathilde comme l'un des arbitres dans le procès de l'abbé de Marchiennes contre son avoué Amand (2). En décembre 1205, Pierre et Guillaume de *Bruech* assistent la dite reine Mathilde donnant à l'abbaye de Bergues une terre sise à Dunkerque (3).

En 1206, Pierre de *Bruco* et Béatrix, sa femme, fondent une chapellenie dans un oratoire qu'ils avaient bâti près de leur maison du Breucq et y établissent un prêtre pour y célébrer chaque jour la messe à leur intention et à celle de leurs prédécesseurs. Ils donnent à cette fin six gerbes de toute la dîme de Templemars, une part de la petite dîme de Le Mare, un muid de froment sur un bonnier et demi à Flers, 20

(1) *Cartulaire de Fives*, n° 13. — Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 4^e série, T. x, pp. 194 et 195.

(2) *Fonds de Marchiennes*, original.

(3) Le P. Alex. Pruvost, *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Bergues Saint-Winoc*, p. 182.

sous de Flandre sur le pré du Quesne, *de Quercu*, 20 sous à l'Anglée et la terre entourée d'eau où était la chapelle (1). Le curé de Flers donne son consentement à cette fondation à la condition que, aux grandes fêtes de l'année, les fondateurs assisteraient avec leur maison aux offices de la paroisse et que, ces jours-là, le chapelain aiderait le pasteur dans son ministère (2). Cinq siècles plus tard, cette chapelle aura son histoire dans les troubles du Jansénisme.

Le 11 avril 1211, Pierre, chevalier, seigneur du *Broeucq*, et Béatrix, sa femme, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs enfants et prédécesseurs, donnent en aumône au prieuré de Fives un muid de froment à prendre sur leur terre et seigneurie du Plouich près le Fau de Walencamp (3).

Le 3 février 1216 (v. st.), cinq chevaliers, Pierre de *Bruco*, Jean del Biés, Bauduin de Bondues, Hugues de Lomme et Robert d'Anetières, se portent cautions pour Julienne de Turri, veuve de Bernard de Roubaix, vendant une rente au chapitre de Saint-Pierre de Lille. A la demande des chevaliers, Pierre de *Bruco*, en leur nom et au sien, munit cet engagement de son sceau (4). Le 10 du même mois, trois chevaliers, Pierre del Maisnil, Roger de Pérenchies et Gérard *Li Sos* de Bondues, se joignent aux premiers comme cautions.

(1) *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dit *Decanus*, fo 54, v^o.

(2) Jacques Le Groux, *Summa Statutorum synodaliū... Tornacensium*, XCVIII.

(3) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n^o 13.

(4) *Ibidem*, *Fonds de Saint-Pierre de Lille*, original dont le sceau est perdu.

Pour lui et ses compagnons Pierre del Maisnil munit de son sceau ces lettres d'engagement (1).

Dans le même mois de février 1216 (v. st.), Pierre de *Brucco* fait connaître que *Yderus de Holebecca* a donné aux frères de la Milice du Temple la dime qu'il avait dans la paroisse de Roncq et qu'il tenait de Thierrri de *Waskehal* et de Didèle, son épouse. Pierre de *Brucco* donne son consentement à ce don comme suzerain, ainsi que Béatrix, son épouse et Péronne, sa fille aînée (2).

En 1219, Pierre, seigneur du *Broc*, fait une donation de dime à l'église de Tournai. Son écu figure un plein à un franc quartier. + *Sigillum Petri del Broc*; contre-sceau: *Secretum Petri du Broc* (3). Ces armes, *le plein au franc quartier*, sont précisément celles des du Maisnil, et c'est aussi sur ce fait, appuyé par la similitude des prénoms: Hellin, Pierre, Roger, également en usage dans les deux familles, que je fonde cette conjecture que Hellin de *Bruc*, époux de Sarra et père de Pierre, venait de la maison du Maisnil.

Pierre et Hellin du Maisnil, frères, souscrivent un acte de 1179 relatif à l'abbaye de Cysoing (4). Pierre du Maisnil et Roger, son fils, signent en première ligne la charte constatant que Hellin de *Brech* et avant lui Sarra, sa femme, ont fait une fondation en l'église de Fives. Le sceau de ce Pierre, en 1198, figure un *plein au franc canton*. (5) Celui d'un autre Pierre du Maisnil,

(1) Archives du Nord, *Fonds de Saint-Pierre de Lille*, original scellé.

(2) Léop. Devillers, *Inventaire analytique des Archives des commanderies belges*, p. 181.

(3) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 10,359.

(4) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 1.

(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1265.

son successeur, est le même en 1226, mais son contre-sceau est un écu chargé en cœur d'un écusson; (1) ce qui semble indiquer une alliance avec la maison de Wavrin. Hellin du Maisnil, seigneur de Sainghin-en-Mélantois, domaine relevant alors de la seigneurie du Breucq, portait aussi, en 1237, le *plein au franc canton* qu'il brisait d'un lambel à cinq pendants, (2) comme appartenant à une branche cadette.

Outre celles qui viennent d'être rapportées, on rencontre dans les chartes de 1208 à 1225 de nombreuses mentions de Pierre de *Brueco*, *del Bruc*, de *Broco*, de *Brucho*. (3) Enfin, le 14 décembre 1226, et c'est son dernier acte connu, Pierre de *Brocho*, avec Roger, châtelain de Lille, Bernard de Roubaix, Henri de Bourghelles et trois autres chevaliers du pays, garantit l'exécution des conventions passées entre Louis, roi de France, et Jeanne, comtesse de Flandre, pour la délivrance du comte Fernand. (4)

Pierre eut pour héritière de la seigneurie du Breucq Péronne, sa fille aînée, alliée à Gérard de Marbais, chevalier. — Quoiqu'il en soit de ma conjecture sur

(1) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, n° 809.

(2) *Ibidem*, n° 2669.

(3) Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 545, anno 1208. — Archives du Nord, *Fonds de Saint-Pierre de Lille*, originaux, annis 1210 et 1219 (v. st.) *Ibidem*, *Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 56, anno 1212. — Léop. Devillers, *Inventaire analytique des Archives des Commanderies belges*, p. 181, anno 1216 (v. st.), et p. 184, anno 1223 (v. st.) — Edward Le Glay, *Histoire de Jeanne de Constantinople*, pièces justificatives, p. 155, anno 1218. — *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dit *Decanus*, f° 86, anno 1221, et f° 84, v° anno 1225.

(4) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. 2, p. 103.

l'extraction des deux derniers seigneurs, la Maison du Breucq n'avait duré que ce que duraiient dans l'Histoire les vieilles familles, moins de deux siècles. Tandis qu'elle tombait ainsi en quenouille pour la dernière fois peut-être, la Maison de Roubaix, arrivée à la sixième génération et près de s'éteindre de même, renouvelait sa sève dans la Maison de Bourghelles. Désormais le cri d'armes des seigneurs de Roubaix sera *Bourghelles!* qui rappellera l'extraction de cette seconde race.

II

La Maison de Marbais posséda le domaine du Breucq pendant plus d'un siècle. En 1241, le sceau équestre d'un Gérard de Marbais, sire du Breucq, attaché à un titre de l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille, figure une fasce accompagnée de 3 merlettes en chef (1). En janvier et juin 1243, Gérard de Marbais, sire de *Bruec*, fait savoir que Adam et Pierre de La Phalecque ont engagé au profit du Chapitre de Saint-Pierre de Lille des dîmes sisés à Ronchin (2).

Un autre Gérard, sire de Marbais et du *Bruech*, donne, le 22 mars 1269, (v. st.) aux religieux de Fives l'eau qui traverse leur terre, s'interdisant d'y pêcher et leur permettant de l'enclore aux deux extrémités (3). En juillet 1278, il confirme l'Hôpital Saint-Sauveur de Lille dans la possession d'une terre tenue du Breucq (4). Ce Gérard, encore vivant en 1279, avait pour femme Ade de Pereweis, dame du Casteler, qui lui survécut et qu'on rencontre dans les actes jusqu'à la fin du XIII^e siècle comme douairière du *Bruech* (5).

En octobre 1284, le successeur de ce Gérard, Henri, chevalier, sire de Marbais et dou *Brueck*, et Mahaut,

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^o 1274.

(2) *Cartulaire de la Collégiale de Saint-Pierre de Lille*, dit *Decamus*, f^o 127.

(3) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n^o 18.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^o 1275.

(5) Saint-Genois, *Monumens anciens*, pages 710, 727, 734, 778, 886, etc.

sa femme, châtelaine de Bruxelles, renoncent au droit qu'ils prétendaient avoir de tenir leurs plaids dans la cour de Fives, et confirment les lettres de leur prédécesseur Gérard, chevalier, jadis seigneur de Marbais et du *Bruech* relatives à l'eau qui traverse la terre du prieuré (1). Au mois de mai de l'année suivante, Henri de Marbais et Gérard, son fils aîné, vendent à la ville de Lille leurs droits sur la mare et la pêcherie de Fives et sur le ruisseau de la Phalecque (2).

Henri de Marbais et Mahaut de Bruxelles laissèrent, outre Gérard, leur fils aîné, sire de Marbais et du *Bruech*, Jean, qui va suivre, Marie et Ade de Marbais.

Jean de Marbais épousa, en 1291, Jeannin, fille de Baudon Le Borgne, bourgeois de Lille. A l'occasion de ce mariage, Gérard vendit audit Baudon, pour le prix de 4.000 livres, une partie des héritages dépendant du *Bruech* « à prendre sur le plus lointain du manoir du Bruech » à Lille, Fives et autres lieux ; 25 hommages liges, 8 hommages demi-liges et 4 petits, avec 40 bonniers de terre à labour à Fives, le tout estimé 320 livres de rente, dont Jeannin fut adhéritée. Gérard donna à son frère le restant du fief du *Bruech* contenant 380 livrées de terre et comprenant le manoir à Flers. Mahaut, veuve de Henri et ses deux filles, Marie et Ade, renoncèrent à tous droits qu'elles pouvaient avoir sur le fief qui se trouva ainsi divisé bien que demeurant dans les mêmes mains. La partie qui était la dot de Jeannin Le Borgne et dont le siège était à Lille, retint

(1) Archives du Nord, *Cartulaire de Fives*, n° 21.

(2) *Roisin*, édition Brun-Lavainne, p. 313. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1277.

le nom de pairie du Breucq (1). Sur la terre du Breucq une assignation avait été faite par Gérard de Marbais, châtelain de Bruxelles, au profit de Wautier Césaire de Marbais, chevalier, qui en donnait quittance le 26 août 1292 (2), et que je ne connais pas autrement.

La pairie du Breucq constituait un revenu de 320 livres de rente et Gérard de Marbais l'avait vendue 4000 livres, somme qui à cette époque, suivant l'appréciation de Leber, représentait un peu plus de 455 mille francs de notre monnaie actuelle (3). Sur ce pied, la seigneurie à Flers, dont le revenu atteignait 380 livres, valait 4750 livres ou 540 mille francs environ de nos jours ; ensemble 995 mille francs. On sait d'ailleurs que plus d'une fois, avant ce démembrement, le revenu du fief avait été ébréché par les fondations des sires du Breucq et leurs largesses envers le prieuré de Fives.

Il me reste à montrer brièvement comment, au cours du XV^e siècle, les deux parties, la pairie et la seigneurie, se sont trouvées réunies dans les mains des seigneurs de Roubaix.

Jean de Marbais mourut quelques années après son mariage, laissant de Jeanne Le Borgne un fils, Gérard, et une fille Mahaut de Marbais qui épousa Gérard de Rhode, seigneur d'Ingelmunster. La veuve de Jean de Marbais se remaria à Bauduin d'Auberchicourt. Un

(1) Analyse d'une série de dix titres originaux, de juin à décembre 1291, reposant aux Archives du Nord. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^o 1276.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n^o 1279.

(3) *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 64. La dépense d'un mois de l'Hôtel du Roi s'élevait à 4000 livres que l'auteur évalue à 455,172 francs de nos jours.

acte du mois d'avril 1298, reposant aux Archives du Nord, fonds de l'abbaye de Marquette, commence ainsi :
« Jou Bauduins d'Aublechecourt, chevaliers, fiex à
» Monsigneur Bauduin d'Aublechecourt, chevalier, et
» Jou Jehanne, feme audit Monsigneur Bauduin, fille
» Baudon Le Borgne le cangeur. » Le sceau armorial de Jeanne représente une dame debout, en robe flottante, à manches larges s'arrêtant au coude, soutenant de chaque main un écu à la fasce accompagnée de trois merlettes au lambel de trois pendants, sur champ fretté, avec cette légende :.... demisièle dou Breuc (1).... Bien que remariée à un chevalier, Jeanne conservait encore le sceau aux armes de Marbais dont elle se servait du temps de son premier mari. Elle eut de son second mariage Bauduin d'Auberchicourt, qui devint chevalier, hérita de son père les seigneuries de Bernissart et d'Estaimbourg et épousa Marie de Mortagne, dame de Bouvignies, fille de Jean de Mortagne et de Marie de Landas (2).

Gérard, fils de Jean, paraît n'avoir pas contracté d'alliance. En 1335, Gérard de Marbais, chevalier, sire dou *Bruech*, renonçait à tous droits de seigneurie et de justice qu'il pouvait avoir sur trois mesures sises dans le pourpris du prieuré de Fives, entre le cours d'eau qui le traverse et le manoir de la Phalecque, en échange de deux autres mesures que le prieur lui abandonnait et de sept livres de rente perpétuelle. Ledit Gérard requérait son frère uterin, Bauduin d'Auberchi-

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 442.

(2) Comte du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, *Notices généalogiques tournaisiennes*, T. 1, p. 16.

court, chevalier, et sa sœur Mahaut de Marbais, dame d'Ingelmunster, ses hoirs, de sceller ses lettres avec lui. (1)

A la mort de Gérard, arrivée avant 1339, la seigneurie du Breucq à Flers échut à sa sœur Mahaut, dame d'Ingelmunster, et la pairie à Lille revint à Bauduin d'Auberchicourt du chef de sa mère Jeanne Le Borgne.

(1) Archives du Nord, Cartulaire de Fives, n° 1. — Tardif, Cartons des Rois, n° 1216.

III

La PAIRIE DU BREUCQ. — En 1339, le couvent des Dominicaines de l'Abbiette de Lille, situé hors des remparts, venait, pour la seconde fois, d'être ruiné durant la guerre que la France soutenait contre Édouard d'Angleterre ; ce qui porta Philippe de Valois à ordonner, par ses lettres datées de Vincennes le 14 décembre de cette année, aux prévôt et chantre de la Collégiale de Saint-Pierre de choisir, de concert avec le magistrat de Lille, un lieu dans l'intérieur de la ville où les sœurs pussent construire un monastère et être ainsi à l'abri de pareilles catastrophes. Les Dominicaines achetèrent de Bauduin d'Auberchicourt, chevalier, assisté de la dame d'Ingelmunster, sa sœur utérine, l'hôtel d'Auberchicourt, dans la rue de la Hamerie, avec 4 arpens ou 1540 verges, le tout dépendant de la seigneurie (pairie) du Breucq. Les lettres d'amortissement données par le roi « aux religieuses, prieuse et couvent des sœurs encloses de Notre-Dame de Lille » sont du mois d'octobre 1341. A titre d'indemnité pour cet amortissement, Bauduin d'Auberchicourt fut déchargé, en juin 1344, de 24 livres que la pairie du Breucq devait annuellement au Roi dont elle relevait. (1)

Bauduin d'Auberchicourt, chevalier, sire d'Estaimbourg et de Bernissart, intervient dans un acte du 22 mai 1352, avec Madame du *Bruech*, sa sœur utérine, comme hoirs de feu Monsg^r du *Bruech*, jadis leur

(1) *Histoire du monastère des dames religieuses dominicaines de Sainte-Marie de la ville de Lille en Flandre, dites de l'Abiette*, 1782, pages 76-81.

frère. Il résulte d'une déclaration du 26 février 1361 (v. st.) faite par Pierre de Rely, bailli de messire Bauduin d'Auberchicourt pour le fief (pairie) du Breucq, qu'une rente due à l'hôpital Notre-Dame, dit Comtesse, à Lille, était assignée sur des héritages « de son fief que lui esquey de Mons^r Grart de Marbais, jadis son frère. (1) A ce seigneur succéda Bauduin V d'Auberchicourt, sire d'Estaimbourg et de Bernissart qui, le 2 mars 1373, servit le rapport et dénombrement de la pairie du Breucq.

La pairie du Breucq consistait : 1° en rentes sur des héritages sis à Lille, à Fives, à la Phalecque, hameau de Fives ; à Ronchin, à Ancoisne, hameau d'Houplin ; à Faches, à Marcq, à Marquette, au Fau et au Plouich ; 2° en divers hommages comprenant la terre à clocher de Sainghin-en-Mélantois ; en la justice foncière sur les héritages renfermés dans Lille, pour laquelle exercer elle avait bailli, lieutenant, sergents et 12 échevins qui pouvaient contraindre un débiteur au paiement des rentes qu'il devait en faisant dépendre l'huis, c'est-à-dire la porte de la maison et en la laissant ouverte jusqu'au parfait acquittement ; 4° en la justice vicomtière sur les héritages s'étendant dans la châtellenie. A la vente, don ou transport des héritages situés à Lille, le seigneur ne percevait qu'un droit de quatre deniers d'issue ; il percevait, comme partout, le dixième denier pour les héritages situés hors de Lille.

Bauduin d'Auberchicourt épousa, en 1389, Agnès d'Hem. Il jouissait encore de la pairie du Breucq en 1391, mais trois ans plus tard la dite pairie appartenait

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pages 586 et 587, *Château de Bernissart*.

à Jean Canart, évêque d'Arras (1), qui en servit le rapport et dénombrement le 8 mai 1407 (2). Après ce prélat, Gui Lescot fut possesseur de la pairie du Breucq et c'est de ses mains qu'elle passa par acquisition en celles de Jean, seigneur de Roubaix qui en était seigneur dès 1413 (3).

A la requête de Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, chevalier, son conseiller et premier chambellan, Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, réunit, le 22 juillet 1423, la pairie du Breucq à la seigneurie de Roubaix, mais sans changer la justice en ce qui concernait les héritages situés dans la ville de Lille et l'échevinage d'icelle. Grâce à cette condition la pairie du Breucq conserva son nom à Lille tandis qu'au dehors ce nom s'effaçait sans retour dans celui de Roubaix.

LE BREUCQ, A FLERS. — Un titre de l'abbaye de Marquette, du 12 mai 1357, émané de Mahaut de Marbais, dame du *Bruech*, est daté de son « Hostel au Broecq (4). » Mahaut eut une fille Isabeau de Rode, alliée à Jean, seigneur de Ghistelles qui, le 3 mars 1373, fit rapport de la seigneurie du Breucq à Flers.

Suivant ce rapport de 1373, le Breucq, fief vicomtier, relevant de la Salle de Lille à 10 livres de relief, comprenait l'antique manoir seigneurial avec 24 bonniers de bois, prés, jardins, eaux, pâtures et rejets ; 62

(1) *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, T. xvi, p. 587.

(2) *Archives du Nord, Recueil général des fiefs tenus de la Salle de Lille*.

(3) *Inventaire sommaire des Archives du Nord*, B. 1415.

(4) *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, T. xvi, 2^e partie, p. 586, *Château de Bernissart*.

bonniers de terre à labour, des rentes assez considérables, une dîme à Gondecourt, et plusieurs hommages parmi lesquels les fiefs du Fresne et du Busquet, à Croix et la seigneurie d'Hem, terre à clocher. Son revenu féodal pouvait valoir en 1501, 800 livres par an (1), c'est-à-dire environ 22,000 francs de notre monnaie actuelle (2).

Jean, seigneur de Ghistelles et Isabeau de Rode eurent entre autres enfants : Gérard, chevalier de Ghistelles, qui posséda le fief du Breucq du chef de sa mère, et la seigneurie de Wasquehal-paroisse, acquise sans doute après 1365 de Jean, châtelain de Douai, et dont il fit le rapport le 3 mars 1373. Il fut aussi seigneur de Wasquehal « que on dict de le Marque (3). On voit aux Archives du Nord, sous la date du 22 mai 1398, le rapport d'un fief sis à Tourcoing (Le Fresnoy), tenu de « haut et noble Monsg. Grard de Ghistelles, seigneur du *Bruech* et de Wasquehal, de son fief de Wasquehal qu'il tient de noble homme Mons. de Roubais, chr. (4). »

Gérard, chevalier de Ghistelles, épousa Isabelle, dame héritière de Moere, dont il eut, entre autres enfants : Jean de Ghistelles, seigneur du Breucq et de Wasquehal de la Marque, marié à Marguerite Vilain, fille de Jean, seigneur de Saint-Jean de Steene, qui lui donna 1^o Gui de Ghistelles, mort en 1440 ne laissant qu'un fils natu-

(1) *Sources de l'Histoire de Roubaix*, n^o 364.

(2) Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, p. 99. En 1498, 2 livres représentaient 55 francs de nos jours.

(3) *Dénombrement de la Seigneurie de Roubaix*, de 1621.

(4) Brassart, *Histoire du château et de la châtellenie de Douai*, p. 165.

rel, Charles de Ghistelles, grand bailli de Gand en 1494; 2^o Marguerite de Ghistelles; dame du Breucq et de Wasquehal de la Marque, morte le 17 octobre 1495, épouse de Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzelles, à qui elle ne laissa qu'une fille, Isabeau de Roubaix, fondatrice de l'Hôpital Sainte-Elisabeth, en cette ville.

Isabeau de Roubaix mourut en 1502, veuve de Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg. Elle avait assigné au profit de l'hôpital une rente de 300 livres sur la seigneurie du Breucq et chargé en outre cette seigneurie de fournir chaque année aux religieuses cent rasières de blé au prix fixé de 10 sous l'une, « à quel prix que le blé advienne (1). »

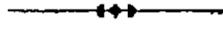
Lors du partage des biens d'Isabeau de Roubaix entre ses enfants, la seigneurie du Breucq fut attribuée à Isabeau de Luxembourg, épouse de Jean de Melun, comte d'Épinoy; elle fit retour en 1545 par le mariage de Hugues de Melun, prince d'Épinoy, avec Yolente de Werchin, héritière de Roubaix. Le Breucq, encore diminué, en 1594; de 34 bonniers 324 grandes verges, resta aux mains des seigneurs de Roubaix jusqu'en 1781, époque où le sieur Martel l'acquit au prix de 200,000 livres.

(1) Archives de Roubaix, GG. 285.

TRAVAUX DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

lus en séances ordinaires

DURANT L'IMPRESSION DU VOLUME.



MM. L'ABBÉ COURQUIN. — *Les hygromètres industriels. — Instruments nouveaux de téléphonie domestique.*

ALEX. FAIDHERBE FILS. — *Le bac de l'Hôpital de Gravelines.*

L'ABBÉ GHESQUIER. — *Etude bibliographique sur « la vie de Schnoudi. »*

TH. LEURIDAN. — *Les justices seigneuriales. — Le droit de Senne. — L'abbaye de Cysöing. — Le domaine du Breucq et les seigneurs de Roubaix.*

L'ABBÉ TH. LEURIDAN. — *Le Clergé Wallon pendant la Révolution française (suite et fin). — Histoire de l'Institution Notre-Dame des Victoires de Roubaix (suite).*

L. PETIT. — *Une maison du vieux Lille (poésie).*





SOCIÉTÉS

INSTITUTIONS ET REVUES

CORRESPONDANTES

**Et liste de leurs publications reçues
jusqu'au 1^{er} Août 1890**

-
- N° 1. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE. (20 mai 1870) — *Mémoires*, 2^e série, t. I à X ; 3^e série, t. I à XIV ; 4^e série, t. I à XIV.
- N° 2. — SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN (20 mai 1870) — *Mémoires*, 3^e série, t. VIII à XIV ; 4^e série, t. I à VIII.
- N° 3. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES (23 mai 1870) — *Revue agricole*, années 1870 à 1889.
- N° 4. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI (23 mai 1870) — *Mémoires*, 1821 à 1841 et t. XIX à XLIV.
- N° 5. — SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS (30 mars 1870) — *Mémoires*, t. XXIV.
- N° 6. — SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DE TOURNAI (16 juin 1870). — *Mémoires*, t. X, XI, XII, XV, XVI, XX, XXI. — *Bulletin*, t. XIV, XV, XVI, XXI.
- N° 7. — SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LA SEINE-INFÉRIEURE A ROUEN (8 juillet 1870) — *Bulletin*, années

1857-1858, 1868 à 1873, 1875 à 1890. — *Catalogue du Musée.*

- N° 8. — SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA PICARDIE A AMIENS (8 juillet 1870) — *Bulletin*, t. X à XVI. — *Mémoires in-quarto*, t. VII à XI. — *Mémoires in-octavo*, t. XXIV à XXX.
- N° 9. — SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SCIENCES ET D'ARTS DE DOUAL (15 octobre 1876). — *Mémoires*, 2^e série, t. XI à XV; 3^e série, t. I. — *Bulletin agricole*, années 1877 à 1887.
- N° 10. — SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE ROUEN (30 septembre 1874) — *Bulletin*, t. I à XVIII. — *Table des tomes I à X.*
- N° 11. — SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD, A LILLE (15 décembre 1874). — *Bulletin*, n^{os} 1 à 69 bis. — *Annuaire de 1885.*
- N° 12. — MUSÉE GUIMET A PARIS (19 février 1881) — *Revue de l'Histoire des Religions*, t. I à IX. — *Annales du Musée*, t. I à XVII. — *Catalogue du Musée.* — *Les Moines égyptiens : Schnoudi*, par Amélineau. — *Histoire des religions de l'Inde*, par L. de Milloné.
- N° 13. — COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD A LILLE (29 mai 1870). — *Bulletin*, t. XI, XII, XIV, XVI à XVIII.
- N° 14. — SMITHSONIAN INSTITUTION DE WASHINGTON (24 novembre 1879). — *Annual report*, 1871 à 1886. — *Transactions*, t. II et III. — *List of foreign-correspondents*, 1882.
- N° 15. — SOCIÉTÉ NATIONALE ACADEMIQUE DE CHERBOURG (15 mai 1877) — *Mémoires*, années 1875 et 1879.
- N° 16. — SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON (1876) — *Mémoires*, 1874-1875.

- N° 17. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS AGRICOLES ET HORTICOLES DU HAVRE (27 juillet 1883) — *Bulletin*, N°s 14 à 28.
- N° 18. — SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NÎMES (30 octobre 1882) — *Bulletin*, années 1887 à 1890.
- N° 19. — SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, A SAINT-OMER (1882) — *Mémoires*, t. XVIII à XXI. — *Bulletin historique*, années 1881 à 1890.
- N° 20. — SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE SAINT-QUENTIN ET DE L' AISNE (1882) — *Bulletins*, N°s 27 à 35.
- N° 21. — CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS (1882) — *Annales*, t. XVII, XIX à XXII.
- N° 22. — SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DES ALPES - MARITIMES, A NICE (1882) — *Annales*, t. VIII à XI.
- N° 23. — SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE (16 mai 1888) — *Bulletin*, années 1877 à 1885, 1888 à 1890. — *Mémoires*, années 1841 à 1868 ; 3^e série, t. I à IV ; 4^e série, t. I, 1^{re} partie.
- N° 24. — CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX (1872) — *Archives*, années 1872 à 1890. — *Histoire de la Chambre consultative*.
- N° 25. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD, A LILLE (25 avril 1876). — *Inventaire-sommaire*, t. I à V.
- N° 26. — BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DE ROUBAIX (1870) — *Inventaire sommaire*, par Th. Leuridan. — *Catalogue des Musées*, par Th. Leuridan. — *Catalogue de la Bibliothèque*, par Th. Leuridan.
- N° 27. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A PARIS (30 juin 1873) — *Bibliographie des Sociétés savantes*. — *Répertoire des travaux historiques*, t. I à III.

- *Discours des ministres aux Congrès des Sociétés savantes*, 1882 à 1889.
- N° 28. — REVUE ÉLECTRO-HOMŒOPATHIQUE DU DOCTEUR LANDRY (15 octobre 1882) — *Revue in-quarto*, N°s 1 à 36. — *Revue in-octavo*, N°s 1 à 58.
- N° 29. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE LILLE (2 mai 1890) — *Journal des sciences médicales*, année 1890, N°s 1 à 31.
- N° 30. — SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, A PARIS (18 mai 1890) — *Mémoires*, t. XLI à XLVIII — *Bulletin*, années 1880 à 1887.
- N° 31. — SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE (8 mai 1890) — *Mémoires*, années 1874 à 1888.
- N° 32. — SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'AVESNES (4 mai 1890) — *Mémoires*, t. II à IV.
- N° 33. — COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU PAS-DE-CALAIS A ARRAS (20 mai 1890) — *Bulletin*, t. I à VI; 2^e série, t. I; N° 1. — *Mémoires*, t. I, N° 1.
- N° 34. — SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE A PARIS (10 juin 1890) — *Annuaire-bulletin*, t. XVII à XXVI.
- N° 35. — MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES DE BELGIQUE, A GAND (14 juin 1890) — *Messenger*, années 1880 à 1890.
- N° 36. — ANALECTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA BELGIQUE, A LOUVAIN (30 juillet 1890) — *Analectes*, t. XII à XXII, N° 1.
-

LISTE

DES

Membres de la Société d'Emulation de Roubaix

Bureau :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Président. | MM. PROUVOST-BÉNAT. |
| Vice-Président | l'abbé COURQUIN. |
| Secrétaire. | l'abbé TH. LEURIDAN. |
| Bibliothécaire-Archiviste | WIBAUX-MOTTE. |
| Trésorier | ALEX. FAIDHERBE PÈRE. |

Membres honoraires de droit :

- Le Maire de la ville de Roubaix.
- Les Doyens et Curés des paroisses.
- Le Supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires.
- Le Président du Tribunal de Commerce.
- Le Président de la Chambre de Commerce.

Membres honoraires élus :

- Monseigneur DESPREZ, cardinal, archevêque de Toulouse ; 13 mai 1871.
- M. le Chanoine DAYEZ, doyen de Saint-Pierre, à Douai ; 24 juin 1871.
- Monseigneur DELANNOY, évêque d'Aire ; 21 décembre 1872.
- M. MOUTON, vicaire-général d'Aire ; 21 décembre 1872.

Membres titulaires :

MM.

1. LEURIDAN (Théodore), C \ddagger , Archiviste-bibliothécaire de la ville de Roubaix, membre de la Société des Sciences de Lille et de la Commission historique du Nord. — Membre fondateur.
2. FAIDHERBE (Alexandre), \ddagger . — Membre fondateur.
3. DUBAR-FERRIER, Industriel. — Membre fondateur.
4. VASSART (l'abbé Henri) \ddagger , Professeur des Cours publics de teinture. — Membre fondateur
5. FAIDHERBE (Aristide), Instituteur communal. — Membre fondateur.
6. SCRÉPEL-CHRÉTIEN (Louis), \ddagger , Industriel. — Membre fondateur
7. ERNOULT-DELATTE (François), Industriel. — 12 juillet 1869.
8. BOSSUT (Henri), ancien Président du Tribunal de Commerce. — 12 août 1869.
9. VERNIER-BLANQUART (Achille), Directeur de la Caisse commerciale, ancien Président du Tribunal de Commerce. — 16 septembre 1869.
10. FERRIER (Edouard), ancien Président du Tribunal de Commerce. 8 novembre 1869.
11. MUSIN (Alfred), \ddagger , ancien Directeur de la Condition publique. — 19 octobre 1872.
12. WIBAUX-MOTTE, Industriel. — 21 décembre 1872.
13. REBOUX (Alfred) \ddagger , Imprimeur. — 12 février 1876.
14. GHESQUIER (l'abbé Jean-Baptiste) Professeur à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires. — 1^{er} juillet 1883.
15. LEURIDAN (l'abbé Théodore). — 26 janvier 1884.
16. MERTENS (Guillaume); Directeur de l'usine à gaz de Roubaix. — 1^{er} mars 1884.
17. DESTOMBES (Pierre), Adjoint au Maire de Roubaix. — 1^{er} mars 1884.
18. PROUVOST-BÉNAT \ddagger Industriel. — 26 juin 1885.
19. BÉGHIN (Auguste), Professeur de Sciences. — 26 juin 1885.
20. COURQUIN (l'abbé); Professeur de Sciences. — 28 août 1885.
21. PETIT (Léon), avocat. — 17 décembre 1886.
22. FAIDHERBE (Alexandre) fils. — 22 avril 1887.
23. THOYER (Georges), Directeur de la Succursale de la Banque de France. — 23 mai 1890.

Membres associés libres :

MM.

1. DELEDALLE (Achille), Industriel.
2. DEREGNAUCOURT (Ferdinand), Architecte.
3. DROULERS-PROUVOST (Charles), Industriel.
4. LÉPOTRE (Auguste), ancien député du Nord.

Membres correspondants :

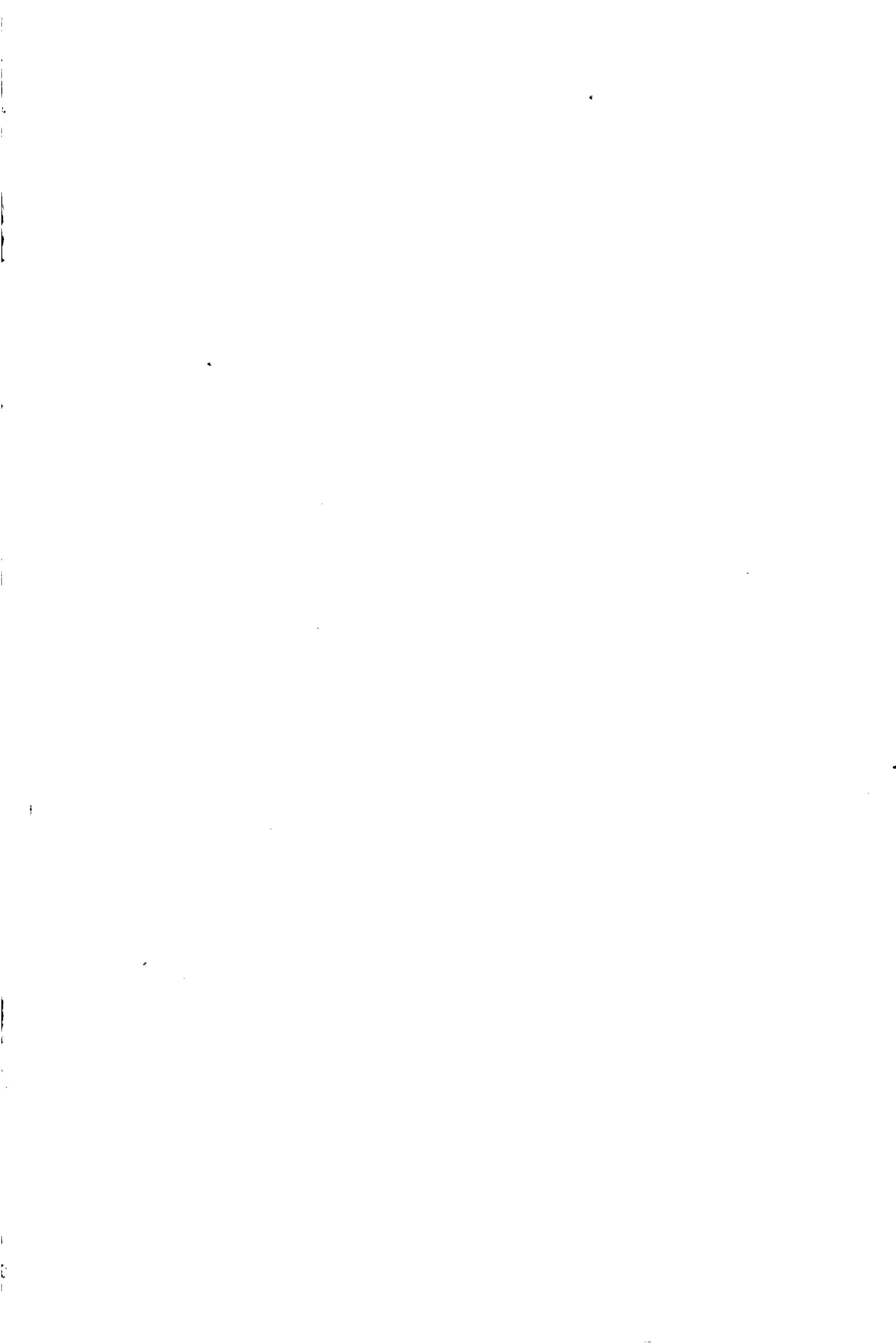
MM.

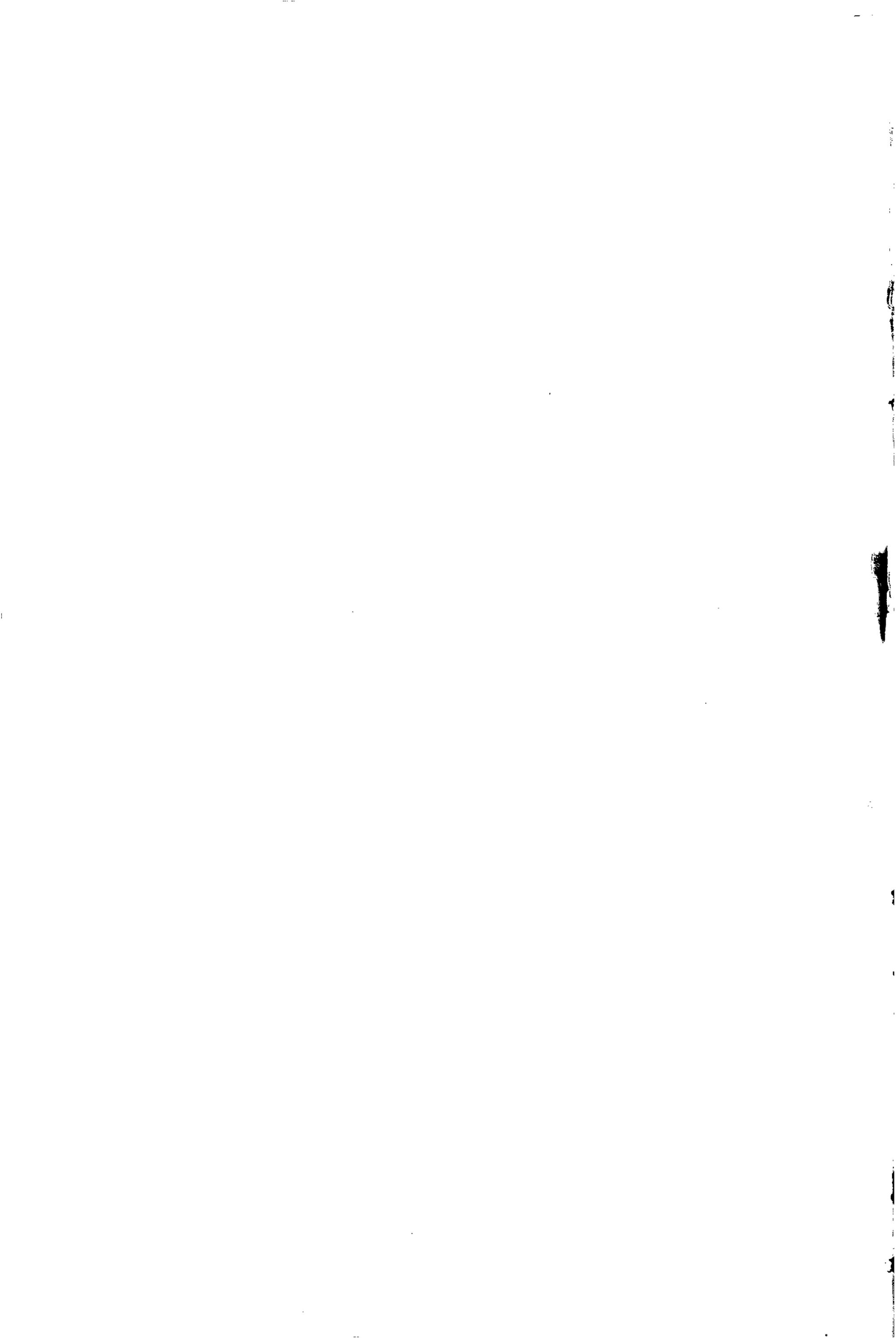
1. JAUDEAU, , Professeur de sciences, à Tourcoing.
2. ROGIER (Arnould), , Professeur au Collège de Chauny.
3. GRIMONPREZ (Eugène), ancien membre titulaire, à Valenciennes.
4. DEHAISNES (Mgr. C.) Archiviste honoraire du département.
5. LE PLÉ (Am.), , docteur en médecine, Professeur à Rouen.
6. SINSOILLIEZ (l'abbé), ancien membre titulaire, curé d'Haspres.
7. LANDRY, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Paris.
8. DELGRANGE, Docteur en médecine, ancien membre titulaire, à Landas.



TABLE DES MATIÈRES.

| | Pages |
|--|-------|
| Les Eaux potables de Roubaix-Tourcoing, par M. L'ABBÉ VASSART, membre titulaire . . . | 5 |
| Le Clergé de la Flandre wallonne pendant la Révo- lution française, par M. l'ABBÉ TH. LEURIDAN, membre titulaire | 25 |
| Introduction | 25 |
| Les Communautés religieuses | 33 |
| Les Préludes du schisme | 51 |
| Le Serment. — Le schisme | 63 |
| Les Evêques constitutionnels du département du département du Nord | 77 |
| Le Clergé constitutionnel | 105 |
| Le Clergé réfractaire ; les Missionnaires | 135 |
| Le Clergé réfractaire : les prisonniers ; les exilés ; les déportés ; les martyrs | 197 |
| La Restauration du culte | 229 |
| Le Domaine du Breucq et les Seigneurs de Roubaix, par M. TH. LEURIDAN, membre titulaire . . . | 239 |
| Travaux des membres de la Société. | 267 |
| Sociétés, institutions et revues correspondantes. . . | 269 |
| Liste des Membres de la Société. | 273 |
| Table des matières | 277 |





Les Eaux potables de Roubaix-Tourcoing, par M. L'ABBE VASSART, membre titulaire

Le Clergé de la Flandre wallonne pendant la Révolution française, par M. l'ABBE TH. LEURIDAN, membre titulaire

Introduction

Les Communautés religieuses

Les Préludes du schisme

Le Serment. - Le schisme

Les Evêques constitutionnels du département du département du Nord

Le Clergé constitutionnel

Le Clergé réfractaire; les Missionnaires

Le Clergé réfractaire: les prisonniers; les exilés; les déportés; les martyrs

La Restauration du culte

Le Domaine du Breucq et les Seigneurs de Roubaix, par M. TH. LEURIDAN, membre titulaire

Travaux des membres de la Société

Sociétés, institutions et revues correspondantes

Liste des Membres de la Société

Table des matières